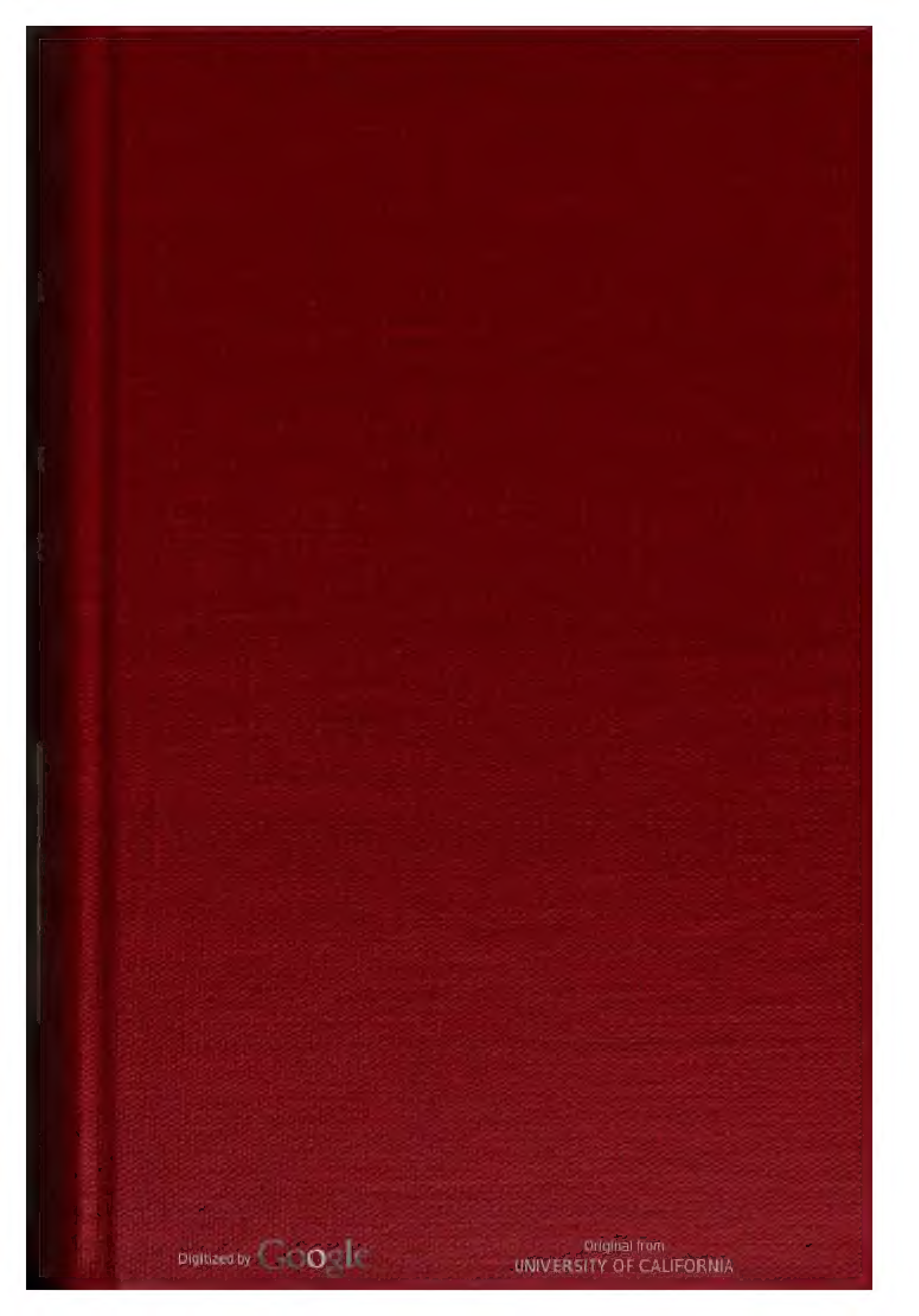
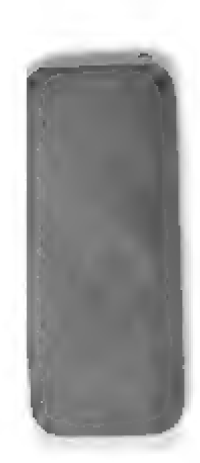






HISTOIRE DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

DE MAZARIN

(1651-1661)

PAR

A. CHÉRUEL

Recteur honoraire, et inspecteur général honoraire de l'Université.
Membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

DE MAZARIN

I

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR

PUBLIÉ PAR LA LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV, 4 vol in-8° 30 fr

Cet ouvrage a obtenu, en 1880 et 1881, le grand prix Gobert.

PARIS — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

HISTOIRE DE FRANCE

SOUS LE MINISTÈRE

DE MAZARIN

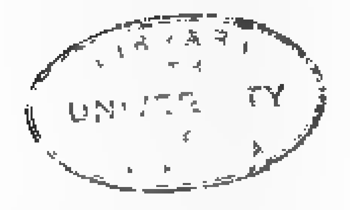
(1651-1661)

PAR

A. CHÉRUEL

Recteur honoraire, et inspecteur général honoraire de l'Université,
Membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.

TOME PREMIER



PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1882



AVERTISSEMENT

La minorité légale de Louis XIV s'est terminée le 7 septembre 1651 ; mais, en réalité, le roi resta sous la tutelle de Mazarin jusqu'à la mort du cardinal (9 mars 1661). L'histoire de France pendant les dernières années du ministère de Mazarin est le complément nécessaire de l'ouvrage que j'ai publié sur la minorité de Louis XIV. L'Académie française, qui a accueilli mon travail historique avec tant de bienveillance[1] et lui a accordé deux fois une récompense si honorable, m'a encouragé à le continuer jusqu'à l'époque où commence réellement le gouvernement personnel du jeune roi. C'est surtout pour répondre à cet appel que j'entreprends de compléter l'histoire du ministère de Mazarin[2].

[1] Voy. les rapports de M. Camille Doucet sur les prix décernés par cette Académie en 1880 et 1881. C'est par l'organe, si autorisé, de son secrétaire perpétuel, que l'Académie m'a engagé à poursuivre et compléter mon ouvrage.

[2] Plusieurs ouvrages modernes rendront plus facile cette partie





Je n'aurai plus, pour me guider pendant la période de 1651 à 1661, les carnets du cardinal; ils s'arrêtent en février 1650, à l'époque où Mazarin fut forcé de s'exiler pour la première fois. Mais sa correspondance, conservée dans les divers dépôts des Affaires étrangères, de la Bibliothèque nationale, des Archives nationales, de la Bibliothèque mazarine, etc., est une source féconde pour les dernières années de son ministère. Elle sert à rectifier et à compléter les Mémoires du temps.

Ces Mémoires, empreints des mœurs et des passions de l'époque, sont une des parties les plus intéressantes de la littérature française; ils nous charment par la mise en scène des personnages, par la peinture de leurs caractères, et par le récit d'événements dramatiques. Mais, au point de vue historique, ils sont loin d'avoir la même valeur. On peut citer de nombreux exemples des erreurs, où la pas-

de mon travail. M. Mignet, dans les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, a exposé les traités conclus avec l'Allemagne et l'Espagne en 1657 et 1659. C'est une œuvre magistrale, dont le mérite a été si hautement proclamé par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de cette époque, qu'il est inutile d'y insister. M. Guizot, dans son *Histoire de la Révolution d'Angleterre et du protectorat d'Olivier Cromwell*, a retracé les relations de la France avec l'Angleterre pendant cette période et s'est appuyé principalement sur des documents diplomatiques d'une authenticité incontestable. Enfin M. Valfrey, dans un volume qui a paru cette année même (*Hugues de Lionne, ses ambassades en Espagne et en Allemagne*), a suivi, avec talent, l'exemple de ces grands modèles, et a puisé largement dans les archives des Affaires étrangères et les Archives nationales.



sion et l'ignorance les ont entraînés dans le récit de l'époque qui nous occupe.

Retz est au premier rang parmi les auteurs de Mémoires sur la Fronde. Malgré des recherches puériles d'antithèses, comme dans le portrait d'Anne d'Autriche, malgré l'étalage de ses maximes politiques et la prolixité de ses conversations avec le duc et la duchesse de Bouillon, on est séduit par la vivacité de son style, le tour ingénieux des réflexions, le relief des portraits, la sagacité et la profondeur de quelques vues. Retz a surtout cherché à amuser, et il y a réussi, mais souvent aux dépens de la vérité. C'est principalement dans les derniers temps de la Fronde, vers la fin de 1652, que l'on est étonné de l'audace de ses réticences et de ses mensonges. Il dissimule, dans ses Mémoires, les efforts impuissants qu'il a tentés pour ressaisir le pouvoir qui lui échappait, et qu'attestent son ambassade de Compiègne[1] et ses tentatives pour se mettre à la tête du mouvement populaire, qui rappelait le roi à Paris[2]. Déçu dans ses projets, il n'a que des injures et des mépris pour les ministres, qui ont déjoué ses intrigues, et pour les chefs du parti national, qui n'ont pas voulu accepter ses services et sa direction[3]. Il les traite d'extravagants, et prétend qu'on les huait comme une

[1] Voy. le récit de cette ambassade, p. 291-297 du présent volume.

[2] *Ibidem*, p. 297-300.

[3] *Ibidem*, p. 326-327.

troupe de masques[1]. Les rapports adressés à Mazarin par le secrétaire d'État, Michel Le Tellier, et par la Palatine, Anne de Gonzague, attestent à quel poin Retz a travesti les événements pour dissimuler la décadence de sa popularité et son rôle misérable dans les derniers événements de la Fronde.

D'autres Mémoires, dont la valeur littéraire n'est pas comparable, mais qui ne manquent pas d'intérêt historique, ont aussi besoin d'être contrôlés et rectifiés par la correspondance de Mazarin. Je n'en citerai que quelques exemples. Mlle de Montpensier raconte[2], avec un naïf orgueil, son entrée à Orléans, et ses succès oratoires dans le conseil des principaux habitants de cette ville. Elle n'attribue qu'à son influence et à son action personnelle les résultats qu'elle obtint. Les lettres, écrites par les conseillers qu'on lui avait adjoints, sont conservées dans les papiers de Mazarin, et prouvent que les émissaires du parti de la Fronde avaient gagné le peuple par des distributions d'argent, et préparé les faciles victoires de cette princesse[3].

[1] *Ibidem*. J'ai cité l'édition des *Mémoires de Retz*, que j'avais sous la main. Je n'ignore pas que celle qui a été publiée dans la Collection des *Grands écrivains de la France*, sous la direction de M. Ad. Regnier, membre de l'Institut, est bien supérieure pour la pureté du texte ; mais je me suis assuré que les passages, sur lesquels porte ma critique, se retrouvent dans cette édition, comme dans les précédentes

[2] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, édit. Charpentier, t. I, p. 362, et t. II, p. 4 et suiv.

[3] Voy. p. 144 et 145 du présent volume

Les Mémoires de Mme de Motteville ont plus d'autorité que ceux de Mlle de Montpensier. Mme de Motteville est estimée pour son impartialité et pour l'honnêteté de son caractère; mais elle a souvent pris des bruits de cour pour des réalités. N'occupant près de la reine qu'une position subalterne, elle puisait ses renseignements dans ses conversations avec des personnages qu'elle croyait bien informés, tels que le maréchal de Villeroi, le secrétaire d'État Brienne, et le marquis de Senneterre. C'est d'après l'autorité de ces ennemis secrets du cardinal, qu'elle raconte qu'en novembre 1651 la reine s'opposait au retour de Mazarin[1], au moment même où les lettres du maréchal du Plessis-Praslin, écrites au nom d'Anne d'Autriche, rappelaient le cardinal avec les plus vives instances[2], et où la reine lui envoyait La Cardonnière avec toutes les instructions et recommandations nécessaires pour son retour[3].

Comment s'étonner, lorsque Mme de Motteville se trompe sur les sentiments véritables de la reine, des erreurs d'autres contemporains, qui vivaient loin de la cour? La duchesse de Nemours, dans ses spirituels Mémoires, présente le prince Thomas de Savoie-Carignan comme un rival que les ennemis du cardinal avaient voulu lui opposer[4], et il résulte, au

[1] *Mémoires*, t. III, p. 459, édit. Charpentier.
[2] Voy. p. 36 et 37 du présent volume, et p. 70, 71, 76, sur les sentiments de Villeroi, de Brienne et de Senneterre.
[3] *Ibid.*, p. 39.
[4] *Ibid.*, p. 74, note 1.

contraire, des lettres de Mazarin, que ce prince lui était sincèrement dévoué[1], et soutenait, dans le conseil du roi, les avis suggérés par ce ministre.

Monglat, qui a une réputation incontestée d'exactitude, raconte qu'un certain nombre de courtisans, entre autres le commandeur de Souvré et Roquelaure, affectèrent, lorsque Mazarin rentra en France, en janvier 1652, de lui témoigner de la froideur et du mépris[2], tandis que les lettres mêmes de Souvré[3] attestent que ce fut le cardinal qui, à son arrivée à Poitiers, montra une hauteur et un dédain, qui ne lui étaient pas habituels, envers ceux dont il connaissait les mauvaises dispositions et la conduite suspecte[4].

Ces erreurs des contemporains se retrouvent dans les historiens modernes de la Fronde les plus dignes d'éloges. M. le comte de Saint-Aulaire, dont l'ouvrage[5] est si justement estimé, a cru, sur le témoignage de Retz, que ce cardinal, dans son ambassade à Compiègne, en septembre 1652, avait porté à la reine les propositions les plus avantageuses de la part de Gaston d'Orléans. « Il s'acquitta, dit M. le comte de Saint-Aulaire[6], d'une mission secrète

[1] Voy. p. 74 du présent volume.

[2] *Mémoires de Monglat*, p. 200, édit. Michaud et Poujoulat.

[3] Voy. ci-dessous, les extraits de ces lettres, p. 109 et 110.

[4] *Ibid.*, p. 110

[5] *Histoire de la Fronde*, 3 vol. in-8°, 1re édit., 1827, Baudouin frères.

[6] *Ibid.*, t. III, p. 232. Je cite la première édition, mais je me suis assuré que ce passage se retrouve dans l'édition donnée par le

dont l'avait chargé le duc d'Orléans. Excédé de travail et de soucis, le faible prince ne cherchait plus qu'un prétexte pour abandonner les affaires ; la mort de son fils unique ajoutait en ce moment à son découragement, et c'était avec sincérité qu'il promettait à la reine d'abandonner Paris, et de ne plus sortir de son apanage. »

Tel est, en effet, le récit de Retz[1]; mais, en le comparant avec la relation que le secrétaire d'État Le Tellier envoya à Mazarin, dès le 14 septembre, aussitôt après le départ de Retz, on voit que le duc d'Orléans était loin de montrer une semblable résignation. Il exigeait, au contraire, qu'avant tout le parlement, qui avait été transféré à Pontoise, fût rétabli à Paris[2], et que l'on donnât des passe-ports aux députés que le prince enverrait pour traiter avec la cour. La princesse palatine, avec laquelle Retz raconte qu'il a surtout négocié, confirme les assertions de Le Tellier et déclare, dans une lettre à Mazarin[3], que Retz n'a fait que des propositions suspectes et de peu de solidité. Elle ne dit pas un mot de la prétendue offre de Gaston de se retirer à Blois et de renoncer à se mêler des affaires publiques. Entre ces témoignages opposés, il est impossible d'hésiter.

libraire Ducrocq, après la mort du comte de Saint-Aulaire, arrivée en 1854.

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 98, de l'édit. Charpentier.

[2] Voy. ci-dessous, p. 293 et suiv., la lettre de Michel Le Tellier à Mazarin.

[3] *Ibid.*, p. 299.

Le Tellier et Anne de Gonzague retracent les événements au moment même où ils viennent de s'accomplir ; ils n'ont d'autre but que de faire connaître à Mazarin les propositions de Retz. Ce prélat, au contraire, écrit près de vingt ans après l'ambassade de Compiègne, et il cherche, avant tout, à rendre ses adversaires odieux, en racontant qu'ils ont rejeté les propositions les plus raisonnables. Il a induit en erreur le comte de Saint-Aulaire, et cet exemple suffirait pour prouver la nécessité de contrôler les récits des Mémoires en les comparant aux correspondances du temps.

Un autre historien moderne, M. Bazin, dont on ne saurait trop louer la science et la sagacité, a cru, sur le témoignage de Brienne[1], que, dès le mois de novembre 1651, le roi avait envoyé au cardinal l'ordre de rentrer en France. « Mazarin, dit-il[2], reçut du roi une invitation formelle (17 novembre) de rentrer dans le royaume... Il la reçut de la main du comte de Brienne. » M. Bazin a confondu, dans ce passage, l'invitation envoyée à Mazarin en novembre 1651, et portée au cardinal par La Cardonnière[3], avec l'ordre formel que le roi lui adressa, en décembre de la même année[4]. Ce fut seulement pour l'expédition

[1] *Mémoires d'Henri de Lomenie, comte de Brienne*, p. 134 de l'édit. Michaud et Poujoulat.

[2] *Histoire de France sous le règne de Louis XIII et le ministère de Mazarin*, par M. Bazin, t. IV, p. 219 de la seconde édition.

[3] Voy. p. 39 du présent volume.

[4] *Ibidem*, p. 88 et 89.

de ce dernier ordre qu'intervint le secrétaire d'État, Loménie de Brienne ; les lettres, écrites en novembre, avaient été rédigées par le maréchal du Plessis, et signées par le roi, à l'insu du secrétaire d'État[1].

Ce qui est plus grave qu'une erreur de date, c'est l'omission de la réaction énergique contre la Fronde, qui éclata en septembre et en octobre 1652, et assura le triomphe de la royauté sur le parti des princes. Ni M. de Saint-Aulaire, ni M. Bazin ne parlent de l'organisation de ce parti de l'ordre et de la paix, que Mazarin appelait de tous ses vœux dès 1650[2]. La bourgeoisie parisienne en fournit les principaux éléments. Le clergé, et surtout les moines franciscains, comme les pères Faure[3] et Berthod[4], s'y montrèrent des plus ardents. Le cardinal eut soin de les encourager et de les fortifier, en leur envoyant des soldats et des capitaines déguisés, entre autres

[1] La contradiction, que l'on a signalée sur ce point entre les Mémoires de Loménie de Brienne et ceux du maréchal du Plessis, s'explique par la différence des dates auxquelles se rapportent leurs récits

[2] *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 228 et 425.

[3] Le père Faure était, en 1652, évêque de Glandèves (aujourd'hui petite ville du département des Basses-Alpes, en partie ruinée par les débordements du Var). Il fut transféré, en 1654, à l'évêché d'Amiens, et mourut en 1687. M. Pouy, membre de la *Société des antiquaires de Picardie*, a publié une savante histoire du père Faure.

[4] Voy. les *Mémoires du père Berthod*, qui ont été publiés pour la première fois par M. Monmerqué, dans la collection Petitot, et reproduits dans la collection Michaud et Poujoulat.

Bournonville, Rubentel-et du Pradel[1]. Les lettres adressées à Mazarin font ressortir le rôle décisif de ce parti. Un ministre clairvoyant, comme Abel Servien, auquel la France devait la conclusion de la paix de Westphalie, ne s'y trompa pas. Il insiste sur l'importance du mouvement populaire, « qui, selon ses expressions[2], a fait entrer le roi dans Paris si glorieusement, pour l'y faire régner avec autorité ». Supprimer la lente et laborieuse formation de ce parti et sa lutte contre la Fronde, comme l'ont fait les historiens dont nous parlons, c'est omettre les événements qui ont préparé et amené la ruine de la faction des princes ; c'est montrer le résultat, sans indiquer la cause.

Un dernier exemple prouvera encore mieux avec quel soin il faut consulter les papiers de Mazarin pour écrire l'histoire de cette époque. M. le comte d'Haussonville, qui a tiré en partie des archives des Affaires étrangères les récits pleins de science et d'intérêt de son histoire de la *Réunion de la Lorraine à la France*, a cru trouver, dans ces documents, la preuve d'une bien grave accusation contre Mazarin : il lui reproche d'avoir appelé en France des bandes de pillards allemands[3]. Je crois que, si M. le comte d'Haussonville avait comparé les documents sur lesquels il s'appuie, avec toutes les lettres de Mazarin à

[1] Voy. ci-dessous, p. 319.
[2] Lettre de Servien à Mazarin, ci-dessous, p. 353
[3] Voy. ci-dessous, p. 254 et suiv. du présent volume

Le Tellier, il n'aurait pas soutenu que le cardinal avait encouru le reproche, qu'il adresse plusieurs fois aux frondeurs, de s'être alliés avec les ennemis de la France. J'ai discuté cette question avec tout le respect que mérite un historien aussi éminent, mais avec une telle abondance de preuves, qu'il me semble impossible d'hésiter[1].

Si j'ai insisté sur ce détail, c'est qu'il fournit, à mon avis, un argument décisif pour prouver à quel point il est nécessaire, en étudiant les commencements du règne de Louis XIV, d'interroger, avec une patience scrupuleuse, le témoignage d'un ministre, qui, pendant plus de dix-huit ans, a dirigé la politique de la France et d'une partie de l'Europe. Ce n'est pas toujours une œuvre facile : on est comme accablé par la multitude des documents. Pour une seule année, 1652, les lettres adressées à Mazarin, ou écrites par lui, remplissent plus de douze volumes in-folio[2]. Déchiffrer ces documents, les comparer entre eux et avec les autres témoignages contemporains, en discuter la valeur et tirer, de ces récits souvent opposés, une histoire du temps claire et véridique, exige un

[1] Voy. ci-dessous, p. 257-265.

[2] C'est surtout dans les archives des Affaires étrangères que sont conservés les papiers de Mazarin. J'en ai cité les volumes d'après l'ancienne classification, que l'on change en ce moment. Mais comme j'ai indiqué les dates des lettres et que, d'ailleurs, en adoptant une nouvelle nomenclature, on a eu soin de rappeler les numéros de l'ancienne, il sera toujours facile de retrouver les pièces citées.

travail long et minutieux ; mais on se sent récompensé de ce labeur par une connaissance plus complète et plus approfondie d'événements dignes des recherches de l'histoire. On vit, au milieu de personnages, dont les fautes ont été couvertes par l'éclat du génie, au milieu d'une époque où brillèrent Anne d'Autriche, Mazarin, Retz, Mathieu Molé, Servien, Lionne, Turenne et Condé, les duchesses de Longueville et de Chevreuse et la Palatine, Anne de Gonzague.

Je ne veux pas terminer cet *Avertissement* sans remercier les personnes qui, par leurs conseils, ont rendu mon travail plus facile ; mon ancien collègue et ami, M. F. Bouquet, le savant éditeur des *Mémoires de Thomas du Fossé*, m'a fourni d'utiles additions et corrections. Je dois aussi témoigner ma reconnaissance à MM. les conservateurs des archives des Affaires étrangères, et surtout à M. de Ribier ; ils m'ont secondé avec autant d'empressement que de science dans mes recherches sur le ministère de Mazarin.

LIVRE PREMIER

TROISIÈME GUERRE CIVILE DE LA FRONDE.
CAMPAGNE DE SAINTONGE; REVERS DE CONDÉ. — RETOUR DE MAZARIN
EN FRANCE, GUERRE EN GUIENNE ET SUR LA LOIRE.
PROGRÈS DU PARTI MONARCHIQUE A PARIS.

(Septembre 1651 — Juin 1652)

CHAPITRE PREMIER

PRÉPARATIFS DES DEUX PARTIS POUR LA TROISIÈME GUERRE CIVILE DE LA FRONDE (SEPTEMBRE-OCTOBRE 1851).

Résumé de l'histoire du ministère de Mazarin jusqu'à la majorité de Louis XIV (1643-1651). — Condé à Bourges, à Montrond, en Saintonge, et à Bordeaux (septembre-octobre 1651). — Forces de son parti, ses projets. — La reine charge le comte d'Harcourt du commandement de l'armée royale de Saintonge (18 septembre). — La cour quitte Paris pour se rendre à Fontainebleau (27 septembre). — Elle entre à Bourges (8 octobre). — Négociations du prince de Condé avec le duc d'Orléans et avec Mazarin. — Le cardinal quitte Brühl et se rend à Huy (octobre); il charge M. de Gravelle de lever des troupes en Allemagne. — Il ne cesse de veiller à la défense des places françaises. — Conduite opposée des princes; les Espagnols établis à Bourg en Guienne.

Le ministère de Mazarin jusqu'à la majorité de Louis XIV (1643-1651) se divise en deux parties : dans la première, le cardinal avait continué l'œuvre de Richelieu, triomphé de la maison d'Autriche, par l'épée de Condé et de Turenne, à Rocroi, à Fribourg[1], à Nordlingen[2], à Zusmarshausen et à Lens[3], et signé

[1] Voy. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. I, p. 70 et suiv., pour la bataille de Rocroi, et p. 201 et suiv., pour la bataille de Fribourg.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 46 et suiv.

[3] *Ibid.*, t. III, p. 30 et suiv., pour le combat de Zusmarshausen, et p. 49 et suiv. pour la bataille de Lens.

la paix de Westphalie[1], qui donnait à la France l'Alsace et lui conservait la Lorraine, conquise sous Richelieu. Cette époque, illustrée par d'éclatants succès, avait été signalée par des chefs-d'œuvre littéraires : *Polyeucte*, *Rodogune*, le *Menteur*, de Pierre Corneille.

A cette brillante période avaient succédé des troubles et des guerres civiles (1648-1651). La première Fronde, ou Fronde parlementaire, avait été vaincue, 1649, par l'épée de Condé (paix de Rueil)[2]; mais l'orgueil et l'ambition du vainqueur avaient suscité de nouveaux désordres. Entouré de jeunes seigneurs, surnommés les *petits-maîtres*, il avait insulté le ministre et la reine[3]. Cette nouvelle Fronde ne put être vaincue que par l'alliance de Mazarin avec les anciens frondeurs. Ce fut avec leur concours qu'il emprisonna les princes[4] et triompha des seigneurs révoltés. Pour raffermir l'autorité royale dans les provinces, il conduisit le roi en Normandie[5], en Bourgogne[6] et en Guienne[7]. Pendant ces voyages, les Espagnols avaient envahi le nord de la France et pris plusieurs places de Champagne. Mazarin couronna ses expéditions de 1650 par la victoire

[1] *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 95 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 210 et suiv.

[3] *Ibid.*, p. 286 et suiv., et p. 338 et suiv.

[4] *Ibid.*, p. 368 et suiv.

[5] *Ibid.*, t. IV, p. 10 et suiv.

[6] *Ibid.*, p. 51 et suiv.

[7] *Ibid.*, p. 100 et suiv.

de Rethel[1], à la suite de laquelle les Espagnols furent chassés de la France.

Il se crut alors assez fort pour vaincre les deux Frondes, et fit refuser au coadjuteur le chapeau de cardinal, qui lui avait été promis. Mazarin se trompa dans ses calculs : l'union des deux Frondes, qu'il ne sut pas prévenir, le força de s'exiler (février 1651)[2]. Vainement il chercha à gagner les princes en leur ouvrant les portes de la citadelle du Havre, où ils étaient enfermés. De retour à Paris, Condé s'entendit avec la vieille Fronde pour retenir le roi et la reine mère dans une honteuse captivité[3]. Anne d'Autriche, guidée par les conseils de Mazarin, parvint à dissoudre cette dangereuse coalition des frondeurs; Condé s'unit secrètement avec elle pour exclure du Conseil le garde des sceaux, Châteauneuf[4]; mais l'insatiable ambition de ce prince suscita de nouveaux périls à la royauté[5], et, pour y résister, la reine fut obligée de chercher des alliés dans le camp opposé. Paul de Gondi osa tenir tête à Condé dans le parlement[6]. Le prince, las de cette guerre des rues qui répugnait à son génie, préféra la lutte des champs de bataille, et, au moment où l'on proclamait la

[1] *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 214 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 262 et suiv.

[3] *Ibid.*, p. 294 et suiv.

[4] *Ibid.*, p. 316 et suiv.

[5] *Ibid.*, p. 338 et suiv.

[6] *Ibid.*, p. 400 et suiv.

majorité de Louis XIV, il préparait la troisième guerre civile de la Fronde[1].

Au milieu de ces troubles qui épuisaient la France, la couvraient de sang et de ruines et lui enlevaient les conquêtes des cinq premières années de la Régence, il s'accomplissait peu à peu une révolution dans l'opinion publique. La majorité de la nation commençait à s'indigner de servir d'instrument à quelques ambitieux, et il se formait un parti national[2], qui va de plus en plus grandir et s'unir à la royauté. C'est en s'appuyant sur ces hommes, qui préféraient l'intérêt de la France au triomphe d'une faction, que Mazarin achèvera la ruine des deux Frondes, et, après avoir rétabli l'ordre et l'autorité à l'intérieur, donnera à la monarchie réorganisée la force nécessaire pour vaincre les ennemis étrangers. La paix des Pyrénées, en terminant la longue guerre contre la maison d'Autriche, placera la France à la tête des nations européennes et préparera le glorieux règne de Louis XIV. Cette nouvelle lutte va remplir dix années (1651-1661).

Il faut rappeler en quelques mots la situation de la France au moment où fut proclamée la majorité de Louis XIV (7 septembre 1651). Mazarin était exilé à Brühl, près de Cologne. Le conseil du

[1] *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 419 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 426 et suiv.

roi, qui venait d'être renouvelé, avait pour principaux membres le marquis de Châteauneuf, le garde des sceaux Mathieu Molé, qui avait conservé la dignité de premier président, et le marquis de La Vieuville, surintendant des finances. C'était un gouvernement de vieillards, que les courtisans appelaient ironiquement les *barbons*. Le duc d'Orléans, qui s'était vainement opposé à l'organisation du nouveau ministère, venait rarement au Conseil, mais sans rompre ouvertement avec la cour. Il subissait l'influence de Paul de Gondi, qui tenait à ménager la reine pour obtenir le chapeau de cardinal qu'elle lui avait promis. Condé était à Chantilly avec son frère, le prince de Conti, les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld et le président Viole. Depuis plusieurs mois, il prenait ses mesures pour combattre l'autorité royale et avait chargé le marquis de Sillery de traiter en son nom avec les Espagnols[1]. Tout l'entraînait à cette extrémité : son ambition, qui ne tolérait plus de maître et à peine des égaux ; les conseils de sa sœur, la duchesse de Longueville, qui n'hésitait pas à bouleverser le royaume pour ne pas retourner auprès d'un mari justement irrité ; la situation même de la France, où Mazarin était haï, la reine attaquée, le roi encore trop jeune pour gouverner par lui-même, les grands et les parlements portés à la

[1] Voy. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 345. Dès le mois de mai 1651, Condé avait envoyé Sillery à Bruxelles.

révolte, le peuple entraîné par une sorte de vertige à tous les excès Depuis 1648, la France était dans un de ces moments de crise politique et intellectuelle, où les idées du bien et du mal, du droit et du devoir, s'obscurcissent, et où les passions seules dominent. A l'extérieur, l'Espagne excitait Condé par ses promesses ; en Angleterre, Olivier Cromwell, qui préparait son despotisme militaire, était disposé à fomenter les troubles de la France et à en profiter pour agrandir la puissance britannique, en s'emparant de quelques-uns de nos ports.

Ainsi tout contribuait à précipiter Condé dans la guerre civile. Cependant, comme ses préparatifs n'étaient pas terminés et qu'il désirait ménager le duc d'Orléans, dont le caractère indécis et indolent répugnait aux mesures violentes, il ne voulut pas rompre brusquement les négociations. En quittant Chantilly (septembre 1651), il alla à Augerville-la-Rivière[1], chez le président Perrault, et y attendit les députés que Gaston devait lui envoyer; mais ils allèrent à Angerville en Beauce, près d'Étampes[2], tandis que Condé se rendait à Bourges. Les historiens, qui attribuent les grands événements aux petites causes, ont attaché à cette circonstance une importance exagérée[3]. Fouquet-Croissy, que Gaston

[1] Dans le Gâtinais (aujourd'hui département du Loiret).

[2] Aujourd'hui département de Seine-et-Oise.

[3] Voy. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 435, note 2.

avait chargé de porter à Condé des propositions pacifiques, le rejoignit à Bourges et l'accompagna jusqu'à Montrond[1], où se trouvaient la princesse de Condé avec son fils, le duc d'Enghien, et la duchesse de Longueville, et où allaient se discuter les conditions offertes par le duc d'Orléans.

Condé avait été accueilli dans ces villes avec enthousiasme. « Il crut, dit La Rochefoucauld[2], que tout le royaume allait imiter cet exemple. » Cependant, il usa de prudence et de dissimulation, accueillit avec bienveillance Fouquet-Croissy, écouta ses propositions et les examina dans un conseil, où assistaient son frère, le prince de Conti, la duchesse de Longueville, sa sœur, les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld et le président Viole. D'après les conditions proposées, il aurait pu aller prendre possession de son gouvernement de Guienne, et y vivre dans une splendeur presque royale; mais il fallait reconnaître l'autorité souveraine de Louis XIV et rompre toutes relations avec les ennemis de la France. Cette soumission répugnait à la hauteur de Condé. Sa sœur surtout redoutait une paix qui l'aurait forcée de renoncer à son indépendance et à une vie aventureuse pour se confiner en Normandie sous les ordres du duc de Longueville. La guerre civile lui parut préférable à une semblable extrémité; elle excita Condé à l'entreprendre;

[1] Aujourd'hui Saint-Amand-Montrond (département du Cher).
[2] *Mémoires*, p. 459, édit. Michaud et Poujoulat.



elle forma même, dit-on[1], une ligue particulière avec le prince de Conti, les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld et le président Viole, par laquelle ils s'engageaient à soutenir seuls la lutte dans le cas où Condé les abandonnerait et se réconcilierait avec la cour. Cette sorte de violence n'était pas nécessaire pour entraîner un prince qui ne voulait que gagner du temps[2], tout en se donnant, aux yeux du peuple, l'attitude d'un partisan de la paix. Pressé par son frère, sa sœur et les ducs de Nemours et de La Rochefoucauld, Condé parut se décider, à regret, à suivre leur conseil. Saisissant son épée : « C'est malgré moi, dit-il, que je la tire du fourreau, mais elle n'y rentrera pas facilement; la faute retombera sur ceux qui m'ont poussé à la guerre[3]. »

Fouquet-Croissy fut renvoyé avec une réponse évasive, et Condé se disposa à partir sans délai pour la Guienne. Il lui fallait surtout de l'argent pour lever des troupes. Il s'empara des deniers que contenaient les caisses publiques[4], et établit Vineuil inten-

[1] *Mémoires de Mme de Motteville*, édition Charpentier, t. III, p. 446; La Barde, *De rebus Gallicis*, p. 639.

[2] Le témoignage de Lenet, est formel. Il assistait au conseil de Chantilly (au commencement de septembre 1651), et il déclare que la guerre y fut décidée (*Mémoires de Lenet*, p. 527, édit. Michaud et Poujoulat). « La guerre fut resolue, dit-il... Marsin fut dépêché à Dijon, Bellegarde en Champagne, et je portai un blanc-seing du prince au duc de Bouillon, etc. »

[3] Priolo, *De rebus gallicis*, p. 352, édit. d'Utrecht, 1669.

[4] *Ibid.* « Regia pecunia sibi vindicata ».

dant du Berri et du Bourbonnais pour lever la taille dans ces provinces[1]. Enfin, le 16 septembre 1651, il partit de Montrond, où il laissait sa femme et son fils, et se dirigea vers Bordeaux. Le prince de Conti, la duchesse de Longueville et le duc de Nemours allèrent à Bourges. Condé, accompagné du duc de La Rochefoucauld, se rendit d'abord au château de Verteuil[2], qui appartenait à ce duc. Si l'on en croit une tradition rapportée par Priolo[3], le prince voulut, en traversant l'Angoumois, visiter le champ de bataille de Jarnac, où son bisaïeul avait été tué. Pendant qu'il le parcourait à cheval, son épée s'échappa du baudrier et tomba ; ce qui parut un présage sinistre à la multitude toujours disposée à croire au merveilleux[4]. Le prince se moqua de ces idées superstitieuses, et, tout entier à ses vastes projets, il gagna Bordeaux, où il fut reçu non comme un gouverneur, mais comme un souverain[5] (22 septembre).

Tout, à ce moment, semblait lui promettre le succès : la Guienne l'accueillait avec enthousiasme ; le Périgord, où les familles de la Force et de Bourdeilles avaient la principale influence, embrassait sa cause[6] ; La Rochefoucauld avait de nombreux amis

[1] *Mémoires de La Rochefoucauld*, p. 459.
[2] En Angoumois (aujourd'hui département de la Charente).
[3] *De rebus gallicis*, p. 352-353.
[4] « Omine non fausto apud vana mirantes. » *Ibid.*, p. 353.
[5] « Non ut rector, sed supremus dynasta. » *Ibid.*
[6] Le président Viole, qui avait accompagné Condé à Bordeaux, écrivait à Chavigny (Aff. étr. FRANCE, t. CXXXVII, pièce 8) : « Le

en Angoumois et en Poitou, et les appelait aux armes; le prince de Tarente, fils du duc de La Trémouille, et le duc de Rohan, gouverneur d'Anjou, promettaient de se déclarer en sa faveur. Un allié, encore plus précieux, était le comte du Daugnon, qui disposait de la forteresse de Brouage. Cet ambitieux, qui avait abandonné la flotte française après le combat d'Orbitello pour se créer une principauté presque indépendante[1], et qui avait vendu ses secours équivoques à Mazarin pendant la guerre de 1650[2], cherchait maintenant, en s'unissant à Condé[3], à s'affranchir de l'autorité royale. Il devait obtenir le titre de duc de Fronsac, qu'un autre partisan de Condé, Richelieu, consentait à lui vendre. Il comptait s'emparer de la Rochelle, des îles de Ré et d'Oléron, et s'y rendre maître absolu.

Condé, disposant de la Guienne, de la Saintonge, de l'Aunis, du Poitou, de l'Anjou, voulait porter la guerre sur la Loire, donner la main aux fron-

frère de Montrésor arrive ici aujourd'hui (4 octobre), le mieux intentionné du monde, à ce qu'on dit. » Le frère de Claude de Bourdeilles, comte de Montrésor, était le marquis de Bourdeilles, sénéchal du Périgord

[1] *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 208.

[2] *Ibid.*, t. IV, p. 118.

[3] Le président Viole écrivait, le 4 octobre 1651, à Chavigny : « J'ai charge de du Daugnon de vous assurer qu'il a toute la passion pour vous qu'on peut avoir... Il est dans le dernier engagement [avec nous]. » Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXVII, pièce 8. La correspondance de Viole avec Chavigny fut saisie après la mort de Chavigny, et a été conservée dans les papiers de Mazarin.

deurs de Paris[1], entraîner le duc d'Orléans, toujours indécis, contraindre son beau-frère, le duc de Longueville, à soulever la Normandie, et, avec les troupes qu'il tenait dans le nord de la France, sous les ordres du comte de Tavannes, soumettre la Picardie et la Champagne. Turenne, que Condé se flattait de conserver dans son parti, devait prendre le commandement de cette armée du Nord. Stenay dépendait toujours de ce prince, et il y entretenait une garnison sous les ordres de Noël Bouton de Chamilly. La province de Bourgogne, dont le gouvernement avait longtemps appartenu à la maison de Condé, comptait encore de nombreux partisans de cette famille; le château de Dijon et la place de Bellegarde lui appartenaient. Dans le Bourbonnais, Montrond; dans le Berri, Bourges, étaient au pouvoir de sa femme et de son frère. On voit de quelles vastes ressources disposait ce grand capitaine et quelles vues ambitieuses il pouvait nourrir, au mois de septembre 1652, au moment où allait éclater la troisième guerre civile de la Fronde.

A l'extérieur, le parti des princes avait de puissantes alliances. La flotte espagnole, qui, pendant la guerre civile de 1650, était occupée au siége de Porto-Longone, s'était rendue, après la prise de cette ville, à Saint-Sébastien; elle pouvait se porter rapidement à l'embouchure de la Gironde et fournir

[1] Affaires étrangères. *Lettres de Mazarin*, t. XXIX, f° 278. Voy. plus loin (p. 17, note 1), un extrait de cette lettre.



à Condé les secours d'hommes et d'argent stipulés par les traités. La Grande-Bretagne faisait aussi espérer son alliance aux factieux de la France[1]; Cromwell venait de triompher de Charles II, que l'Écosse avait proclamé roi (1er janvier 1651). L'héritier des Stuarts, traversant les provinces septentrionales d'Angleterre, s'était avancé jusqu'aux frontières du pays de Galles. Mais il avait été vaincu à Worcester (13 septembre 1651) par l'armée parlementaire; son parti était écrasé, et il était à craindre que la république triomphante ne s'unît à Condé pour profiter de nos discordes. Mazarin, qui surveillait avec le plus grand soin les relations extérieures, écrivait à Brienne[2] : « Monsieur de Lorraine assure positivement, [ce] dont j'ai quelque confirmation d'ailleurs, que Cromwell a promis à M. le Prince de l'assister de vaisseaux et de troupes pour servir auprès de sa personne en Guienne; que les Espagnols ont quelque part à cette négociation et qu'ils sont sur le point de faire un autre traité plus particulier avec les Anglais. »

Il suffit de rappeler brièvement cette situation pour montrer le danger que courait la royauté en présence

[1] On lit dans la *Gazette*, ou *Muse historique*, de Loret (Lettre du 1er octobre 1651) :

Ainsi le démon du Midy
Par nos discordes enhardy
Et tous ceux mesmes d'Angleterre,
Nous vont livrer mortelle guerre

[2] Affaires étrangères, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 302, lettre du 29 novembre 1651.

d'une faction aussi puissante. Le conseil du roi n'ignorait aucun de ces périls. Il savait que Condé levait des troupes, s'emparait de l'argent versé dans les caisses de l'État, en un mot qu'il usurpait tous les droits de l'autorité souveraine. Il délibéra sur les mesures à prendre pour réprimer la faction des princes. Deux opinions furent émises : les uns voulaient marcher vers les provinces du Nord, reprendre Stenay, disperser les troupes de Condé et s'opposer aux progrès des Espagnols en Flandre. Anne d'Autriche paraissait favorable à cet avis ; la cour se serait ainsi rapprochée de Mazarin, qui aurait pu rentrer en France immédiatement.

Châteauneuf, qui craignait le retour du cardinal, soutint qu'il fallait, avant tout, soumettre le Berri, combattre Condé et l'empêcher de porter la guerre sur la Loire. Il représenta que, dans le nord de la France, le maréchal d'Aumont, un des vainqueurs de Rethel [1], commandait un corps d'armée suffisant pour arrêter les Espagnols. Ce maréchal venait de battre les troupes que Tavannes, lieutenant de Condé, commandait sur les frontières de Picardie et de Champagne, et les avait rejetées dans les Pays-Bas espagnols. Le comte d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, le maréchal de Grancey [2] et d'autres gé-

[1] Il portait, à l'époque de la bataille de Rethel, le titre de marquis de Villequier. Il n'était encore que lieutenant général des armées du roi.

[2] Jacques Rouxel de Medavy, comte de Grancey. Voy. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 153, note 1.

néraux renommés, défendaient les places fortes du nord de la France. Le véritable danger était au centre et au midi, où il fallait arrêter les progrès de Condé et de ses partisans. L'avis de Châteauneuf, soutenu par le maréchal de Villeroi, ancien gouverneur de Louis XIV, fut adopté par la majorité du Conseil. Il fut décidé que la cour se dirigerait vers le Berri, pendant qu'une armée royale se réunirait dans le Poitou et la Saintonge pour tenir tête à Condé.

La reine fit appeler immédiatement le comte d'Harcourt, qui avait rendu des services signalés dans les précédentes campagnes, et lui ordonna d'aller en Poitou pour y prendre le commandement des troupes royales[1]. Le marquis de Saint-Luc[2], lieutenant général du gouvernement de Guienne, rassemblait, de son côté, un corps d'armée dans cette province. Le duc de Saint-Simon se fortifiait dans Blaye. Le maréchal de La Force, sur lequel Condé avait fondé de grandes espérances, attendait, pour se décider, que le duc de Bouillon et Turenne se fussent prononcés. Mais la cour avait pris, depuis longtemps, ses mesures pour gagner ces personnages[3]. Ce fut en vain que Condé promit de leur céder Stenay; ils gardèrent quelque temps une apparente neutralité et

[1] Affaires étrangères, France, t. CXXXV, pièce 2. Ce fut le 18 septembre que cet ordre fut donné au comte d'Harcourt.

[2] François d'Espinay ou d'Epinay. Voy. *Histoire de la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 159, note 3.

[3] *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 178 et 179.

finirent par se déclarer ouvertement pour la cause royale contre la faction des princes.

Ainsi la cour, avant de s'éloigner de Paris, s'était préparée sérieusement à la lutte contre Condé. La reine n'était cependant pas sans inquiétude sur la situation de la capitale. Elle savait que Chavigny, Fouquet-Croissy et d'autres intrigants entouraient le duc d'Orléans et l'excitaient à s'unir avec Condé. Elle espéra balancer leur influence par celle de Paul de Gondi, ennemi implacable du prince. On avait promis à cet ambitieux le chapeau de cardinal, et la reine lui fit donner, le 21 septembre, la présentation officielle du roi pour cette dignité. Les préparatifs du voyage et une maladie du duc d'Anjou, frère de Louis XIV, retinrent la cour à Paris jusqu'au 26 septembre. A cette époque, elle partit pour Fontainebleau, où elle s'arrêta du 27 septembre au 2 octobre.

Avant de quitter Fontainebleau pour se rendre à Bourges, la reine renvoya à Paris le premier président Mathieu Molé, qui était en même temps garde des sceaux, et le duc de la Vieuville, surintendant des finances. Ces deux ministres devaient veiller sur la conduite du parlement, du coadjuteur et du duc d'Orléans. En même temps, une lettre royale adressée au maire de Bourges lui annonça la prochaine arrivée du roi dans cette ville[1]. Le prince de Conti, que

[1] La cour devait revenir à Fontainebleau après le voyage de Bourges, comme l'atteste l'extrait suivant d'une lettre de Mazarin (tome XXIX, f° 278), adressée à Navailles : « Leurs Majestés avoient

Condé avait laissé à Bourges, voulut intercepter le message de la cour, et, comme le maire de Bourges s'y opposait, il le fit arrêter et enfermer dans la grosse tour ou citadelle de cette ville[1]. Cet acte de tyrannie excita l'indignation des habitants. Ils envoyèrent à Fontainebleau un député, qui parvint à tromper la surveillance des gardes de Conti, et arriva dans cette ville, le 29 septembre. « Il dit être sorti déguisé [de Bourges], écrivait un des correspondants de Mazarin[2], pour venir assurer le roi de la fidélité des habitants et qu'aussitôt qu'il (le roi) approcherait, ils prendraient les armes pour le recevoir et chasser M. le prince de Conti. »

La cour résolut de profiter immédiatement du zèle que montrait la population de Bourges. Elle partit de Fontainebleau le 2 octobre, arriva à Montargis

eu la bonté de me témoigner qu'elles souhaiteroient que j'allasse les trouver sur la résolution qu'elles avoient prise de revenir à Fontainebleau (après le voyage de Bourges); mais l'ayant changée pour s'en aller en Poitou, Angoûmois et Saintonge pour satisfaire à ces provinces, qui en ont fait de pressantes instances, et pour empêcher M. le Prince de tenir la parole qu'il avoit donnée en Guyenne de porter la guerre sur la Loire, la reine m'a fait savoir que le voyage ne seroit que pour trois semaines ou un mois, et [que] le roi s'en reviendroit après à Fontainebleau, ou en Bourgogne, ou à Reims pour le sacre, et que cependant Leurs Majestés remettoient à moi de faire ce que je jugerois plus à propos, me déclarant pourtant qu'elles approuveroient fort que je fisse quelques levées étrangères et que je formasse, dans ces frontières, un corps assez considérable, afin qu'entrant en France, je pusse agir hautement pour le service de Leurs Majestés. »

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 21.

[2] *Ibidem*.

le 3, et à Gien, le 4. On marcha alors sur Bourges avec une petite armée rangée en bataille. « La joie du roi en est extrême, écrivait à Mazarin le duc de Mercœur [1]. » A l'approche de la cour, les habitants de Bourges prirent les armes, comme ils l'avaient promis, et se déclarèrent ouvertement contre les princes. Conti, Nemours, la duchesse de Longueville étaient hors d'état de tenir tête aux troupes royales, soutenues par la bourgeoisie; ils se retirèrent à Montrond. Le roi fut reçu avec enthousiasme dans Bourges (8 octobre); la grosse tour de cette ville, qui était la terreur des habitants, fut prise et rasée. Le conseil du roi rédigea, dès le jour même de l'entrée à Bourges, une déclaration contre les princes de Conti, la duchesse de Longueville, les ducs de Nemours, de la Rochefoucauld et leurs adhérents, comme coupables de lèse-majesté. Cette déclaration fut envoyée au parlement de Paris pour y être enregistrée. Le premier président Mathieu Molé, insista vivement pour que la compagnie obéît sans délai aux ordres du roi [2]. Mais le duc d'Orléans s'y opposa. Dès le 7 octobre, il avait demandé au parlement de lui donner de pleins pouvoirs pour traiter avec le prince de Condé. Mathieu Molé avait fait rejeter cette requête, et, d'après son avis, le parlement avait ren-

[1] Affaires étrangères, France, t. CXXXV, pièce 36. Mercœur dit dans cette lettre, en parlant de Louis XIV : « Ce prince paroît tous les jours augmenter de corps et d'esprit. »

[2] On lit dans les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 448 : Cette déclaration avait « été dressée par le premier président. »

voyé l'affaire au roi et s'était borné à le prier de donner au duc d'Orléans le pouvoir de traiter avec le prince de Condé[1]. Cet échec avait mécontenté vivement Gaston, comme on le voit par une lettre adressée à Mazarin[2] : « Son Altesse Royale est si outré... qu'il proteste de ne plus retourner au parlement, et ajouta que, puisqu'ils voulaient la guerre civile, ils en tâteraient les premiers. M. le premier président n'a jamais rendu un si grand service que celui-là : car on n'allait pas à moins qu'à déposséder la reine. »

Gaston, guidé par les conseils de Chavigny, avait espéré ressaisir, grâce à cette manœuvre, le pouvoir dont la majorité du roi l'avait privé et se poser comme médiateur entre la cour et Condé. Il entretenait avec ce prince une correspondance, où percent la familiarité et l'intimité[3]. Condé lui écrivait : « J'ai tant d'obligations aux bontés de Votre Altesse Royale, que je n'ai point de paroles pour l'en remercier. Je lui dépêcherai au premier jour pour lui faire savoir l'état de nos affaires. Car je n'ai garde de manquer à recevoir ses ordres avant que de prendre aucune résolution définitive. Cependant nous travaillons à nous précau-

[1] *Mémoires d'Omer Talon*, p. 447.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXI, pièce 41.

[3] Cette lettre, de Condé, dont la copie se trouve aux Affaires étrangères, t. CXXXV, pièce 33, ne porte pas de date ; elle doit être de la fin de septembre. Elle est relatée dans une gazette à la main du 4 octobre 1651.

tionner pour la venue de tant de braves qui doivent accompagner *cet homme gros et court* [1]. Je m'assure que, si Votre Altesse Royale entend parler de leurs faits héroïques, ce ne sera pas sans songer à la chanson.

» Je la supplie très humblement de vouloir empêcher qu'on ne fasse du mal à Du Réchaud et à quelques soldats de mes troupes [2], qui ont été pris. Elle fera en cela une double charité; car elle conservera ceux-ci et d'autres qui sont ici, qui n'en peuvent mais, parce qu'elle doit bien juger que je serais obligé de faire recorder (rappeler) la leçon de Richon [3] et de Canol [4]. Je suis avec tout le respect, etc.

» J'oubliais à me réjouir avec Votre Altesse Royale de l'heureux retour de Son Éminence. Je vous supplie de commander à M. de Croissy (Fouquet-Croissy) mes baise-mains. »

Tout en paraissant se moquer des bruits répandus sur le prochain retour de Mazarin, Condé s'en préoc-

[1] Allusion à la chanson si connue :

Cet homme gros et court,
Ce grand comte d'Harcourt, etc.

On voit par ce passage que le comte d'Harcourt, nommé général de l'armée royale, le 18 septembre, réunissait ses troupes. Ce qui fixe la date de cette lettre vers la fin de septembre.

[2] Il s'agit des troupes que Condé avait au nord de la France et qui avaient été battues par le maréchal d'Aumont.

[3] Richon ou Richou était le gouverneur du château de Vayres, qui avait été pendu pour avoir résisté à l'armée royale. Voy. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 124 et 125.

[4] Canol ou Canolles était un capitaine de l'armée royale que le duc de Bouillon avait fait pendre pour venger la mort de Richon *Ibidem*, p. 125.

cupait, entamait des négociations avec le cardinal et s'engageait même à favoriser sa rentrée en France et son retour au pouvoir. Les deux partis étaient-ils de bonne foi dans ces relations mystérieuses, qui ont échappé aux auteurs de mémoires et qu'attestent les papiers de Mazarin? On peut en douter et supposer que ce n'était qu'un moyen de masquer leurs préparatifs militaires. Cependant l'histoire ne doit pas les passer sous silence.

Un des principaux agents de ces négociations secrètes entre Mazarin et Condé était une femme, qui eut, en son temps, une grande influence, Mme de Puisieux. Il est nécessaire de ne pas négliger le rôle de cette personne, qui a été mêlée aux intrigues de la Fronde [1]. Charlotte d'Étampes-Valençay était veuve, depuis 1640, de Pierre Brulart, vicomte de Puisieux, qui avait été secrétaire d'État sous Louis XIII. Elle avait conservé de nombreuses et puissantes relations : Sœur de Léonor d'Étampes-Valençay, archevêque duc de Reims, du cardinal Achille de Valençay [2] et de Jean d'Étampes-Valençay, conseiller d'État; alliée des maisons de Béthune et de La Châtre; tante du bailli de Valençay, ambassadeur de France à Rome en 1651 et 1652, elle tenait au parti de Condé par son fils, Louis

[1] Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux ne racontent sur Mme de Puisieux que des anecdotes graveleuses, sans dire un seul mot de son influence politique.

[2] Voy. sur ce cardinal, t. II, p. 164 et suiv., de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

Brulart, marquis de Sillery, beau-frère du duc de La Rochefoucauld, et agent dévoué de la faction des princes.

A ces relations de famille, qui lui donnaient une grande importance dans le monde politique de cette époque, Mme de Puisieux joignait un remarquable esprit d'intrigue. Saint-Simon, qui, par les récits de son père, avait été initié aux cabales de cette époque, n'a pas manqué de signaler l'influence de cette femme [1]. « Mme de Puisieux, dit-il, veuve dès 1640, ne mourut qu'en 1677, à quatre-vingts ans, avec toute sa tête et toute sa santé. C'était une femme souverainement glorieuse.... On ne pouvait avoir plus d'esprit qu'elle en avait, et, quoique impérieux, plus tourné à l'intrigue... Elle était dans l'intime confiance de la reine (Anne d'Autriche). Cette amitié se resserra de plus en plus par les besoins et les intrigues, en sorte que lorsque la reine fut régente, chacun compta avec Mme de Puisieux et y a compté tant qu'elle a vécu. Le roi et Monsieur, dans leur enfance, ne bougeaient de chez elle; dans leur jeunesse, ils continuèrent à y aller, et, tant qu'elle a été au monde, le roi l'a toujours singulièrement distinguée et considérée. »

Telle fut la femme qui servit d'intermédiaire au prince de Condé pour traiter avec la reine et Mazarin.

[1] *Memoires*, t. IV, p. 192, édit. de 1873. Les lettres de Mme de Puisieux, conservés dans les papiers de Mazarin, sont le commentaire naturel de ce passage de Saint-Simon.

Un des correspondants du cardinal lui écrivait de Paris le 6 octobre[1] : « Le gentilhomme[2], dont elle (Mme de Puisieux) m'avait parlé, est de retour depuis deux heures. » Il ajoute que Condé avait envoyé en même temps un courrier au duc d'Orléans, quoiqu'il fût « bien averti que le coadjuteur commence à former dans l'esprit de Son Altesse Royale un tiers parti pour perdre la reine et M. le Prince[3]. »

A en croire Mme de Puisieux, Condé annonçait l'intention formelle de ne se fier qu'à la reine et de travailler au retour de Mazarin. « Quoique M. le Prince soit en armes, écrivait-elle au cardinal le 11 octobre 1651, et que, chaque jour, de nouveaux sujets de mécontentement en attirent beaucoup[5], son intention est de s'accommoder. Il sait fort bien

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièces 39, 41, 44.

[2] Ce gentilhomme serait Gourville, d'après la pièce 44 du t. CXXXV des Affaires étrangères. Ailleurs, il est nommé Tourville ; mais comme Mme de Puisieux dit formellement, dans la pièce citée, que ce gentilhomme était à M. de La Rochefoucauld, il s'agit certainement de Gourville, qui fut longtemps attaché à la maison de La Rochefoucauld avant d'entrer dans celle de Condé. On objectera peut-être que Gourville ne parle pas de cette négociation dans ses *Mémoires*, mais, comme elle n'aboutit pas, son silence n'a rien d'étonnant.

[3] Retz parle aussi dans ses *Mémoires* (t. III, p. 266, édit. Charpentier) de ce tiers parti, qui aurait fait du duc d'Orléans le véritable chef de l'État, et du coadjuteur son principal ministre, mais il ajoute : « Ce troisième (tiers parti) étoit. . impraticable de la part de Monsieur, parce qu'il étoit au-dessus de son génie. » Nous aurons lieu de parler plus loin de ce projet du coadjuteur.

[5] Attirent beaucoup de soldats dans son parti.

qu'elle (la paix) ne lui peut être avantageuse et sûre qu'en traitant avec la reine de bonne foi, et que la reine, de son côté, ne prendra point de confiance en lui, qu'il ne demeure d'accord de votre retour. » En terminant, M[me] de Puisieux revenait encore sur cette condition : « Je ne fonde le tout que sur votre retour (le retour de Mazarin), sans lequel je ne tiens rien de certain.... et M. le Prince, qui sait que la chose ne peut aller autrement, n'oubliera rien pour l'avancer[1]. » Ainsi la rentrée de Mazarin en France était posée comme première et essentielle condition de l'accord de la reine avec Condé. Le prince demandait, en échange, le gouvernement d'Auvergne pour le duc de Nemours; celui d'Angoumois pour La Rochefoucauld; le titre de duc pour le comte du Daugnon, et une place de secrétaire d'État pour le président Viole[2].

Mazarin avait fait une trop dure expérience de l'ambition insatiable de Condé pour désirer le succès de cette négociation; mais elle lui faisait gagner du temps, et il en avait besoin pour achever ses préparatifs militaires. Sa correspondance le montre, à cette époque, négociant avec tous les partis: la princesse de Phalsbourg (Henriette de Lorraine), si célèbre par son esprit d'intrigue et ses aventures romanesques, lui servait d'intermédiaire pour s'opposer aux projets

[1] Pour avancer votre retour.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 41.

hostiles de la maison de Lorraine et du duc d'Orléans[1]; le marquis de Noirmoutiers, auquel il avait fait donner le gouvernement de Charleville, était l'ami intime du coadjuteur de Laigues et de la duchesse de Chevreuse, et promettait leur alliance au cardinal. Mazarin connaissait trop les anciens frondeurs pour compter sur eux. Dans ses lettres intimes au duc de Mercœur, il jette le masque et montre qu'il ne veut que gagner du temps pour se préparer à une lutte déclarée. Il signale les vues ambitieuses des princes[2], leurs attentats contre l'autorité royale, les périls auxquels la monarchie est exposée et la nécessité du concours de tous les bons Français pour la sauver. Voilà pourquoi, à l'en croire, il profite de l'autorisation que le roi et la reine lui ont donnée de lever des troupes pour leur service. C'est par les armes qu'il veut triompher des factions; mais il ne parvient que difficilement à réunir ses troupes.

Il avait quitté Brühl au mois d'octobre pour s'établir à Huy, sur la Meuse, et se tenir plus près de la frontière de France. Ce fut là qu'il rassembla une petite armée pour entrer dans le royaume avec une escorte capable d'imposer le respect et la crainte. Dès le 22 octobre 1651, il écrivait à Fabert[3] : « Je vous dirai confidemment qu'il y a déjà trois semaines que je suis en traité, avec un grand secret, avec M. le

[1] Affaires étr., t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f°s 254, 281, etc.
[2] *Ibid.*, f° 283 v°.
[3] *Ibid.*, f° 256 v°.



comte de Waldeck, qui est le favori de l'électeur de Brandebourg, qui commande son armée et qui est une personne de qualité et de mérite.... Je reçus hier réponse qu'avec une entière satisfaction de M. l'Électeur, il mènera au service du roi quatre mille hommes d'infanterie et mille chevaux. »

Le cardinal avait chargé M. de Gravelle[1] de régler les conditions de l'enrôlement des troupes. Il devait se rendre, dans ce but, à Maëstricht, Cologne et Clèves. L'instruction, qui lui fut remise[2], entre dans des détails minutieux et indique les ressources pécuniaires, dont M. de Gravelle pourra disposer.

Mazarin, tout en se préparant à combattre le parti des princes, ne cessait de veiller aux intérêts généraux de la France, et c'est là sa grande supériorité sur ses adversaires, qui n'hésitaient pas à sacrifier la patrie à leur ambition. Le cardinal entretenait une active correspondance avec les généraux qui commandaient dans les places fortes du nord de la France : avec d'Estrades, gouverneur de Dunkerque, Fabert, gouverneur de Sedan, d'Hocquincourt, gouverneur de Péronne ; il les avertissait des mouvements des ennemis. Il écrivait, le 22 octobre, à Fabert[3] :

[1] Ce personnage, dont le nom est écrit tantôt Gravelle, tantôt Gravel, continua d'être employé dans la diplomatie jusqu'à sa mort, arrivée en 1684, comme nous l'apprend le *Journal de Dangeau* (t. I, p. 35). Gravelle était alors ambassadeur en Suisse.

[2] Cette instruction se trouve aux Affaires étrangères, dans le tome XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 272.

[3] Affaires étrangères, *Lettres de Mazarin*, t. XXIX, f° 256 v°.

« Je viens de recevoir avis tout présentement que le duc de Würtemberg passe à Givet [1] avec quantité de régiments de cavalerie étrangère, qui se doivent joindre avec les troupes du prince (de Condé) et celles que commande don Estevan de Gamarre [2], lesquelles ont ordre de lui obéir; que cela s'est fait en suite de de l'arrivée d'un courrier de M. le Prince, par lequel il priait M. l'archiduc [3] et Fuensaldagne... d'assembler un grand corps de cavalerie bien commandé, auquel se joignant le comte de Tavannes, avec les troupes qu'il a, pourrait entrer en France [4] et s'avancer sans obstacle en Bourgogne; avec quoi, outre que les troupes auraient de bons quartiers, on assurerait la conservation des places que le prince tient en cette province-là, et on ferait une très grande diversion des forces du roi, par le moyen de laquelle M. le Prince, en Guienne, viendrait à bout de ses desseins. »

Fabert se hâta d'avertir les maréchaux d'Aumont et d'Hocquincourt. Un corps d'armée, commandé par le comte de Grandpré [5], alla se joindre aux troupes levées par le maréchal de La Ferté. Leurs forces

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Ardennes, arrondissement de Rocroi.

[2] Général espagnol.

[3] L'archiduc Léopold, qui avait la principale autorité dans les Pays-Bas espagnols.

[4] Le comte de Tavannes, qui commandait les troupes de Condé dans le nord de la France, s'était retiré, comme nous l'avons dit, avec une partie de ses forces, dans les Pays-Bas espagnols.

[5] Charles-François de Joyeuse, comte de Grandpré, avait été

réunies empêchèrent les ennemis de pénétrer en Champagne, les dispersèrent et les poursuivirent jusqu'en Lorraine[1].

Ce petit succès fut plus que compensé par les revers que les Français essuyèrent sur les côtes de l'Océan. Les Espagnols avaient pris Furnes, dès le commencement de septembre. Le maréchal d'Aumont ne put les empêcher de s'emparer de Bergues-Saint-Vinox et du fort de Link. Mardick, Bourbourg, Gravelines et Dunkerque étaient menacés. Mazarin était surtout frappé du danger que courait cette dernière place ; il en prévenait le gouverneur d'Estrades[2] : « Je suis en grande inquiétude de ce qui se passe en vos quartiers, n'en ayant aucunes nouvelles, et ne doutant pas que les ennemis ne fassent leurs derniers efforts pour se rendre maîtres de Dunkerque. Je veux pourtant espérer que l'on en sera quitte pour Furnes et pour Bergues, et que M. le maréchal d'Aumont sera arrivé assez à temps pour mettre la place où vous êtes en état de ne rien appréhender.... Je ne vous saurais assez exprimer à quel point est mon déplaisir de ne vous pouvoir donner la moindre assistance dans une occasion si importante. » Les craintes de Mazarin ne se réalisèrent pas immédiatement, mais, l'année suivante,

nommé maréchal de camp en septembre 1651 ; il devint lieutenant général en mars 1653, et mourut en 1680.

[1] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 648.

[2] Affaires étrangères, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 244.

Gravelines, Mardick et Dunkerque tombèrent, comme nous le verrons plus loin, au pouvoir des Espagnols.

En présence de ces dangers, la conduite des princes et de leurs partisans contraste tristement avec les sentiments du cardinal. Pendant que Tavannes s'unit au nord avec les Espagnols pour envahir la France, Marsin leur abandonne la Catalogne, dont le gouvernement lui avait été confié à la sollicitation de Condé. Ce Liégeois[1], qui s'était enrôlé au service de la France, avait longtemps servi avec honneur sous les ordres de Condé. Arrêté après l'emprisonnement des princes, en 1650, il avait été délivré et nommé gouverneur de la Catalogne, en 1651. Cette province était alors dans une situation critique : les Espagnols, maîtres de Tarragone, de Lérida, de Fleix et de Tortose, concentraient tous leurs efforts contre Barcelone. En prévision de ce danger, la place avait été abondamment pourvue de vivres et de munitions de guerre. La garnison se composait de deux mille Français et de douze cents Suisses[2]. En outre, trois mille bourgeois avaient pris les armes et rivalisaient d'ardeur avec la garnison[3].

[1] Jean-Gaspard-Ferdinand, comte de Marchin ou Marsin, mourut en 1673. Son fils rentra en grâce à la cour de Louis XIV, fut nommé maréchal de France (1703) et contribua aux désastres de la France au commencement du dix-huitième siècle. On peut lire sur ce maréchal de Marsin les détails caractéristiques donnés par Saint-Simon, qui en parle surtout à l'occasion de sa mort, arrivée en 1706.

[2] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 646.

[3] *Ibidem*.

Marsin, au lieu de les seconder, traita secrètement avec les Espagnols, et, sous prétexte d'une sortie, s'enfuit avec quatre régiments pour aller rejoindre Condé en Guienne[1]. Le parlement de Toulouse condamna justement la conduite de ce général, porta contre lui un arrêt de mort, et ordonna aux populations de lui courir sus[2]. A Bordeaux, au contraire, on se réjouissait de la trahison du gouverneur de Barcelone, tant les intérêts de la faction faisaient oublier ceux de la France. Le président Viole écrivait à Chavigny[3] : « Marsin a passé la Garonne avec quatre à cinq cents chevaux et six cents hommes de pied, et beaucoup de bons officiers, nonobstant les arrêts (du parlement) de Toulouse, qui avait fait armer la noblesse et les communes pour s'y opposer. » Marsin, du reste, ne faisait qu'obéir aux ordres de Condé et suivre l'exemple du prince, qui venait de s'allier étroitement avec le roi d'Espagne, Philippe IV.

Pierre Lenet, envoyé par Condé en Espagne, avait conclu un traité par lequel le prince s'engageait à livrer à Philippe IV un port sur la Gironde[4]. La flotte

[1] Balthazar, colonel d'un des régiments qui accompagnaient Marsin, cherche à justifier ce général (voy. *Histoire de la guerre par Balthazar*, ouvrage publié par M. Moreau, collect. Jannet, p. 290). Mais l'opinion publique flétrit cette trahison. « Tout le peuple (de Barcelone), dit Monglat (*Mém.*, p. 255), criait contre la trahison de Marchin. » Comparez Loret, *Muse historique*, lettre du 15 octobre 1651.

[2] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 646.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXVII, pièce 11.

[4] *Mémoires de Lenet*, p. 528 et suivantes.

espagnole, réunie à Saint-Sébastien, ne tarda pas, en vertu de cette convention, à entrer dans le fleuve; elle prit possession d'abord de Talmont, en Saintonge[1], et, peu de temps après, de Bourg[2]. Le baron de Watteville eut la lieutenance de Bourg, en l'absence de Don Joseph Osorio, qui en avait été nommé gouverneur. A en croire Viole, les Espagnols furent parfaitement accueillis par les Bordelais. Il écrivait à Chavigny, le 5 novembre[3] : « Watteville est venu à Bordeaux et a été reçu magnifiquement. Il n'y a président ni conseiller qui ne l'ait vu. Nous avons reçu quatre cent mille livres et une infinité de munitions. »

Condé espérait toujours que le duc de Bouillon et son frère Turenne se déclareraient en sa faveur. Il leur avait envoyé Gourville pour leur offrir les conditions les plus avantageuses : Bouillon devait avoir la place de Stenay jusqu'au moment où les princes pourraient lui faire rendre Sedan, ancienne principauté de sa famille; Turenne y aurait joint le commandement des vieilles troupes que Condé avait dans le Nord[4]. On comptait si bien, dans l'entourage du prince, sur le concours de Bouillon et de Turenne, que déjà Viole manifestait des craintes sur l'influence qu'ils pourraient exercer et prenait ses précautions pour la balancer. Il écri-

[1] Aujourd'hui département de la Charente-Inférieure.
[2] Bourg est aujourd'hui chef-lieu de canton de la Gironde.
[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXVII, piece 23.
[4] *Memoires de La Rochefoucauld*, p. 458

vait à Chavigny le 5 novembre[1] : « M. Viole[2] croit avoir assez d'influence auprès de M. de [Ruvigny][3] pour lui faire faire ce qu'il désirera, et ce, par traité particulier, afin que, si M. de Bouillon et M. de Turenne se déclarent, M. le Prince ne tombe pas entre leurs mains, où il a grande pente; et aussi, quand il y aura lieu à quelque négociation, elle passera par Mme de Longueville et par M. Viole, qui se conduiront toujours par les conseils de M. de Chavigny[4]. » Le duc de Bouillon et Turenne connaissaient depuis longtemps l'entourage de Condé et les intrigues qui s'y agitaient. Ils traînèrent en longueur la négociation entamée avec ce prince, évitèrent pendant quelque temps de se prononcer, et finirent par embrasser le parti qui leur parut le plus avantageux et le plus honorable, celui de la royauté contre la Fronde.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXVII, pièce 23, en partie chiffrée.

[2] On sait que, dans les lettres chiffrées, ceux qui écrivent parlent d'eux-mêmes à la troisième personne.

[3] Ruvigny n'est indiqué que par l'initiale R ; mais, comme ce personnage était connu pour exercer une grande influence sur le duc de Bouillon et sur Turenne, je n'ai pas hésité à mettre son nom entre [ ].

[4] On a vu, par les extraits qui ont été cités des lettres du président Viole à Chavigny, que ce dernier était toujours à Paris le chef du parti de Condé.

CHAPITRE II

GUERRE EN SAINTONGE (OCTOBRE-NOVEMBRE 1651)

Condé porte la guerre en Saintonge; prise de Saintes. — La cour à Poitiers (31 octobre). — Mazarin rappelé par le roi et la reine. — Il diffère son retour. — Siège de Cognac. — Il est levé (15 novembre 1651). — La Rochelle délivrée de la tyrannie du comte du Daugnon (27 novembre). — Renforts reçus par le comte d'Harcourt. — Défaite de Condé à Tonnay-Charente (30 novembre). — Irritation de Condé contre du Daugnon et le coadjuteur. — Tentatives de Condé pour gagner le duc de Lorraine et pour s'allier avec Cromwell. — Mazarin les fait échouer.

Quoique Condé n'eût encore près de lui, aux mois d'octobre et de novembre 1651, que de nouvelles recrues, il n'en résolut pas moins de porter la guerre hors de la Guienne; il l'avait promis aux Bordelais, dont le pays avait été ravagé l'année précédente. Il s'empara rapidement de Libourne, d'Agen, de Périgueux, et, après avoir mis la Guienne à l'abri d'une attaque, il entra dans l'Angoumois et la Saintonge. La ville d'Angoulême était défendue par Charles de Sainte-Maure, marquis et plus tard duc de Montausier. Le caractère loyal et énergique, la ferme contenance et les talents militaires de Montausier, détournèrent Condé de s'arrêter au siège de cette place. Il




marcha sur Saintes, dont la population, malgré les exhortations de Bassompierre, son évêque, n'opposa aucune résistance[1]. Taillebourg et Tonnay-Charente tombèrent également entre les mains de Condé. Cognac était la seule place importante sur la Charente qui fût encore au pouvoir des troupes royales. Le prince de Tarente[2] et le duc de La Rochefoucauld furent chargés, par Condé, d'en faire le siége pendant que lui-même se rendait à Bordeaux pour hâter l'envoi des troupes et de l'argent. En même temps, le comte du Daugnon, son allié, faisait entrer une garnison suisse dans la Rochelle et réparer les débris des anciennes fortifications de cette place.

Ainsi, tout réussissait à Condé et à ses partisans au début de cette guerre de Saintonge. La cour, qui avait prolongé son séjour à Bourges, comprit la nécessité de se rapprocher du théâtre des hostilités et partit pour Poitiers. Palluau (Philippe de Clérembault)[3] resta en Berri avec quelques troupes pour

[1] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 653. Cette guerre de Saintonge a été racontée par plusieurs contemporains du parti de Condé (*Mémoires* de Chouppes, de La Rochefoucauld, de Lenet, de Balthazar, du prince de Tarente). Nous avons comparé à ces mémoires les ouvrages de La Barde, de Priolo, de Monglat et surtout les rapports adressés à Mazarin par ses correspondants de Paris et du Poitou.

[2] Henri-Charles de la Trémouille, ou Tremoille, prince de Tarente, venait de se déclarer en faveur de Condé. Voy. ses *Mémoires* publiés par le père Griffet (Liége, 1767, in-12).

[3] Ce personnage a été assez maltraité par les frondeurs ; mais on peut opposer à leur jugement celui d'un esprit très indépendant et d'une sagacité pleine de finesse, Saint-Évremond. Voici comment il apprécie Palluau : « Je n'ai jamais connu en personne une honnêteté



soumettre la place de Montrond, où s'étaient retirés la princesse de Condé, la duchesse de Longueville et le duc de Nemours. À l'approche de l'armée royale, les princesses et le duc de Nemours sortirent de Montrond et allèrent rejoindre Condé à Bordeaux. Palluau s'empara de Saint-Amand[1] et bloqua Montrond; mais cette place était bien fortifiée et fut courageusement défendue par Persan[2], un des lieutenants de Condé. Le siège dura plusieurs mois.

Les petits succès de la royauté en Berri ne pouvaient compenser les dangers qu'elle courait en Saintonge. Lorsque la cour arriva à Poitiers (31 octobre), la situation paraissait des plus critiques. Le maréchal du Plessis-Praslin, quoique accoutumé aux vicissitudes de la guerre, était fort inquiet et adressait un appel pressant à Mazarin : « Saintes s'est rendu, lui écrivait-il[3] ; Angoulême se trouve investi... Venez, tout changera. L'île de Ré s'est déclarée pour le roi, et la Rochelle demande assistance pour se garantir

plus naturelle, sans fourbe, sans artifice, sans finesse avec ses amis, attaché à la cour sans prostitution aucune et tâchant de plaire, avec une délicatesse éloignée de toute sorte d'adulation. » *Œuvres de Saint-Évremond* publiées par des Maizeaux, t. III, p. 173-174.

[1] Palluau a lui-même retracé ces événements dans une lettre qu'il adressait à Mazarin le 4 novembre 1651 (aff. étr., FRANCE, t. CXXXV, pièce 96.)

[2] François de Vaudetar, marquis de Persan, nommé maréchal de camp en 1646, mort en 1690. On trouve le détail de ses services dans la *Chronologie militaire*, t. VI, p. 219.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 91. Cette lettre est du 3 novembre 1651.



contre l'oppression de son gouverneur. » Dans la suite de cette lettre, le maréchal du Plessis-Praslin insistait sur l'importance d'Angoulême, et montrait les conséquences qu'aurait la prise de cette ville par Condé : « Si nous la perdons, toute la Charente est à eux, et le siége de la guerre hors de la Guienne, c'est-à-dire dans le Poitou et jusques à la Loire. Enfin, si vous ne venez, je ne puis espérer de bien dans les affaires du roi. Je suis bien persuadé que, dans le commencement de votre retour, il se fera grand bruit; mais aussi ce sera la fin de nos maux. Ils (vos ennemis) feront les derniers efforts, qui n'aboutiront en suite de votre bonne conduite, qu'à faire voir le tort que l'on vous fait et qu'on a eu de vous éloigner. Un mois de temps produira cet effet, et je m'assure que M. le Prince sera ravi de sortir de la peine où il est, par votre moyen, croyant que c'est le seul (moyen) de bien assurer sa condition, et que vous serez bien aise, en même temps, d'affermir la vôtre en vous liant avec lui. »

Cette lettre d'un des principaux personnages de la cour, d'un maréchal qui avait vaincu Turenne à Rethel, atteste combien étaient vives, en novembre 1651, les appréhensions mêmes des hommes habitués à braver les dangers. Le principal ministre, le marquis de Châteauneuf, ne leur inspirait aucune confiance. De là les instances de la reine et de ceux qui l'entouraient pour rappeler Mazarin. Le maréchal du Plessis écrivait encore, le 6 novembre, au

cardinal[1] : « Venez avec nous ; tous vos amis périront plutôt que de vous abandonner. » Il ajoutait dans un *Post-Scriptum*, daté du 7 novembre : « La reine est toute résolue [à votre retour], et veut que ce soit promptement..... On vous enverra La Cardonnière[2] pour vous faire venir avec tous les ordres nécessaires et les avis pour votre passage jusques au lieu où nous serons. »

Ces lettres de du Plessis Praslin écrites au nom de la reine prouvent à quel point se trompent plusieurs des auteurs de Mémoires contemporains sur les dispositions d'Anne d'Autriche, à cette époque. Il semble, à les entendre, que la reine s'opposait au retour de Mazarin. Mme de Motteville, qui vivait cependant dans l'intimité de cette princesse, raconte que la reine dit à Mme de Navailles, qui la pressait de rappeler Mazarin[3] : « Je crains le malheur de M. le

[1] Affaires étrangères, FRANCE, *ibid.*, pièce 97. Cette lettre est chiffrée, comme presque toute la correspondance adressée à Mazarin. Les *Mémoires du maréchal du Plessis* (pp. 425, 426, 427, 428, édit. Michaud et Poujoulat) parlent des efforts qu'il fit pour triompher de la cabale de Châteauneuf. Les lettres dont nous citons des extraits confirment les assertions des *Mémoires*, et s'expriment avec une vivacité dont les *Mémoires* n'ont conservé aucune trace.

[2] Balthazar de la Cardonnière était enseigne de la compagnie des gendarmes de Mazarin en 1648. Il en était devenu lieutenant en 1649 ; nommé maréchal de camp en 1652 et lieutenant général en 1676, il mourut en 1679. (Voy. pour le détail de ses services la *Chronologie militaire*, t. IV, p. 271-273.)

[3] *Mém. de Mme de Motteville*, t. III, p. 459 de l'édit. Charpentier. La duchesse de Nemours prête à la reine une réponse à peu près semblable, mais dont l'expression est plus ironique et le refus plus accentué : « Ma pauvre femme, vous pouvez juger que personne

cardinal et que son retour trop précipité n'empire nos affaires ; c'est pourquoi j'ai de la peine à me déterminer là-dessus. » La réponse attribuée à la reine par Mme de Motteville peut être vraie ; elle prouverait seulement, en présence des lettres où se révèle la pensée intime d'Anne d'Autriche, que cette princesse se croyait obligée à une profonde dissimulation, même avec ses confidentes ordinaires.

La Cardonnière partit, en effet, dans les premiers jours de novembre 1651, portant à Mazarin l'invitation, au nom du roi et de la reine, de venir, le plus promptement possible, rejoindre la cour. Ses amis l'attendaient avec impatience, et le maréchal du Plessis-Praslin le pressait encore dans une lettre datée du 9 novembre : « Nous compterons les heures, lui écrivait-il[1], et je vous assure qu'elles me paraissent aussi longues qu'à un amant qui attend les moyens de voir sa maîtresse... Je crois que nous vous attendrons ici (à Poitiers), si ce n'est que nous allions au-devant de vous. » Il semble, à la vivacité de ce langage, que le maréchal reproduit les paroles mêmes de la reine[2]. Un autre correspondant de Mazarin,

ne souhaite tant que moi qu'il revienne, mais le pauvre homme est malheureux. Les affaires vont fort bien entre les mains de ces gens-ci, et il faut qu'avant son retour on ait poussé (chassé) M. le Prince. » *Mémoires de la duchesse de Nemours*, p. 652, édit. Michaud et Poujoulat.

[1] Affaires étrangères, France, t. CXXXV, pièce 102.

[2] Nous n'avons pas trouvé de lettres de la reine à Mazarin pour l'année 1651 ; mais nous aurons lieu d'en citer du commencement de l'année 1653.

Milet, parle aussi au nom d'Anne d'Autriche et n'est pas moins pressant. Il écrivait, le 18 novembre, à Mazarin[1] : « La reine est en extrême impatience de n'avoir point de vos nouvelles... [Elle m'a dit] que, bien que vous eussiez déterminé votre retour[2], qu'elle souhaite avec ardeur aussi bien que nous, vous pourriez néanmoins écrire. »

Comment expliquer la conduite du cardinal et ses délais prolongés, qui répondaient si mal à l'impatience et aux appels incessants d'Anne d'Autriche? Était-ce un calcul pour exciter de plus en plus la passion de la reine, passion qu'attestent tous ceux qui la virent dans l'intimité, à cette époque? Sans sonder les mystères du cœur humain, nous trouvons dans les lettres de Mazarin une explication naturelle de sa conduite. Il ne voulait rentrer en France qu'à la tête de troupes capables d'assurer la sûreté de sa personne et le triomphe de la cause royale. Nous avons vu[3] qu'il s'occupait activement de les réunir. Il écrivait encore, le 5 novembre 1651[4] : « A présent, mon application est à faire des troupes, et je ne sais pas ce qu'il me pourra réussir. Si j'étais assez heureux d'en venir à bout et de m'avancer en France avec un corps considérable, faisant d'abord quelque chose d'éclat à l'avantage du service du roi, je crois que cela ferait

[1] Affaires étrangères, t. CXXXV, pièce 119.

[2] Ainsi, le 18 novembre 1651, on croyait encore au prochain retour de Mazarin.

[3] Ci-dessus, p. 26-27.

[4] Affaires étrangères, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 291

de très bons effets et que la malice de mes ennemis, quelques ressorts qu'ils fissent jouer, n'aurait pas la force de faire trouver à redire à mon retour. »

La lenteur inévitable des préparatifs suffit pour expliquer les retards de l'entrée du cardinal en France. Lui-même, d'ailleurs, le déclare positivement dans ses lettres : « Si, à l'arrivée de la Cardonnière, écrivait-il le 19 novembre 1651[1], ayant seulement égard à ma satisfaction, je me fusse résolu à partir deux jours après, nonobstant l'argent donné, les levées qui se font à Clèves[2] eussent été en grand danger d'aboutir à rien. » Quelques jours plus tard, le 22 novembre, il revenait sur les mêmes considérations, dans une lettre adressée à Palluau[3] : « Puisque Leurs Majestés ont la bonté de donner les mains à tout ce qui peut contribuer à la réparation de mon honneur[4], en laquelle leur dignité est si intéressée, je croirais ne pas la mériter, si je ne la secondais de tout mon pouvoir. Je vous dirai donc, dans la dernière confiance (confidence), que je travaille à faire faire des levées pour pouvoir entrer en France avec un corps un peu considérable et qui me donne lieu de mieux servir Leurs Majestés dans un temps

[1] Affaires étrangères, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 303.

[2] Voy. sur ces levées de troupes allemandes, p. 27 ci-dessus.

[3] *Lettres de Mazarin*, ibid.

[4] On trouve, dans le recueil de M. Ravenel (p. 375 et suiv.) les lettres rédigées par Mazarin lui-même et expédiées ensuite, au nom du roi, pour effacer l'affront que la déclaration du 5 septembre précédent avait fait à son honneur.

qu'elles ont affaire de leurs bons serviteurs. » Ainsi s'explique naturellement le retard de Mazarin, sans qu'il soit nécessaire de l'attribuer à des calculs égoïstes, où il aurait sacrifié l'intérêt de la puissance royale au désir d'irriter la passion de la reine.

Heureusement, en l'absence de Mazarin, le comte d'Harcourt réussit à arrêter les progrès de l'armée des princes, et même à la rejeter au delà de la Charente. Il lui suffit de quinze jours (novembre 1651) pour accomplir ce changement. La situation de Cognac avait d'abord paru très critique. Vivement pressée par le prince de Tarente et par La Rochefoucauld, cette ville était mollement défendue par le gouverneur, Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, qui était loin de montrer la même résolution et le même dévouement à la cause royale que son parent, Charles de Sainte-Maure, marquis de Montausier. Le comte de Jonzac était même entré en correspondance avec Condé et promettait, si l'on en croit La Rochefoucauld[1], de lui livrer Cognac. Mais la noblesse de Saintonge, qui s'était retirée en foule dans la place assiégée, montra une fidélité et une énergie qui paralysèrent le mauvais vouloir du comte de Jonzac. « Ils l'observèrent, dit La Rochefoucauld[2], et lui firent connaître de telle sorte qu'il fallait nécessairement servir le roi, qu'on peut dire qu'il se résolut

[1] *Mem. de la Rochefoucauld*, p. 462 (édit. Michaud et Poujoulat)
[2] *Ibidem.*

enfin de défendre la place, parce qu'il n'eut pas le pouvoir de la rendre. » Les assiégés ne pouvaient compter que médiocrement sur des secours étrangers. Le comte d'Harcourt s'était, à la vérité, avancé jusqu'à Saint-Jean d'Angely; mais il avait peu de troupes, et, voyant la Rochelle en danger aussi bien que Cognac, il hésitait entre ces deux villes.

La Rochelle, opprimée par du Daugnon, avait une haute importance. On dit que Condé songeait à en faire sa principale forteresse[1]. Il n'aurait pas eu à ménager, dans cette place, un parlement puissant, comme celui de Bordeaux, ni la population turbulente d'une grande cité; il aurait pu recevoir facilement les secours de l'Espagne et de l'Angleterre, sur lesquels il comptait toujours; mais plusieurs causes contribuèrent à déjouer ses espérances : d'abord l'opposition du comte de Daugnon, qui voulait se réserver la possession de la Rochelle; ensuite l'énergie des habitants, qui trouvaient intolérable la domination des princes, et étaient résolus à s'y soustraire. Irrités de la tyrannie du comte du Daugnon, qui les accablait d'impôts et introduisait dans leurs murs des troupes mercenaires, ils imploraient l'assistance du roi et de l'armée royale, que commandait le comte d'Harcourt. Ils étaient tellement animés contre du Daugnon et sa garnison, qu'ils déclaraient,

[1] La Barde, *De rebus gallicis*, p. 653.

au dire d'un contemporain, que, si la cour les abandonnait, ils se donneraient aux Anglais[1].

La reine, informée du péril de la Rochelle, ne put y envoyer le comte d'Harcourt, qui tenait à ne pas s'éloigner de Cognac. Mais elle chargea de secourir les Rochelois un des hommes qui avaient le plus de crédit dans l'Aunis et la Saintonge, Barthélemy de La Rochefoucauld, baron d'Estissac. Il était oncle de François, duc de La Rochefoucauld, qui servait dans le camp opposé. Un des correspondants de Mazarin faisait un grand éloge de ce choix : « M. d'Estissac, écrivait-il[2], que l'on a fait gouverneur de cette province (d'Aunis), était le seul qu'on pouvait envoyer en cette ville (de la Rochelle), parce qu'il y est très connu, aimé et estimé, et qu'il a été en état d'emmener avec lui six cents gentilshommes, sans qu'il en coûte rien au roi. » A la tête de cette noblesse et des bourgeois de la Rochelle, d'Estissac força la garnison, que du Daugnon avait introduite dans la place, à se retirer dans trois tours, qui étaient un débris des anciennes fortifications de la Rochelle. Deux furent prises par le baron d'Estissac ; la troisième, appelée tour de Saint-Nicolas, résista jusqu'au moment où

[1] Nous trouvons ces renseignements dans les papiers de Mazarin. Un de ses correspondants lui écrivait (Aff. étr., FRANCE, t. CXXXV, pièce 122) : « Ce peuple s'alloit mettre en état de se jeter entre les mains des Anglois. »

[2] Affaires étrangères, t. CXXXV, pièce 122. Cette lettre, d'après une note du manuscrit a été écrite par M. de Guron (Gabriel de Rechignevoisin, lieutenant de roi, depuis le 10 mai 1651, à Marans (aujourd'hui Charente-Inférieure).



le comte d'Harcourt put venir en personne s'en emparer.

Pendant que d'Estissac délivrait la Rochelle, Harcourt avait réussi à sauver Cognac. Les généraux qui en faisaient le siège avaient divisé leur armée : une partie occupait un faubourg situé sur la rive droite de la Charente, tandis que le gros des troupes campait sur la rive gauche. Un pont réunissait les deux corps d'armée; mais la Charente, grossie par les pluies de novembre, emporta ce pont. Aussitôt, le comte d'Harcourt, qui se tenait toujours à Saint-Jean d'Angely, attendant une occasion favorable pour secourir la place, vint fondre sur la partie de l'armée des princes, que la rupture du pont laissait isolée dans le faubourg de la rive droite. Il la tailla en pièces à la vue même de Condé, qui était revenu de Bordeaux pour diriger les opérations du siège, mais qui fut contraint, par la rupture du pont de Cognac, de renoncer à son entreprise et de se retirer à Tonnay-Charente (15 novembre). Parmi les capitaines de l'armée royale qui avaient le plus contribué à la défense de Cognac, on ne doit pas oublier Bernardin Gigault de Bellefonds, qui devint, dans la suite, maréchal de France[1].

Après avoir taillé en pièces une partie de l'armée des princes, et rejeté le reste sur la rive gauche de

[1] *Véritable journal de ce qui s'est passé pendant le siege de Cognac*, Paris 1651. Le marquis de Bellefonds était maréchal de camp depuis le 10 mai 1651.

la Charente, le comte d'Harcourt se rendit à la Rochelle pour combattre, avec le baron d'Estissac, les troupes suisses à la solde du comte du Daugnon, qui se maintenaient toujours dans la tour Saint-Nicolas, dominaient le port et entravaient le commerce de la Rochelle. Les habitants secondèrent énergiquement le comte d'Harcourt et le baron d'Estissac. On écrivait à Mazarin, de la Rochelle même, le 20 novembre[1] : « Le peuple a une si grande joie de se voir tiré de l'oppression et de la tyrannie de ce comte [du Daugnon], qu'il n'y a rien à quoi il ne contribue avec zèle et affection. » Comme l'attaque de la tour Saint-Nicolas présentait de sérieuses difficultés, le comte d'Harcourt fit couvrir un navire de plaques de fer, qui le mettaient à l'abri du feu[2]. A la faveur de la marée, qui remplissait d'eau les fossés de la tour, le bâtiment cuirassé s'avança jusqu'au pied de la muraille, et les mineurs qu'il portait commencèrent à saper la tour. La garnison effrayée voulut contraindre le gouverneur suisse, Besse, à capituler ; mais le comte d'Harcourt exigea qu'ils se rendissent à discrétion. Besse répondit qu'il n'y consentirait jamais et menaça de mettre le feu aux poudres et de faire sauter la tour ; les soldats se précipitèrent sur lui et voulurent le tuer. Pour échapper à leurs coups, Besse se jeta dans les fossés de la place, où

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 122.
[2] « Navigio... laminis æneis contecto, ne igni obnoxium esset. » La Barde, *De rebus gallicis*, p. 658.

il fut égorgé par ordre du comte d'Harcourt[1]. La garnison obtint la vie sauve (27 novembre). La délivrance de la Rochelle fut un événement capital : du Daugnon fut contraint de s'enfermer dans Brouage, et Condé, réduit à défendre la ligne de la Charente, que le vainqueur se préparait à lui enlever.

D'Harcourt venait de recevoir un renfort important. Six mille hommes de vieilles troupes, détachées de l'armée du maréchal d'Aumont, avaient traversé une grande partie de la France, sous le commandement de Castelnau-Mauvissière[2], et rejoignirent l'armée royale de Saintonge, à la fin de novembre. Le comte d'Harcourt marcha aussitôt contre Condé. Ce prince, qui s'était d'abord retiré à Tonnay-Charente, avait de nouveau traversé la rivière et se préparait à reprendre l'offensive[3]. L'armée royale le prévint. Le chevalier de Créqui, qui commandait l'avant-garde des troupes du comte d'Harcourt, attaqua et défit les régiments de La Rochefoucauld[4] et du Daugnon, qui formaient l'avant-garde de l'armée

[1] Il y a diverses traditions sur cet événement : d'après certains récits, les soldats auraient eux-mêmes précipité Besse du haut de la tour pour obéir aux ordres du comte d'Harcourt. On peut comparer La Barde, *ibid*., p. 658-659 ; Monglat, p. 258 ; La Rochefoucauld, p. 469 ; le prince de Tarente, édit. de 1767, p. 77. J'ai suivi le récit de La Barde, qui paraît avoir été bien informé des détails de cette guerre.

[2] Jacques de Castelnau, marquis de Mauvissière, fut nommé maréchal de France en 1658 et mourut peu de jours après des suites des blessures reçues à la bataille des Dunes.

[3] *Mémoires de Chouppes*, t. I, p. 260, édit. de 1753.

[4] D'après les *Mémoires de Chouppes* (*ibid*., p. 271), il faudrait

de Condé (30 novembre). Après cet échec, Condé fut obligé de repasser la Charente, et ordonna, afin d'empêcher les ennemis de le poursuivre [1], de détruire le pont de bateaux qu'il avait établi sur cette rivière. Mais, au lieu d'exécuter strictement cet ordre, Jarzé, que le prince en avait chargé, se borna à détacher les bateaux [1]. La marée les poussa à une petite distance en amont de Tonnay-Charente ; là, le courant de la rivière les arrêta, de sorte que le comte d'Harcourt put facilement s'en servir pour rétablir le pont et poursuivre Condé. « Présentement, écrivait un des correspondants de Mazarin, il (Condé) ne peut plus empêcher que l'on ne porte la guerre dans le pays de ces messieurs de Bordeaux [2]. »

Ainsi le plan de Condé pour s'emparer de la Saintonge et de la Rochelle avait complètement échoué, et il se vit forcé de reculer devant le comte d'Harcourt [3]. La situation de ses troupes était si critique, que ses partisans les plus zélés, comme le président Viole, le pressaient d'écouter les propositions de paix,

lire *régiment de Richelieu* au lieu de *régiment de La Rochefoucauld*. J'ai suivi la lettre écrite à Mazarin, au moment même du combat.

[1] Chouppes, *Mémoires*, t. I, p. 273, accuse formellement de cette faute Jarzé, dont nous avons eu occasion de signaler la fatuité (t. III de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, p. 338-340).

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 15.

[3] Si l'on en croyait les gasconnades du colonel Balthazar, il se serait illustré par de continuelles victoires (*Guerre de Guyenne*, p. 300, édit. Jannet), mais la retraite de l'armée de Condé ne laisse aucun doute sur la défaite du parti des princes.

que le roi, à la sollicitation du parlement de Paris[1], avait chargé le duc d'Orléans de lui adresser. Chavigny avait écrit à Viole pour engager Condé à entrer en négociation. Viole, La Rochefoucauld, et même la duchesse de Longueville pressaient le prince de suivre cet avis, comme le prouve la réponse du président Viole à Chavigny, mais Condé persistait dans ses projets belliqueux. Viole, qui était resté à Bordeaux pendant que Condé se rendait en Saintonge, écrivait à Chavigny[2] : « Pour satisfaire le duc d'Orléans, le prince avait écrit samedi dernier à Viole[3] qu'il lui ferait savoir le dessein qu'il aurait pris. Or, depuis, Viole n'en a eu aucune nouvelle. Il (le prince) est allé à la Rochelle[4]. Viole vous supplie très humblement de présenter ses excuses au duc d'Orléans et [de lui dire] qu'il est au désespoir de ne pouvoir lui faire réponse. Il s'imagine que l'affaire de Cognac[5] aura changé les choses et que la déclaration[6] [est enregistrée]. Nous en attendons des nouvelles. Chavigny peut s'assurer que Viole ne changera pas.

[1] Voy. ci-dessus, p. 20.

[2] Affaires étrangères, France, t CXXXVII, pièce 54 ; autographe chiffré. Cette lettre est du dernier jour de novembre.

[3] Nous avons déjà dit que Viole parle toujours de lui à la troisième personne.

[4] Condé s'était rendu, comme nous l'avons dit, à Tonnay-Charente ; il comptait de là aller à la Rochelle, mais il avait été repoussé par le comte d'Harcourt.

[5] La levée du siége de Cognac.

[6] La declaration royale contre Condé, dont nous avons parlé ci-dessus (p. 19), ne fut enregistrée que le 4 décembre.

Le prince veut avoir sa revanche, et, si cela est, comme je le souhaite, il sera plus traitable. La Rochefoucauld et Mme de Longueville sont dans ce sentiment; vous ne doutez pas, cela étant, du prince de Conti[1]. »

Ainsi, deux mois après la déclaration que Condé avait faite à Montrond[2], sa prophétie s'était réalisée. Ceux qui l'avaient poussé à la guerre en étaient las, tandis qu'il s'y obstinait avec une farouche opiniâtreté. Quelques jours plus tard, Viole écrivait encore à Chavigny[3] : « Je crains que le secours de Cognac et la prise des tours de la Rochelle ne rendent la cour bien fière, et, cela étant, il ne faut rien espérer, car M. le Prince périra plutôt que de proposer [la paix]. C'est à M. de Chavigny de voir ce qui se doit faire. Viole désire avec passion la paix et prendra les occasions d'y porter M. le Prince. »

Condé, exaspéré par les revers de cette campagne, s'en prenait à ses alliés, et, entre autres, au comte du Daugnon, qui, craignant la puissance et l'ambition du prince, n'avait pas voulu recevoir ses troupes à la Rochelle, et avait perdu cette place. Condé accusait aussi les tergiversations du duc d'Orléans et la mollesse de sa conduite. Le coadjuteur, qui dirigeait Gaston, lui parut un de ses plus dangereux ennemis, et il résolut de le faire enlever[4]. Il chargea

[1] Le prince de Conti était complètement dominé, à cette époque, par sa sœur, la duchesse de Longueville.

[2] Ci-dessus, p. 10.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXVII, pièce 59

[4] D'après Gourville (*Mémoires*, p. 498), ce fut Chavigny qui

de ce coup de main Gourville, dont il se servait pour des missions de confiance. Gourville raconte en détail, dans ses *Mémoires*[1], son voyage à Paris et les mesures qu'il avait prises pour s'emparer de Gondi lorsqu'il sortirait de l'hôtel de Chevreuse, où il se rendait tous les soirs. Il avait fait venir à Paris des officiers de la garnison de Damvilliers et se croyait sûr du succès. Le hasard seul aurait fait manquer l'entreprise, si l'on en croit l'agent de Condé; mais les mémoires de Retz, comme la correspondance de Mazarin, prouvent que le coadjuteur fut averti et déjoua les projets de ses ennemis.

Retz nomme celui qui l'avertit: « M. Talon, dit-il[2], qui est présentement secrétaire du cabinet, et qui était, dès ce temps-là, attaché aux intérêts du cardinal (Mazarin), entra un matin dans ma chambre comme j'étais au lit, et, après m'avoir fait un compliment et s'être nommé (car je ne le connaissais pas seulement de visage), il me dit que, bien qu'il ne fût pas dans mes intérêts, il ne pouvait s'empêcher de m'avertir du péril où j'étais. » La correspondance de Mazarin[3] confirme ces renseignements. Talon lui-

donna ce conseil : « Il me chargea de dire à M. le Prince que M. le coadjuteur de Paris. . étoit si fort le maître de l'esprit de M le duc d'Orléans. . . . qu'à moins qu'on ne le fît enlever, il n'y avoit aucune espérance de faire rien de bon avec Monsieur. »

[1] Page 499 et suiv. de l'édit. Michaud et Poujoulat

[2] *Mémoires*, t. III, p. 272, édit. Charpentier Ce Talon, qui avait servi comme intendant dans les armées, ne doit pas être confondu avec l'avocat général Omer-Talon, ni avec son fils, Denis Talon

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 106.

même écrit au cardinal qu'un procès était intenté contre des officiers de la garnison de Damvilliers[1], que Gourville avait appelés à Paris pour le seconder dans son projet contre le coadjuteur : « Il y a une affaire ici sur le tapis d'une assez grande importance, dont j'avais à vous donner avis. M. le coadjuteur fait instruire le procès contre le major de Damvilliers et ses complices, et commence à trouver preuve de l'assassinat[2]. M. le premier président en a eu connaissance et se propose de faire éclater la chose, si le nom de M. le Prince y paraît. M. le coadjuteur est du même sentiment, et de pousser la chose à l'extrême. Ainsi Votre Eminence peut prendre ses mesures là-dessus. J'en sais le particulier, puisque les gens amenés de Damvilliers m'en ont donné le premier avis; ce qui sauva M. le coadjuteur, m'ayant l'obligation entière et m'offrant tout sans réserve. Je peux, de ce côté, faire tout ce que vous m'ordonnerez, et je n'exigerai jamais rien de lui que pour vos intérêts[3] ».

Quelques jours après, le même correspondant donne des renseignements, dans une lettre adressée à Mazarin, sur l'état des affaires de Saintonge et sur

[1] Ville de Lorraine (auj. chef-lieu de canton du depart. de la Meuse.)

[2] D'après les *Memoires de Gourville*, il ne s'agissait que d'un enlèvement ; mais, en cas de résistance, un meurtre pouvait être commis. Gourville parle aussi du procès intenté contre lui (*Memoires*, p. 500.)

[3] Ce Talon était tout devoué à Mazarin, comme le prouvent sa lettre et d'autres documents des Affaires étrangères.

Condé[1] · « Les affaires du Roi [vont] fort bien. Gourville, qui est à M. le Prince, [a] dit confidemment à un de ses amis, passant ici pour [aller en] Flandres[2], que M. le Prince avait mal pris ses mesures, et qu'il était toujours enragé ou ivre. » Les mémoires de Gourville ne racontent rien de semblable ; mais on y voit cependant percer le caractère impétueux et irascible de Condé : à l'occasion de ses négociations avec le duc de Bouillon. « Il se mit si en colère contre lui, écrit Gourville[3], qu'il pensa plus à ne pas faire ce qu'il proposait qu'à examiner si cela était avantageux à lui et à ses amis. »

Dans le désarroi de ses projets, Condé chercha des alliés de tous côtés : il s'adressa d'abord au duc de Lorraine. Ce duc, Charles IV, chassé de ses États, s'était mis à la tête de soldats mercenaires qui suivaient sa fortune. Négociant avec tous les partis, sans être fidèle à aucun, se vendant tantôt à l'Espagne, tantôt à l'empereur, il ne pouvait être pour Condé qu'un allié fort suspect. Cependant les lettres adressées à Mazarin prouvent qu'en 1651, Condé cherchait à entrer en relation avec cet aventurier. Un des agents du cardinal lui écrivait[4]: « Mme de Puisieux m'a dit ce matin... qu'il n'y avait que trois

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 113.

[2] C'est-à-dire, *lorsque Gourville passa ici pour se rendre en Flandres, il a dit*, etc.

[3] *Mémoires*, p. 503, édit. Michaud et Poujoulat.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 117. Cette lettre est datée du 18 novembre 1651.

jours qu'un gentilhomme (de Condé) était passé par cette ville, s'en allant en Flandres trouver M. le duc Charles (de Lorraine), pour prendre certaines troupes qu'il lui donne, les joindre avec les siennes[1] et quelques-unes des Espagnols, pour, avec cela, entrer en Champagne. »

Mazarin fit échouer ces négociations. Il était lui-même depuis longtemps en correspondance avec le duc de Lorraine et lui faisait toujours espérer qu'il serait bientôt réintégré dans ses États. Une lettre du cardinal au secrétaire d'État, Brienne, en date du 29 novembre[2], donne des renseignements détaillés sur les relations qu'il entretenait, à cette époque, avec Charles IV. Ce dernier avait envoyé son secrétaire Raulin à Dinant, où résidait alors Mazarin : « Ce que je lui dis en substance, écrit le cardinal, c'est que je savais que le roi et la reine étaient sincèrement disposés à donner à M. de Lorraine des marques de leur affection ; qu'en mon particulier, je n'oublierais rien pour le servir auprès de Leurs Majestés ; que la conjoncture de faire son accommodement avec la France était aussi glorieuse qu'utile pour lui, puisqu'il ne pouvait pas seulement s'assurer de rentrer dans le bien dont il était dépouillé depuis dix-huit ans, mais de le faire par une belle voie et avec l'applaudissement de tous les bons

[1] Les troupes de Condé, commandées par Tavannes, étaient toujours dans le nord de la France.

[2] Affaires étrangères, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 340

Français en acquérant tout à fait leur affection et les bonnes grâces du roi par les services qu'il serait capable de rendre dans l'état présent des affaires. »

On voit qu'il s'agissait, en rendant la Lorraine au duc Charles, d'obtenir le concours de son armée pour triompher des factions intérieures et de l'hostilité des Espagnols. Mazarin n'espérait guère conclure un traité sérieux avec un prince aussi astucieux; mais il voulait l'empêcher de s'allier avec Condé, comme l'en pressaient les Espagnols. « Raulin m'a dit, écrivait-il à Brienne[1], avoir vu le traité signé (par les Espagnols) avec M. le Prince, et que le comte de Fuensaldagne avait fait les plus grands efforts pour obliger M. de Lorraine de le signer aussi; que La Roque[2] et Gauville[3] avaient présenté à Son Altesse (le duc de Lorraine) une lettre de M. le Prince pour lui demander son amitié, avec bassesse ».

Plus loin[4], Mazarin ajoute qu'il est informé que Condé a offert de céder au duc de Lorraine Stenai ou Clermont en Argonne, moyennant un prêt de deux cent mille écus. Les négociations du cardinal avec le duc de Lorraine traînèrent en longueur et n'aboutirent pas. Mais Mazarin avait, du moins, réussi à faire échouer les projets d'alliance de Condé avec

[1] *Lettres de Mazarin*, t. XXIX, f° 342.

[2] La Roque était capitaine des gardes de Condé.

[3] Il y a bien Gauville dans la copie. Serait-ce pour Gourville? Comme on trouve un gentilhomme du nom de Gauville à la suite du prince de Condé, je n'ai pas cru pouvoir changer le nom.

[4] Lettres de Mazarin, t. XXIX, f° 363, v°.

Charles IV[1]. C'était le but principal qu'il s'était proposé.

Il lui fallut aussi lutter contre les agents que Condé et les Bordelais avaient envoyés en Angleterre. Les Anglais n'avaient pas oublié qu'ils avaient été jadis maîtres de la Guienne, et ils aspiraient à s'en emparer, sous prétexte de l'affranchir du joug de la monarchie française. Ils excitaient les Bordelais à imiter l'Angleterre et à se constituer, comme elle, en république[2]. Il y avait, dans cette ville, un parti qui semblait disposé à accueillir ces projets. Dès 1650, un prêtre avait, en prêchant dans Bordeaux, demandé l'établissement de la république, « persuadant au peuple qu'il ne devait pas simplement avoir la visée de se garantir des châtiments qu'ils avaient soufferts autrefois par les rois, mais [que] leur ville était trop bien située et habitée par des gens de trop de cœur pour n'avoir pas des pensées glorieuses, ayant tant de facilité d'établir un gouvernement libre et indépendant, qui serait même respecté et recherché de tous les autres princes et potentats de l'Europe[3]. »

[1] On trouvera des détails sur ces négociations dans l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, par M. le comte d'Haussonville, t. II, p. 226 et suiv. de la seconde édition.

[2] Pierre Lenet parle de plusieurs émissaires anglais, qui « nous disoient, écrivait-il, que toutes les négociations que S. Alt. (Condé) faisoit faire à Londres ne réussiroient jamais, mais que, si la ville de Bordeaux se vouloit joindre [à lui] et appeler les Anglois, ils donneroient un secours à la Guyenne, etc. » Bibl. nat., *manuscrits de Lenet*, t. XV, f° 102.

[3] Lettres de Mazarin à Le Tellier, mscr. fr 4208, Bibl. nat.

Cette pensée d'établir un gouvernement républicain, qui, de Bordeaux, se serait étendu à la France entière, est développée dans un document étrange que nous ont conservé les papiers de Mazarin[1] C'est un projet de constitution républicaine rédigé au nom des princes de Condé et de Conti, des généraux, magistrats et peuple de Bordeaux. On lit en tête : *Traduit de l'anglais*, et Mazarin a ajouté de sa main : « *Déclaration pour ériger en république la ville de Bordeaux, envoyée par MM. de Bordeaux*[2]. »

Voici le début de cette sorte de constitution républicaine[3] : « Nous, les princes de Condé et de Conti, ministres, généraux de l'État, magistrats, colonels, capitaines, officiers et peuple de Bordeaux et du pays d'alentour, déclarons ensemble, et non pas l'un pour l'autre, mais chacun pour soi, tous d'un cœur unanime, promettons fidèlement et vouons solennelle-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 221. M. Victor Cousin a publié dans l'appendice de l'ouvrage intitulé : *Madame de Longueville pendant la Fronde* (p 464 de la première édition), une copie de ce document qu'il a trouvée dans les manuscrits de la Bibl. nat. (*suppl. fr.*, n° 3001, *portefeuille du prince de Condé*). M. Cousin place ce projet en 1653, mais, comme il y est question de Condé, stipulant au nom de Bordeaux, il doit être d'une époque antérieure. On verra, en effet, que Condé quitta la Guienne à la fin de mars 1652. La place que ce document occupe dans les papiers de Mazarin semble indiquer qu'il fut rédigé vers la fin de 1651. Dès 1650, il y avait à Bordeaux un parti républicain, comme nous l'avons vu à la page précédente.

[2] Il faut ajouter : *en Angleterre*.

[3] M. V. Cousin n'a pas publié ce début du projet, où figure Condé à côté de Conti, son frère

ment et protestons à et en présence de Dieu, de ne traiter jamais, de ne mettre les armes bas...., mais hasarderons franchement nos biens et nos vies jusqu'à ce que nous ayons obtenu le vrai intérêt d'un peuple libre, imitant les exemples des républiques les plus justes et les mieux gouvernées. Ainsi Dieu m'aide !»

Viennent ensuite les divers articles de ce projet, intitulé : L'ACCORD DU PEUPLE. On lit en tête : « La suprême autorité de France et des territoires qui y sont incorporés[1], par laquelle voulons être gouvernés, sera et résidera dorénavant dans un représentatif du peuple[2]. » Puis on expose les règlements relatifs à cette assemblée : elle sera élue par le suffrage universel, mais aucun fonctionnaire public ne pourra y siéger ; elle ne sera nommée que pour un an. Chaque session devra durer, au moins, quatre mois. L'assemblée pourra ensuite se proroger de deux mois en deux mois, ou continuer ses séances sans interruption, selon le besoin des affaires. Avant l'expiration des pouvoirs de ce parlement, une autre assemblée sera nommée pour qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'action du pouvoir représentatif.

Le projet de constitution détermine les pouvoirs de

[1] Ce passage semble bien prouver qu'il s'agissait d'étendre à la France entière le gouvernement républicain. Cette partie du projet a été publiée par M. V. Cousin, d'après le mscr. de la Bibl. nat. Le texte n'est pas tout à fait le même que celui que nous donnons d'après le manuscrit des Affaires étrangères.

[2] Une assemblee représentant le peuple.

l'Assemblée : elle s'occupera de toutes les affaires internationales et des questions commerciales; elle veillera à la sûreté des biens et des personnes; votera les impôts et en règlera la perception. Des limites sont imposées à son autorité; elle devra respecter la liberté religieuse. On insiste sur ce point[1] : « Nous ne donnons pas pouvoir ou autorité à nosdits représentatifs de faire aucunes lois, serments ou convenants, par lesquels on contraigne, par amende ou autrement, aucune personne à quelque chose touchant matière de foi, religion, ou le service de Dieu. »

Une autre restriction, apportée au pouvoir de l'Assemblée représentative, est relative au service militaire : « Nous ne les autorisons pas... de contraindre aucune personne à servir en la guerre, soit par mer ou par terre, la conscience d'un chacun devant être satisfaite[2] de la justice de la cause[3], en laquelle il hasarde sa vie ou peut détruire celle des autres. » Cet article était encore probablement dicté par les Anglais, ou destiné à complaire à ce peuple, qui avait déjà le respect de la liberté individuelle. Plusieurs autres dispositions portent le même caractère : l'Assemblée représentative n'aura aucun pouvoir judiciaire; elle ne pourra s'opposer à la liberté du com-

[1] Le mémoire publié par V. Cousin contient un article analogue. La forme seule diffère.

[2] Dans le sens de *convaincue*.

[3] La copie reproduite par M. V. Cousin passe les mots *de la justice de la cause*, sans lesquels la phrase est inintelligible.

merce; elle ne pourra ni exempter les riches de leurs dettes, ni faire emprisonner les pauvres. Les lois ne prononceront la peine de mort qu'en cas de meurtre. Les peines doivent toujours être proportionnées aux crimes et délits. Enfin le jury est établi, comme en Angleterre.

Ce projet de constitution nous paraîtrait chimérique, si la note autographe de Mazarin n'en garantissait l'authenticité[1]. Faut-il y voir une invention des émissaires anglais pour détacher Bordeaux de la France[2]? Était-ce une tentative du parti républicain de cette ville pour gagner les Anglais? Nous avons vu que cette faction élevait hardiment la voix, dès 1650[3]. Deux députés, de Blarut et Trancars, furent chargés d'aller, en son nom, « demander à la république d'Angleterre, comme à un État puissant et juste, des secours d'hommes, d'argent et de vaisseaux, pour soutenir la ville et commune de Bordeaux, unie avec messeigneurs les princes, et non seulement pour les mettre à couvert de l'oppression et des cruelles vengeances qu'on leur prépare, mais encore pour les faire rétablir dans leurs anciens pri-

[1] D'ailleurs, comme ce projet se trouve dans les papiers de Condé, aussi bien que dans ceux de Mazarin, il serait difficile de supposer qu'il a été inventé par le parti de la cour pour livrer la faction des princes à l'odieux ou au ridicule.

[2] Le style du projet, rempli de tournures étrangères, le ferait supposer. Mais la note de Mazarin, qui indique que c'était une traduction, suffit pour expliquer ces idiotismes.

[3] Voy. ci-dessus, p. 56.

vilèges et leur faire respirer un air plus libre qu'auparavant[1]. » Les députés de Bordeaux étaient chargés d'offrir aux Anglais un port dans la Gironde, comme Royan, Talmont ou Castillon[2]. Si la république d'Angleterre préférait s'emparer de Blaye, ils devaient lui promettre le concours des Bordelais pour le siege de cette place, où s'était fortifié le duc de Saint-Simon. Enfin l'occupation du port si important de la Rochelle était encore une des conditions que pouvaient offrir les députés de Bordeaux pour acheter l'alliance anglaise.

Condé envoya, de son côté, en Angleterre, Henri Taillefer[3], sieur de la Barrière, et Pierre de

[1] Guizot, *Histoire de la Republique d'Angleterre et du protectorat d'Olivier Cromwell*, 2e édit., t. I, p 260-261. Le récit de M. Guizot s'appuie sur le *Journal de la Chambre des communes* et sur les documents diplomatiques.

[2] On a vu, ci-dessus, p. 32, que les Espagnols étaient déjà établis à Bourg en Guienne.

[3] Ce personnage est souvent cité dans les mémoires du temps : d'après Tallemant des Réaux (*Historiettes*, t. III, p. 421), ce fut Barrière qui enleva le jeune Tancrède de Rohan, à l'instigation de sa sœur, Marguerite de Rohan, en 1638 (voy. aussi l'*Histoire de Tancrède*, attribuée au père Griffet, p. 17-18). D'abord dévoué à la reine, Barrière avait pris part, en 1643, à la cabale des Importants, et plus tard, il fut un partisan zélé de la faction des princes : il accompagna, en 1650, la duchesse de Longueville à Dieppe et à Stenai. Nous le retrouvons en 1651 et 1652 négociant en Angleterre pour Condé. C'est probablement de ce même Barrière que Dangeau parle à la date du 17 mars 1690 (*Journal*, t. III, p. 78) : « M. de Barrière mourut à Paris ; il était fort vieux, et étoit retiré depuis fort longtemps. Il avoit été mêlé dans les intrigues de la vieille cour. »

Caumont, marquis de Cugnac[1], pour négocier avec les chefs du Parlement. Quoique Cromwell n'eût pas encore le titre officiel de protecteur, il avait déjà une influence prépondérante en Angleterre; il venait de triompher de la résistance de l'Écosse et de l'Irlande, et cherchait à affermir son autorité par quelque succès éclatant. S'emparer d'un port français, comme la Rochelle, Calais et surtout Dunkerque, était un des buts de sa politique.

Dès l'année précédente, les parlementaires anglais avaient manifesté le désir de s'unir avec les frondeurs français. Henri Vane, un des principaux membres du parlement d'Angleterre, s'était rendu à Paris, et avait essayé d'entrer en relation avec les chefs de la Fronde. Il avait eu une entrevue avec Paul de Gondi, et lui avait témoigné l'espoir de lier une étroite amitié avec lui[2], mais cette tentative n'avait eu aucun résultat, soit parce que Retz montrât, comme il le prétend, une dignité qui ne lui était pas habituelle, et ne dit ni ne fit rien « qui ne fût digne et d'un catholique et d'un bon Français », soit que l'Anglais eût reconnu promptement que le parti,

[1] Pierre de Caumont-La-Force, marquis de Cugnac, était petit-fils du vieux maréchal de la Force (Jacques-Nompar de Caumont), qui mourut le 10 mai 1652, à quatre-vingt dix-sept ans. Les Caumont-La-Force étaient regardés comme les chefs du parti protestant dans le Périgord.

[2] *Mem. de Retz*, t. II, p. 267, de l'édit. Charpentier. Le nom de Henri Vane a été altéré; mais il est facile à reconnaître.

dirigé par de tels chefs, avait peu de chances de succès. L'envoi des députés de Bordeaux, la réputation militaire de Condé, et surtout l'espoir de voir le parti protestant s'agiter en France, décidèrent Cromwell à recevoir Barrière et Pierre de Cugnac.

Un agent secret de Mazarin, qui était chargé de surveiller les émissaires de Condé, avait réussi à gagner leur confiance; il les accompagna à l'audience de Cromwell, et rendit compte au cardinal de ce qui s'y passa[1]. Cromwell s'informa de l'état des troupes de Condé et demanda s'il était vrai qu'elles eussent été défaites par le comte d'Harcourt. Barrière n'hésita pas à affirmer le contraire; mais Cromwell voulut, avant de donner suite à des propositions d'alliance, connaître la situation réelle du parti protestant en France. Il y envoya un personnage peu connu, que Gilbert Burnet nomme Stoupe, Stoppa ou Stoope[2]. Cet émissaire anglais parcourut le midi de la France et s'arrêta à Bordeaux, Montauban et Lyon. Partout, il constata que les protestants, auxquels Mazarin avait assuré scrupuleusement la liberté de conscience et garanti l'observation des

[1] Le rapport de cet agent se trouve aux Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. LXI, f[os] 34-35. D'après une note jointe au manuscrit, cet agent ne serait autre que Gentillot, dont il sera question plus loin.

[2] Tome I, p. 76, de l'*Histoire de ce qui s'est passé de plus memorable en Angleterre, pendant la vie de Gilbert Burnet* (La Haye, Jean-Neaulme, 1735, 4 vol., in-4°.)

traités, étaient satisfaits de leur sort, et ne songeaient pas à s'unir à la faction des princes. La Fronde lui parut un parti composé de gens frivoles et bavards[1], dont tous les projets étaient connus du cardinal.

Mazarin, en effet, n'ignorait, comme nous venons de le voir, aucune des tentatives faites par les Bordelais et par Condé pour conclure une alliance avec la république d'Angleterre. Ses agents, plus habiles que leurs adversaires, s'étaient même liés avec ceux du prince au point de pénétrer tous leurs secrets. Le cardinal crut que le meilleur moyen de faire échouer les projets des frondeurs était d'entrer lui-même en négociation avec l'Angleterre. Il n'était arrêté ni par les scrupules d'une conscience délicate, ni par le sentiment d'honneur, qui aurait pu l'éloigner d'une république régicide. L'intérêt politique était sa loi suprême. D'ailleurs, il ne faisait que suivre l'exemple de la chevaleresque Espagne. Philippe IV avait reconnu la république d'Angleterre, et accrédité près du Parlement anglais un ambassadeur, don Alonzo de Cardeñas[2]. Mazarin n'alla pas aussi loin; il se borna d'abord à envoyer des agents secrets en Angleterre. Le premier fut Gen-

[1] Burnet fait dire à Stoupe, en parlant de Condé lui-même : « Stultus est et garrulus et venditur à suis cardinali. » *Ibidem.*

[2] M. Guizot a publié plusieurs des dépêches de cet ambassadeur dans les *Pièces justificatives* du tome Ier de son *Histoire de la république d'Angleterre et du protectorat d'Olivier Cromwell.*



tillot, qui portait le titre de gentilhomme de la Chambre du roi[1]. Mazarin se servit ensuite du comte d'Estrades, gouverneur de Dunkerque.

Gentillot avait été chargé d'une première mission en Angleterre, au mois d'avril 1651[2], mais il n'avait pas réussi. Il y fut envoyé de nouveau à la fin de 1651 et au commencement de 1652, pour travailler « adroitement et sans éclat, par le moyen des habitudes et amis qu'il a en ce pays-là, à se bien informer s'il y a une disposition à faire cesser, par un bon accommodement, les différends qui sont entre les deux nations et à rétablir entre elles une bonne correspondance[3] ». La seconde mission de Gentillot n'eut pas plus de succès que la première. Mazarin eut alors recours à d'Estrades, qui avait des relations fréquentes avec l'Angleterre, comme gouverneur de Dunkerque. Cromwell, qui voyait, dans Mazarin et dans d'Estrades, des négociateurs plus sérieux que les chefs de la Fronde, envoya à Dunkerque son capitaine des gardes, nommé Fitz-James[4], qui fit des

[1] *Mémoires du comte de Brienne*, p. 139, édit. Michaud et Poujoulat. Brienne était secrétaire d'État chargé des affaires étrangères, et ses Mémoires ont pour l'histoire de la diplomatie de cette époque une importance particulière.

[2] *Mémoires de Brienne*, p. 135 et suiv.

[3] *Instructions données à M. de Gentillot*, publiées par M. Guizot, *ibid.*, p. 462.

[4] Ces détails sont tirés des *Lettres, mémoires et négociations de M. le comte d'Estrades*, t. I, p. 103 et suiv. Les pièces relatives à ces négociations ont dû être altérées par les éditeurs ; en effet la lettre de d'Estrades commence par ces mots : le *Protecteur Crom-*

ouvertures positives pour une alliance entre la France et l'Angleterre. Cromwell offrait des secours considérables en hommes et en vaisseaux pour combattre l'Espagne et soumettre les rebelles, si la France consentait à lui livrer Dunkerque. C'était une condition cruelle; cependant le cardinal, qui devait s'y résigner quelques années plus tard, n'aurait pas hésité

well. On sait que le titre de *protecteur* ne fut donné à Cromwell qu'à une époque postérieure (1653). Ensuite, cette lettre porte la date du 5 février 1652, qui ne peut être exacte. En effet, la réponse de Mazarin à d'Estrades dit que Châteauneuf était encore à Poitiers, lorsque la lettre y arriva, et que ce fut ce ministre qui s'opposa à ce que l'on prît en considération les propositions de Cromwell. Or nous verrons que Châteauneuf avait quitté la ville de Poitiers dès le 2 février 1652. La date a donc été altérée, comme le texte même de la lettre par l'addition du titre de *protecteur*. Ce n'est pas cependant un motif suffisant pour rejeter cette lettre comme apocryphe. La réponse de Mazarin, en date du 2 mars 1652, et les instructions données à d'Estrades (publiées par M. Guizot, p. 471 de l'ouvrage cité) attestent la réalité de la négociation. Enfin on trouve dans les papiers du cardinal aux Affaires étrangères, France, t. CXL, pièce 89, l'indication suivante qui prouve que Fitz-James était bien réellement venu à Dunkerque, à cette époque, et qu'il voyait souvent le gouverneur. L'indication est d'autant plus importante que le correspondant de Mazarin n'était nullement dans le secret de cette négociation, et croyait à une trahison : « J'ai avis à vous donner, écrivait-il à Mazarin, que je tiens de bonne part touchant Dunkerque, où le capitaine Griffin a séjourné longtemps comme mécontent du parlement [anglais], et néanmoins, c'est lui qui a assuré le conseil d'État et le parlement d'Angleterre, que tout est disposé pour faire réussir le dessein [de s'emparer de Dunkerque]. Il a laissé le colonel Fitz-James à Dunkerque et aux environs et voit M. de Lestrade (d'Estrades), lequel ne se défie nullement de ces deux hommes, qui ont grande correspondance avec Cromwell et Barrière, lequel est toujours à Londres. »

à l'accepter, comme il l'écrivit à d'Estrades[1], mais il était encore loin de la cour, lorsque la lettre de d'Estrades y parvint. Châteauneuf, qui dominait alors dans le conseil du roi, fit rejeter la proposition de Cromwell, si l'on en croit une lettre dont l'authenticité peut paraître douteuse[2].

Cependant la correspondance de Mazarin, conservée aux Archives des affaires étrangères, ne laisse aucun doute sur la réalité de ces négociations. Elles ne furent pas suivies d'une alliance immédiate entre la France et l'Angleterre ; mais Mazarin avait réussi à détourner Cromwell de traiter avec le parti des princes. C'était un résultat fort important et qui aggravait les revers essuyés par Condé à la fin de

[1] Dépêche du 23 avril 1652 (Aff. étr., t. XXX des *Lettres de Mazarin*) : « Pour obliger les Anglois à désirer davantage de se réunir avec nous, il ne sera pas mal à propos d'entrer avec eux en traité de la cession de Dunkerque, et en effet le roi leur remettra volontiers cette importante place, pourvu, en premier lieu, qu'ils se joignent avec nous contre l'Espagne, etc. » Nous reviendrons plus loin sur cette négociation, à la date d'avril et mai 1652.

[2] Cette lettre se trouve dans le recueil que nous avons déjà cité des *Lettres, mémoires et négociations* du comte d'Estrades (t. I, p. 106). On y lit : « M. de Châteauneuf s'y est opposé (à l'acceptation de la proposition de Cromwell) et l'a emporté près de la reine. » Cette lettre est datée *de Poitiers, 2 mars* 1652. La date est fausse. Nous verrons en effet plus loin qu'en *mars* 1652, Mazarin était à Saumur avec le roi et la reine. En général, le recueil appelé à tort *Mémoires du comte d'Estrades* doit être consulté avec défiance. Plusieurs articles de la *Revue historique* y ont relevé de graves erreurs, et nous venons encore d'en signaler d'autres. Mais la négociation de d'Estrades avec Cromwell est hors de doute : elle est attestée par les instructions que lui donna le gouvernement français, et par des lettres authentiques de Mazarin.

l'année 1651. Ce prince, vaincu en Saintonge par d'Harcourt et rejeté au delà de la Charente, avait perdu son prestige aux yeux des étrangers; il ne pouvait plus compter que sur le secours de l'Espagne. Ses espérances, si brillantes et qui paraissaient, si bien justifiées au commencement de la campagne avaient fait place à d'amères déceptions.

CHAPITRE III

RETOUR DE MAZARIN EN FRANCE (DÉCEMBRE 1651 — JANVIER 1652

Situation de la cour à Poitiers, adversaires de Mazarin : Châteauneuf, Villeroi, Brienne, Beringhen. — Parti opposé : prince Thomas, duc de Mercœur, maréchal du Plessis. — Le Tellier est rappelé à la cour. — Situation de Paris : la déclaration contre les princes est enregistrée par le parlement (4 décembre). — Émeute du 6 décembre ; courage de Mathieu Molé. — Le parlement décide (13 décembre) qu'une députation sera envoyée au roi pour demander la confirmation de la déclaration contre Mazarin. — Les partisans du cardinal se plaignent d'Omer Talon. — Succès des troupes royales dans la Saintonge, la Bourgogne, le Bourbonnais (décembre 1651). — Violences dans Paris ; le garde des sceaux et le surintendant quittent cette ville pour se rendre à la cour. — Le duc d'Orléans établit ses troupes sur la Loire. — Ordre du roi à Mazarin d'entrer en France ; ce dernier publie un manifeste et se rend à Sedan (24 décembre). — Il arrive à Epernai (2 janvier 1652). — La bourgeoisie de Paris reste calme — Irritation du duc d'Orléans et du parlement. — Arrêt du 29 décembre qui proscrit Mazarin — Le cardinal passe l'Yonne (9 janvier), et la Loire (16 janvier). — Vente de sa bibliothèque. — Traité conclu entre le duc d'Orléans et le prince de Condé (24 janvier). — Mazarin traverse le Cher et arrive à Loches (25 janvier), et enfin à Poitiers (29 janvier).

Condé n'était pas le seul ennemi que Mazarin eût à combattre dans l'intérieur de la France. La Fronde était encore puissante à Paris ; même auprès de la reine, dans la petite cour de Poitiers, le cardinal avait de redoutables adversaires. A leur tête était



Châteauneuf, chef du Conseil. Ce vieux et rusé courtisan savait que la reine souhaitait le retour de Mazarin, et il ne s'y opposait pas ouvertement; mais il représentait que le temps de rappeler le cardinal n'était pas encore venu. Il montrait les heureux résultats de la politique qu'on avait suivie depuis deux mois : Condé, réduit à se réfugier derrière la Charente, et poursuivi par le comte d'Harcourt, pendant que Saint-Luc, lieutenant général au gouvernement de la Guienne, tenait la campagne à la tête d'une petite armée. La cour, en s'avançant vers le midi, ne tarderait pas à terminer cette guerre et à contraindre Condé à se soumettre ou à se réfugier en Espagne. Pendant cette campagne les diverses cabales de Paris resteraient calmes, tant qu'elles ne redouteraient pas le retour de Mazarin. Ni le duc d'Orléans, ni le Parlement, ni le coadjuteur, ne songeaient à susciter des troubles. Il fallait attendre pour rappeler le cardinal, que le royaume fût pacifié. Ces arguments paraissaient plausibles et trouvaient des approbateurs dans le conseil du roi. Senneterre [1], qui était regardé comme un des partisans de Mazarin, s'en servait pour engager le cardinal à ne pas rentrer immédiatement en France [2].

[1] Henri de Senneterre, ou Saint-Nectaire, était un des principaux membres du conseil du roi ; il mourut en 1662, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans Le maréchal de La Ferté était son fils.

[2] Senneterre écrivait, le 13 décembre, à Mazarin (Aff étr., France, t. CXXXV, pièce 176) : « Je vous dirai, en vrai serviteur, que je ne vois autre salut pour la reine et pour vous qu'à pousser (chasser)



Châteauneuf allait plus loin dans ses intrigues secrètes : il cherchait à attirer le duc d'Orléans à Poitiers, dans l'espoir que sa présence serait un obstacle au retour de Mazarin[1]. Villeroi, Loménie de Brienne, Beringhen, que leurs fonctions attachaient tout spécialement au roi et à la reine, étaient secrètement d'accord avec Châteauneuf. Le maréchal de Villeroi fut formellement accusé de complicité avec Châteauneuf par Gaston, lorsque ce prince, en 1652, fit au secrétaire d'État Le Tellier l'aveu des intrigues de l'ancien garde des sceaux[2]. Loménie de Brienne, secrétaire d'État, dissimulait plus habilement ses menées; mais les lettres de Mazarin prouvent qu'il s'entendait avec ses adversaires. Enfin Beringhen, premier écuyer du roi, écrivait à Chavigny : « Il semble que vos serviteurs et amis n'aient rien à vous dire; mais ce que je crois aussi qu'ils ont principalement à requérir de vous et à vous recommander,

M. le Prince; après quoi tout vous sera facile ; mais, si votre entrée précède, comme toutes les apparences y sont, attendez-vous de voir pis que vous n'avez jamais vu, et croyez que vous ne pouvez faire plus grand plaisir à M. le Prince, qui y trouvera son salut par une assistance générale des parlements et d'une bonne partie des peuples. »

[1] Ce fut Gaston lui-même qui, en octobre 1652, l'avoua au secrétaire d'État Le Tellier. Ce dernier écrivait à Mazarin le 30 octobre (Aff. etr., France, t. CXLIII, pièce 152), qu'il avait appris du duc d'Orléans « que MM. de Châteauneuf et de Villeroy firent tous leurs efforts, à la fin du mois de novembre dernier (1651), pour obliger Son Altesse Royale a se rendre auprès du roi et empêcher par là le retour de Votre Éminence à la cour. »

[2] Voy. la note précédente.



c'est, monsieur, que vous vous conserviez en quelque sorte d'indépendance et netteté, afin que, les affaires venant à changer, on vous puisse proposer pour prendre la place due à vos mérites[1]. » Ainsi, c'était vers Chavigny, le conseiller de Condé et du duc d'Orléans, l'adversaire le plus habile et le plus persévérant de Mazarin, que se tournaient une partie de ceux qui vivaient dans la domesticité[2] la plus intime du roi et de la reine. Que dire des courtisans, tels que Souvré et Roquelaure, habitués à suivre la fortune? Nous verrons quelle fut leur attitude lorsque Mazarin rentra en France[3].

La reine elle-même paraissait hésiter, et Mme de Motteville, qui vivait dans son intimité, y fut trompée[4]; mais les correspondances, dont nous avons cité quelques passages, et dont il serait facile de multiplier les extraits, prouvent qu'Anne d'Autriche ne cessa d'appeler Mazarin de tous ses vœux. En cette circonstance, sa passion était d'accord avec la politique. Si elle eût subi la domination de Châteauneuf

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXVII, pièce 126, autographe. Cette lettre est écrite le 30 décembre 1651, au moment où le parlement de Paris rendait contre Mazarin un arrêt de proscription.

[2] On sait que ce mot désignait, au dix-septième siècle, tous les officiers de la maison des princes.

[3] Nous connaissons surtout les intrigues de ces courtisans par leurs lettres à Chavigny. Cette correspondance fut saisie, comme nous l'avons dit, à l'époque de la mort de ce dernier, en octobre 1652, et se trouve dans les papiers de Mazarin conservés aux Affaires étrangères.

[4] Voy. ci-dessus, p. 38.

et de sa cabale, elle serait retombée sous le joug de la vieille Fronde, dont Châteauneuf avait été un des chefs les plus dangereux. Elle avait depuis longtemps reconnu les calculs égoïstes de cette faction parlementaire, qui avilissait l'autorité royale au profit de quelques intrigants. Mazarin, au contraire, n'était l'homme d'aucun parti; son intérêt était celui de la France et de la monarchie. Guidée par son cœur et par l'intelligence des vrais besoins du royaume, Anne d'Autriche le rappela avec une impatience qu'il était plus nécessaire de modérer que de stimuler. Elle ne se résignait qu'avec peine aux délais qu'exigeaient les préparatifs de Mazarin. Milet lui écrivait, le 2 décembre 1651, par ordre d'Anne d'Autriche[1] : « La reine.... veut que vous veniez. » Il ajoutait qu'elle n'avait confiance que dans les personnes dévouées à Mazarin, et que toutes les autres lui étaient suspectes.

Parmi les membres du conseil du roi qui servaient fidèlement les intérêts du cardinal, il faut placer au premier rang le prince Thomas de Savoie-Carignan, le duc de Mercœur et le maréchal du Plessis-Praslin. Le prince Thomas était fils du célèbre Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et de l'infante Catherine, sœur du roi d'Espagne Philippe III; il avait d'abord été hostile à la France, mais Mazarin avait réussi depuis longtemps à l'enlever au parti espagnol. Le mariage du prince Thomas avec Marie de Bour-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 143.

bon-Soissons, dernière héritière de cette branche de la maison royale de France, avait encore contribué à lui donner une grande situation à la cour. Quelques mémoires du temps racontent qu'en appelant le prince Thomas à Poitiers, Châteauneuf avait voulu en faire un rival de Mazarin auprès de la reine[1]. La correspondance du cardinal prouve la fausseté de ces bruits de cour. Mazarin y fait l'éloge du prince Thomas et surtout de son dévouement[2]: « M. le maréchal du Plessis sait, comme moi, écrivait le cardinal, que M. le prince Thomas a fort bon sens[3], et comme il est entièrement attaché à la reine, et autant mon ami qu'il ne l'est point de M. le Prince, je crois que Sa Majesté doit lui témoigner toute confiance et faire cas de ses conseils. »

Le duc de Mercœur[4], qui avait épousé une nièce

[1] *Mémoires de la duchesse de Nemours*, p. 652 (édit. Michaud et Poujoulat). Cette princesse dit positivement : « Ils (Châteauneuf et Villeroi) introduisirent le prince Thomas de Savoie... dans la place du cardinal Mazarin. »

[2] Affaires étrangères, *Lettres de Mazarin*, t. XXIX, f° 331.

[3] La duchesse de Nemours (*ibid.*) dit de ce prince : « Lorsqu'on pouvoit s'apercevoir qu'il avoit du sens, on trouvoit qu'il étoit bon, mais on ne s'en apercevoit pas souvent. » Les ennemis de Mazarin lui auraient opposé un étrange rival, si l'on s'en rapportait au témoignage très suspect de cette duchesse de Nemours. Elle ajoute « qu'il étoit bègue, qu'il parloit fort gras en un mauvais françois et qu'avec tout cela il était sourd... ; mais, ce qui est rare, c'est qu'il fût favori et premier ministre, sans qu'il en eût seulement le moindre soupçon. » L'ironie est ici tellement exagérée, qu'elle inspire une juste défiance. La duchesse de Nemours n'a voulu faire qu'une caricature du prince Thomas.

[4] Louis de Vendôme, petit-fils de Henri IV, avait épousé Laure

de Mazarin, était tout dévoué à ses intérêts ; on trouve un grand nombre de lettres de ce personnage dans les papiers du cardinal : elles attestent son désir de soutenir les intérêts du ministre, qu'il ne sépare jamais de ceux du roi. Le maréchal du Plessis-Praslin n'avait pas l'illustration de la naissance, comme le prince Thomas et le duc de Mercœur, mais il s'était distingué dans toutes les campagnes de la minorité de Louis XIV, et, à la bataille de Rethel, il avait vaincu Turenne[1]. Les extraits, que nous avons cités, de ses lettres[2] prouvent à quel point il désirait le retour de Mazarin. Il était un des confidents et conseillers intimes d'Anne d'Autriche.

Le marquis de Senneterre était aussi, à en croire Monglat, un des partisans dévoués de Mazarin. Après avoir parlé du duc de Mercœur et du maréchal du Plessis, qui insistaient pour le retour du cardinal, Monglat ajoute[3] : « Le vieux Senneterre ne manquait jamais de se trouver chez elle (la reine), quand elle sortait de table, pour l'entretenir ; c'est pourquoi on l'appelait l'*anis ou le coriandre de la reine*[4]. Tous ensemble contribuaient au retour du cardinal. » La

Mancini. Voy. t. IV, p. 358-359, de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

[1] Voy. *Ibidem*, t. IV, p. 214 et suiv.

[2] Ci-dessus, p. 37-38.

[3] *Mémoires de Monglat*, p. 258, 2me colonne.

[4] « Après les viandes on sert chez les riches, pour faire la digestion, de l'anis, du fenouil et de la coriandre, confits ou sucrés » *Triomphes de la noble Dame*, cité par Le Grand d'Aussy, *Histoire de la vie privée des Français*, édit de 1815, t. II, p. 308.

correspondance de Mazarin sert encore ici à rectifier les mémoires. Nous avons cité plus haut[1] une lettre de Senneterre, qui conseillait à Mazarin de différer son retour en France. Le prince Thomas appréciait ce courtisan avec un bon sens qui montre combien sont fausses les assertions de la duchesse de Nemours[2]. « Le prince Thomas, écrivait Milet à Mazarin[3], croit qu'il (Senneterre) est dans vos intérêts, et que, si vous étiez ici, ce serait un des fidèles serviteurs que vous eussiez; mais il (le prince) est aussi assuré que, pendant que vous serez éloigné, c'est un homme qui se voudra conserver avec ceux qui gouvernent et qu'il est impossible qu'il ne défère en partie à leurs sentiments et qu'il ne [leur] fasse confidence de vos affaires. »

Ainsi le conseil du roi, siégeant à Poitiers, était divisé : Châteauneuf, Villeroi, Brienne, balançaient le crédit du prince Thomas, du duc de Mercœur et du maréchal du Plessis-Praslin. Ils avaient même sur eux l'avantage d'être rompus depuis longtemps aux affaires, et il était à craindre que leurs avis ne prévalussent. Mazarin se préoccupait de cette situation, comme le prouve une lettre qu'il écrivait à cette époque à Milet[4], afin qu'il la communiquât à la reine.

[1] Page 70, note 2.
[2] Voy. ci-dessus, p. 74, note 3.
[3] Affaires étrangères, France, t. CXXXV, pièce 143.
[4] Affaires étrangères, t. XXIX du recueil des *Lettres de Mazarin*, f° 331.

Il insistait fortement pour que cette princesse préférât les avis du prince Thomas, du duc de Mercœur et du maréchal du Plessis à ceux de la faction opposée.

Dans le but de fortifier son parti auprès de la reine, et d'opposer à des ministres expérimentés un homme aussi habile et aussi versé dans la pratique des affaires, il proposa et obtint, en décembre 1651, le rappel du secrétaire d'État, Michel Le Tellier. Ce ministre avait été exclu du Conseil, au mois de juillet de cette année, comme ennemi du prince de Condé[1]. Mazarin, qui s'était plaint vivement de sa conduite, était revenu de ses préventions contre lui. Il songeait aussi à rétablir Servien et Lionne[2], qui avaient été disgraciés en même temps que Le Tellier. Il chargea même de Lionne de travailler à un mémoire important. Il lui écrivait, à ce sujet, le 10 novembre 1651[3] : « Ayant fait réflexion sur l'envie que vous me témoignâtes, lorsque j'étais à Brühl, de me venir voir et [à] tout ce que Roussereau[4] m'a dit et écrit là-dessus, j'ai songé qu'à présent que je suis si près de la frontière[5], vous le pourrez faire en toute sûreté, sans que qui que ce soit pût en avoir connais-

[1] *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 374.

[2] Voy. lettre de Colbert dans le recueil de M. P. Clément, t. I, p. 188.

[3] Affaires étrangères, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 301, v°.

[4] Roussereau était un des secrétaires de Mazarin.

[5] Mazarin était à Dinant.

sance. » Mazarin ajoutait que Lionne travaillerait de concert avec lui à un écrit où il faudrait mettre « en abrégé les services rendus, les marques d'estime que le feu roi m'a données, et s'étendre sur les injustices et la violence inouïe que l'on a exercée contre moi dix mois durant ».

Ainsi le cardinal songeait à s'entourer de ses anciens auxiliaires avant de rentrer en France. Il savait qu'il avait à Paris des ennemis plus dangereux que la cabale de Poitiers. Le duc d'Orléans lui était toujours hostile : ce prince était entouré de conseillers, qui ne s'entendaient que sur un point, la haine contre Mazarin. Chavigny aurait voulu, par l'union de Gaston et de Condé, s'opposer au retour du cardinal et organiser un gouvernement des princes, qu'il aurait dirigé. Paul de Gondi n'était pas moins hostile à Mazarin, mais il redoutait Condé, qu'il avait bravé dans Paris. Son but était la constitution d'un tiers parti, dont Gaston devait être le chef nominal, et lui-même le tout-puissant ministre. Les troupes, qu'avait levées le prince et dont Beaufort était destiné à prendre le commandement, auraient formé l'armée de cette faction ; elles devaient se diriger vers la Loire et occuper les environs de Montargis et d'Orléans. La Cour, ainsi pressée entre deux armées ennemies, aurait été forcée de se réconcilier avec Gaston. Gondi espérait devenir alors le véritable chef du parti triomphant.

Ces projets du coadjuteur étaient signalés à Ma-

zarin par ses correspondants[1], qui l'engageaient à rentrer promptement en France pour s'opposer aux vues ambitieuses de ses adversaires. Le cardinal en comprenait la nécessité, mais il demandait avant tout que, pour donner plus d'autorité à la cause royale, le garde des sceaux, Mathieu Molé, fît enregistrer par le parlement de Paris la déclaration qui, dès le 8 octobre, avait porté une accusation de lèse-majesté contre Condé et ses adhérents[2]. Le duc d'Orléans avait réussi, pendant près de deux mois, à suspendre l'exécution des ordres du roi; mais enfin, le 4 décembre, Mathieu Molé parvint à faire enregistrer cette déclaration[3]. On y ajouta, comme restriction, que le procès ne pourrait être fait aux princes du sang que dans le délai d'un mois, en plein parlement, toutes les chambres assemblées, et en présence du roi, suivant les anciennes lois de la France. Il fut en même temps décidé que l'on procéderait à une enquête sur les levées de troupes que faisait le cardinal Mazarin et sur le projet qu'on lui attribuait de rentrer dans le royaume.

Ainsi le parti frondeur dominait toujours dans le parlement; il n'en était pas de même dans la bourgeoisie parisienne. Fatiguée des stériles agitations de la Fronde, elle se montrait indifférente aux passions

[1] Voy. une lettre du 10 décembre 1651, Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV; cette lettre est placée à la suite de la pièce 167.

[2] Voy. ci-dessus, p. 19.

[3] *Mémoires d'Omer Talon*, page 452, de l'édit. Michaud et Poujoulat.

que voulaient raviver les partisans des princes[1]. Ils eurent alors recours aux moyens si souvent employés pendant les années précédentes : ils excitèrent la populace à s'ameuter sous prétexte d'obtenir la diminution de impôts. Environ trois cents « coquins », comme les appelle Omer Talon[2], se rendirent au Luxembourg pour présenter leur requête au duc d'Orléans. Gaston leur répondit qu'il ne se mêlait pas des affaires, et qu'ils devaient porter leurs doléances au premier président, qui était en même temps garde des sceaux. C'était désigner ce magistrat aux insultes et aux attaques de la populace. Elle se dirigea, en effet, vers l'hôtel du premier président, qui était contigu au palais de justice[3]. Mathieu Molé était alors en conférence avec le surintendant des finances duc de la Vieuville, le maréchal de Schomberg, colonel général des Suisses, et plusieurs capitaines de cette milice. Ils examinaient les moyens d'assurer la solde des régiments suisses[4],

[1] Un des écrivains frondeurs, Gui Joly, le reconnaît formellement (*Mémoires*, p. 65, édit. Michaud et Poujoulat) : « A Paris, dit-il, tous les bons bourgeois étoient las de la guerre. »

[2] *Mémoires*, p. 452. Le nombre des émeutiers est indiqué approximativement dans une lettre du 2 décembre adressée à Mazarin (Aff. étr., FRANCE, t. CXXXV, pièce 162).

[3] « Le premier président, dit Piganiol de la Force, est logé dans le Palais ; son hôtel est vaste, accompagné de jardins et de tout ce qui peut rendre cette demeure commode et agréable. » (*Description de Paris*, t. II, p. 46 de l'édit. de 1765).

[4] *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*, mscr. de la Bibl. nat. f. fr., 10 275, f° 380.

lorsque la foule s'avança en proférant des cris séditieux et lançant des pierres qui brisèrent les fenêtres.

Mathieu Molé montra, en cette circonstance, ce courage calme et intrépide, dont il avait fait preuve aux barricades de 1648 et aux émeutes de 1649. Le maréchal de Schomberg, lui proposa de repousser cette « canaille[1] ». Mathieu Molé refusa, fit ouvrir les portes de son hôtel et se présenta, sans aucune escorte, à cette multitude menaçante. La présence de ce grand magistrat suffit pour dissiper les émeutiers[2]. Ils s'attroupèrent de nouveau sur le Pont-Neuf, et, lorsque le surintendant des finances, la Vieuville, sortit de l'hôtel de la première présidence, il fut poursuivi par les insultes de cette populace. Son carrosse fut attaqué, et l'on y « porta quelques coups de pointe d'épée, dont le manteau d'un de ses commis fut coupé[3] ».

[1] Le mot est d'Omer Talon (*Mémoires, ibidem.*) Loret traite de même ces émeutiers :

> Crocheteurs, hommes de marine
> Et gens de semblable farine.

Plus loin Loret ajoute :

> ... Cette canaille importune...
> .. Exécrable race
> Que l'on nomme populace
> Enfin ces gueux, ces archigueux...

(*Muse historique*, lettre du 10 décembre 1651).

[2] Omer Talon, *Mémoires*, p. 452. Il dit formellement que ces émeutes étaient excitées par les partisans des princes : « Toutes lesquelles choses furent faites et exécutées par les amis de M. le Prince, mais ce fut du consentement de M. le duc d'Orléans. »

[3] *Mémoires d'Omer Talon*, *ibid*., et *Muse historique* de Loret (lettre du 10 décembre 1651).

Le lendemain, 7 décembre, le parlement, sur la plainte du procureur général, Nicolas Fouquet, rendit un arrêt pour interdire les attroupements et séditions[1], mais la conduite de cette compagnie, toujours dominée par les frondeurs, était plus propre à exciter qu'à réprimer les passions populaires. Dans les séances du 9 et du 13 décembre, on rappela, en en demandant la confirmation, la déclaration injurieuse, qui avait été enregistrée le 5 septembre contre Mazarin. Cet acte le traitait « de traître, de voleur public, d'ennemi du repos de la chrétienté[2]. » La séance du 13 décembre fut surtout orageuse :

[1] Cet arrêt a été imprimé dans le recueil intitulé : *Registres de l'Hôtel de ville pendant la Fronde* (t. II, p. 226, publication de la *Société de l'histoire de France*). Les savants éditeurs ont laissé échapper à la quatrième ligne, une erreur qu'il est facile de corriger : ils parlent de l'assemblée faite *en la rue detournez* (*sic*); il faut lire *en la rue de Tournon*.

[2] Ce sont les termes mêmes par lesquels Mazarin, dans une lettre du 26 septembre 1651, adressée à la reine et éditée par M. Ravenel (p. 292 du recueil des lettres de Mazarin publié pour la *Société de l'histoire de France*), résume les accusations de la déclaration contre lui. Il est certain que la déclaration était des plus injurieuses pour le cardinal. On lui imputait l'exil et l'emprisonnement des officiers de justice, la dissipation des finances, le retard de la paix générale, la ruine du commerce, l'interdiction du parlement (de Bordeaux), la détention des princes... « Toutes les infractions à l'ordonnance de 1648, disait la déclaration, étoient le fait de ce méchant homme qui, contrevenant aux louables et bonnes intentions de Sa Majesté, avoit, par sa conduite, justement excité la haine et le mépris des trois ordres du royaume, etc. » Nous avons vu ci-dessus (p. 41) que, sur la demande de Mazarin, le roi avait désavoué cette déclaration injurieuse; mais le parlement voulait la faire revivre.

un conseiller, nommé Machault[1], ayant été interrompu par le coadjuteur, s'emporta contre lui; il « l'a poussé très avant, écrivait un des correspondants de Mazarin[2], et lui a dit que son chapeau était la cause de toutes nos guerres et la récompense des séditions qui s'étaient faites dans Paris. » Pontcarré[3], qui prit la parole après Marchault, ouvrit l'avis de mettre à prix la tête de Mazarin. Après lui, opina un certain Durand[4], « lequel a dit, ajoute le correspondant, que, puisqu'il s'agissait de mettre la tête à prix, les ecclésiastiques étaient obligés de se retirer[5] et qu'il ne pouvait pas opiner tant qu'ils seraient [présents]. M. de Pontcarré a voulu expliquer son opinion, ayant toujours été ami de M. le coadjuteur..... M. Durand a achevé son avis et a dit qu'il (son avis) était que M. le cardinal fût pendu. »

La majorité du parlement n'adopta pas encore, dans cette séance du 13 décembre, des résolutions aussi violentes. Elle s'en tint aux conclusions de

[1] Probablement Louis Machault, reçu conseiller au parlement de Paris le 21 juin 1642, mort en 1673.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 182. Cette lettre, non signée, est probablement de l'avocat Bluet. Son récit est plus complet que celui d'Omer Talon. Comparez le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde, ibid.*, f° 386 et suiv.

[3] Nicolas Camus, seigneur de Pontcarré, avait été reçu conseiller au parlement en 1636; il mourut en 1660.

[4] C'est à ce conseiller Durand qu'Omer Talon attribue la proposition de mettre à prix la tête de Mazarin.

[5] En vertu du principe : *Ecclesia abhorret a sanguine*, les ecclésiastiques, qui faisaient partie des cours de justice, se retiraient lorsqu'il s'agissait de prononcer une sentence capitale.

l'avocat général Omer Talon, et décida qu'une députation serait envoyée au roi pour demander la confirmation de la déclaration du 5 septembre précédent. On y ajouta que l'arrêt serait communiqué aux princes étrangers et que l'on engagerait les autres parlements du royaume à en rendre de semblables. Quoique l'avocat général Omer Talon n'eût pas requis ces dernières dispositions, on lui reprocha vivement, dans le parti de Mazarin, d'avoir demandé la confirmation de la déclaration du 5 septembre, et l'on attribua sa conduite à des calculs égoïstes : « M. Ménardeau[1] nous dit..., écrit le même correspondant à Mazarin[2], qu'il sait de science certaine que Talon était d'intelligence avec les princes et que cela avait été concerté entre lui et Son Altesse Royale (Gaston), qui lui avait promis que, l'accommodement se faisant, il le ferait premier président par quelque manière que ce fût[3]... Je vois bien désormais, par ce procédé de M. Talon, qu'il n'y a plus rien à espérer de lui, et qu'il se faut contenter de dissimuler jusques à ce que la saison vienne. »

Le parti, qui, à Poitiers, se montrait hostile à Mazarin, accueillit avec empressement ces manifestations parlementaires : « M. L'abbé de Guron[4],

[1] Ménardeau-Champré, conseiller au parlement.

[2] Affaires étrangères, *ibidem*.

[3] Dans un mémoire destiné au premier président Mathieu Molé, et conservé dans le volume CXXXV (France) des Affaires étrangères, la même accusation est reproduite contre Omer-Talon.

[4] Louis de Rechignevoisin, abbé de Guron, devint évêque de Tulle et ensuite de Comminges. Il mourut en 1693.

écrivait Milet à Mazarin [1], était avec MM. de Châteauneuf et de Villeroi, lorsqu'ils reçurent les nouvelles de ce que l'on a fait au parlement contre vous; jamais il n'a remarqué plus de joie dans leurs esprits et leur visage [2]. Ils disent depuis ce temps-là à Leurs Majestés que vous avez gâté les affaires du roi par votre manière d'agir et qu'ils étaient près de faire tomber M. le Prince, mais que le bruit de votre retour, qui alarmait toute la France, leur liait les mains. »

Heureusement le mauvais vouloir de ces conseillers de la reine fut impuissant : au moment où les passions parlementaires se déchaînaient contre Mazarin, on apprenait, de tous côtés, les succès des troupes royales. En Languedoc, le lieutenant-général de la province, M. d'Arpajon, venait, d'accord avec les États de Languedoc, de lever quatre mille hommes [3]; il avait joint ces troupes à celles du marquis de Saint-Luc, et tous deux s'étaient emparés de la partie orientale de la Guienne, pendant que le

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 191.

[2] Cependant Villeroi écrivait dans le même temps à Mazarin pour lui témoigner son dévouement et celui du marquis de Châteauneuf. Il lui disait dans une lettre du 26 décembre 1651 (Aff. étr., FRANCE, *ibidem* : « Je la servirai (Votre Éminence) avec toute sorte de fidélité. M. de Châteauneuf m'a chargé de vous assurer de son très humble service et qu'il fera toutes les choses qui dépendront de lui pour avancer vos intérêts. » On voit que Saint-Simon connaissait bien ce premier maréchal de Villeroi (Nicolas de Neufville), et que c'est avec raison qu'il l'appelle « grand courtisan et grand valet. » (*Addition au journal de Dangeau*, t. I, p. 259).

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 157. Lettre du 10 décembre 1651.

comte d'Harcourt repoussait Condé jusqu'à la Dordogne. Même succès des armes royales en Bourgogne et en Saintonge : « Le château de Dijon, écrivait-on à Mazarin[1], s'est rendu à discrétion, et les sept vaisseaux du comte du Daugnon, où étoit celui d'Espagne, se sont retirés dans Brouage, démâtés par la tempête, leurs ancres rompues, et leurs voiles en pièces, ainsi que me mande M. de Guron[2]. » On apprenait en même temps que la forteresse de Hérisson[3], dans le Bourbonnais, avait été enlevée à la faction des princes par le marquis de Saint-Géran[4], lieutenant général au gouvernement de cette province.

Ces succès du parti royal ne firent qu'exaspérer les frondeurs. La cabale ne s'attaquait plus seulement aux représentants du pouvoir, comme le garde des sceaux et le surintendant des finances. Tous ceux que l'on regardait comme Mazarins étaient menacés, et les femmes mêmes n'étaient pas épargnées. La marquise d'Ampus, que l'on signalait comme tenant des conciliabules favorables à Mazarin, courut les plus grands dangers. « M. de Beaufort[5], écri-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 130; lettre du 13 décembre.

[2] Gabriel de Rechignevoisin. Voy. ci-dessus p. 44, note 2.

[3] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Cher.

[4] Claude-Maximilien de la Guiche, marquis de Saint-Géran, mort en 1659.

[5] Marie de Brancas, mariée au marquis d'Ampus (Henri de Castellane). Le duc de Beaufort était assez proche parent de la marquise d'Ampus : la mère de Marie Brancas, Julienne-Hippolyte

vait-on à Mazarin[1], lui a fait dire qu'il s'étonnait qu'elle n'était pas sortie de Paris. » Le bruit s'était répandu que Mazarin était caché chez elle[2]. On menaçait de saccager sa maison, et le correspondant du cardinal ajoutait qu'il y avait lieu « de craindre extraordinairement[3] ».

La situation de Paris devint encore plus critique, lorsque la cour envoya au garde des sceaux l'ordre de quitter cette ville et de se rendre à Poitiers, avec le surintendant des finances et les membres du conseil d'État. Mathieu Molé hésita d'abord et fit des remontrances sur les conséquences de cette mesure; mais la cour espérait que le départ du garde des sceaux et du conseil du roi, laissant Paris en proie à la violence des factions, porterait de plus en plus la bourgeoisie à se détacher du parti des princes. La reine avait d'ailleurs besoin de ce chef de la magistrature et du conseil d'État pour casser les arrêts du parlement. Un second ordre enjoignit à Mathieu Molé de partir immédiatement pour Poitiers; il obéit le 27 décembre. Le surintendant La Vieuville, qui quitta Paris en même temps que lui, s'arrêta à Tours avec le conseil des finances, pendant que le

d'Estrées, était sœur de Gabrielle d'Estrées, mère du duc de Vendôme et aïeule de Beaufort.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 165.

[2] *Ibidem*, pièce 189.

[3] Les *Lettres de Mazarin* attestent qu'il voulut récompenser les services que Marie de Brancas rendait à sa cause : il demanda pour elle à la reine une pension de mille écus (Aff. étr., *Lettres de Mazarin*, t. XXIX, f° 382, v°).

garde des sceaux s'établissait à Poitiers avec les autres membres du conseil.

Le duc d'Orléans, irrité de ces mesures, songea dès lors à se préparer sérieusement à la guerre, et, pour la soutenir sur la Loire, il rappela les régiments qu'il avait dans l'armée du maréchal d'Aumont, et en leva de nouveaux, qui prirent leurs quartiers à Montargis et à Chartres[1]. Les partisans de Mazarin, reconnaissant que la cour courait risque de se trouver cernée entre l'armée du duc d'Orléans et celle du prince de Condé, insistèrent plus vivement que jamais pour que le cardinal vînt, avec les troupes qu'il avait levées en Allemagne, au secours du roi et de la reine. Mazarin, qui avait achevé ses préparatifs militaires, était prêt à répondre à leur appel; mais, avant d'entrer en France, il demanda que le roi lui enjoignît, par un ordre formel, d'amener l'armée qu'il avait rassemblée. Cet ordre fut contre-signé par le secrétaire d'État, Loménie de Brienne[2]. Les papiers de Mazarin contiennent la

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 188.

[2] *Mémoires de Henri de Brienne*, p. 134 et 135 de l'édition Michaud et Poujoulat. On a cru qu'il y avait contradiction entre ce passage des *Mémoires de Brienne* et celui des *Mémoires du maréchal du Plessis-Praslin* (p. 428), où ce dernier dit que les ordres furent rédigés par lui, signés par le roi et expédiés sans l'intervention d'un secrétaire d'État; mais on n'a pas remarqué que Brienne et du Plessis-Praslin parlent d'époques différentes. Dans les mémoires du maréchal, il est question des lettres portées, en novembre, par La Cardonnière (voy. ci-dessus, p. 38) et tenues secrètes. Dans les *Mémoires de Brienne*, il s'agit des lettres patentes qui furent expédiées le 13 décembre 1651.

copie de la lettre royale qui lui fut adressée le 13 décembre[1], et qui lui enjoint de conduire ses troupes sur les bords de la Loire.

Le cardinal, qui s'était avancé de Dinant à Bouillon, adressa, de cette ville au roi, le 23 décembre, un manifeste pour expliquer sa conduite[2]. Après avoir remercié Louis XIV de ses bienfaits, Mazarin rappelle qu'il a subi avec résignation la déclaration injurieuse dont il a été frappé au mois de septembre. Il aurait continué à vivre dans l'exil, si son malheur avait pu contribuer au bonheur de la France. Mais, il a vu, ajoute-t-il[3], avec toute l'Europe, qu'au lieu de ces grands effets, qu'on avait publié que son éloignement devait infailliblement produire, les affaires ont visiblement et notablement empiré; que la confusion et le désordre sont partout; que l'on a fait des liaisons étroites avec les Espagnols; que les traités en sont signés et ratifiés de part et d'autre; « que la bonté que Votre Majesté a eue de donner à Son Altesse Royale si belle matière d'employer le zèle qu'Elle a pour l'État, en lui envoyant un pouvoir sans limitation pour l'accommodement[4], n'a rien produit... ;

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 179 La copie n'indique pas si l'ordre est adressé à Mazarin ou au maréchal, d'Hocquincourt. D'après les *Mémoires de Brienne* (p. 134), il y avait deux lettres, l'une adressée à Mazarin, et l'autre au maréchal d'Hocquincourt.

[2] Aff. étr , FRANCE, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 416, v°.

[3] *Ibid* , f° 418.

[4] Voy. ci-dessus, p. 20.



que l'on a même refusé la conférence qui avait été proposée (ce qui ne se pratique pas entre les ennemis les plus fiers et les plus aigris). » Alors le cardinal s'est décidé, avec l'autorisation de Leurs Majestés, à employer ses faibles ressources pour la défense de leur cause. En terminant, Mazarin déclarait qu'il n'avait qu'un but, exposer sa vie pour le bien de la France, et faisait des vœux pour le rétablissement du repos et de la gloire du royaume.

Des lettres exprimant les mêmes pensées furent répandues dans toutes les provinces. Les uns n'y virent qu'une démonstration hypocrite, sous laquelle se dissimulait l'ambition du cardinal. D'autres, sans être dupes du désintéressement qu'affichait Mazarin, applaudissaient à une entreprise qui pouvait assurer le triomphe de l'autorité monarchique sur les factions. A leurs yeux, le ministre qui pendant cinq ans avait continué l'œuvre de Richelieu était seul capable de relever la France. Son ambition personnelle se confondait, à leurs yeux, avec la grandeur du royaume, et ils étaient disposés à l'absoudre.

Après avoir lancé son manifeste, Mazarin quitta Bouillon, entra en France, et se rendit, le 24 décembre, à Sedan, où Fabert l'accueillit avec tous les honneurs dus au premier ministre[1]. Le maréchal

[1] Voy. la *Muse historique* de Loret (lettre du 31 décembre 1651).

> ... Monsieur Fabert, qui commande
> Dans cette place de renom,
> Fit tirer trois fois le canon.

d'Hocquincourt vint le rejoindre avec la plupart des gouverneurs des places fortes du Nord : Navailles, Broglie, Mondejeu, Quincé, Cossé-Brissac, de Bar. C'étaient tous capitaines renommés, dont plusieurs parvinrent aux grades les plus élevés. Philippe de Montaut, qui fut nommé plus tard duc de Navailles et maréchal de France[1], était à cette époque gouverneur de Bapaume, ville forte de l'Artois. Il s'était distingué dans les campagnes précédentes et était un des champions les plus dévoués de Mazarin. François-Marie, comte de Broglie, était lieutenant général des armées du roi et gouverneur de la Bassée, place située sur les confins de la Flandre et de l'Artois; il n'était pas moins zélé que Navailles pour la cause du cardinal. Jean de Schulemberg, comte de Mondejeu, et gouverneur d'Arras, devint, en 1658, maréchal de France, et prit le nom de maréchal de Schulemberg. Les services qu'il avait rendus à Mazarin furent la principale cause de son avancement rapide dans la hiérarchie militaire. Joachim de Quincé était lieutenant-général[2]. Timoléon de Cossé-Brissac, maréchal de camp, avait le gouvernement de Mézières; enfin Guy de Bar, gouver-

[1] Philippe de Montaut, duc de Navailles, a laissé des mémoires, qui ont été publiés pour la première fois en 1701 (Amsterdam, Malherbe, in-12). Ils ne font pas partie des grandes collections de mémoires relatifs à l'histoire de France

[2] On trouve le détail de ses services dans la *Chronologie militaire* de Pinard, t. IV, p. 59.

neur de Doulens et plus tard d'Amiens, s'était déjà signalé par la vigilance avec laquelle il avait veillé à la garde des princes.

On s'étonne de ne pas trouver parmi les généraux qui accompagnèrent Mazarin, Turenne, avec lequel il négociait depuis longtemps pour le gagner à la cause royale. Turenne lui-même se plaignit de n'avoir pas été appelé en cette circonstance, et Mazarin crut devoir se justifier dans une lettre du 26 décembre 1651, écrite de Sedan à l'abbé Fouquet[1] : « Il est injuste de se plaindre, écrivait-il[2], de ce que j'ai préféré d'autres à lui pour la levée et le commandement des troupes qui m'accompagnent. Il peut bien croire que j'aurais tenu à beaucoup d'honneur et d'avantage qu'il eût voulu venir à moi, et que je l'en aurais conjuré, si j'avais cru qu'il en eût la moindre pensée; mais j'ai cru que ce serait trop de hardiesse et même imprudence de m'adresser pour une affaire de cette nature à une personne avec qui je n'avais encore aucune liaison. Du reste, il voit l'état où je suis. Si ma fortune devient meilleure, j'ose répondre qu'il s'en ressentira, étant résolu de chercher toutes les occasions de faire quelque chose

[1] Basile Fouquet, frère du procureur général, Nicolas Fouquet, était abbé commendataire de Barbeaux, abbaye de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Sens.

[2] Affaires étrangères, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 437, v°. Mazarin était déjà en France, à cette époque. La lettre est datée de Sedan.

de solide pour lui, et de l'obliger, par ce moyen, à être de mes amis sans aucune réserve [1] ».

Avant de s'engager dans l'intérieur de la France, Mazarin, toujours préoccupé de l'intérêt général du royaume, mit la Champagne à l'abri des attaques des ennemis. Il le rappelle dans une lettre qu'il écrivait à Le Tellier, le 16 janvier 1652 [2] : « Je vous dirai n'avoir rien oublié pour fortifier la frontière de Champagne, y ayant laissé l'infanterie que j'ai fait lever par M. de Grandpré, deux cents chevaux que lève présentement M. de Fabert, cent chevaux levés par M. Desfourneaux, huit compagnies d'infanterie des corps qui sont ici avec moi, qui n'ont pu être levées assez à temps, et, en outre, il devait arriver de jour à autre, dix-huit cents hommes de pied et quatre cents chevaux des troupes de Brandebourg, qui étaient levés à Wesel depuis le 5 du mois de décembre. » Mazarin ajoute, en confidence, que M. de Marolles, gouverneur de

[1] Mazarin ajoutait dans la même lettre : « J'ai peine à voir qu'il soit si difficile de faire expliquer nettement M de Bouillon, ayant autant de passion que j'en ai de lier une étroite amitié avec lui et avec M. de Turenne. Je ne prétends pas néanmoins que cette amitié leur préjudicie en rien, et je souscris moi-même aux raisons qu'ils ont de ne se déclarer pas présentement, puisque l'affaire de M. de Bouillon devant être sitôt terminée dans le parlement *, cette déclaration y pourroit peut-être apporter des obstacles ou du délai. Ce n'est pas que le roi, de façon ou d'autre, achèvera cette affaire, et j'engage ma parole qu'il n'y a rien qu'il (le duc de Bouillon) puisse souhaiter en cela, de Sa Majesté, qu'elle ne le fasse. »

[2] Affaires étrangères, *Lettres de Mazarin, ibidem*, f° 470 v°.

* Il s'agissait de la compensation qu'on devait accorder au duc de Bouillon pour la principauté de Sedan.

Thionville lui a offert mille hommes de pied et cinq cents chevaux, qui sont prêts et à trois ou quatre journées seulement de Thionville. Ils pourront contribuer à protéger les frontières septentrionales de la France.

Après avoir pris ces précautions, le cardinal annonça son entrée en France à tous les parlements, aux archevêques et évêques, aux personnages élevés en dignité ou de naissance illustre[1]. Puis il se mit en marche, et s'avança de Sedan à Rethel ; il était précédé par le maréchal d'Hocquincourt, qui commandait deux mille soldats de vieilles troupes. Le cardinal le suivait avec environ cinq mille hommes. Après avoir franchi l'Aisne sans obstacle, il se dirigea vers la Marne et arriva à Épernai le 2 janvier 1652.

A la nouvelle de cette marche hardie à travers la Champagne, le parti hostile à Mazarin éclata avec fureur dans Paris ; mais, au grand étonnement des parlementaires, le peuple resta calme : il n'y avait plus, en 1652, d'élan révolutionnaire, comme à l'époque des barricades de 1648. La bourgeoisie, comme nous l'avons vu et comme chaque crise nouvelle le prouvera, était lasse des troubles qui ruinaient la France pour satisfaire quelques ambitieux, et la population parisienne, à l'exception des misérables payés par la faction des princes, resta paisible.

[1] Les minutes et les copies des lettres circulaires du cardinal se trouvent aux archives des Affaires étrangères.

C'est ce qu'écrivait à Mazarin un de ses correspondants[1], l'avocat Bluet : « Vous devez croire pour une chose certaine que Paris est calme et qu'encore que la cabale fasse impression dans les esprits de ceux qui sont faciles à émouvoir, néanmoins on y est accoutumé, et l'effet entier (l'exécution complète des projets du cardinal) ne fera pas plus d'éclat que le bruit que l'on a fait courre (courir). » Quelques jours plus tard, Mazarin recevait du prince d'Harcourt[2] la confirmation de ces nouvelles. « Il me fait savoir, écrivait Mazarin le 30 décembre[3], que, quelque diligence qu'on fît à Paris jetant des billets et donnant de l'argent pour exciter une sédition, on n'en pouvait venir à bout, les gros bourgeois témoignant ne vouloir, en aucune façon, rien faire qui pût déplaire au roi ; que tout ce que les malintentionnés répandaient pour faire croire que mon retour produirait la ruine de Paris ne les émouvait point, et qu'une marque visible de tout ce que dessus, c'était qu'on avait vu partir M. le premier président[4] et M. le surintendant, sans que les méchants eussent rien oublié pour obliger les bourgeois à l'empêcher, et néanmoins personne ne s'était remué. »

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 208.

[2] Charles de Lorraine, fils aîné du duc d'Elbeuf, portait alors le titre de prince d'Harcourt. On ne doit pas le confondre avec son oncle le comte d'Harcourt (Henri de Lorraine).

[3] Tome XXIX, des *Lettres de Mazarin*, f° 442.

[4] Voy. ci-dessus, p. 87. Mathieu Molé et La Vieuville avaient quitté Paris, comme nous l'avons dit le 27 décembre 1651.

Le calme de la bourgeoisie ne fit qu'exaspérer la cabale parlementaire et le duc d'Orléans, qui se portèrent aux dernières extrémités. Le faible et nonchalant Gaston, se voyant bravé et méprisé, n'hésita plus à s'allier étroitement avec Condé. Il y avait déjà quelque temps que Chavigny négociait l'union des deux princes. On écrivait de Poitiers à Mazarin, dès le 16 décembre [1] : « Gaucourt [2] est passé ici, qui va trouver M. le Prince de la part de Son Altesse Royale. Il a dit à l'abbé de Guron [3],..... que Son Altesse Royale disait qu'il aimerait mieux se faire Turc que consentir à votre rétablissement. » Le marquis de Crenant [4] servait, à Paris, d'intermédiaire entre Gaston et Condé. « Il a, écrivait-on à Mazarin [5], la correspondance entière entre M. le duc d'Orléans et M. le Prince. Il reçoit les paquets; il a les chiffres; il a reçu la copie du traité fait par M. le Prince avec l'Espagnol et voit toutes les nuits M. d'Orléans. » Le coadjuteur, qui redoutait l'influence de Condé, s'opposait de toutes ses forces à la conclusion définitive du traité des princes; mais, en même temps, il excitait le parlement contre Mazarin. Cette assemblée rendit, le 29 décembre 1651, sur la proposition du conseiller Broussel, un arrêt de proscription contre le cardinal;

[1] Affaires étrangères, t. CXXXV, pièce 188.
[2] Probablement Charles-Joseph de Gaucourt, mort en 1684.
[3] Voy. ci-dessus, p. 84, note 4.
[4] Pierre de Perrien, marquis de Crenant, était maréchal de camp depuis 1649; il mourut en 1670.
[5] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXV, pièce 198.

sa tête fut mise à prix, et on promit une récompense de cinquante mille écus au meurtrier. Cette somme devait être prélevée sur la vente de la bibliothèque du cardinal, que Gabriel Naudé avait formée avec tant de soin et d'érudition et qui avait été ouverte si libéralement à tous les savants[1]. Le même arrêt enjoignait à toutes les villes et provinces de s'opposer au passage de Mazarin, et de lui courir sus ainsi qu'aux gens qui l'accompagnaient. Deux conseillers du parlement, Bitaut et Geniers du Coudray, furent chargés de se rendre dans les contrées que Mazarin devait traverser pour y publier l'arrêt du parlement et soulever les populations; mais cette fureur des parlementaires n'émut pas plus les provinces que Paris. A Épernay, le cardinal reçut la visite « de toutes les personnes de haute qualité[2] ». De là il se rendit à Arcis-sur-Aube, et, en moins de vingt jours, il traversa la Seine à Méry, l'Yonne à Montereau, la Loire à Gien et le Cher à Saint-Aignan, malgré les obstacles que voulurent lui opposer les partisans des princes. Il faut suivre les incidents de cette marche du cardinal et noter surtout le changement qui s'accomplissait dans l'esprit des peuples.

A Arcis-sur-Aube, Mazarin apprit que le parlement de Paris avait envoyé à Poitiers une députa-

[1] Voy. t. II, p. 418, de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

[2] *Lettre de Mazarin à Le Tellier*, t. XXIX, f° 448 v°, du recueil des *Lettres de Mazarin* aux Affaires étrangères.

tion, dont le chef était le président de Bellièvre, pour demander au roi et à la reine la confirmation des déclarations et arrêts qui l'avaient banni du royaume. Il savait quelle serait la réponse de la cour, et, le 6 janvier 1652, il écrivait à Le Tellier[1] : « Aussitôt que le roi aura déclaré son intention sur mon retour, ou il faut que le Parlement obéisse, et en ce cas non seulement le dernier arrêt, mais même tout ce qu'il a fait contre moi sera annulé, ou, [les membres du Parlement] désobéissant, il faudra que l'on procède contre eux comme criminels de lese-majesté, par des voies qui les pousseront bien au delà de la cassation de leurs arrêts. »

Le Parlement, apprenant les succès de Mazarin et l'accueil que lui faisaient les provinces, commençait à se calmer. On savait que le cardinal avait franchi la Seine sans difficulté, et que les conseillers Bitaut et Geniers du Coudray, avec quelques troupes du duc d'Orléans, avaient voulu vainement l'arrêter au passage de l'Yonne (9 janvier). Bitaut avait même été fait prisonnier, et Geniers du Coudray, contraint de s'enfuir. L'impuissance des arrêts parlementaires devenait évidente : il fallait, ou se soumettre aux ordres du roi, ou se déclarer en révolte ouverte, et, comme le demandait le duc d'Orléans, saisir les deniers royaux et lever des troupes. Mais le Parlement, tout en poursuivant et proscrivant Mazarin, ne voulait pas se mettre en hostilité déclarée avec la

[1] *Lettres de Mazarin*, t. XXIX, f° 454 v°.

royauté. « Ce que l'on a surtout remarqué dans cette assemblée, écrivait un des correspondants de Mazarin[1], c'est la faiblesse des troupes de Monsieur et le peu de dessein que l'on avait de lui donner de l'argent. » Les conseillers du Parlement, qui s'étaient montrés hostiles à Mazarin, entre autres l'avocat général, Omer Talon, cherchaient maintenant à se rapprocher de la cour. L'avocat Bluet en avertissait Mazarin[2] : « Talon, lui écrivait-il[3], a envoyé plusieurs fois à Mme d'Ampus et l'a engagée à deux conversations pour lui faire des protestations infinies. M. Talon a fait la même chose pour moi. Je ne sais comment des gens peuvent revenir si subitement d'une extrémité à une autre. Leur discours serait trop long, et je vous dirai seulement, en substance, son avis[3], qui n'est pas mauvais ; car il se faut servir de tout. » Cet avis était que Mazarin devait hâter sa marche vers Poitiers et y prévenir les députés du Parlement. Dans le cas où il ne pourrait arriver avant eux, le roi pourrait se borner à remettre aux députés et au président de Bellièvre, leur chef, une réponse par écrit, où il leur déclarerait qu'il n'avait consenti à l'exil du cardinal que pour éviter les troubles que Condé voulait exciter; mais que maintenant il avait besoin de ce ministre pour conclure la paix, et qu'il le rappelait dans ce dessein. Le même correspondant

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIX, pièce 8.
[2] *Ibidem*, pièce 9.
[3] L'avis donné par Talon.

insistait encore plus fortement, dans une lettre du 16 janvier 1652[1], sur l'état de Paris, sur les hésitations du Parlement et sur les dispositions favorables de la bourgeoisie. « La chaleur, écrivait-il, de ceux qui semblaient porter les choses dans les dernières extrémités est assez ralentie. Ils paraissent dans une léthargie profonde, et, si Son Éminence passe heureusement jusqu'à la cour, comme nous l'espérons, et le tenons ici pour certain, ils sont hors de toute mesure. Car on ne voit point les officiers[2] ni les bourgeois vouloir prendre part à ces remuements; au contraire, ils ne demandent tous que le repos, et disent qu'ils ne veulent point déplaire au roi. Je sais assurément que, si le Parlement eût donné arrêt pour se saisir des recettes, les autres compagnies en eussent donné de contraires. » Ainsi, d'après cette lettre, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Grand Conseil, qui étaient aussi cours souveraines, se montraient décidés à soutenir le pouvoir royal même contre le Parlement.

Mazarin triomphait, dans ses lettres, du changement qui se manifestait dans l'esprit public : « M. le duc d'Orléans, écrivait-il[3], avec tous ceux de sa faction, n'ont pu obliger le Parlement à donner aucun arrêt qui lui donne droit de faire des levées, de

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIX, pièce 42.
[2] Magistrats pourvus d'offices.
[3] Tome XXIX, f° 454, du recueil des *Lettres de Mazarin* aux Affaires étrangères.

prendre les deniers du roi ni [faire] aucune autre chose qui le pût autoriser davantage, encore que les propositions en aient été faites à la compagnie et qu'elles aient été puissamment briguées par ceux de sa faction. » Mazarin, arrivé à Gien sur la Loire, insistait encore plus vivement sur l'impuissance du duc d'Orléans et du parlement de Paris dans une lettre qu'il adressait, le 15 janvier 1652, au comte d'Harcourt[1] : « Tant s'en faut, lui écrivait-il, que les diligences extraordinaires, que M. le duc d'Orléans a faites pour m'empêcher de passer, envoyant des gentilshommes de tous côtés pour faire prendre les armes contre moi, rompre les ponts et animer les peuples, aient produit aucun effet, qu'au contraire, ceux de Gien ont arrêté le marquis de Sourdis[2], qui était venu pour se rendre maître de ce passage, et ne l'ont point voulu laisser aller qu'il n'eût fait retirer quelques troupes de Son Altesse Royale qui s'étaient saisies du faubourg de là l'eau (situé de l'autre côté de la Loire), et ont envoyé au-devant de moi pour m'offrir leur pont avec des témoignages très particuliers d'affection. En effet, j'y passerai demain (16 janvier). »

Cependant, au milieu de ses succès, Mazarin éprouvait un vif chagrin en apprenant la vente et la ruine de sa riche bibliothèque. Vainement on avait

[1] *Lettres de Mazarin*, t. XXIX, f° 469.

[2] Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, était gouverneur de l'Orléanais. Il mourut en 1666.

fait intervenir des opposants à la vente, au nom des créanciers du cardinal ; vainement on avait proposé d'acheter la bibliothèque entière pour une somme considérable. Les ennemis de Mazarin avaient montré un acharnement stupide pour disperser cette collection si précieuse. Gabriel Naudé en parlait avec une juste indignation[1], comme « d'une désolation la plus étrange et la plus horrible que l'on ait jamais vue, et de laquelle on parlera éternellement dans les histoires, vu que les Goths et les Vandales n'ont rien fait de si noir, de si cruel et de si extravagant. » Ce fut moins une vente qu'un pillage, d'après un autre correspondant du cardinal, l'avocat Bluet : « Vous y voyez, écrivait-il à Mazarin[2], des personnes qui se servent de leur autorité pour prendre des livres de prix dont ils emplissent leurs carrosses, et font mettre, dans des paquets de nulle valeur, des livres de prix qui s'adjugent pour rien. »

Averti de ces honteuses dilapidations, Mazarin faisait ressortir le contraste de sa conduite et de celle de ses ennemis[3] : « Il sera beau de voir, dans l'histoire, que le cardinal Mazarin, ayant pris tant de soin, trente ans durant, pour enrichir, des plus beaux et des plus

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIX, pièce 20, lettre du 9 janvier 1652. Ce volume contient plusieurs autres lettres de Gabriel Naudé relatives à la vente de la bibliothèque de Mazarin ; elles sont fort intéressantes, et nous regrettons de ne pas pouvoir en citer le texte complet.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIX, pièce 42.

[3] *Lettres de Mazarin*, t. XXIX, f° 465.

rares livres qu'on pût trouver, une bibliothèque qu'il voulait donner au public, le parlement de Paris ait ordonné, par un arrêt, qu'elle serait mise en vente, et que l'argent qui en proviendrait serait employé pour faire assassiner le cardinal. » Il revenait encore, le 17 janvier[1], sur la ruine d'une bibliothèque, « qu'on ne saurait pas rassembler, en cinquante ans, avec un million d'or. Il y a cinquante-quatre mille volumes. L'on a envoyé par tout le monde pour en avoir les plus curieux. J'ai dépensé cent mille écus pour bâtir un lieu propre à la mettre avec un beau logis pour ceux qui étaient destinés à en avoir soin, auxquels je faisais un établissement de six mille livres de rente. Tout cela pour en faire un présent à Paris, et on voit (ce que la postérité aura de peine à croire) que le Parlement la fait vendre à vil prix pour employer l'argent à faire assassiner celui qui avait tant travaillé pour la réduire à la perfection et la donner à la France. » Ce pillage de la bibliothèque de Mazarin continua pendant tous le mois de janvier et même au delà de cette époque, au grand scandale de ceux mêmes qui, comme Gui Patin, n'aimaient pas le cardinal[2], mais détestaient encore plus les actes de vandalisme.

Pendant ce temps, le président de Bellièvre et les députés du Parlement s'étaient rendus à Poitiers, et

[1] *Lettres de Mazarin*, t. XXIX, f° 474.

[2] Voy. les lettres de Gui Patin du 30 janvier et du 5 mars 1652. Dans la première, Gui Patin, parlant de la vente de la biblioth. du cardinal, dit qu'il ne peut voir « cette dissolution et destruction ».

là ils reçurent du roi la déclaration formelle que c'était par son ordre que le cardinal Mazarin était rentré en France et qu'on devait considérer comme nuls et non avenus tous les arrêts qui l'avaient exilé et proscrit. Le 24 janvier, Bellièvre rendit compte au parlement de Paris du résultat de sa mission[1]. Cette déclaration royale eut de graves conséquences : Tous les magistrats, qui avaient conservé le respect de l'autorité souveraine, se soumirent et refusèrent à Gaston l'union qu'il vint leur demander pour chasser Mazarin[2]. Ce prince en fut vivement irrité. « M. le duc d'Orléans, écrivait l'avocat Bluet[3], dit que les Mazarins l'avaient emporté. » Il ne leur épargnait pas les menaces; mais le parti modéré se sentait de plus en plus fort, comme l'attestent les correspondances de Paris : « Le bourgeois parle maintenant bien haut pour le roi, écrivait Bluet à Mazarin[2]. Les dispositions présentes des esprits sont merveilleuses[4]. » Un autre correspondant du cardinal, nommé Ratabon[5], confirmait ces avis : « Assurez-vous toujours, disait-il, que les bourgeois de Paris ne prendront point les armes et qu'ils ne se résoudront jamais à bailler de l'argent pour faire des troupes. Cela étant, il n'y a rien du tout à craindre. »

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIX, pièce 59.
[2] *Ibidem*.
[3] Lettre du 25 janvier. *Ibidem*, pièce 66
[4] *Ibidem*.
[5] C'est probablement le Ratabon qui eut, quelques années plus tard, la surintendance des bâtiments royaux.

Le clergé, comme la bourgeoisie, se prononça hautement en faveur du cardinal et attaqua l'arrêt que le Parlement avait rendu contre un prince de l'Église. Dans une assemblée tenue aux Augustins de Paris, quatorze évêques, présidés par l'archevêque de Rouen, François de Harlay, résolurent d'envoyer au roi une députation pour demander réparation de l'injure faite au cardinal Mazarin[1]. L'archevêque de Rouen, et les évêques de Valence, de Riez et de Saint-Pol-de-Léon furent chargés de cette mission.

En présence de ces manifestations, Chavigny déclara au duc d'Orléans qu'il n'y avait de salut pour lui que dans une union intime avec Condé. Le tiers-parti, que Gondi avait voulu fonder, était repoussé comme chimérique. Chavigny finit par entraîner Gaston, qui, depuis un mois, négociait avec Condé, par l'intermédiaire de Gaucourt, de Crenant, de Fontrailles, du comte de Fiesque et d'autres frondeurs, et le décida à conclure une étroite alliance avec ce prince. Ce fut le 24 janvier 1652, au moment où le roi faisait signifier ses volontés au Parlement, que le traité des deux princes fut définitivement conclu par Joseph de Gaucourt pour le duc d'Orléans, et par le comte de Fiesque au nom de Condé[2]. Les deux princes s'engageaient à ne déposer les armes qu'après l'expulsion du cardinal, à convo-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIX, pièce 58.

[2] La copie du traité se trouve dans les papiers de Mazarin (Aff. étr., FRANCE, t. CXXXIX, pièce 60).

quer les états généraux à Paris, ou dans la ville la plus voisine et la plus commode, et à exclure du conseil du roi le surintendant des finances, la Vieuville; ces résultats obtenus, ils promettaient de travailler à la paix générale[1].

Le traité des princes ne tarda pas à être connu de Paris. On écrivait à Mazarin, le 28 Janvier 1652[2] : « Le traité de M. d'Orléans avec M. le Prince, M. de Conti et Mme de Longueville, est ici tout public. » Mais bien loin d'effrayer les partisans du cardinal, cet acte de rébellion contre l'autorité royale leur donna une nouvelle force; ils n'avaient plus désormais à combattre que des factieux. « Le nombre des serviteurs du roi, écrivait à Mazarin le même correspondant[3], paraît tous les jours plus grand, et il y a cette différence entre les Mazarins et les frondeurs que les uns parlent hautement et hardiment dans toutes les compagnies pour le roi, et les autres sont bernés et strapassés[4], comme il faut. »

Au moment où Mazarin recevait ces heureuses nouvelles, il franchissait les derniers obstacles qui le séparaient de la cour. Il avait traversé la Loire, à Gien, dès le 16 janvier. Il ne rencontra plus de difficulté sérieuse qu'au passage du Cher. Le comte de Béthune, seigneur de Celles, où se trouvait un des

[1] Une lettre de Chavigny à Viole (*Ibid.*, t. CXLV, pièce 37) prouve que le traité fut signé malgré le coadjuteur.
[2] Aff étr., *ibidem*, t. CXXXIX, pièce 7.
[3] Lettre du 28 janvier. *Ibidem*.
[4] Vieux mot qui a le sens de battus et chassés.

ponts du Cher, tenta de s'opposer à sa marche. Le cardinal ne voulut pas s'arrêter à forcer cet obstacle. Il traversa le Cher à Saint-Aignan, dont le seigneur, premier gentilhomme de la Chambre du roi, l'accueillit avec empressement. De là, Mazarin alla à Loches, sur l'Indre. Il y apprit[1] que l'armée du prince de Condé venait d'essuyer une nouvelle défaite, et avait été rejetée par le comte d'Harcourt au delà de la Dordogne. On lui annonçait en même temps que le conseil du roi, réuni à Poitiers sous la présidence du garde des sceaux, avait cassé les arrêts rendus contre lui. Enfin les passages de l'Indre, de la Creuse et de la Vienne, étaient gardés par les troupes royales, et le cardinal pouvait maintenant hâter sa marche sans redouter de nouveaux dangers. Accompagné seulement de trois cents cavaliers, il s'empressa de répondre aux désirs du roi et de la reine, qui l'appelaient de tous leurs vœux. Anne d'Autriche témoignait une impatience, dont nous avons déjà cité de nombreuses preuves[2], et que Le Tellier ne pouvait expliquer que par un ensorcellement ou un mariage[3]. Le roi, son frère, le duc d'Anjou, et toute la cour allèrent jusqu'à deux lieues de Poitiers, à la rencontre de

[1] *Lettre de Mazarin* écrite de Loches et datée du 25 janvier 1652, t. XXIX des *Lettres de Mazarin*, f° 480.

[2] Voy. ci-dessus, p. 38, 39, 40.

[3] *Lettre de Le Tellier*, Bibl. nat. M. Chantelauze a cité un extrait de cette lettre de Le Tellier dans l'ouvrage intitulé : *Le cardinal de Retz et l'affaire du Chapeau*, t. I, p. 393.

Mazarin et le conduisirent dans cette ville, où il fit son entrée le 29 janvier 1652.

Ainsi le parti monarchique avait remporté des avantages de la plus haute importance, pendant les derniers mois de l'année 1651 et au commencement de 1652. Vainqueur en Saintonge et en Guienne, il luttait avec succès, à Paris, contre les frondeurs. Enfin l'arrivée du cardinal à Poitiers allait donner une direction plus ferme à la politique de la reine et mettre un terme aux divisions que nous avons signalées dans le conseil du roi[1]. Cependant Mazarin ne se dissimulait pas que le triomphe de sa cause était loin d'être assuré. Les Espagnols des Pays-Bas, appelés par les princes, se préparaient à entrer en France; le duc de Nemours partait pour la Flandre afin de hâter leur arrivée, pendant que le duc d'Orléans rassemblait ses troupes et en donnait le commandement à Beaufort. La ville d'Angers, soulevée par le duc de Rohan, son gouverneur, se déclarait pour le parti des princes; enfin, à Poitiers même, Mazarin trouvait des ennemis qui, pour être moins ouvertement déclarés, n'en étaient que plus dangereux.

[1] Voy. ci-dessus, p. 70 et suivantes.

CHAPITRE IV

SUITE DE LA TROISIÈME GUERRE DE LA FRONDE (FÉVRIER-MARS 1652).

Mazarin à Poitiers (29 janvier - 3 février). — Départ de Châteauneuf qui se retire à Tours. — Turenne et Bouillon se rendent à Poitiers (2 février). Secours envoyés en Catalogne. — Inquiétude de Gaston. — La cour arrive à Saumur (7 février). — Siège d'Angers. — Beaufort est envoyé au secours d'Angers (11 février). — Plan de campagne de ce général. — Prise d'Angers (28 février). — Troupes auxiliaires amenées par le duc de Nemours; elles traversent la Seine (3 et 4 mars) par la trahison du duc de Sully gendre du chancelier Séguier. — Le duc de Nemours se rend à Paris (5-13 mars). — La cour va de Saumur à Tours (10 mars), puis à Blois (15 mars). — La ville d'Orléans veut garder la neutralité. — Mlle de Montpensier se rend à Orléans (25 mars). — Querelle de Nemours et de Beaufort. — Le roi arrive à Jargeau (28 mars); combat de Jargeau; mort de Sirot. — Le roi à Gien (1er avril), son armée passe la Loire. — Condé rappelé par Chavigny; sa triste situation en Guienne; siège de Miradoux; Condé avait été forcé de le lever (14 mars); prise de Saintes par les troupes royales. — Condé échoue à Agen, et se décide à quitter la Guienne.

Mazarin ne ménagea pas à Poitiers les courtisans dont il connaissait l'hostilité[1]. « La réception qu'il m'a faite a été fort froide, écrivait le commandeur de Souvré à Chavigny[2]. Il n'a point voulu voir Roquelaure et est plus fier que jamais[3]. » Beringhen parle

[1] Voy. sur ces courtisans ci-dessus, p. 70, 71, 72

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLVII, pièce 22; autographe.

[3] *Ibidem*. Lettre du 31 janvier. A en croire Monglat (*Mémoires*,

de même : « Je trouve, écrivait-il à Chavigny[1], M. le cardinal un peu changé, en ce qu'il me semble qu'il a meilleure opinion de lui qu'il n'avait. »

Châteauneuf, son principal adversaire, refusa de rester dans le conseil du Roi en face d'un ministre qui avait toute la confiance d'Anne d'Autriche et qui ne tarda pas à le lui faire sentir. Mazarin, qui avait d'abord déclaré ne pas vouloir prendre part aux délibérations du Conseil[2], décida la reine à

p. 260 de l'édit. Michaud et Poujoulat) Ce furent Souvré, Roquelaure. Beringhen et autres courtisans qui affectèrent de ne pas visiter Mazarin. On voit par les lettres écrites de Poitiers, combien Mong at s'est trompé. C'est à Mazarin que les courtisans reprochent de leur témoigner une hauteur méprisante.

[1] Lettre du 2 février. *Ibidem*, pièce 25. Une autre lettre autographe de Béringhen, datée du 5 février, est plus explicite et montre plus à découvert les sentiments d'une partie des courtisans : « Ce porteur, écrivait-il à Chavigny, qui a vu un échantillon de la vie que nous faisons, vous en pourra dire des nouvelles. J'y joue mon personnages avec plus de rage et de chagrin que deux autres [n'] en pourroient porter : grand respect à M. le cardinal, grandes salutations, grandes révérences, mais peu de visites et moins de dialogue. Je ne commencerai, avec la reine ni avec lui, éclaircissement, excuse, ni justification, comme la plupart ont fait ; mais, si on commence avec moi, je parlerai plus sincèrement et plus significativement que je ne fis [jamais]. Voilà ma posture, souffrant disette et très mauvais payement. »

[2] C'est encore par la lettre de Souvré du 29 janvier que nous l'apprenons : « Son Éminence a fait, dès ce soir, ce qu'il écrivit au roi, il y a quelque temps, qui est de ne point vouloir assister au Conseil... Dès que les barbons (les ministres) sont venus chez la reine pour tenir le Conseil, il en est sorti, et le Conseil s'est tenu sans lui. » D'après Monglat (*Mémoires*, p. 261), Mazarin aurait assisté aux délibérations du Conseil ; mais l'autorité de Monglat ne peut être opposée à celle des témoins oculaires, qui écrivent au moment même où les événements s'accomplissaient.

marcher immédiatement vers l'Anjou, au lieu de poursuivre la guerre contre Condé, comme l'auraient voulu Châteauneuf, Villeroi et Brienne. Il soutint et persuada à la reine que le comte d'Harcourt et le marquis de Saint-Luc, qui commandaient les troupes royales en Guienne, suffisaient parfaitement pour tenir tête à Condé. Ce prince venait, à cette époque même, de subir de nouveaux échecs : le comte d'Harcourt avait vaincu son armée à Saint-André-de-Cubzac (janvier 1652), sur les bords de la Dordogne, et l'avait forcée de repasser cette rivière. Condé, attaqué à l'est par le marquis de Saint-Luc, au nord par le comte d'Harcourt, était réduit à la défensive. Ce n'était donc pas de ce côté qu'était le danger ; ce qui paraissait surtout menaçant, c'était la situation de la France centrale, de l'Anjou, de l'Orléanais, de Paris. C'était là qu'il fallait, par la présence du roi, arrêter les progrès des frondeurs. Après avoir soumis l'Anjou, la cour pourrait se rendre à Paris pour s'opposer aux prétentions du duc d'Orléans, qui levait des troupes et usurpait les droits souverains.

L'opinion de Mazarin recevait une nouvelle force des avis qu'on lui envoyait de Paris et qui le prévenaient qu'on appelait le prince de Condé dans cette ville. « Il faut que Votre Éminence soit avertie, lui écrivait Bluet[1], que tous ceux du parti de M. le Prince lui donnent avis de quitter la Guienne et

[1] Affaires étrangères, France, t. XXIX, pièce 69. Lettre du 28 janvier 1652.

de venir à Paris. Mme Talon[1], qui est venue aujourd'hui voir Mme d'Ampus[2], au retour de dîner de chez M. Tubeuf[3], lui a dit qu'on serait étonné [lors] qu'en une nuit l'on saurait M. le Prince à Paris, et beaucoup d'autres le disent encore. » Bluet ajoutait, ce qui donnait plus de poids à la nouvelle : « Tubeuf et Chavigny sont de grande intelligence. » Ces avis, que Mazarin recevait de personnes sûres et bien informées, prouvaient combien il eût été dangereux de s'éloigner de Paris au moment où le parti des princes s'y fortifiait. La reine céda aux remontrances du cardinal, et décida, contrairement à l'opinion de Châteauneuf et de la majorité du Conseil, que la cour se rendrait à Saumur et que le maréchal d'Hocquincourt, à la tête des troupes qui avaient accompagné le cardinal à son retour en France, assiégerait Angers.

Châteauneuf saisit ce prétexte pour s'éloigner de la cour. A en croire les lettres de Mazarin, le cardinal aurait cherché à le retenir[4]; mais il est probable qu'il fut bien aise d'être délivré d'un rival, dont il connaissait les perfides menées. Il fut même question d'ar-

[1] La femme de l'avocat général Talon était Françoise Doujat. Elle joue un rôle important dans les *Memoires de Flechier sur les grands jours d'Auvergne*, p. 88 et suiv.

[2] Marie de Brancas, qui était liée avec Bluet, Ondedei, et les partisans les plus ardents de Mazarin.

[3] Intendant des finances.

[4] Affaires étrangères, *Lettres de Mazarin*, t. XXX, f° 33 v°. Lettre du 10 février 1652 à l'abbé Fouquet.

rêter Châteauneuf, comme Mazarin le fait entendre dans cette lettre à l'abbé Fouquet : « Sa Majesté aurait pris quelque autre résolution à son égard, s'il n'avait promis de demeurer à Tours et de n'en partir point sans permission. » Châteauneuf se retira, en effet, à Tours, et trompa, au moins pendant quelque temps, les espérances des frondeurs de Paris, qui avaient compté que ce chef expérimenté viendrait bientôt se mettre à leur tête. Néanmoins, quoique chargé d'années et toujours déçu dans ses vues ambitieuses, Châteauneuf ne renonça pas à la politique. Nous le verrons reparaître encore plus d'une fois et s'acharner, avec une opiniâtre et malheureuse obstination, à ressaisir le pouvoir.

Délivré de ce rival, Mazarin ne trouvait plus dans le conseil que des instruments dociles. Villeroi et Brienne, qui s'étaient antérieurement montrés hostiles, n'étaient pas capables de lutter contre son influence. Senneterre et Le Tellier se pliaient à ses volontés. L'unité de vues dans le gouvernement se rétablit sous la direction incontestée d'un ministre tout-puissant. Ce qui ne fut pas moins important pour l'autorité royale, ce fut l'arrivée à Poitiers (2 février) du duc de Bouillon et du maréchal de Turenne qui venaient mettre au service du roi, l'un son génie politique, l'autre son épée si souvent victorieuse. Ils traitaient, depuis longtemps, avec la cour pour obtenir l'équivalent de la principauté de Sedan que Richelieu leur avait enlevée.

Mazarin leur fit accorder les duchés de Château-Thierry, d'Albret, les comtés d'Évreux, d'Auvergne et plusieurs autres domaines considérables avec le titre de princes étrangers. Le duc de Bouillon entra dans le conseil du roi, et Turenne fut chargé de lever des troupes pour fortifier l'armée royale, dont il allait bientôt partager le commandement avec le maréchal d'Hocquincourt.

C'étaient là de précieux auxiliaires ; mais Mazarin, malgré la confiance qu'il affectait en public, ne se dissimulait pas les périls de la situation : il fallait pourvoir tout à la fois à la défense de la Catalogne envahie et à la guerre d'Anjou. Les Espagnols tenaient Barcelone assiégée depuis plusieurs mois. La trahison de Marsin[1] avait encore accru les dangers de cette place. Un des premiers soins du cardinal fut d'envoyer des secours au maréchal de La Mothe, qui avait accepté la tâche difficile de réparer les fautes de Marsin et de défendre la Catalogne. Il écrivit au chevalier de Ferrières[2], qui se trouvait alors à Toulon[3], pour lui recommander d'équiper immédiatement des vaisseaux et de porter des vivres et des munitions à Barcelone. Mais il était encore plus urgent de lutter contre les ennemis de l'intérieur et de réprimer la révolte de l'Anjou. La cour

[1] Voy. ci-dessus, p. 30.
[2] Probablement, Jacques de Ferrières, chevalier de Malte.
[3] Affaires étrangères, t. XXX des *Lettres de Mazarin*, f[os] 45 et suiv.

partit, le 3 février, pour Saumur, en traversant Loudun, pendant que le maréchal d'Hocquincourt rassemblait les troupes royales et prenait la direction du siége d'Angers.

La marche de la cour vers la Loire inspira une vive inquiétude au duc d'Orléans. On écrivait de Paris à Mazarin le 5 février[1] : « Il n'y a point d'alarme pareille à celle qui est entrée dans l'esprit de M. le duc d'Orléans, lequel méditait tout à l'heure de quelle façon il pourrait se sauver dans le Languedoc[2], et l'on a été deux jours entiers à le rassurer avec des artifices incroyables[3]. L'on a premièrement essayé d'exciter la canaille par les placards que l'on a affichés; mais cela n'a point produit d'effet; au contraire, l'on a pris et mené dans l'Hôtel de ville celui qui donnait de l'argent, lequel, quand il a été pris, a contrefait le fou, et, ce matin, les trois Chambres[4] [du parlement] assemblées, on a donné un arrêt par lequel on a promis de faire fouetter sur-le-champ et

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIX, pièce 20.

[2] Le duc d'Orléans avait le gouvernement de cette province.

[3] En admettant même que le correspondant de Mazarin ait eu une intention satirique et ait voulu tourner en ridicule le duc d'Orléans, on ne peut nier la réalité des faits qu'il cite.

[4] Il y avait plus de trois chambres dans le parlement de Paris. Je pense que l'auteur veut désigner la grand'chambre et les chambres des enquêtes et des requêtes, sans tenir compte des subdivisions des dernières chambres, ni de la Tournelle, où siégeaient, à tour de rôle, des magistrats pris dans les autres chambres du parlement. Voy. le *Tableau du parlement*, dans la *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 33 et suiv.



sans forme de procès les colporteurs et canailles qui seraient trouvés en flagrant délit. »

Le correspondant de Mazarin, dont les informations paraissent sûres et précises, peint, dans la suite de cette lettre, les hésitations, les colères, les calculs égoïstes, les découragements de Gaston avec des détails tellement circonstanciés, qu'il paraît difficile d'en contester l'exactitude[1] : « Dans ces alarmes, écrit-il, où était Son Altesse Royale, le comte de Brancas[2] lui fit dire, par un de ceux qui lui parlent avec plus de confiance, qu'il avait oui dire que c'était son avantage de s'accommoder (avec la cour), que tous ceux qui l'environnaient n'agissaient que par des intérêts particuliers. Son Altesse Royale se mit à rêver en sifflant, et lui demanda qu. c'était l'autre[3]. Enfin (le) lui ayant déclaré[4], il lui dit : *Faites-le-moi parler*, de sorte qu'il lui donna heure, et Brancas, l'ayant entretenu fort longtemps et témoigné que cela serait très secret, il goûta la proposition, lui dit

[1] Quoique ces lettres ne soient pas de la main de Bluet, il est probable qu'elles ont été dictées par lui. Il était lié avec Mme d'Ampus (Marie de Brancas), et il me semble que c'est du salon, ou, comme on disait alors, de la ruelle de cette dame que viennent tous les détails que contiennent les dépêches citées.

[2] Charles, comte de Brancas, nommé maréchal de camp en 1649, chevalier d'honneur d'Anne d'Autriche en 1661, mort en 1681, à soixante-trois ans. Il était frère de Mme d'Ampus (Marie de Brancas).

[3] C'est-à-dire *quelle était la personne qui donnait ces conseils*. Il est probable que le confident, dont se servait Brancas était Goulas, qui servait la cour, tout en restant attaché au duc d'Orléans.

[4] Enfin l'autre interlocuteur, que je suppose avoir été Goulas, le lui ayant déclaré, le duc d'Orléans lui dit, etc.

que la voie de Mme d'Ampus était bonne pour être sûre [1]; mais que, quand cela serait, il fallait sauver l'honneur et les apparences et chercher les expédients, et le remit à sept heures du soir pour lui reparler. Le soir étant venu, il n'eut pas le loisir, et le remit au lendemain, qui était hier (4 février), où d'abord au lieu de suivre la proposition du jour précédent, il lui parla avec grande aigreur contre Mme d'Ampus, lui dit qu'elle avait autant d'esprit qu'un diable (ce furent ses termes); que sa maison était la première qu'il fallait piller; que M. de Beaufort lui avait bien dit qu'elle l'avait rendu Mazarin [2]. Brancas lui répliqua que cela ne se pouvait pas faire, sans qu'il quittât son service [3], tellement que, comme il lui parla ferme, il (le duc d'Orléans) revint et lui dit qu'il fallait que Votre Éminence sortît du royaume; que M. de Châteauneuf revenait [4], et que, quand il serait ici, ils feraient merveilles. Néanmoins, après, il lui dit (lui demanda) ce qu'il croyait qu'on pourrait faire pour lui, et comme il (Brancas) lui répliqua que c'était à Son Altesse à faire sa proposition, il lui dit : *Il y a un mariage* [5], et après se séparèrent.

[1] Parce qu'elle était sûre.

[2] Qu'elle avait rendu Brancas Mazarin.

[3] Brancas était, à cette époque, attaché à la maison du duc d'Orléans.

[4] On croyait encore à Paris que Châteauneuf se rendrait dans cette ville après avoir quitté la cour.

[5] Il s'agissait du mariage du roi avec Mlle de Montpensier, fille de Gaston.

» Sur cela, le comte de Brancas a dit à Mme d'Ampus... que ce mariage-là touchait fort l'esprit[1]...; que l'on s'était servi du prétexte du retour de M. de Châteauneuf pour remettre son esprit[2] en lui rehaussant les espérances d'une grande cabale, de sorte que ce n'était pas le temps de le presser, mais que, dans la première peur et alors que le roi approcherait de Paris, il prendrait son temps. »

En même temps que le duc d'Orléans et son parti se décourageaient et songeaient à traiter avec la cour, la bourgeoisie parisienne se prononçait de plus en plus en faveur de la royauté. On écrivait à Mazarin le 11 février[3] : « Le bourgeois se trouve en telle disposition que, si le roi voulait expliquer ses volontés à la ville par quelque lettre, on ne demande que l'occasion pour faire des assemblées, dans tous les quartiers, pour ranger à la raison ceux qui brouillent, sans exception aucune. J'en réponds avec certitude, ayant des assurances des plus considérables officiers et bourgeois. » Mazarin ne négligea rien pour fortifier ce parti national, qui commençait à réagir énergiquement contre les factions et qui devait enfin en triompher. Sa correspondance atteste qu'il s'occupait avec le plus grand soin des mesures qui pouvaient exercer une heureuse influence sur la bourgeoisie, comme l'exact payement des rentes de l'Hôtel

[1] Touchait fort l'esprit du duc d'Orléans.
[2] Relever son courage.
[3] Affaires étrangères, France, t. CXXXIX, pièce 110.

de ville de Paris, auquel les principaux habitants étaient surtout intéressés. Il écrivait à l'abbé Fouquet[1] : « On ne peut s'appliquer avec plus de soin et de vigueur que j'ai fait pour faire assurer le payement des rentes; j'en connais l'importance. »

La presse était devenue une puissance pendant les troubles de la Fronde. Mazarin s'en occupait activement : « Je vous ai déjà prié, par mes précédentes, écrivait-il à l'abbé Fouquet[2], d'avancer six mille livres pour les libelles et autres dépenses de cette nature, qu'il faudrait faire distribuer à Paris, dont vous tâcheriez d'obliger M. le coadjuteur[3] à prendre la direction. J'ai fait donner, par avance, quinze cents livres à M. Bluet[4] pour le même effet. » Mazarin annonce, dans cette lettre, l'envoi d'autres fonds, destinés surtout au clergé, « tant à distribuer dans les religions (couvents), que pour les autres dépenses que M. le coadjuteur jugera à propos de faire, selon les conjonctures, et on se remet à lui de faire parler par les voies qu'il jugera les meilleures au curé de Saint-Paul et aux autres personnes qu'il croit capables de servir. »

A tous ces moyens d'influence se joignirent les

[1] Affaires étrangères, t. XXX des *Lettres de Mazarin*, f° 47. Lettre du 25 février 1650.

[2] *Ibid*, f° 48

[3] A cette époque, Paul de Gondi, qui attendait sa promotion au cardinalat, paraissait agir de concert avec la cour

[4] Un des correspondants les plus actifs de Mazarin et l'auteur de la plupart des lettres citées.

succès militaires. L'Anjou, comme nous l'avons dit, s'était soulevé contre la cour. Le gouverneur de cette province, Henri Chabot, duc de Rohan, était depuis longtemps attaché à Condé. C'était surtout à lui qu'il avait dû son mariage avec Marguerite de Rohan, héritière des biens et des titres de cette illustre famille[1]. Il avait hésité quelque temps à se déclarer, mais enfin, cédant aux instances du duc d'Orléans et de Condé, il s'était emparé des Ponts-de-Cé et avait profité de l'absence de l'évêque d'Angers, Henri Arnauld[2], pour soulever la ville contre l'autorité royale.

Les événements d'Angers eurent alors une importance considérable. Les correspondances politiques du temps en suivent les péripéties avec une inquiétude passionnée. Il semble, comme le dit l'un des agents de Mazarin, que c'est là qu'est le nœud de la politique générale[3]. La cour, qui s'était rendue à

[1] Voy. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. II, p. 107.

[2] Henri Arnauld, connu d'abord sous le nom d'abbé de Saint-Nicolas, avait rempli à Rome une mission diplomatique, dont il a été question dans l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (t. II, p. 448). Voy. sur son rôle pendant la Fronde les mémoires de son neveu, l'abbé Arnauld (p. 534, édit. Michaud et Poujoulat). Ce fut l'évêque d'Angers qui avertit un des premiers Mazarin de la révolte du duc de Rohan (Affaires étrangères, PROVINCES, Anjou, t. LXVII)

[3] M. Debidour s'est attaché, dans sa thèse fort intéressante sur la *Fronde en Anjou*, à retracer les événements intérieurs de la Fronde angevine ; il l'a fait avec érudition, mais à un point de vue qui n'est pas le nôtre. Ce qui nous occupe, c'est moins la révolte

Saumur (7 février), fut arrêtée pendant un mois par la nécessité de pacifier l'Anjou. Mazarin savait que les Espagnols se proposaient d'envoyer des secours aux rebelles. Il se hâta d'avertir de leurs projets le maréchal d'Aumont, qui commandait une armée dans le nord de la France : « Nous avons avis, lui écrivait-il, que les Espagnols, en vertu du traité que M. le Prince a fait avec eux, doivent envoyer trois mille hommes au comte de Tavannes pour les joindre aux troupes qu'il commande, et entrer promptement en France. Je sais bien que vous n'êtes point en état de faire grand'chose avec les seules troupes que vous avez, mais on croit aussi que, vous entendant bien avec M. le maréchal de la Ferté-Senneterre[1], et vous entre-assistant selon les occurrences, vous pouvez, l'un ou l'autre, ou tous les deux ensemble, vous poster en tel lieu d'où vous viendriez à bout d'empêcher la jonction de ce corps avec celui de M. d'Orléans ; ce qui serait un service de la dernière importance. »

Heureusement pour la France, les Espagnols et les troupes auxiliaires de Condé ne purent arriver assez tôt pour secourir Angers. Le maréchal d'Hocquincourt, qui avait été chargé d'assiéger cette ville, fut

d'Angers dans ses détails intérieurs que l'influence qu'elle a exercée sur les affaires générales de la France. M. S. M. d'Elbenne vient de faire paraître un savant et intéressant mémoire, qui complète le travail de M. Debidour. Ce mémoire est intitulé le *Siege du Mans en* 1652 (Mamers, 1881).

[1] Ce maréchal était gouverneur de Lorraine.

bientôt rejoint par les troupes qu'amenait le comte de Broglie[1], et s'empara sans difficulté des faubourgs de cette ville ; mais, comme il manquait d'artillerie, il ne put attaquer immédiatement le corps de la place. Il fallut s'adresser au maréchal de la Meilleraye, gouverneur de Bretagne, qui promit le secours de l'artillerie de Nantes ; mais il s'écoula un temps assez long avant qu'elle pût arriver. Ces délais permirent au duc d'Orléans d'envoyer Beaufort au secours d'Angers.

Beaufort se distinguait plus par sa jactance que par sa capacité. On s'en moquait hautement à Paris, comme le prouvent les lettres adressées à Mazarin : « Le baron Sirot[2] est son lieutenant, écrivait un des correspondants du cardinal le 8 février[3] ; M. de Bouillon dit qu'il (Sirot) entend la guerre et qu'il aidera bien à son général, dont il fait de belles railleries. » C'est toujours sur ce ton ironique que les correspondants du cardinal parlent du *roi des Halles*. « Le grand duc de Beaufort est enfin parti, il y a trois jours, écrivait-on encore à Mazarin, le 11 février[4],

[1] François-Marie, comte de Broglie, maréchal de camp en 1646, gouverneur de la Bassée et lieutenant général en 1650, fut tué en 1656 au siége de Valence, à l'âge de cinquante ans. Voy. le détail de ses services dans la *Chronologie militaire* de Pinard, t. IV, p. 88 et suiv.

[2] Claude d'Eltouf, ou de l'Estouf, baron de Sirot, avait été un des vainqueurs de Rocroi. Voy. t. I, de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, p. 26, note 2, et p. 81.

[3] Affaires étrangères, France, t. CXXXIX, pièce 106.

[4] *Ibid.*, pièce non cotée, mais placée entre les pièces 110 et 111.

pour aller joindre les troupes de Son Altesse vers Montargis. Le dessein est aussi secret qu'a été son départ, étant sorti de Paris de nuit, travesti. Pour raison, il a dit à ses amis qu'il avait peur que le peuple ne le voulût empêcher d'aller exposer sa personne contre les Mazarins. L'opinion est ici qu'il n'a que faire du côté d'Angers, et que le duc de Rohan n'attendra pas que le maréchal de la Meilleraye lui aille faire danser la Chabotte[1] avec ses flûtes douces de Nantes[2]. » Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Beaufort était allé prendre, à Montargis, le commandement des troupes du duc d'Orléans, et, à leur tête, il se dirigea lentement vers le Vendomois et le Dunois.

Mazarin, de Saumur, surveillait attentivement les opérations du siège ; il avertit Palluau, qui bloquait Montrond, de la marche de Beaufort, et lui recommanda de s'avancer sur la rive gauche de la Loire pour suivre les mouvements des ennemis. « Nous avons eu avis, lui écrivait-il le 19 février[3], que M. de Beaufort, avec ses troupes, arrive... (près) de Vendôme, et que le bruit est qu'il s'en vient pour secourir Angers. Ce qui m'oblige à vous dépêcher ce gentilhomme en toute diligence pour vous faire savoir que l'intention de Sa Majesté est que, sans quitter

[1] Danse où excellait Henri Chabot et à laquelle il avait donné son nom.

[2] Les canons demandés à Nantes

[3] Affaires étrangères, t. XXX des *Lettres de Mazarin*, f° 43

le blocus de Montrond, vous descendiez le long de la Loire, côtoyant lesdites troupes, la rivière entre vous et eux, et qu'ainsi vous vous approchiez en deçà, vous réglant selon leur marche. On vous expédiera là-dessus des ordres du roi, que je vous enverrai. Mais cependant Sa Majesté entend que vous ne perdiez pas un moment de temps à exécuter ce que je vous mande, et, s'il y a quelque nouvelle résolution à prendre, on vous en avertira. » Palluau ne put se charger lui-même du commandement des troupes qu'il envoya sur la Loire ; mais il le confia à un de ses lieutenants, le comte de Sainte-Maure.

Beaufort, prévenu de l'approche de ce corps d'armée, jugea prudent, malgré sa jactance habituelle, de s'éloigner de la Loire. Il faut l'entendre lui-même exposer à Chavigny son plan de campagne[1].

[1] Les lettres de Beaufort sont rares ; aussi croyons-nous devoir donner des extraits de celles où il rend compte de ses opérations militaires pour secourir Angers. Elles confirment, à notre avis, le caractère que les mémoires du temps attribuent à Beaufort. Il semble certain de la victoire, et n'a qu'un regret, c'est qu'on l'ait empêché d'aller battre Palluau et de soumettre toutes les places de la Seine et de la Loire. Cette vantardise paraît d'autant plus ridicule, que les résultats sont loin d'y répondre, et qu'après des marches et des contre-marches inutiles, Beaufort laisse les troupes royales s'emparer d'Angers. On trouve aussi, dans ses lettres, quelques traces de la confusion d'esprit et de langage, que les contemporains, et surtout Retz, ont notée comme un trait caractéristique du duc de Beaufort. Les deux lettres de ce général sont autographes et se trouvent aux archives des Affaires étrangères, France, t. CXLVII. Mon travail était déjà sous presse, lorsque j'ai eu connaissance du mémoire de M. d'Elbenne, cité plus haut (p. 120, note 3). On y trouve reproduites textuellement les deux lettres de Beaufort et beaucoup d'autres documents d'un intérêt réel

Il lui écrivait le 19 février : « Vous saurez que j'ai reçu, à ce soir, un gentilhomme de M. de Rohan, lequel me presse incessamment, et ne croyait pas que je fusse si avancé que je suis. Je lui ai dépêché, depuis trois jours, six personnes, par différents endroits, pour l'assurer que je vais droit à lui. J'ai écrit aussi à MM. d'Angers pour les assurer, et ai mandé et envoyé gens exprès, à plus de vingt lieues d'ici, pour faire établir des étapes aux troupes que je commande, afin que le bruit de ma marche donnât courage à ceux du pays d'Anjou. Bref, je n'épargne ni adresse, ni vigilance, pour réussir en cette entreprise.

« Broille (Broglie) a passé à Saumur avec quinze cents chevaux et douze cents hommes de pied. Cela, joint avec les troupes de d'Hocquincourt, déjà passé, se peut monter à deux mille quatre cents chevaux et autant d'infanterie, sans les troupes que Palluau a données à Sainte-Maure pour me suivre en queue, s'il leur est possible[1]. Tout cela ne me retardera pas d'un jour, et j'espère m'en démêler avec cœur et adresse, et comme je sais qu'ils sont plus forts que moi en cavalerie de plus de la moitié, n'ayant que neuf cents chevaux, je m'en vais prendre le pays couvert de haies et de fossés, afin de me servir de mon infanterie, et avoir mon derrière libre pour recevoir le secours de M. de Nemours ou de M. de

[1] Il faut remarquer que Sainte-Maure n'avait pas passé la Loire et ne menaçait nullement Beaufort; on a vu, dans la lettre de Mazarin (p. 124), que le fleuve devait séparer les deux armées.

Longueville par Chamboy[1], sans qu'on me le puisse couper, prenant ma marche droit à Bonneval[2], et de là à Montdoubleau[3].

» Ce qui me déplaît de tout ceci est le peu de fermeté de M. de Rohan, qui a laissé entrer Quincé[4] dans la place, et dit l'avoir fait pour amuser le tapis. Dieu veuille qu'il fasse mieux que je n'espère; car je ne serais pas consolable, si j'allais vers l'Anjou inutilement, et que j'eusse manqué de défaire Palluau et secourir Montrond très assurément, et réduire toutes les places qui sont sur les rivières de Seine et de Loire; mais en obéissant et faisant mon devoir, je ne puis être blâmé.

» S'il y avait moyen de détacher Tavannes[5], avec mille chevaux, et le faire passer à Poissy en diligence, je tiendrais le Mazarin absolument perdu. C'est une chose à penser et à faire exécuter en même temps. La marche de M. de Nemours[6] étant assez assurée par les diversions que font les ennemis[7], je vous sup-

[1] Le marquis Rosnevinen de Chamboy était un des gentilshommes attachés au duc de Longueville.

[2] Petite ville du pays Chartrain; aujourd'hui chef-lieu de canton du département d'Eure-et-Loir.

[3] Ville de l'ancien Vendomois, sur les confins du Maine.

[4] Joachim, comte de Quincé, maréchal de camp en 1642, lieutenant général en 1650, mort en 1659.

[5] Le comte de Tavannes commandait, comme on l'a vu, les troupes de Condé dans le nord de la France.

[6] Ce duc devait amener des auxiliaires espagnols joints aux troupes de Condé.

[7] Cette phrase serait inintelligible, si par *ennemis* l'on n'enten-

plie de songer mûrement à ce dessein. » Beaufort exécuta lentement ses opérations militaires à travers la Beauce et le Vendomois. Au lieu de marcher directement au secours d'Angers, il s'éloigna vers le Perche, tenta de soumettre la Ferté-Bernard, qui lui ferma ses portes, et arriva enfin, après une marche de plus de quinze jours et une effroyable dévastation du pays, dans le Maine. Il vint se heurter contre la résistance énergique du gouverneur du Mans, René Potier, comte de Tresmes[1].

Pendant ce temps, d'Hocquincourt avait commencé à battre en brèche les murs d'Angers. On prévoyait que les habitants, dont un grand nombre étaient bien disposés pour la cause royale, n'opposeraient pas une longue résistance. Dès le 21 février, Mazarin écrivait, de Saumur, à Bluet[2] : « Une partie des bourgeois d'Angers n'adhère pas à M. de Rohan ; [il] n'y a [que] la canaille, qu'on appelle *Loricards*. On y a déjà envoyé des troupes, et le roi partira d'ici dans deux ou trois jours pour y aller. Après que cette affaire sera terminée, comme il y a toute apparence qu'elle le sera heureusement dans peu de temps, Sa Majesté s'avancera du côté de Paris. » Rohan, pressé par l'armée royale et les ha-

dait pas les Espagnols, que Beaufort devait appeler *alliés* et non *ennemis* de son parti.

[1] Le siége du Mans, qui ne dura que quelques jours, est l'objet spécial du Mémoire de M. d'Elbenne, cité plus haut.

[2] Affaires étrangères, tome XXX des *Lettres de Mazarin*, f[os] 43 et 44.

bitants d'Angers, se décida enfin à capituler le 28 février. Le roi l'annonça le lendemain au maréchal de l'Hôpital[1] : « La capitulation que mon cousin le maréchal d'Hocquincourt, qui a commandé mon armée dans ce siège, a accordée au duc de Rohan, fut signée hier au soir, et je viens de recevoir tout présentement la nouvelle que mes troupes y sont entrées ce matin.... Après cela, j'ai disposé toutes choses pour reprendre sans retardement la route de ma bonne ville de Paris. »

La nouvelle de la capitulation d'Angers parvint à Beaufort, lorsqu'il était encore à quinze lieues de cette ville. Il feignit autant d'étonnement que d'indignation. « Enfin, écrivait-il à Chavigny[2], M. de Rohan nous a donné un plat de son métier et s'est rendu sans aucune raison, ayant envoyé six cents hommes à un poste exprès, afin de les faire tailler en pièces et avoir son excuse ensuite, quoique mauvaise, de se rendre, disant qu'il n'avait plus personne pour défendre la ville, laquelle n'était assiégée que d'un côté. Il m'a fait l'honneur de m'envoyer dire, le quatrième jour de sa reddition, qu'il avait traité. Je n'ai voulu ni lire sa lettre ni écouter son envoyé, lui disant qu'il (Rohan) m'avait manqué de parole, et que, si M. de Rohan eût été dans le château d'Angers, ayant le Pont-de-Cé, qui est imprenable en cette saison, j'étais en état de l'aller secourir, mais que voyant que les places d'un

[1] Affaires étrangères, *Lettres de Mazarin*, t. XXX, f° 53.
[2] *Ibidem*, France, t. CXLVII, pièce 61.

mois de siège devant une armée royale[1] ne lui paraissaient pouvoir résister que deux jours, traitant le Pont-de-Cé de celles-là, je ne pouvais croire qu'il n'eût aussi bien trompé Son Altesse Royale que défailli aux promesses qu'il m'avait faites.

« Il a permission d'aller à Paris, je crois, pour ébranler Son Altesse Royale. Je lui ai mandé de bouche[2] qu'il couroit risque que l'on lui fît un mauvais tour. Pour moi, que je ne le voulais point recevoir dans l'armée. Il ne se peut plaindre de personne, puisque son gentilhomme m'a trouvé avec quinze cents hommes de pied et cinq cents chevaux, qui faisaient l'avant-garde, marchant droit à lui, quoique j'eusse reçu des ordres contraires, et véritablement il n'y avait, du lieu où j'étais à Angers, que quinze petites lieues... Mon dessein était assez beau et presque sûr, sans hasarder de combattre, ayant résolu de marcher droit à la Flèche, laquelle m'avait promis de m'ouvrir les portes, et au lieu d'y passer, faisant tourner mon arrière-garde, je me saisissais de la Suze[3], qui m'était sûre, poste très avantageux, lequel gardant et faisant rompre celui de Sablé[4], j'allais passer la rivière de Maine au-dessous de Château-Gontier; ensuite de quoi, à couvert de trois rivières[5], très débordées, n'y ayant point de troupes ce côté-là, j'allais me

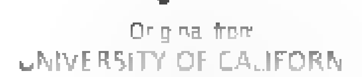
[1] Qui exigeraient un mois de siège par une armée royale.
[2] Fait dire de vive voix par son envoyé.
[3] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Sarthe.
[4] Le pont de Sablé sur la Sarthe (même département).
[5] La Sarthe, la Mayenne et le Loir.

mettre entre le Pont-de-Cé et Angers, sans aucune peine ni donner pas le moindre coup d'épée. Ce chemin était plus long de deux journées, mais indubitable, et ne m'ôtait point la communication par Alençon pour aller joindre M. de Nemours. Mais je me suis toujours bien douté que M. de Rohan ne me faisait approcher que pour faire son traité plus avantageusement. Il dit que je lui avais donné un jour préfixe de lui donner secours; mais cela est entièrement faux, et il ne le saurait prouver ni par écrit ni par aucun témoin. La ville du Mans branlait bien fort, et j'étais résolu demain, en prenant les faubourgs, de faire parler les habitants...; mais comme je vois que le parti est plus avantageux de joindre M. de Nemours, je m'en vais m'en rapprocher insensiblement, en faisant bonne mine et beau jeu. »

Malgré les éloges qu'il se donnait, Beaufort n'avait guère montré de capacité dans cette campagne. Cependant, l'opinion publique accusa surtout le duc de Rohan. Plusieurs des lettres adressées à Mazarin prêtent au duc d'Orleans le mot souvent répété : « Il avait commencé en Rohan, il a fini en Chabot. » Gaston comptait, pour relever son parti, sur l'armée que devait amener de Flandre le duc de Nemours. Le corps commandé par le comte de Tavannes, joint aux auxiliaires de l'archiduc Léopold, formait environ huit mille hommes de vieilles troupes[1].

[1] Voy. les *Mémoires de Tavannes*, qui était un des chefs de cette armée, p. 112 (édit. Jannet).





Mazarin avait recommandé au maréchal d'Aumont[1] et aux autres généraux des armées du Nord de s'opposer à son passage; mais ils ne purent y réussir. Ils se bornèrent à poursuivre les Espagnols et espéraient les atteindre avant qu'ils eussent franchi la Seine. C'était sur ce point qu'allaient se concentrer tous les efforts. « L'on est résolu, écrivait-on de Paris à Mazarin[2], de ne point leur laisser passer la Seine et de rompre tous les ponts. Les habitants de Mantes sont venus ici, qui ont été fort encouragés par nos bourgeois pour tenir bon. » Mais le gouverneur de Mantes, le duc de Sully, gendre du chancelier Séguier[3], trahit la cause royale. Vainement le roi envoya deux lettres au parlement de Paris pour lui enjoindre de s'opposer à l'entrée des Espagnols en France; vainement l'avocat général, Omer Talon, invoqua les sentiments patriotiques qui devaient engager cette compagnie à obéir aux ordres du roi[4], le duc d'Orléans parvint à persuader à la majorité de l'assemblée que ces troupes n'étaient pas des ennemis de la France, mais des Allemands et des Lorrains qu'il avait pris à sa solde pour chasser le cardinal Mazarin, auteur de tous les troubles du royaume. Le

[1] Voy. ci-dessus, p. 121.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIX, pièce 152.
[3] Maximilien-François de Bethune, duc de Sully, avait épousé Charlotte Séguier, qui se maria, en secondes noces, avec le duc de Verneuil et vécut jusqu'en 1704.
[4] Omer Talon n'en dit rien dans ses *Mémoires*; mais les correspondances suppléent à son silence.

Parlement, dont la majorité était toujours hostile au cardinal, se laissa facilement entraîner et ne prit aucune mesure pour s'opposer au passage des troupes du duc de Nemours.

Pendant ce temps, le duc de Sully, informé de l'approche des auxiliaires espagnols et allemands, se préparait à leur livrer le passage du pont de Mantes. Il avait fait venir de Paris un certain nombre de partisans des princes, afin de tenir en bride la bourgeoisie de Mantes, qui voulait rompre le pont de la Seine. Le chancelier Séguier, si l'on en croit les correspondances du temps, joua dans cette affaire un rôle odieux. Pour se venger du cardinal, qui lui avait enlevé les sceaux, il fut un des plus ardents à favoriser le passage des Espagnols. « Il avait envoyé, écrivait-on à Mazarin[1], jusqu'à son suisse; il avait prié Del Camp[2] d'y aller avec trente-six *académistes*[3], auxquels il avait loué des chevaux, et Del Camp a dit, étant à Mantes, qu'il n'avait pu refuser M. le Chancelier. M. de Chavigny a fait aussi tous ses efforts pour y envoyer le plus de monde qu'il a pu. »

Ce fut dans les premiers jours de mars que les troupes du duc de Nemours arrivèrent au bord de la Seine. Elles étaient vivement poursuivies par le maré-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIX, pièce 187.

[2] Ce Del Camp, ou Del Campo, était un des écuyers qui tenaient des écoles, appelées *Academies*, où la jeune noblesse complétait son éducation.

[3] C'était le nom sous lequel on désignait les jeunes gens qui fréquentaient ces écoles.

chal d'Aumont, le marquis de Vaubecourt et le duc d'Elbeuf, qui avaient rassemblé toutes les garnisons disséminées dans le nord de la France pour les accabler, si le passage de la Seine leur eût été disputé. Le milord Digby, lieutenant du maréchal d'Aumont, arriva aux portes de Mantes en même temps que les Espagnols. Le marquis de Villarceaux[1] avait aussi rassemblé la noblesse du Beauvoisis et du Vexin pour tomber sur les ennemis, et il est probable qu'ils auraient succombé sans la trahison du gendre du chancelier Séguier. Il faut laisser parler les contemporains, qui écrivaient au moment même où l'on apprenait à Paris ces événements[2]. On mandait à Mazarin le 5 mars 1652 : « Huit cents chevaux parurent (d'abord) auprès des Célestins[3]. Ce jour-là même, le milord Digby envoya un homme aux échevins avec une lettre. M. de Sully dit que l'on ne le pouvait recevoir, parce que, depuis son ordre[4], il en avait un de M. Le Tellier, qui portait de ne laisser

[1] Louis de Mornay, marquis de Villarceaux. On trouve plusieurs lettres autographes de ce personnage dans les papiers de Mazarin (FRANCE, t. CXXXIX) ; elles attestent le zèle qu'il montra à cette époque pour la cause royale. Ainsi se justifie la faveur dont il jouit sous Louis XIV ; il n'est pas nécessaire de l'expliquer, comme le fait Saint-Simon, par la protection de Mme de Maintenon. Louis XIV, nous l'avons déjà dit, n'oublia jamais ceux qui étaient restés fidèles au parti monarchique pendant la Fronde.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIX, pièce 187. Cette lettre du 5 mars relate les événements des jours précédents.

[3] Le couvent des Célestins avait été bâti par Charles V, sur le haut de la colline qui longe les bords de la Seine, en face de Mantes.

[4] Depuis l'ordre que Digby avait reçu d'occuper Mantes.

entrer personne. Le duc de Sully parvint, par ce mensonge, à retenir les bourgeois de Mantes, qui voulaient rompre le pont... Dans le même temps, ajoute le correspondant de Mazarin, les gentilshommes de M. d'Orléans, qui étaient dans Mantes, sortirent et allèrent joindre les huit cents chevaux qui étaient proche les Célestins, et les firent entrer dans Mantes, pour le lendemain favoriser le passage du reste de l'armée. »

Cet événement pouvait avoir une importance décisive. Les troupes de Nemours et de Beaufort réunies auraient formé une armée d'environ douze mille hommes aguerris. Les troupes royales étaient inférieures en nombre et devaient être écrasées. Mais, au lieu de poursuivre rapidement sa marche, le duc de Nemours vint à Paris (5 mars), sous prétexte de prendre les ordres du duc d'Orléans, et se rendit au Luxembourg avec une escorte de cinq cents cavaliers, pendant que le reste de son armée continuait sa route vers Houdan. En allant à Paris, Nemours et Clinchamp[1] avaient un double but : ils voulaient, avant tout, avec une légèreté qui caractérise l'aristocratie de la Fronde, jouir des plaisirs de cette ville, et, en second lieu, se procurer les ressources pécuniaires dont ils avaient grand besoin pour retenir les troupes sous les drapeaux. Les plaisirs ne leur manquèrent pas : Mlle de Montpensier parle, dans ses

[1] Bernardin de Bourqueville, baron de Clinchamp, commandait une partie des troupes auxiliaires de l'armée de Nemours.



Mémoires, des bals qu'elle donna aux chefs de l'armée des princes; mais elle n'a retracé qu'une partie des faits.

Cette princesse va jouer, pendant le mois de mars 1652, un rôle important. Il est nécessaire de la faire connaître, et, sur plusieurs points, de rectifier ou compléter ses récits. Mlle de Montpensier[1], issue du premier mariage de Gaston d'Orléans avec Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, avait alors vingt-cinq ans. Sa passion dominante était celle de la gloire. Ce sentiment était, chez elle, un mélange d'orgueil, de vanité, de courage réel et de puérilité romanesque. Les grands formaient, à ses yeux, une caste à part, et leurs actions ne pouvaient être soumises aux règles communes ni aux appréciations vulgaires. On devait révérer leurs pensées à l'égal des mystères de la religion. Il est nécessaire de citer textuellement ces étranges maximes : « Il faut, écrit-elle dans ses Mémoires autographes[2], que les intentions des grands soient comme les mystères de la Foi; il n'appartient pas aux hommes d'y pénétrer; on doit les révérer et croire qu'elles ne sont jamais que pour le bien et le salut de la patrie. » C'est en parlant de la révolte de Condé contre l'autorité royale que Mlle de Montpensier proclame ces

[1] Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, née en 1627, morte en 1693.

[2] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. II, p. 22, édit. Charpentier Le mscr. autographe est conservé à la Biblioth. nationale.

paradoxes. Son imagination romanesque rêvait aussi une illustre alliance : elle se flattait d'imposer son mariage à Louis XIV, en devenant l'héroïne de la Fronde.

A en juger par ses Mémoires, elle n'était occupée que de ces ambitions illustres. Mais les correspondances prouvent que sa petite cour n'était pas plus exempte que les autres sociétés de la Fronde des misères du temps. Les fêtes du carnaval de 1652 avaient, à sa table, dégénéré en orgies. On écrivait à Mazarin[1] : « Il serait inutile d'entretenir Votre Éminence des folies du carnaval ; elles ont toutes pour fondement l'inconstance et la légèreté de Mademoiselle, laquelle parle tantôt avec grande modération, et témoigne qu'elle est dans les intérêts de Votre Éminence ; et, après, elle s'échappe extraordinairement. Ces jours passés, Mademoiselle fit jouer Votre Éminence par les marionnettes, et, le jour du carnaval, elle traita Monsieur, et, selon le bruit commun, les femmes s'enivrèrent comme les hommes, et il s'y passa des discours tant contre Votre Eminence que contre la reine, qui n'étaient pas dans la bienséance d'un prince du sang ni du sexe. »

L'arrivée et le séjour à Paris du duc de Nemours, du baron de Clinchamp et des principaux officiers de leur armée renouvelèrent les fêtes, et, jusqu'au 13 mars, le duc d'Orléans et Mlle de Montpensier cé-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXXXIX, pièce 134.

lébrèrent, par des bals et des festins, la présence des chefs de leur armée. Mais, pendant ce temps, les troupes des princes dépérissaient. On écrivait à Mazarin le 10 mars[1] : « Montal[2], lieutenant-colonel des deux régiments d'Enghien et de Condé, dit que Monsieur leur avait fait croire qu'après avoir passé la rivière (de Seine), on leur fournirait quatre cent mille livres; mais qu'ils n'avaient rien touché et n'avaient pas un teston[3]; que Monsieur n'avait pas été à Mantes, parce qu'il n'avait pas de quoi traiter les colonels ni leur faire des présents. Et, en effet, il a pris à crédit un diamant de dix mille livres, qu'il a donné à Clinchamp. »

Bien plus, au milieu des fêtes et des prodigalités qu'elles entraînaient, on ne trouvait pas la somme nécessaire pour envoyer des missives urgentes. « Quand ils dépêchèrent le dernier courrier à M. de Beaufort, ils (les chefs des frondeurs) ne trouvèrent que quatre-vingts et tant de livres au lieu de neuf-vingts (cent quatre-vingts livres) qu'il fallait[4].

[1] Affaires étrangères, t. CXXXIX, pièce 110. ce document est daté du 10 février ; mais cette indication, ajoutée postérieurement, est inexacte d'après les événements dont parle la lettre ; elle doit être datée du 10 mars.

[2] Charles de Montsaulnin, comte de Montal, né en 1626, fut nommé maréchal de camp en 1672, lieutenant-général en 1676 et vécut jusqu'en 1696. Saint-Simon en parle avec détails, dans ses *Mémoires*, à l'occasion de la promotion des maréchaux de France en 1693, dans laquelle Montal ne fut pas compris, malgré ses longs et glorieux services

[3] Ancienne monnaie de France d'une valeur d'environ 60 centimes.

[4] Affaires étrangères, *ibidem*.

M. d'Orléans, dit la même lettre, emprunta mardi deux mille écus, et il fallut payer l'intérêt par avance. » Les troupes mercenaires, que le duc de Nemours avait amenées avec tant de peine, commençaient à se disperser, et, d'après les dépêches adressées à Mazarin, les deux armées réunies de Nemours et de Beaufort, évaluées d'abord à environ douze mille hommes[1], étaient réduites, dès le milieu de mars, à huit mille.

A la pénurie d'argent vint se joindre la discorde des généraux. Lorsque, le 13 mars, Nemours eut enfin quitté Paris pour rejoindre Beaufort, les troupes des princes se concentrèrent près de Chartres, sans pouvoir pénétrer dans cette ville, qui redoutait la licence des soldats mercenaires. Il fallut arrêter un plan de campagne. Nemours avait promis à Condé de franchir la Loire, de délivrer Montrond, que Palluau tenait toujours assiégé, et d'aller ensuite le rejoindre en Guienne; mais Beaufort s'opposait à ce projet, refusait de passer la Loire et de s'éloigner de Paris; il prétendait que le duc d'Orléans le lui avait formellement défendu. Cette lutte entre les deux beaux-frères devint chaque jour plus vive. Beaufort, qui représentait le duc d'Orléans, affectait une supériorité qui blessait Nemours. Tous deux étaient de médiocres généraux, et un seul homme de leur armée, Sirot, avait fait preuve de talents militaires; mais il

[1] Voy. ci-dessus, p. 134

n'avait pas une autorité suffisante pour imposer sa volonté à un petit-fils de Henri IV, comme Beaufort, et à un prince de la maison de Savoie, tel que Nemours. L'on pressait le duc d'Orléans d'aller à l'armée pour mettre un terme à la discorde des généraux. « M. de Chavigny était dans ce sentiment, écrivait-on à Mazarin [1]; mais ce n'a pas été l'avis de M. le cardinal de Retz [2], lequel a représenté à Monsieur deux choses : l'une, que tous ces généraux étant à M. le Prince, c'était se mettre entre leurs mains; l'autre, qu'il fallait se conserver à Paris, et en cas que les troupes du roi fussent les plus fortes, que l'on pourrait faire approcher les troupes [des princes], et les mettre même à Paris. » On voit ici percer la pensée du nouveau cardinal : il voulait, avant tout, s'appuyer sur Paris, s'y maintenir puissant et se préparer, par une conduite circonspecte, à recueillir la succession de Mazarin.

Ces divisions du parti des princes permirent à la cour de prendre l'offensive. Lorsque la ville d'Angers eut capitulé et que les Ponts-de-Cé eurent également fait leur soumission, la Reine appela de Nantes le maréchal de la Meilleraye et le chargea de maintenir l'ordre dans la province d'Anjou. La Meilleraye était connu pour sa rude énergie et ses talents mili-

[1] Affaires étrangères, t. CXXXIX.

[2] Ces mots indiquent assez que la date du 10 février, donnée à la lettre, est fausse. En effet, la promotion de Paul de Gondi au cardinalat n'avait eu lieu qu'au milieu de février, et ce fut seulement à la fin de ce mois qu'elle fut connue à Paris.

taires. Sous sa main vigoureuse, la fronde angevine s'effaça complètement. La cour s'avança alors de Saumur vers Tours; les ennemis de la royauté répandaient le bruit, à Paris, que les habitants de Tours fermeraient leurs portes à l'armée royale; mais il n'en fut rien. Colbert, que Mazarin avait envoyé dans cette ville, avait préparé les habitants et même le marquis de Châteauneuf à bien recevoir le jeune roi et son ministre[1]. La cour arriva à Tours le 10 mars et fut parfaitement accueillie. Ce fut dans cette ville que la députation du clergé, chargée de protester contre l'arrêt du Parlement[2], se présenta au roi et s'éleva énergiquement contre l'outrage fait à la dignité ecclésiastique dans la personne du cardinal Mazarin.

De Tours, la cour alla à Amboise (12 mars), et d'Amboise à Blois, où elle arriva le 14 et s'arrêta plusieurs jours. Elle y reçut quelques renforts, et Mazarin profita de cette circonstance pour partager le commandement de l'armée royale entre Turenne et Hocquincourt. Ce dernier était un brave soldat; mais il n'avait ni la prudence ni les grandes qualités qui faisaient de Turenne un des premiers capitaines de cette époque. D'Hocquincourt fut cependant blessé d'une mesure qui diminuait son autorité, et nous le verrons plus tard témoigner son

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL.
[2] Voy. ci-dessus, p. 105

mécontentement, se retirer dans son gouvernement de Péronne et finir par s'allier avec les frondeurs.

Pendant le séjour de la cour à Blois, Mazarin entama une négociation avec les habitants d'Orléans pour qu'ils ouvrissent leurs portes au roi. De son côté, le duc d'Orléans leur avait envoyé le comte de Fiesque pour les engager à recevoir les troupes de Nemours et de Beaufort. La bourgeoisie d'Orléans, qui voulait échapper aux calamités de la guerre civile, s'efforçait de garder la neutralité et d'éloigner de ses murs les deux armées. Gaston, irrité de la résistance d'une place, qui était le chef-lieu de son apanage, tenta, par ses émissaires, de soulever les classes inférieures d'Orléans contre la bourgeoisie. Il fit distribuer de l'argent aux bateliers [1]; le mouvement populaire, dont se vante Mlle de Montpensier [2], fut ainsi préparé de longue main. Dès le 20 mars, on écrivait à Mazarin [3] : « L'on ne doute point qu'aussitôt que les bateliers d'Orléans auront bu pour les mille écus en pièces de cinq sous, qu'a envoyés Son Altesse Royale, ils changeront de langage. »

La bourgeoisie, qui dominait à l'Hôtel de ville d'Orléans, ne tint d'abord aucun compte des manifestations populaires, et persista à refuser de recevoir les troupes des princes. Leurs partisans crurent que

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL, pièce 49.
[2] Voy. *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. I, p. 358 et suiv., de l'édit. Charpentier.
[3] Affaires étrangères, *ibidem*.

l'on ne pourrait triompher de cette opposition que par la présence de Gaston. Beaufort et Tavannes se rendirent à Paris avec le comte de Fiesque, et, soutenus par la plupart des conseillers du prince insistèrent pour qu'il vînt à Orléans. Mais, d'un autre côté, la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine, s'opposait au voyage, et elle finit par l'emporter. Les incertitudes de Gaston entre ces diverses influences sont vivement retracées dans les correspondances du temps. Mlle de Montpensier n'en dit rien : elle ne songe qu'à son rôle d'héroïne. Il faut rectifier et compléter ses souvenirs, trop personnels, par les lettres qui étaient adressées à Mazarin. Le 24 mars, un correspondant du cardinal lui annonce que le duc d'Orléans paraît disposé à entreprendre le voyage. « Fiesque appuie très fort là-dessus, écrit-on à Mazarin[1]; ainsi [font[2]] Chavigny, Croissy et tous ceux qui sont maintenant dans le conseil de Son Altesse Royale, comme le duc de Sully, Rohan, Flamarens[3], Fontrailles et nos frondeurs du parlement, qui sont tous des ministres au palais d'Orléans.... Le voyage était résolu hier pour demain (25 mars), et l'ordre était donné pour faire avancer cinq ou six cents chevaux à Angerville; mais aujourd'hui l'on a trouvé l'esprit de Son Altesse [Royale] tout changé, et

[1] Affaires étrangères, t. CXL, pièce 56.
[2] Le texte porte : « aussi fait bien. » Le sens est le même.
[3] Antoine de Grossolles, marquis de Flamarens, fut tué au combat de la porte Saint-Antoine (2 juillet 1652).

quoique le duc de Beaufort, qui est arrivé la nuit passée avec Tavannes, ait fait les derniers efforts pour émouvoir Son Altesse [Royale], elle ne se peut résoudre à quitter Paris; elle y trouve trop d'inconvénients, et Madame encore plus que lui, sa nouvelle grossesse ne diminuant pas son crédit. On lui attribue ce changement, et on ne laisse pourtant pas de presser toujours Son Altesse Royale de monter à cheval pour aller faire cet exploit. Il a promis aujourd'hui que, s'il n'y va, Mademoiselle ira; à quoi elle est toute disposée. Madame l'y convie de bien bon cœur. Il y a très grande apparence qu'elle fera le voyage. L'on en fait encore secret, mais je n'en doute nullement. L'on examine maintenant les moyens de la faire passer avec sûreté. Fiesque partira demain après la dernière résolution prise; le duc de Beaufort et Tavannes s'en retournent aussi, après avoir tenu ici les grands conseils de guerre. Son Altesse Royale a laissé une partie des choses à leur discrétion. J'ai su que l'on a fort examiné le pour et le contre sur le point de la bataille, ou si l'on s'attachera à prendre des postes sur la rivière. Dans leur raisonnement, ils ne considèrent pas Orléans pour une pièce qui leur puisse servir à autre chose qu'à incommoder le roi; car ils savent bien qu'ils n'en peuvent faire une place de guerre, et qu'on n'y laissera entrer aucune de leurs troupes en quelque façon que ce soit, même pour la retraite en cas de nécessité. »

Ce qu'annonçait le correspondant de Mazarin

s'accomplit exactement. Ce fut Mlle de Montpensier qui, avec ses *maréchales de camp*, MMmes de Fiesque et de Frontenac se rendit à Orléans. On eut soin de lui adjoindre quelques conseillers plus sérieux, et, entre autres, Fouquet-Croissy, qui, dans le parti des princes, avait la réputation d'un habile diplomate. Ses lettres à Chavigny, pendant le voyage de la princesse, nous ont été conservées[1]. Elles confirment généralement les détails que Mlle de Montpensier a donnés dans ses mémoires. Il est inutile d'insister sur la joie naïve, avec laquelle la nouvelle héroïne d'Orléans retrace son entrée par la brèche, l'enthousiasme populaire, ses discours à l'Hôtel de ville, et ses succès dans les conseils de guerre[2]. Ce qu'elle ne dit pas, et ce que probablement on lui avait dissimulé, c'est que ses conseillers, et surtout Fouquet-Croissy, lui ménageaient de faciles triomphes. Les bateliers, qui brisèrent une porte pour l'introduire dans Orléans, avaient été gagnés à prix d'argent[3].

Les applaudissements qu'elle reçut à l'Hôtel de ville étaient également préparés : « Nous résolûmes, écrivait Croissy à Chavigny[4], de faire en sorte que les

[1] Archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLVII.

[2] *Memoires de Mlle de Montpensier*, édit. Charpentier, t. I, p. 360 et suiv., et t. II, p. 1 et suiv.

[3] Voy. ci-dessus, p. 141. Une lettre du 25 mars (Aff. étr., FRANCE, t. CXL, pièce 55) confirme ce renseignement. On y lit : « Rohan-Chabot, Fontrailles, Fouquet-Croissy et autres sont partis pour *aider à l'intrigue des bateliers* et du reste de la canaille. »

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLVII, pièce 55.

serviteurs de Son Altesse et les bien intentionnés donneront leur approbation au discours que Mademoiselle doit faire dans la Maison-de-Ville, et diront tout haut qu'il fallait faire ce que Mademoiselle désirait ; que nous ferons suivre cette proposition des acclamations du peuple, et que Son Altesse, prenant leur clameur pour un consentement universel, leur témoignerait beaucoup de satisfaction, se retirerait et romprait [ainsi] l'assemblée. » Cette comédie politique réussit au gré des acteurs fort expérimentés de la Fronde, et Mademoiselle resta maitresse d'Orléans.

Le principal résultat de son expédition fut l'exclusion donnée au conseil du roi, qui, conduit par le garde des sceaux, Mathieu Molé, se présenta vainement aux portes d'Orléans. Une note, conservée dans les papiers de Mazarin[1], fait mention de cette lutte, où l'avantage ne resta pas à la royauté. M. le surintendant, dit cette note, qui semble écrite par Mathieu Molé lui-même, « attendait à Cléry pour entrer ensemble[2] à Orléans, s'il se pouvait. Nous sommes partis de compagnie et sommes ensemble au Poutil[3].

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL, pièce 77. Cette note n'est pas à la place qu'elle devrait occuper chronologiquement. La signature, peu facile à lire, semble un pseudonyme. La voici : *Le general d'armée les Quatre Murs ou Mars.*

[2] C'est-à-dire *pour entrer en même temps que moi*, ce qui semble bien indiquer que c'est Mathieu Molé qui parle.

[3] Le château du Poutil, sur les bords du Loiret, près d'Olivet, avait été bâti, à la fin du quatorzième siècle, par Pierre Fougeu, seigneur d'Escures, maréchal général des logis, souvent cité dans les *Mé-*




Il y eut à la suite plus de cinq à six cents chevaux, et tous voulaient prendre la commodité d'entrer [avec] vingt ou trente carrosses d'hommes et de dames: M[me] la surintendante, M[me] Mauroy, M[me] Galand et beaucoup d'autres.

» L'épouvante [était] dans la ville de l'armée du roi[1] qui passe à leur vue, qui se conduit comme on a vu avec regret partout, et Mademoiselle est survenue en même temps. C'est assez pour avoir empêché MM. d'Orléans et pour les avoir obligés de fermer toutes les portes. On a mené tout le monde au Poutil, qui est à M. d'Escures. »

Malgré son influence dans Orléans, M[lle] de Montpensier ne put y faire entrer l'armée des princes. Tout ce qu'elle obtint, ce fut que les ducs de Beaufort et de Nemours vinssent, avec leurs principaux officiers, tenir conseil, en sa présence, dans un des faubourgs de la ville. Elle espérait réconcilier les deux chefs de l'armée; mais cette entrevue ne servit qu'à faire éclater leur animosité. Nemours donna un démenti à Beaufort, qui répondit par un soufflet[2]. Nemours se jeta sur lui, et la lutte aurait été sanglante sans

moires de Bassompierre (Voy t. I, p. 274 et 312, et t. II, p. 11, 13, 22, 29, etc., de l'édition donnée par M. le marquis de Chantérac pour la *Société de l'Histoire de France*). Le château du Poutil a été en partie détruit. Je dois ces renseignements à M. Beguenault de Puchesse, docteur ès lettres, vice-président de la société archéologique de l'Orléanais, etc.

[1] Le roi se rendait de Cléry à Jargeau.

[2] *Mémoires de Tavannes*, témoin oculaire, p. 118 de l'édition Jannet.

l'intervention de Mlle de Montpensier. La princesse imposa aux deux généraux une réconciliation apparente, mais la haine subsista et éclata, cette même année, par un duel qui coûta la vie à Nemours.

Pendant ce temps, le roi s'était rendu à Jargeau [1], sur la rive gauche de la Loire (28 mars). Il y courut un sérieux danger. Sirot voulait s'emparer de cette petite ville et se préparait à franchir le pont de la Loire pour attaquer la faible escorte de Louis XIV. Heureusement Turenne, déclarant qu'il fallait périr ou sauver le roi, éleva une barricade sur le pont de Jargeau et la défendit intrépidement. Sirot reçut, à l'attaque de cette barricade, une blessure, dont il mourut quelques jours après. L'armée des princes perdit, dans sa personne, le seul capitaine qui fût en état de suppléer à l'incapacité des généraux. Ils ne purent empêcher le roi de s'établir à Gien (1er avril). Aussitôt les troupes d'Hocquincourt et de Turenne traversèrent la Loire dans l'intention de marcher sur Paris.

A cette nouvelle, les inquiétudes du duc d'Orléans redoublèrent. Il voyait la bourgeoisie parisienne se déclarer de plus en plus en faveur de la royauté; le peuple même souhaitait le retour de Louis XIV, comme seul moyen de mettre un terme aux calamités de la guerre civile. « L'on sent ici, écrivait-on à Mazarin le 27 mars [2], la misère s'augmenter tous les

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Loiret.
[2] Affaires étrangères, *ibidem*, pièce 64.

jours par la cherté des vivres. Le blé vaut déjà trente-deux livres le setier[1], et la viande quinze sous la livre. Les marchands de bétail ont représenté à la police qu'ils ont racheté leur bétail deux ou trois fois des gens de guerre, qui en ont beaucoup tué, et que, d'ailleurs, il en vient peu à Paris, à cause des risques. Les pauvres voient que, si le roi n'est bientôt maître, ils vont mourir de faim; ils le chantent tout haut et maudissent les auteurs de leur misère. L'on voit déjà une atténuation si grande de tous ces pauvres corps qu'ils périssent à vue d'œil. Cela fait appréhender la peste. »

Les chefs de la faction des princes crurent qu'ils ne pourraient relever le courage de leur parti qu'en appelant Condé à Paris. Il y avait déjà longtemps qu'ils y songeaient, comme l'attestent les lettres interceptées de Fouquet-Croissy à Condé[2]. Dès le commencement de mars, il exhortait vivement le prince à se rendre à Paris : « Nous vous avons si souvent mandé, lui écrivait-il le 9 mars, combien la présence de Votre Altesse était ici nécessaire que, sans répéter les raisons que j'ai dites qui vous y devaient obliger, je me contenterai de vous dire que, depuis l'entrée des troupes de Nemours, vous y êtes souhaité de tous

[1] Le setier, ou septier, était une ancienne mesure qui équivalait à environ cent cinquante-six litres.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL, pièces 9, 11, etc. Fouquet-Croissy, après avoir introduit Mlle de Montpensier dans Orléans, était retourné à Paris.

les bourgeois qui ne cessent de demander leur grand Condé. » Le lendemain, 10 mars, Fouquet-Croissy insistait encore plus vivement : « Tout le monde demeure d'accord, écrivait-il à Condé, que, si Votre Altesse était à la tête de l'armée, la cour ne saurait plus que devenir. Vous savez mieux que tout autre les défauts qu'il y a[1]. Il est constant que, dans Paris, la présence de Votre Altesse est entièrement souhaitée[2], et que les choses iraient d'une bien autre façon, et certainement ce que la cour craint le plus est cela, parce que Paris ferait absolument les volontés de Votre Altesse. C'est ce que M. de Chavigny a perpétuellement en la bouche, et tous les autres qui se mêlent de vos affaires. »

A ces considérations, Fouquet-Croissy ajoutait la nécessité de détruire l'influence du cardinal de Retz qui dominait toujours Gaston : « Le coadjuteur[3] voit tous les jours le duc d'Orléans et le flatte dans l'espérance qu'il lui donne de chasser le cardinal [Mazarin]. A quoi certainement, à cette heure qu'il est cardinal, il tend afin d'occuper sa place.... Si vous étiez à

[1] Allusion à la division des généraux et aux hésitations du duc d'Orléans.

[2] Fouquet-Croissy parle toujours de son parti comme formant la totalité ou du moins la majorité de la population.

[3] Paul de Gondi avait été promu au cardinalat, dès le mois de février, comme on l'a vu ci-dessus. Fouquet-Croissy le dit lui-même quelques lignes plus bas ; mais on continua de lui donner le nom de coadjuteur jusqu'au moment où il reçut les insignes de la dignité de cardinal (septembre 1652).

Paris, l'attache qu'il a avec Son Altesse Royale serait bientôt ruinée. »

Condé ne résista pas aux instances de ses partisans. Ce grand capitaine avait reconnu, dans la campagne de Saintonge et de Guienne, combien il était difficile de lutter, avec de nouvelles recrues, contre de vieilles troupes. Battu à Tonnay-Charente, à Saint-André-de-Cubzac, il avait remporté un petit avantage sur le marquis de Saint-Luc, à Staffort ou Astaffort[1]. Saint-Luc s'était retiré à Lectoure[2] avec sa cavalerie, pendant que son infanterie, où l'on remarquait surtout les régiments de Champagne et de Lorraine, s'enfermait dans Miradoux[3]. Condé s'obstina au siège de cette petite ville, située sur une hauteur, et, pendant quatorze jours (27 février-12 mars), lutta vainement contre une troupe de fantassins, qui la défendaient. Il était convaincu que le comte d'Harcourt, arrêté par la Dordogne, ne pourrait pas secourir la place; mais Harcourt fit un détour de près de quarante lieues, franchit la Dordogne, vers sa source, à des passages qui n'étaient pas gardés, surprit Condé et le força de lever le siège. Condé se retira dans Agen, où il voulut mettre garnison; mais les habitants s'y opposèrent, et il fut obligé de se retirer[4]. Les nou-

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Lot-et-Garonne.

[2] Lectoure est maintenant chef-lieu d'arrondissement du département du Gers.

[3] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département du Gers.

[4] Pour cette guerre de Guienne, il faut consulter les Mémoires

velles qu'il recevait de la Saintonge n'étaient pas meilleures : les deux seules places qu'il y eût conservées, Taillebourg et Saintes, s'étaient rendues aux lieutenants du comte d'Harcourt.

Ainsi la campagne de Guienne avait été malheureuse pour ce prince. Après avoir perdu la ligne de la Charente, il avait été rejeté au delà de la Dordogne, et il avait été battu dans presque toutes les rencontres. Condé, habitué à la victoire, était irrité de ces revers. On écrivait, dès le 22 février, à Mazarin que le prince était « enragé[1] ».

La Rochefoucauld, qui l'avait suivi dans toute cette campagne, reconnaît que le principal motif qui le porta à quitter la Guienne « fut le petit nombre et la faiblesse de ses troupes qui l'obligeait sans cesse à lâcher le pied devant le comte d'Harcourt[2] ». Il espérait relever sa réputation sur un autre théâtre. Les défaites, au lieu de l'abattre, avaient augmenté son opiniâtreté et son acharnement : « Quand tout lui manquerait, écrivait Viole à Chavigny, la Guienne

de La Rochefoucauld, de Chouppes et de Balthazar. Tous trois servaient dans l'armée de Condé et ont été témoins et acteurs dans les événements qu'ils racontent. Chouppes était presque toujours en lutte avec Marsin, dont Balthazar était le lieutenant. Chouppes, tout en reconnaissant la valeur de Marsin, l'accuse d'incapacité. Balthazar, lieutenant de Marsin, est emphatique et vaniteux ; il annonce le départ de Condé en disant qu'il est appelé « du côté de Paris pour y *moissonner de nouvelles palmes.* » On vient de voir que les *palmes moissonnees* en Guienne n'étaient pas brillantes.

[1] Affaires étrangères, t. CXXXIX, pièce 149.

[2] *Memoires*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 470.

même et Bordeaux, M. le Prince est résolu d'aller plutôt en Flandre, se mettre à la tête des Espagnols, que de recevoir la loi de ses ennemis. Voilà les discours qu'il a tenus à Mme de Longueville et au président Viole[1]. » Condé annonçait, dès le mois de mars 1652, ce qu'il devait exécuter en octobre de la même année.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLVII, pièce 63. Lettre du 3 mars 1652.

CHAPITRE V

SUITE DE LA TROISIÈME GUERRE CIVILE DE LA FRONDE (AVRIL-JUIN 1652).

Condé part d'Agen et se rend à Lorris (23 mars — 1er avril). — Effet que produit à Paris la nouvelle de son arrivée sur la Loire. — Désordres dans cette ville (3 avril). — Irritation et réaction de la bourgeoisie (4-5 avril). — Condé s'empare de Montargis (6 avril). — Combat de Bleneau (7 avril), danger de la cour sauvée par Turenne. — Condé se rend à Paris (11 avril), visite le parlement (12 avril) et les autres cours souveraines. — Assemblées de l'Hôtel-de-Ville (18-23 avril); la bourgeoisie refuse de s'unir avec les princes. — Négociations des princes avec Mazarin (fin d'avril). — L'armée royale s'avance vers Paris. — Les troupes des princes sont battues à Étampes (4 mai). — Saint-Denis est pris par les princes et repris par les troupes royales. — Turenne tient l'armée des princes bloquée dans Étampes. — Suite des négociations. — Rôle de la duchesse de Châtillon. — Mazarin s'efforce de gagner Cromwell et de sauver Gravelines. — Il n'y réussit pas. — Gravelines est prise par les Espagnols (18 mai). — Le duc de Lorraine entre en France; il arrive à Paris (1er juin). — Le siége d'Étampes est levé. — Retraite du duc de Lorraine (16 juin).

Le prince de Condé, ayant pris la résolution de se rendre à Paris, laissa à son frère, le prince de Conti, le commandement suprême en Guienne. Il lui donna pour principaux conseillers Marsin et Lenet, le premier pour la guerre, et le second pour les affaires intérieures. Il ne se fit accompagner, dans son voyage à travers une partie de la France, que par un petit

nombre de seigneurs, déguisés comme lui et voyageant sous des noms supposés : le duc de La Rochefoucauld et son fils, le prince de Marsillac, Guitaut-Pechpeyrou, le marquis de Levis-Charlus, Chavagnac, Gourville, le capitaine des gardes de La Rochefoucauld et le valet de chambre du prince[1], formaient son escorte. Ils partirent d'Agen le 23 mars. Le marquis de Levis-Charlus, qui s'était muni d'un passeport du comte d'Harcourt pour lui et sa suite, les guida rapidement à travers le Limousin et l'Auvergne. Voyageant nuit et jour, presque toujours sur les mêmes chevaux, ils traversèrent la plus grande partie de la France, environ cent vingt lieues, avec une rapidité extraordinaire, passèrent la Loire au Bec-d'Allier, près de La Charité. De là, Condé se rendit à Châtillon-sur-Loing, et, après avoir échappé à plusieurs embuscades, il arriva le 1er avril à Lorris en Gâtinais[2], où il trouva les premiers postes de son armée.

Aussitôt après avoir passé la Loire, il avait envoyé Gourville à Paris pour prévenir Chavigny de son arrivée[3]. Dans cette ville, ainsi qu'à l'armée, la présence du prince fut saluée comme l'événement le plus heureux pour un parti, que les discordes et

[1] On trouve tous les détails de ce voyage dans les Mémoires de deux compagnons du prince, La Rochefoucauld et Gourville. Je ne parle pas des prétendus *Mémoires de Chavagnac* composés par Sandras des Courtils et très peu dignes de foi.

[2] Aujourd'hui chef-lieu de canton du Loiret.

[3] *Mém. de Gourville*, p. 506 de l'édit. Michaud et Poujoulat.

l'incapacité des chefs menaçaient d'une entière dissolution. Chavigny était d'avis que Condé devait se rendre immédiatement à Paris; mais le prince jugea que sa présence était surtout nécessaire à l'armée, où il fallait rétablir la discipline et relever le moral des troupes; il se borna à envoyer à Paris quelques officiers pour exciter, par leur présence, l'ardeur de son parti [1].

Cependant, comme on croyait que Condé allait arriver immédiatement à Paris, les magistrats municipaux étaient en grande perplexité. Le prévôt des marchands avait défense formelle du roi de recevoir un prince déclaré coupable de lèse-majesté. Dans cette situation critique, il crut, de concert avec le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, qu'il fallait convoquer l'assemblée générale de l'Hôtel-de-Ville, à laquelle prenaient part, outre les échevins et conseillers municipaux, les quarteniers ou bourgeois préposés à chaque quartier, les colonels de la milice et un grand nombre de notables. Le gouverneur et le prévôt des marchands se rendirent au Luxembourg pour demander à Gaston l'autorisation de réunir cette assemblée générale.

Le duc d'Orléans, qui craignait que les bourgeois ne s'opposassent à l'entrée de Condé dans Paris, s'emporta contre eux, déclara qu'attaquer Condé, c'était l'attaquer lui-même ; qu'il allait monter

[1] Affaires étrangères, FRANCE. Lettre de Bluet à Mazarin (2 avril), t. CXL, pièce 74.

à cheval et soulever le peuple[1]. Pendant cette discussion, le maréchal d'Étampes (Jacques d'Étampes-Valençay) arriva au Luxembourg et se porta médiateur entre le prince et le prévôt des marchands. Il prétendit que la conférence entre le duc d'Orléans et Condé serait de courte durée. Le maréchal de L'Hôpital fut d'avis qu'il valait mieux accepter ce tempérament que de compromettre l'autorité du roi dans une lutte contre les princes. Il fut convenu que, si Condé arrivait dans la nuit, comme on le croyait à Paris, il ne resterait pas plus de quatre heures dans cette ville. « Le soir, continue l'auteur de ce récit, il y avait une foule épouvantable de carrosses au palais d'Orléans jusques à onze heures, qui attendaient l'arrivée du prince. »

Le lendemain (2 avril)[2], des affiches engagèrent les Parisiens à se trouver l'après-midi sur le Pont-Neuf pour témoigner aux princes leur gratitude et leur indignation contre le parti des Mazarins. « L'on n'y a pas manqué, ajoute le correspondant du cardinal : depuis deux heures jusques à présent qu'il est huit heures [du soir], l'on arrête tous les carrosses et cavaliers qui passent. L'on leur fait décliner leur nom et qualité, et crier *vive le roi! et les princes!* à défaut de quoi, on les menace de

[1] Je ne fais que reproduire presque textuellement le récit de ces scènes envoyé à Mazarin par ses correspondants de Paris. Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL, pièce 74.

[2] *Ibidem*, pièce 75, à la date du 2 avril.

mort. Mme la douairière d'Elbeuf a eu son carrosse mis en pièces; M. le prince de Tarente aussi. L'on a pillé plusieurs cavaliers. L'on est après à l'hôtel de Nevers [1], à la porte duquel on a mis le feu pour le piller.... S. A. R. a le premier crié *vive le roi! et les princes!*... M. le comte d'Alais [2], passant sur le Pont-Neuf, en a été quitte pour une pistole. Le pont et toutes les avenues sont couvertes de monde, qui demande la liste des Mazarins. »

Ces violences et les insultes auxquelles furent exposés des membres du parlement et leurs femmes, amenèrent une réaction énergique de la bourgeoisie. Dès le 3 avril, les milices du quartier du Palais prirent les armes, et, à leur approche, la foule, qui avait occupé le Pont-Neuf, se dispersa. Le duc d'Orléans envoya le maréchal d'Étampes demander aux milices bourgeoises en vertu de quel ordre elles s'étaient armées; mais l'émissaire du prince fut assez mal reçu. Les chefs de la milice répondirent qu'ils remplissaient leur devoir en maintenant la tranquillité publique. Le parlement approuva la conduite de la garde bourgeoise, et ordonna que, s'il se formait de nouveaux rassemblements, elle devait tirer sur eux immédiatement et les jeter « sur le carreau », sans qu'on pût poursuivre ceux qui auraient, par de

[1] C'est-à-dire on attaque l'hôtel de Nevers. Cet hôtel, situé sur le quai, a été remplacé, au dix-huitième siècle, par l'hôtel de la Monnaie.

[2] Gouverneur de Provence. Il portait le titre de duc d'Angoulême depuis la mort de son père.

semblables exécutions, contribué au maintien de l'ordre. Le parlement confirma aussi les arrêts de mort prononcés par le bailli du Palais[1] contre plusieurs auteurs des derniers troubles, et chargea le Châtelet de juger souverainement et sans appel tous ceux qui y auraient participé. Le 4 et le 5 avril, plusieurs exécutions capitales eurent lieu en face du cheval de bronze (la statue de Henri IV sur le Pont-Neuf). Les mesures prises par le parlement et par l'Hôtel-de-Ville de Paris prévinrent toute tentative pour troubler le cours de la justice.

Cette conduite énergique de la bourgeoisie, soutenue par le parlement, étonna et abattit les partisans des princes. « Tout ceci, écrivait un des correspondants de Mazarin[2], fait beaucoup de peine à nos frondeurs, qui ne trouvent nullement leur compte en ce procédé. » Le nom de frondeurs ne s'applique ici qu'à Condé et à sa faction. La vieille Fronde, dont Retz avait été le chef, paraissait, au contraire, s'unir à la cour pour combattre les princes. Laigues, le confident intime de Mme de Chevreuse, s'était rendu auprès de Mazarin et avait confirmé l'alliance de ce parti avec la cour. De retour à Paris, il affirmait que Retz était également résolu à soutenir l'autorité royale. Il écrivait, le 6 avril, à Mazarin[3] :

[1] Le bailli du Palais avait droit de haute et basse justice dans l'enceinte du Palais de justice.
[2] Affaires étrangères, *ibidem*, pièce 81, à la date du 5 avril.
[3] *Ibidem*, pièce 82.

« Je suis obligé de dire à Votre Éminence que je l'ai trouvé (le cardinal de Retz) dans toutes les meilleures dispositions du monde pour le service de la reine et le votre particulier. J'ai dit à Mme de Chevreuse, à M. le coadjuteur[1], à M. le maréchal de L'Hôpital et à M. le prévôt des marchands, que vous êtes avec le dessein de venir prendre un poste le plus près qu'il se pourrait de Paris. Tous vous conjurent de le faire le plus tôt qu'il sera possible. »

La duchesse de Chevreuse promettait aussi de seconder les négociations de Mazarin et de la reine avec le duc de Lorraine. Laigues écrivait à ce sujet : « Pour ce qui regarde M. de Lorraine, Mme de Chevreuse m'a écrit conformément à ce que Votre Éminence me fit l'honneur de me dire. Mme de Chevreuse sait bien qu'il ne faut point presser pour conclure cette affaire... Elle a reçu de ses lettres, par lesquelles il lui mande que, lorsqu'il sera déterminé à quelque chose, il lui en fera part. Elle m'a chargé de vous conjurer, de sa part, d'assurer la reine qu'elle aura toute l'application possible pour son service en toutes rencontres. Pour Votre Éminence, je puis vous assurer qu'ayant de l'amitié pour sa personne, et croyant que vous en avez pour elle, vous en aurez des marques en toutes occasions. »

Cette lettre nous montre quelle était, à cette époque, la situation des principaux personnages.

[1] Nous avons déjà dit (p. 149, note 3) pourquoi ce nom était encore donné à Retz, malgré sa promotion au cardinalat.

Mme de Chevreuse, Laigues, Noirmoutiers, s'étaient complètement détachés du parti des princes et servaient la cour avec ardeur. La duchesse de Chevreuse, surtout, usait de son crédit pour gagner le duc de Lorraine, et nous verrons que, lorsqu'au mois de juin 1652 Charles IV vint au secours des princes, ce fut elle qui traita avec les Lorrains, au nom de la reine. Quant à Retz, son dévouement pour la cause royale était beaucoup plus douteux. Il détestait Condé, mais il n'était pas moins ennemi de Mazarin, quoiqu'il dissimulât, en ce moment, ses sentiments. Son but était de s'emparer de la confiance de la reine et du duc d'Orléans, et de gouverner sous leur nom, en évinçant Mazarin; mais il avait affaire à un adversaire qui avait pénétré ses projets et qui sut les déjouer. En ce moment, Mazarin feignait de croire aux protestations de Retz, et il profita de l'influence de ce personnage sur le duc d'Orléans pour diviser les princes.

Faut-il croire cependant, comme Retz le dit dans ses Mémoires[1], que, sous l'influence de ses conseils, Gaston fût hostile à Condé, que toutes les marques d'amitié qu'il lui donnait en public ne fussent que des démonstrations hypocrites et qu'au fond le duc d'Orléans souhaitât la ruine de son allié? Retz paraît ici avoir prêté ses sentiments à Gaston. Ce prince, placé entre des influences opposées, entre Chavigny, qui espérait gouverner sous le nom de Condé, et Retz qui

[1] Tome III, p. 364, édit. Charpentier.

aspirait à remplacer Mazarin et à devenir premier ministre de la reine, parut hésitant jusqu'au moment où les succès de Condé et la défaite du maréchal d'Hocquincourt, à Bleneau, le décidèrent à se prononcer pour le parti victorieux.

Condé avait remarqué, aussitôt après son arrivée, la faute qu'avait commise Hocquincourt en dispersant ses quartiers. Il l'attaqua dans la nuit du 7 au 8 avril, enleva rapidement et mit en fuite les corps isolés, incendia les villages qu'ils occupaient et parut avoir remporté un grand succès; mais, en réalité, ce combat, désigné sous le nom de victoire de Bleneau[1], fut peu décisif. Les troupes dispersées allèrent rejoindre Turenne, qui couvrait Gien, où se trouvaient alors le roi et la cour. On vit, en cette circonstance, la supériorité de la prudence, du sang-froid et de l'habileté de ce général. Il avait pris position derrière un petit bois, que l'armée des princes était forcée de traverser pour atteindre Gien. Son canon dominait la route que les troupes ennemies devaient suivre. Lorsqu'elles tentèrent de s'avancer, elles furent assaillies par le feu de l'artillerie et obligées de reculer. Condé reconnut l'impossibilité de forcer le passage, et, au lieu de continuer cette campagne de la Loire commencée avec éclat, il résolut de se rendre à Paris et de profiter de ses succès pour y raffermir son parti et triompher des hésitations du duc d'Orléans.

[1] Bleneau, situé sur le Loing, est aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Yonne.

Il emmena avec lui Beaufort. Nemours, blessé au combat de Bleneau, ne tarda pas à aller le rejoindre. Le commandement de l'armée des princes resta à Clinchamp, à Tavannes et à Valon[1]. Le premier commandait les troupes étrangères, le second l'armée du prince de Condé, et le troisième les corps levés au nom du duc d'Orléans.

La nouvelle de la victoire de Condé était parvenue à Paris, le 9 avril, et avait été, comme toujours, exagérée. On écrivait à Mazarin, le même jour[2] : « Ce matin, sur les neuf heures, est arrivé l'aide de camp du baron de Maré[3], lequel, ayant dit à Monsieur la nouvelle de la défaite de l'armée du roi, a fait un bruit merveilleux. » On racontait que les pertes du maréchal d'Hocquincourt se montaient à deux mille hommes restés sur la place ; tous les Polonais, disait-on, avaient été tués, le bagage pris et le canon emporté. « A l'instant, ajoute la lettre, Monsieur a envoyé du Fresne, son premier valet de chambre, à toutes les chambres des enquêtes, si bien que, dans Paris, les frondeurs (du parti des princes) sont dans des joies extraordinaires. »

L'arrivée de Condé à Paris, le 11 avril, augmenta encore l'enthousiasme de sa faction. Le duc d'Orléans

[1] François de la Beaune, comte de Valon, avait été nommé maréchal de camp en 1649 et devint lieutenant général en 1652.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL, pièce 91.

[3] Guillaume Rouxel de Médavy de Grancé, comte de Maré, ou Marey, maréchal de camp depuis 1649, fut tué au combat de Bleneau le 7 avril 1652. C'était le frère du maréchal de Grancé

était allé à sa rencontre avec une nombreuse escorte. « Cinquante carrosses lui faisaient cortège », écrit un des correspondants de Mazarin[1]. Il traversa les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Jacques, entra dans Paris par la porte Saint-Michel, et alla descendre au palais du Luxembourg, puis souper chez Chavigny, et coucher chez les Prud'hommes, baigneurs alors en vogue, où l'on trouvait tous les raffinements du luxe pour délasser des fatigues et effacer les traces d'une longue et rude campagne.

Condé espérait entraîner dans son parti le Parlement et les autres cours souveraines, ainsi que la bourgeoisie de Paris. Dès le 12 avril au matin, il se présenta au parlement, conduit par Gaston d'Orléans et accompagné des ducs de Beaufort, de la Rochefoucauld, de Sully et du maréchal d'Etampes. Après quelques mots du duc d'Orléans, Condé prit lui-même la parole et annonça qu'il était prêt à déposer les armes, dès qu'il aurait obtenu l'éloignement du cardinal Mazarin et de ses adhérents. Le président de Bailleul, qui, en l'absence de Mathieu Molé, présidait le parlement, lui répondit avec plus de fermeté qu'on n'en attendait de son caractère incertain et de ses opinions hésitantes. Il était étonnant, lui dit-il, qu'il se présentât dans le sanctuaire de la justice étant encore « dans le crime, » et sous le coup de l'arrêt qui l'avait déclaré coupable de lèse-majesté.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL, pièce 94.

Les clameurs des enquêtes étouffèrent la voix du président; mais ces paroles, prononcées par un magistrat aussi timoré, attestaient les progrès et la confiance du parti monarchique[1].

Les princes en eurent bientôt d'autres preuves. C'était surtout la bourgeoisie qu'ils voulaient gagner ou intimider. « M. le Prince, écrivait-on à Mazarin[2], se promène par Paris, donnant de l'argent à la canaille, afin de les faire boire. » Mais les misérables, qui tendaient la main, ne siégeaient pas dans l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville. Lorsqu'elle se réunit le 19, le 20 et le 22 avril, les partisans des princes tentèrent vainement de persuader aux bourgeois de former, avec leur faction, une union qui aurait rappelé la Ligue du seizième siècle. Tout ce qu'ils purent obtenir, ce fut la promesse que l'on enverrait une députation au roi pour le supplier d'éloigner le cardinal Mazarin et de rentrer dans sa bonne ville de Paris[3].

La Chambre des comptes et la Cour des aides ne se montrèrent pas mieux disposées pour Condé que le parlement et l'Hôtel-de-Ville. Le premier président de la Cour des aides, Amelot[4], adressa même au

[1] Voy les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 475 et les pièces 94 et 96 du volume cité des Affaires étrangères.

[2] Affaires étrangères, *ibid.*, pièce 104, datée du 16 avril.

[3] Affaires étrangères, *ibidem*, pièce 117, en date du 22 avril, et *Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde*, t. II, 251 et suiv.

[4] Affaires étrangères, *ibidem*, et *Mémoires* d'Omer Talon, p. 477. Conrart a donné le texte complet du discours du président Amelot

prince de Condé des paroles sévères, lui reprochant de se « présenter les mains encore teintes du sang des Français. »

Ainsi le parti des princes ne s'appuyait que sur la populace, qu'il soudoyait, et sur une armée, qui, en l'absence de Condé, ne put ni arrêter la marche de la cour vers Paris ni résister à Turenne. La cour, couverte par ce général, laissa Clinchamp, Tavannes et Valon occuper la route directe de Paris à Orléans et camper à Étampes ; elle se rendit, par Auxerre et Sens, à Melun (21 avril), et de là à Corbeil (23), enfin à Versailles et à Saint-Germain (28). Turenne, pendant ce temps, s'était posté à Chastres (aujourd'hui Arpajon)[1] et à Linas[2], de manière à protéger la cour, et à surveiller les troupes des princes, qui s'étaient établies dans Étampes. Les deux armées dévastaient la campagne. Pour défendre la capitale, les magistrats municipaux firent couper les ponts de la Seine; mais les vivres arrivèrent difficilement à un moment où la population était accrue par les nombreux paysans qui cherchaient un asile dans Paris. Des troubles éclatèrent, et l'on accusa, non sans vraisemblance, les princes de fomenter ces mouvements séditieux. Le 30 avril, la

et raconte les incidents de cette séance (*Mémoires de Conrart*, p. 541 et suiv., édit. Michaud et Poujoulat).

[1] Chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise. Plusieurs éditeurs de mémoires ont changé ce nom et écrit Chartres

[2] Aujourd'hui village du même département dans le canton d'Arpajon.

populace se porta au Luxembourg, accusant le prévôt des marchands de n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour l'approvisionnement de Paris. Le duc d'Orléans fit appeler ce magistrat, qui se rendit à son palais accompagné de deux échevins. En sortant du Luxembourg, le prévôt des marchands, signalé comme partisan de Mazarin, fut attaqué par la populace qui lança des pierres contre son carrosse. Il parvint avec peine à échapper à ces furieux et se réfugia dans une maison de la rue de Tournon, d'où il ne put sortir qu'à la nuit[1]. Les vains arrêts du Parlement ne purent réprimer ces désordres.

La misère de Paris, en proie à la famine et aux séditions, décida enfin les magistrats et les princes eux-mêmes à entrer en négociation avec la cour. de parlement envoya des députés à Saint-Germain (fin d'avril) pour demander au roi l'éloignement des troupes. En même temps les princes chargèrent le duc de Rohan, Chavigny et Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, de proposer des conditions de paix. Ces députés avaient annoncé l'intention de ne pas voir Mazarin; mais ils furent obligés de subir sa présence et son intervention. Ces négociations n'auraient été que ridicules, si l'on en croit Retz[2] : « M. de Rohan, dit-il, qui n'était, à

[1] *Mémoires d'Omer-Talon*, p. 479

[2] *Mémoires*, t. III, p. 392 de l'édit. Charpentier. Retz a mis Chavigny en tête. Je l'ai placé ici au second rang, qu'il occupait dans l'ambassade.

proprement parler, bon qu'à danser, ne se croyait lui-même bon que pour la cour. M. de Chavigny, qui avait été, dès son enfance, nourri dans le cabinet, ne pensait qu'à y rentrer par toute voie. Goulas ne voulait que ce que voulait M. de Chavigny : voilà des naturels bien susceptibles des propositions de négociations ». Mazarin n'est pas mieux traité par Retz que les envoyes des princes : « Le fort de M. le cardinal, ajoute-t-il[1], était proprement de ravauder[2], de donner à entendre, de faire espérer et jeter des lueurs, de les retirer; de donner des vues, de les brouiller. »

En réalité, ces conférences des princes, dont les demandes étaient exorbitantes, avec un ministre, qui ne voulait que les amuser, eurent des résultats importants pour le parti monarchique. Le peuple et la bourgeoisie, qui avaient compté sur la paix, furent irrités du mauvais succès de la négociation, et s'en prirent aux princes. Les membres du parlement, dont les maisons de campagne étaient dévastées, se détachèrent d'un parti qui ne donnait ni ordre ni sécurité, et appelèrent de tous leurs vœux le retour du roi.

Les princes eux-mêmes se divisaient : on savait, au Luxembourg, que Chavigny avait cherché à enta-

[1] *Mémoires, ibid.*, p. 393.

[2] Ce mot familier signifie au propre *raccommoder de mauvaises hardes à l'aiguille*. Retz veut dire que Mazarin ne faisait que revenir à de vieilles propositions.

mer une négociation secrète au nom de Condé; qu'après lui Gourville offrait encore au cardinal l'alliance de ce prince, à condition qu'on lui rendrait la Guienne; que son frère, Conti, aurait la Provence; le duc de Nemours, l'Auvergne; le comte du Daugnon, la dignité de maréchal de France, etc.[1]. On revenait aux propositions qui avaient été discutées et rejetées l'année précédente[2]. Le duc et surtout la duchesse d'Orléans accusaient de perfidie la conduite de Condé, qui se montrait disposé à s'unir à Mazarin, pourvu que le cardinal lui cédât une partie du royaume. Marguerite de Lorraine, plus irritée que Gaston, s'en plaignait à son frère, le duc de Lorraine. « Madame lui mande, écrivait-on à Mazarin[3], qu'elle est dans le dernier désespoir de la conduite de M. le Prince; que c'est à ce coup qu'un si bon frère lui doit faire voir sa tendresse pour la délivrer d'un homme sans foi..... Enfin ils parlent de M. le Prince comme d'un perfide et d'un homme qu'ils veulent perdre. »

Pendant que Mazarin amusait le prince de Condé par des négociations, Turenne attaquait ses troupes

[1] Les *Mémoires de la Rochefoucauld* (p. 476-477, de l'édit. Michaud et Poujoulat) énumèrent les propositions de Condé.

[2] Voy. l'*Histoire de la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 340 et suiv.

[3] Lettre du 8 mai 1652 (Affaires étrangères, France, t. CXL, pièce 145). Cette lettre autographe est de Flesselles de Bregy, que Mazarin avait envoyé au duc de Lorraine pour entamer avec lui des négociations.

et les taillait en pièces. Les chefs de l'armée des princes, qui occupaient Étampes et les environs, apprenant que Mlle de Montpensier revenait d'Orléans après la romanesque expédition dont nous avons rappelé les incidents[1], voulurent lui donner le spectacle d'une revue, où elle serait saluée comme l'héroïne de la Fronde, ainsi que ses *maréchales de camp*. Mlle de Montpensier a pris soin de raconter, dans ses Mémoires, avec une puérile vanité, l'accueil que lui fit l'armée d'Étampes, et la satisfaction de son orgueil en passant devant le front des troupes rangées en bataille[2].

Turenne, qui surveillait tous les mouvements de l'armée ennemie, laissa Mlle de Montpensier jouir des honneurs qu'on lui prodiguait. Dès qu'elle se fut éloignée, il attaqua les troupes qui rentraient dans Étampes, et leur tua environ douze cents hommes (4 mai). L'annonce de cette défaite de l'armée des princes produisit un grand effet à Paris. Dès le 5 mai, on écrivait à Mazarin[3] : « La nouvelle de la victoire sur les ennemis a frappé d'étonnement les rebelles et les factieux. Je sais bien que, d'un côté, cela désabusera beaucoup de gens de l'accommodement que l'on croyait achevé ; mais, de l'autre, chacun blâmera M. le Prince de n'avoir point été à

[1] Voy. ci-dessus, p. 144 et suiv.
[2] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. II, p. 47—48, de l'édit. Charpentier.
[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL, pièce 144.

son armée. De quelque façon que ce soit, leur crédit en sera fort abattu parmi le peuple. »

Condé, pour effacer l'effet produit par la défaite d'Étampes, attaqua Saint-Denis, où il n'y avait qu'un petit nombre de Suisses, et s'en empara ; mais deux jours après (12 mai), les troupes royales, conduites par Saint-Mégrin, reprirent cette ville. Les Parisiens, qui avaient tenté une sortie, furent très malmenés et perdirent beaucoup des leurs. Condé se moquait de leur mésaventure. « M. le Prince, écrivait-on à Mazarin le 16 mai[1], étant allé dîner chez M. de Sully, après l'affaire de Saint-Denis, fit des railleries des bourgeois, qui se sont publiées [et] dont les bourgeois se sont fort piqués. » Ils refusèrent d'obéir, lorsqu'on leur ordonna de veiller à la garde des portes : « Les artisans ne voulurent pas, mandait-on à Mazarin[2], y aller, et je puis assurer Votre Éminence, sans flatterie, que le peuple, depuis deux jours, tient un langage bien différent de celui qu'il tenait auparavant, et témoigne qu'ils aimeraient bien mieux que le roi et Votre Éminence fussent ici que de souffrir tout le mal qu'ils souffrent par les princes. » Le même correspondant avait déjà écrit, dans une lettre du 7 mai[3] : « Presque tout Paris présentement demande le roi sans condition, et [ils] disent qu'ils sont bien malheureux que Votre Émi-

[1] Affaires étrangères, t. CXL, pièce 157.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, pièce 145.

nence craint d'être dans Paris ; ce que je dis est une vérité très sincère. »

L'anarchie qu'entretenaient les princes[1], finit par irriter le parlement lui-même. Il repoussa l'espèce de protectorat qu'à la sollicitation de quelques parlementaires, le duc d'Orléans voulait s'attribuer sous prétexte de réprimer les séditieux[2]. « C'était une action concertée, écrivait-on à Mazarin[3], pour donner un pouvoir absolu à M. le duc d'Orléans. » En effet, quoique le parlement eût éludé la proposition et n'eût point rendu d'arrêt, le prince dit, en sortant, à la multitude : « Mes amis, j'ai tout pouvoir[4]. » On alla jusqu'à imprimer et crier dans les rues un prétendu arrêt du parlement, qui aurait conféré au duc d'Orléans une autorité illimitée ; et, en effet, le prince prit possession de tous les postes militaires[5]. Il envoya même, le lendemain (15 mai), un exempt et ses gardes suisses au parlement, comme pour veiller à la sûreté de la compagnie. Il y eut alors de vives réclamations dans l'assemblée : on se plaignit de ce

[1] Voy. dans les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 482-483, le récit des désordres de Paris à cette époque.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL, pièce 156.

[3] *Ibid.*, pièce 157. Comp. les *Mémoires d'Omer Talon* (p. 483).

[4] Omer Talon ne rapporte pas ces paroles ; mais il dit que le duc d'Orléans « se rendoit maître de la ville, [et] capable d'opprimer par les factieux tous les gens de bien » (p. 483). La chronologie de ces journées n'est pas bien indiquée dans Omer Talon. Nous la rétablissons d'après les lettres adressées à Mazarin.

[5] Affaires étrangères, *ibidem*.

prétendu arrêt, qui avait été publié la veille. Le parlement renvoya les Suisses du duc d'Orléans, et supprima l'écrit qui avait été si audacieusement fabriqué et publié. Broussel, qui soutenait le parti des princes, fut vivement attaqué par le conseiller Le Prévôt. En un mot, le parlement commença à se révolter contre la tyrannie d'une faction.

Condé, au lieu de chercher à relever son parti par des succès militaires, restait à Paris où il n'était applaudi que par la populace : plusieurs causes semblent à cette époque l'avoir éloigné de l'armée. Il faut placer au premier rang l'influence d'une femme célèbre par sa beauté et sa galanterie, la duchesse de Châtillon, Isabelle-Angélique de Montmorency-Bouteville, sœur du futur maréchal de Luxembourg. Elle a eu un grand rôle dans le triple état de fille, de femme et de veuve : Jeune fille, elle avait brillé dans les premières années de la régence d'Anne d'Autriche. Un des compagnons de Louis de Bourbon, alors duc d'Enghien, Gaspard de Coligny, duc de Châtillon, l'avait enlevée à la fin de 1644, et, protégé par le vainqueur de Rocroi, l'avait épousée. Le duc de Châtillon fut tué dans la première guerre de la Fronde, au combat de Charenton (février 1649). Sa veuve était alors dans tout l'éclat de la beauté; elle eut de nombreux adorateurs, et, entre autres, Condé et Nemours; mais elle ne commença à jouer un rôle politique qu'en 1652.

Elle n'avait ni l'esprit de la Palatine, ni le génie

de l'intrigue au même point que la duchesse de Chevreuse, ni l'ascendant d'une haute naissance comme la duchesse de Longueville ou Mlle de Montpensier; mais les artifices de la coquetterie, jointes à une grande beauté, l'empire qu'elle avait su prendre sur plusieurs des généraux de la Fronde, et principalement sur Condé, lui donnèrent une influence considerable. Mazarin le savait, et il avait aussi reconnu que l'avarice était la passion dominante de cette femme si séduisante. Elle s'était fait céder par la duchesse douairière de Condé, Charlotte de Montmorency, la jouissance de la terre de Merlou ou Mello [1], sa vie durant. Condé la lui donna en toute propriété. Elle recevait en même temps des présents et des faveurs de la cour pour enchaîner Condé à Paris, pendant que Turenne assiégeait son armée dans Etampes. Dans la suite, cette duchesse de Châtillon épousa un prince allemand, duc de Mecklenbourg; elle s'en sépara bientôt, sut profiter de la gloire de son frère, devenu le maréchal-duc de Luxembourg, pour obtenir de nouvelles faveurs de Louis XIV, et vécut jusqu'en 1695; elle laissa à ses neveux d'immenses richesses [2].

[1] Aujourd'hui Mello est un bourg du département de l'Oise, canton de Creil D'après la *Muse historique* de Loret, cette terre valait dix mille écus de rente.

[2] Voy. Mme de Sévigné, lettre du 3 février 1695 : « Comment peut-on, par rapport à Dieu et même à l'humanité, garder tant d'or, tant d'argent? » Dans une lettre du 4 février 1695, Mme de Sévigné dit qu'on ne se souvient plus, que pour son avarice, de Mme de Mecklenbourg.

Telle fut la femme qui retint Condé à Paris pendant le mois de mai 1652 et l'amusa de négociations qui ne devaient jamais aboutir. Elle fut assez habile pour tromper un homme aussi sagace que la Rochefoucauld, qui n'était pas, comme Condé, aveuglé par la passion. Il se persuada que, seule, Mme de Châtillon pourrait conclure un traité avantageux pour Condé et pour son parti. « Il porta, dit-il[1], M. le Prince à s'engager avec elle..... Il disposa aussi Mme de Châtillon à ménager M. le Prince et M. de Nemours en sorte qu'elle les conservât tous deux, et il fit approuver à M. de Nemours cette liaison, qui ne lui devait pas être suspecte, puisqu'on devait lui en rendre compte et ne s'en servir que pour lui donner la principale part aux affaires. »

Mazarin espérait profiter de la passion de Condé pour achever la ruine de son armée. Mme de Châtillon fut accueillie à Saint-Germain avec un empressement dont se moque Retz[2] : « Nogent[3] disait qu'il ne lui manquait, en entrant dans le château, que le rameau d'olive à la main. Elle y fut reçue et traitée effectivement comme Minerve aurait pu l'y être. La différence est que Minerve aurait prévu le siège d'Étampes....., dans lequel il ne tint presque à rien qu'il (Mazarin) n'ensevelît tout le parti de M. le Prince. »

[1] *Mémoires de la Rochefoucauld*, p. 478-479, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] *Mémoires*, t. IV, p. 20-21, édit. Charpentier.

[3] Ce frère de Bautru était, comme lui, une sorte de bouffon de cour, dont on répétait les bons mots.

Condé n'était pas seulement retenu à Paris par son amour pour la duchesse de Châtillon. Chavigny, son principal conseiller, contribuait aussi à l'empêcher de se rendre à l'armée, dans la crainte que Retz ne s'emparât complètement du duc d'Orléans. Il savait que ce prélat avait toujours une faction puissante dans Paris et avait conservé une grande influence au Luxembourg. Il y était soutenu par la duchesse d'Orléans, Marguerite de Lorraine, ennemie de Condé. L'éloignement du prince aurait donné à Retz une influence prépondérante. Déjà la rivalité des factions de Condé et d'Orléans éclatait dans Paris, où la multitude se prononçait hautement pour Condé. A l'occasion de ces manifestations audacieuses, qui ne cessaient d'agiter la capitale, on écrivait à Mazarin le 21 mai : « Personne n'a été exempt [d'insulte], la canaille étant dans le dernier point d'insolence. Ce qu'il y a de plus remarquable est que, le fils de M. le garde des sceaux ayant été attaqué, maltraité et conduit au palais d'Orléans par M. de Beaufort, la canaille suivit, qui criait : *Vive Condé! Point d'Altesse Royale!* ce qui a un peu embarrassé le palais d'Orléans. »

Nous avons sur ces mouvements démagogiques de la fin de mai 1652, le témoignage d'un conseiller du parlement, Ménardeau-Champré, qui affirme avoir vu distribuer de l'argent aux séditieux, en présence de Condé et de Beaufort, pour qu'ils insultassent et poursuivissent le prévôt des marchands, chef de

la bourgeoisie. Ce témoignage a trop d'importance pour n'être pas cité textuellement : « Depuis vous avoir vu[1], écrit Ménardeau-Champré à un personnage qui n'est pas nommé...., j'ai reçu un billet de Son Altesse Royale, [m'ordonnant] de l'aller trouver, comme colonel, avec mes capitaines. [Nous] avons trouvé toute la cour du palais d'Orléans, la salle et l'antichambre pleines de canaille, qui nous a appelés *Mazarins*, [disant] qu'on avait enlevé des blés, et qu'au sortir il nous fallait piller et égorger. Ce compliment ne nous a pas été agréable... Étant dans le cabinet, Son Altesse [Royale], en présence de M. le Prince, nous a dit nous avoir mandés à cause de demain; qu'il voyait beaucoup de chaleur dans le peuple et qu'il craignait à cause du pain... ; qu'il fallait faire garde aux portes et par la ville. Je me suis plaint que ses gardes laissaient entrer chez lui toute cette canaille pour nous faire insulter, qui nous avait menacés de nous piller et égorger en sortant, et que, si on ne les soutenait pas, ils n'auraient pas le langage si fier qu'ils avaient. Cela l'a surpris, et est sorti par deux fois de son cabinet pour parler à ces canailles. Il est arrivé que M. le prévôt des marchands sortant, M. d'Orléans, M. le Prince et M. de Beaufort sont descendus pour aller au jardin. J'ai vu distribuer l'argent à ces canailles sur le perron. Ces coquins ont après suivi ledit prévôt des marchands, l'injuriant, outrageant en telle

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL, pièce 183.

sorte qu'on m'a assuré que, devant la porte de la foire [1], il a été contraint de se sauver chez un chirurgien, et que son carrosse a été tout brisé et pillé, et les chevaux détournés (enlevés). Moi, voyant ce désordre, j'ai tiré par un autre côté, et recoupé mon chemin devant l'hôtel de Condé [2]. Par la porte Saint-Michel [3] et par le pont Notre-Dame, j'ai gagné ma maison, laissant M. le prévôt des marchands et [les] échevins démêler leur fusée. Il n'est que trop vrai qu'il a été maltraité, et on a menacé de piller, la nuit, sa maison. »

Pendant que Paris était en proie à ces scènes de de violence, qui rendaient odieux le parti des princes, la cour avait quitté Saint-Germain pour se rendre à Melun. Elle y trouvait un double avantage : En éloignant son armée de Paris, elle donnait satisfaction au parlement, qui s'était plaint du séjour des troupes aux portes de cette ville [4]. Ensuite elle se rapprochait d'Étampes, où l'armée des princes était assiégée par

[1] La foire Saint-Germain se tenait au lieu qu'occupe maintenant le marché Saint-Germain.

[2] L'hôtel de Condé, avec les jardins, occupait un vaste espace, borné aujourd'hui par les rues de Condé, de M. le Prince, de Vaugirard et le carrefour de l'Odéon. L'auteur de cette lettre longea la partie de l'hôtel de Condé que bornait la rue de Vaugirard.

[3] La porte Saint-Michel était située au haut de la rue de la Harpe, à l'endroit où l'on plaça, en 1684, la fontaine Saint-Michel, qui a été détruite lorsque l'on a ouvert le boulevard Saint-Michel. Menardeau, suivant la rue de la Harpe, gagna la rue du Petit-Pont, la Cité et le pont Notre-Dame. Ce pont, qui existe encore aujourd'hui, va du marché aux fleurs au quai de Gèvres.

[4] Voy. ci-dessus, p. 166.

Turenne. Les Espagnols avaient promis de venir au secours de cette place ; mais ils étaient alors occupés à enlever à la France les villes maritimes, qu'elle avait conquises pendant les premières années de la régence d'Anne d'Autriche, comme Gravelines, Mardick et Dunkerque. Mazarin était très vivement préoccupé du danger de ces places. Comme la nécessité de combattre l'armée des princes le mettait hors d'état de secourir Gravelines, que les Espagnols tenaient assiégée, il chercha dans une alliance étrangère le moyen de la sauver.

Nous avons vu [1] que d'Estrades avait été chargé de continuer avec la république d'Angleterre les négociations commencées par Gentillot. Cromwell, avec lequel il entra surtout en relation, paraissait disposé à conclure un traité d'alliance. D'Estrades indiquait à Mazarin, dans une dépêche du 22 mars 1652 [2], à quelles conditions ce traité pourrait être signé. La république d'Angleterre demandait que le roi de France la reconnût et lui envoyât au plus tôt un ambassadeur. Elle réclamait aussi des indemnités pour les prises maritimes faites par les Français sur les Anglais. Enfin d'Estrades ajoutait qu'il pensait qu'après la reconnaissance officielle de la république d'Angleterre, il serait possible de conclure une alliance plus étroite. « Je ne doute pas, écrivait-il, selon ce

[1] Ci-dessus, p. 65 et suiv.

[2] Original signé et en partie chiffré ; Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. LXI, f°s 36 et 37.

que j'ai pu pénétrer, que ledit sieur Cromwell n'entre dans une liaison particulière avec la France. »

Le danger que courait le royaume, menacé à l'intérieur par les princes et à l'extérieur par les Espagnols, décida Mazarin à offrir à Cromwell les conditions les plus avantageuses. Les instructions données à d'Estrades en date du 16 et du 23 avril[1], portaient que la France reconnaîtrait la république d'Angleterre et que le roi lui écrirait « aux termes qu'elle peut raisonnablement désirer ». En second lieu, que des commissaires français et anglais examineraient les prises faites sur mer, de part et d'autre, et seraient chargés de satisfaire aux réclamations légitimes. On devait convenir, aussitôt après la remise de la lettre du roi, « de surseoir toutes les hostilités et représailles ».

Afin d'obtenir des Anglais une alliance plus intime et plus utile à la France, le roi allait jusqu'à autoriser d'Estrades à leur promettre la cession de Dunkerque, à condition qu'ils s'engageraient à fournir à la France des vaisseaux pour la défense des places maritimes et à lui donner une somme considérable, « comme pourrait être un million d'or ou huit cent

[1] Les instructions du 16 avril et celles du 23 se trouvent dans les archives des Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. LXI, f[os] 39 et suiv., 47 et suiv., 50 et suiv. Elles sont en partie de la main du ministre d'État, Abel Servien, et portent (f° 51) plusieurs corrections autographes de Mazarin. M. Guizot a publié (t. I, p. 471 de l'*Histoire de la République d'Angleterre*) l'instruction donnée à d'Estrades le 23 avril 1652.

mille écus » ; en troisième lieu, à secourir immédiatement Gravelines ; enfin à maintenir, dans Dunkerque, l'exercice de la religion catholique dans son état actuel. « Nous aurons sujet, ajoutait l'instruction, de nous consoler de la perte de Dunkerque, si elle produit la conservation de Gravelines et la jonction des Anglais avec nous contre l'Espagne, aux conditions marquées ci-dessus. »

Cromwell trouva-t-il ces conditions trop onéreuses? Fut-il obligé de réserver toutes les ressources de la république d'Angleterre pour la lutte où elle s'engagea, dans ce temps, contre les Provinces-Unies? Cette seconde hypothèse me paraît la plus vraisemblable. Ce fut, en effet, à cette époque que commença entre les deux républiques maritimes une guerre acharnée, qui dura jusqu'en 1654. Cromwell, qui cherchait surtout à étendre le commerce de l'Angleterre et à développer sa puissance maritime, fit déclarer par le parlement britannique que les navires étrangers ne pourraient importer en Angleterre que des denrées produites ou fabriquées par le pays auquel ils appartenaient. Ce bill, connu sous le nom d'*Acte de navigation*, portait un coup redoutable aux Hollandais, qui étaient habitués à transporter les marchandises du monde entier et tiraient de ce trafic des bénéfices considérables. Ces *rouliers des mers*, comme on les appelait, se vengèrent en frappant les importations anglaises de droits fort élevés.

Mazarin avait prévu depuis longtemps cette lutte

des républiques maritimes. Dès 1650, il écrivait sur ses carnets[1] : « Il est important de se lier avec les Anglais, et, si cela ne peut réussir, se lier avec les États de Hollande par le moyen de M. le prince d'Orange… Je compris, ajoutait-il des discours de l'ambassadeur hollandais venu ici, que la puissance des Anglais est fort redoutable aux Provinces-Unies et qu'ils en sont mal satisfaits. » La lutte entre ces deux puissances, que Mazarin pressentait en 1650, éclata avec violence en 1652[2], et, pendant deux années, les amiraux hollandais, Tromp et Ruyter, luttèrent contre Blake, qui commandait les flottes anglaises. Telle fut probablement la cause qui empêcha

[1] Carnet XIV, p. 72, mscr. de la Bibl. nationale.

[2] Un agent de Mazarin en Angleterre lui annonçait, dès le 24 mars 1652, la rupture imminente (Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. LXI, f° 35) : « Je ne puis encore vous asseurer ce qui succédera* de la négociation de MM. les ambassadeurs de Hollande, mais bien qu'ils sont en de continuelles conférences avec les commissaires députés du conseil d'État (d'Angleterre), et que leur dernier courrier a apporté la résolution de MM. les États** de faire promptement lever de nouveaux droits pour armer contre ce Parlement, et la liste de navires de guerre qui seront en estat, en trois semaines de temps, dont le moindre doit estre de vingt-quatre pièces de canon, outre les quatre-vingts navires ordinairement entretenus, et les trente-quatre qui sont asseurés de Danemark et vingt de Hambourg et de Lübeck, et de plus que ceux de Zardam*** font offre de mettre, dans quatre mois, et à leurs despends, deux cents navires, dont pas un ne sera au-dessous de trente pièces de canon, pourvu qu'on leur fournisse des lettres de représaille sur les Anglois; et de plus aussi les marchands, que l'on appelle *Croiseux*, font offre d'en mettre autant sous les mêmes conditions. »

* Quel sera le succès, le résultat.

** De l'Assemblée des états généraux des Provinces-Unies.

*** Les maîtres des chantiers de Saardam.

Cromwell de conclure immédiatement avec la France l'alliance pour laquelle on lui offrait des conditions aussi avantageuses. Les Espagnols, contre lesquels la France, divisée, ne pouvait défendre ses places maritimes, s'emparèrent de Gravelines (18 mai). Après ce succès, ils songèrent à envoyer des secours à l'armée des princes, que Turenne tenait toujours assiégée dans Étampes, et conclurent un traité avec le duc de Lorraine, qui devait entrer en France pour faire lever le siége de cette place.

A cette époque, la cour s'était rendue, comme nous l'avons dit, à Melun pour hâter les opérations du siége. Mazarin se flattait que, le jeune roi allant de là au camp de Turenne, sa présence animerait les assiégeants et ferait tomber les armes des mains des assiégés. Il conduisit, en effet, Louis XIV au camp d'Étampes, dans les derniers jours de mai. Il eut soin de faire prévenir les chefs de l'armée des princes de l'arrivée du roi, afin que l'on évitât de tirer sur son escorte et dans l'espérance que la garnison ne voudrait pas résister à son souverain. Mais Tavannes, qui se rappelait la scène de Bellegarde[1], où, à la vue du jeune Louis XIV, la garnison avait déposé les armes, chargea un officier allemand, qui entendait à peine le français, de recevoir l'envoyé de Mazarin. Bien loin de cesser le feu à l'arrivée du roi, la garnison, composée surtout d'étrangers,

[1] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. IV, p. 71.

tira plusieurs coups de canon sur son escorte[1], et manifesta la résolution d'opposer une résistance désespérée. Mazarin ramena Louis XIV à Melun, laissant à Turenne le soin de poursuivre l'attaque, pendant qu'il s'efforçait de retarder par des négociations la marche des troupes envoyées par les Espagnols au secours des princes.

C'était, comme on l'a vu[2], le duc de Lorraine, Charles IV, qui s'était chargé de faire lever le siège d'Étampes. Mazarin lui dépêcha d'abord M. de Brégy, et grâce aux promesses et probablement aux sacrifices pécuniaires du cardinal, Charles consentit à ralentir sa marche. Brégy écrivait à Mazarin que ce prince ne faisait « qu'une lieue de marche par jour[3] ». Il faisait fournir aux Lorrains des vivres par les villes françaises, comme le prouve sa correspondance avec le cardinal[4], quoique déjà les Espagnols se fussent engagés, par leur traité, à pourvoir à l'approvisionnement de l'armée de Lorraine. Brégy signalait en même temps les caprices du duc Charles IV, ses

[1] *Mémoires de Monglat*, p. 260, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] Voyez la page précédente, lignes 8 et 9.

[3] Lettre de Brégy à Mazarin en date du 11 mai (Archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL, pièce 149). Brégy ajoute : « dont quelques gens sont bien fâchés ». Mlle de Montpensier (*Mémoires*, t. II, p. 75, édit. Charpentier) parle aussi de la lenteur de la marche de Charles IV, et en témoigne son déplaisir. L'ambassadeur vénitien, Morosini, confirme ces renseignements dans sa seconde lettre du 28 mai 1652 : « Il duca di Lorena non ha fatto in questa settimana che due sole leghe di camino. »

[4] Aff. étr., *ibidem*.

variations perpétuelles[1], son avidité et sa vénalité. « Je crois, écrivait-il à Mazarin qu'il faudra que vous l'achetiez, et qu'il vous en coûtera[2]. » Il ajoutait qu'en cherchant à gagner le duc il fallait toujours lui montrer que l'on était en état de le combattre[3].

Mazarin, qui préférait les négociations aux moyens violents, fit agir auprès du duc de Lorraine le milord Jermyn, un des Anglais qui s'étaient établis en France avec la reine Henriette. Le duc de Lorraine parut accueillir les offres de Jermyn. Brégy l'indiquait le 13 mai à Mazarin[4] : « Si Leurs Majestés agréent ce qui a été convenu entre sadite Altesse et M. le Milord, avec ma participation, je supplie très humblement Votre Éminence de ne me pas faire ce tort de choisir un autre que moi pour conduire Son Altesse, le duc de Lorraine, à la cour. »

Quelles étaient les conditions proposées à Charles IV par Jermyn? Brégy ne les indique pas; mais le caractère bien connu du duc, et le passage d'une lettre de Brégy[5], que nous avons cité plus haut, font supposer qu'il était question d'acheter l'alliance du duc de Lorraine. Charles IV tint longtemps les négo-

[1] Lettre du 8 mai 1652 (Aff. étr., *ibidem*, pièce 146). M. d'Haussonville en a cité les principaux passages dans son savant et intéressant ouvrage intitulé : *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*.

[2] Lettre de Brégy, *ibidem*.

[3] Affaires étrangères, *ibidem*, pièce 149. Cette dernière lettre est du 11 mai.

[4] Affaires étrangères, *ibid.*, pièce 152.

[5] Voy. ligne 3 de cette page.

ciateurs en suspens. Tout en avançant avec une lenteur calculée, il traitait aussi avec les princes, et cherchait à reconnaître quel parti lui offrirait les conditions les plus avantageuses. Le secrétaire d'État, Brienne, écrivait le 18 mai à Mazarin[1] : « On m'a donné avis, de Paris, qu'hier, M. de Marcheville[2] fut consulter M. de Châteauneuf[3] de la part de Madame[4], pour savoir son sentiment sur le dessein qu'elle avoit de l'envoyer vers le duc Charles pour lui dire de ne rien faire de ce que MM. les princes lui proposeraient, ne s'y devant pas fier. Ce que M. de Châteauneuf ayant conseillé, ledit sieur de Marcheville est parti en diligence; mais, nonobstant ce départ, il est certain que D. Gabriel de Tolède avec M. de Langeron[5] sont partis pour aller trouver ledit duc. J'ai cru qu'il était de mon devoir de donner part à Votre Éminence de cet avis. »

Mazarin se servit, pour combattre l'influence des Espagnols et de Condé, de la duchesse de Chevreuse, qui, par son second mariage, était alliée à la maison

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXL, pièce 101.

[2] M. de Marcheville avait été envoyé par le duc de Lorraine pour négocier avec les princes.

[3] Cet ancien garde des sceaux avait quitté Tours et s'était rendu à Paris.

[4] La seconde femme du duc d'Orléans, Madeleine de Lorraine, était sœur de Charles IV.

[5] Andrault de Langeron était attaché à la maison de Condé. Morosini dit aussi, dans sa seconde lettre du 4 juin, que les Espagnols envoyèrent don Gabriel de Tolède à Charles IV pour lui recommander de hâter sa marche vers Paris.

de Lorraine. Il connaissait son habileté en fait d'intrigues, et sa haine contre Condé depuis la rupture du mariage de sa fille[1]; il comptait qu'elle s'en vengerait en servant avec zèle la cause royale. Son espérance ne fut pas trompée. Charles IV, devançant son armée de plusieurs jours, arriva à Paris le 1er juin. Il avait employé près d'un mois pour traverser la Champagne. Le duc d'Orléans et le prince de Condé furent à sa rencontre jusqu'au Bourget et l'accompagnèrent à son entrée dans Paris. On pouvait croire alors que le duc de Lorraine allait les soutenir avec énergie; mais, ce prince, était habitué à dissimuler ses projets sous un masque de bouffonnerie[2]. Tout en amusant et scandalisant par des propos plus que légers Mlle de Montpensier et les dames de la faction des princes, il négociait avec Mme de Chevreuse, avec lord Jermyn et avec l'abbé de Montaigu, que Mazarin employait simultanément[3].

Dès le 4 juin, l'abbé Fouquet annonçait au cardinal que la duchesse de Chevreuse avait réussi à retarder

[1] Voy. t. IV, p. 327 de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*. La promesse de ce mariage avait été une des conditions de l'union de la vieille Fronde avec le parti des princes.

[2] On trouve, dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier et de Conrart*, un récit détaillé des bouffonneries de Charles IV; ce n'est pas là le côté important de son histoire. Nous n'insisterons que sur ses négociations.

[3] Nous connaissons la négociation de lord Jermyn par la correspondance de Brégy et par une lettre d'un autre Anglais, l'abbé de Montaigu, conservée aux Affaires étrangères, tome CLX, pièce 186.



la marche de l'armée de Charles IV, qui était arrivée à Lagny « Mme de Chevreuse, écrivait-il à Mazarin[1], a tiré parole de M. de Lorraine qu'il seroit six jours dans sa marche[2], qu'après-demain il séjournerait tout le jour et qu'aujourd'hui il n'avait fait passer que la moitié de son armée (hors) de Lagny, quoiqu'il lui fût aisé de faire passer le tout; que si, en ce temps, on pouvait achever l'affaire d'Étampes, il en serait ravi[3] ; qu'il était tout à fait dans les intérêts de la reine, de la manière dont elle le pourra souhaiter. Mme de Chevreuse dit qu'il serait bon que la reine l'en remerciât par écrit. Elle dit que si l'on envoyait ici (à Paris) M. de Laigues avec une résolution certaine sur Vic et Moyenvic, qu'assurément on aurait contentement... Il faut que Votre Éminence, si elle veut songer à cette affaire, fasse témoigner à M. de Lorraine qu'elle servira ses enfants[4]. C'est là tout son désir. Il serait bon que Votre Éminence écrivît à Mme de Chevreuse et la

[1] Cette lettre chiffrée de l'abbé Fouquet se trouve aux Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLI. Elle a été publiée par M. d'Haussonville dans son *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France ;* mais elle a une telle importance que je crois devoir la reproduire.

[2] Jusqu'à Étampes.

[3] Mazarin lui-même parle de ses relations avec Charles IV et de la lenteur calculée de la marche des Lorrains dans une lettre à la Croisette, favori du duc de Longueville : « M. de Lorraine nous fit dire, sur la fin de la semaine passée, que, si nous pouvions prendre Étampes en trois ou quatre jours, il en seroit fort aise. » (T. XXX des *Lettres de Mazarin*, f° 145.)

[4] Il s'agit des enfants illégitimes que Charles IV avait eus de Béatrix de Cusance.

remerciât. Elle a gagné deux jours[1] sur l'esprit du duc de Lorraine. »

La princesse de Guémené, Anne de Rohan, fut aussi une des personnes qui agirent dans l'intérêt de la cour, comme l'atteste un billet autographe de Mazarin à l'abbé Fouquet[2] : « Je vous fais seulement ces trois mots pour vous dire, dans la dernière confidence, que M. de Lorraine m'a écrit et a fait dire à la reine que Mme la princesse de Guémené a fort bien agi et comme une personne tout à fait servante de Sa Majesté. » Cédant aux sollicitations pressantes et probablement aussi à des promesses positives de la cour, le duc de Lorraine signa, le 6 juin 1652, avec le marquis de Châteauneuf, un traité, par lequel il était stipulé que le siège d'Étampes serait levé et qu'à cette condition Charles IV sortirait de France[3]. En envoyant à la reine le texte du traité, Châteauneuf lui écrivait : « L'armée, qui est devant Étampes, peut tout tenter jusques à mardi quatre heures du matin ; car, encore que le jour de lundi soit exprimé, j'ai retiré de M. de Lorraine un écrit particulier que ce mot de lundi s'entend de tout le jour, et il suffit que l'armée se retire le mardi à quatre heures du matin. »

Turenne fut averti immédiatement de la latitude qui

[1] Deux jours pour retarder sa marche vers Étampes.

[2] Bibl. nat. f. GAIGNIERES, n° 2799, f° 46 r°.

[3] Les documents originaux relatifs à ce traité se trouvent aux Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLI, pièce 19, et dans le f. LORRAINE, t. XXXVI, f° 180. M. d'Haussonville les a publiés dans l'ouvrage cité.

lui était laissée; mais il répondit qu'il lui était impossible d'emporter, dans un si court délai, une ville que défendait une garnison nombreuse et aguerrie [1]. Il se décida à lever le siège d'Étampes; mais comme il connaissait le duc de Lorraine et ne se fiait pas à sa parole, il se prépara à le contraindre à sortir de France, dans le cas où, contrairement aux conditions arrêtées, il voudrait continuer à dévaster les environs de Paris.

L'attitude de Charles IV était étrange, et les Parisiens, qui ne connaissaient pas son traité avec la cour, se persuadaient qu'il ne cherchait qu'à perpétuer la guerre pour s'enrichir aux dépens des deux partis. Un bourgeois de Paris, Dubuisson-Aubenay, exprime, dans un journal rédigé en 1652 [2], les sentiments que la conduite du duc de Lorraine faisait naître dans la population parisienne. « Le dimanche, 9 juin, écrivait-il, le duc Charles ayant été voir son armée campée en Brie entre le pont de Lagny-sur-Marne, qu'elle tient avec garnison, et celui qui a été fait sur Seine, vis-à-vis de Choisy-sous-Athis, donna matière à plusieurs soupçons de lui dans le palais d'Orléans, et par Paris, où ceux qui sont éclairés voient bien qu'il amuse tous les deux partis [3], son dessein n'étant autre

[1] La lettre de Turenne se trouve aux Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLI, pièce 20. Elle porte la date du 6 juin, comme le traité conclu avec Charles IV.

[2] Mscr. de la Bibl. Maz. n° 2786, t. VI, f° 149. Le manuscrit autographe a été brûlé en 1871; mais la bibliothèque Mazarine possède la copie d'une partie de ce journal.

[3] Morosini, qui était alors à Paris, écrit également en parlant du

que d'empêcher qu'ils ne s'accommodent et ainsi balancer le faible avec le fort et nous tenir en guerre.

» Le soir, on le vit au jardin des Tuileries et du sieur Renard[1], vêtu de gris malproprement et faisant plusieurs bouffonneries et batelleries en présence des ducs d'Orléans, de Beaufort, etc., et de Mademoiselle, en présence de qui il est toujours nu-tête. Son armée est de cinq à six mille soldats et de trente à quarante mille bouches. Il y a quinze à vingt mille vaches et moutons, et grand nombre de chariots de blé et de vin. Les soldats donnent, pour des bottes, baudriers, habits, chapeaux et autres choses que les gens de Paris leur portent, des vaches à très vil prix en payement. » Cette armée de pillards continua de désoler les environs de Paris jusqu'au 16 juin.

Dans cette déplorable situation, le prévôt des marchands demanda, au nom de la bourgeoisie, dont il était le chef, que la ville implorât le secours de la patronne de Paris, sainte Geneviève, par une procession solennelle. Le 11 juin, on descendit la châsse de la sainte et on la promena avec les cérémonies ordinaires au milieu d'un concours immense de peuple.

duc de Lorraine : sa conduite est si bizarre, que les princes ne peuvent faire que peu de fond sur lui : « La sua condotta è cosi bizarra, che poco fondamento potranno fare li prencipi di lui. » (Seconde lettre du 11 juin 1652.)

[1] Ce jardin était situé à l'ouest du jardin des Tuileries, dans une partie du terrain qu'occupe maintenant la place de la Concorde.



« Pendant cette pieuse action, dit Mme de Motteville[1], M. le Prince, pour gagner le peuple et se faire *roi des halles*, aussi bien que le duc de Beaufort, se tint dans les rues et parmi la populace, lorsque le duc d'Orléans et tout le monde était aux fenêtres pour voir passer la procession. Quand les châsses[2] vinrent à passer, M. le Prince courut à toutes avec une humble et apparente dévotion, [leur] faisant baiser son chapelet et faisant toutes les grimaces que les bonnes femmes ont accoutumé de faire. Mais quand celle de sainte Geneviève vint à passer, alors comme un forcené, après s'être mis à genoux dans la rue, il courut se jeter entre les prêtres, et baisant cent fois cette sainte châsse, il y fit baiser encore son chapelet, et se retira avec l'applaudissement du peuple. Ils criaient tous après lui, disant : *Ah! le bon prince! et qu'il est dévot!* Le duc de Beaufort, que le prince avait associé à cette dévotion, en fit de même, et tous deux reçurent de grandes bénédictions, qui, n'étant pas accompagnées de celles du ciel, leur devaient être funestes sur la terre. »

Leur allié, le duc de Lorraine, continuait cependant à ravager les environs de Paris, et les bourgeois commençaient à prendre les armes pour repousser ces bandes de pillards. Les magistrats les y autorisaient. « Il fut imprimé, publié et affiché... le samedi

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 42 et suiv., édit. Charpentier.
[2] Outre la châsse de Sainte-Geneviève, on portait celles des principaux patrons de Paris, saint Marcel, saint Magloire, etc.

15 juin, dit Dubuisson-Aubenay[1], qu'il est permis et ordonné aux communes de se mettre en armes, dans les dix lieues autour de Paris, pour courir sus aux armées et troupes étrangères qui s'y trouveront. Cela, ajoute Dubuisson-Aubenay[2], regarde les Lorrains et est d'interprétation et de conséquence grave contre les princes. Nombre de paysans et même de bourgeois vont au Parlement et encore à la chambre des comptes faire leurs plaintes du pillage et de la violence des Lorrains qui forcent leurs filles et femmes et les emmènent avec eux. »

Dubuisson-Aubenay mentionne particulièrement la dévastation de la maison du sieur de Coulanges à Sucy en Brie[3], « la plus jolie et poupine[4] maison de France, a été pillée jusqu'aux gouttières et canaux de plomb, couvertures et murailles, toute gâtée et délabrée par les Lorrains. » Indignés de ces ravages, plus de deux cents notables allèrent porter leurs plaintes au palais d'Orléans. « Son Altesse Royale leur demanda, ajoute Dubuisson-Aubenay[5], s'ils voulaient qu'il allât se rendre, la corde au cou, au Mazarin, et les renvoya comme cela. »

Les ravages des Lorrains et la conduite des princes, qui les avaient appelés, contribuèrent à ouvrir les

[1] *Journal, ibid.*, p. 155.
[2] *Ibidem*, p. 156.
[3] Aujourd'hui département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil.
[4] Elegante, coquette maison de campagne.
[5] *Journal, ibidem*.

yeux de la population parisienne sur le caractère antinational de cette faction. Le contraste de la conduite de Turenne, qui commandait les troupes royales, fit encore mieux ressortir le rôle odieux des princes. Turenne, après avoir levé le siège d'Étampes, s'avança vers l'armée de Charles de Lorraine et le somma de sortir de France, comme il s'y était engagé par le traité du 6 juin. Le duc de Lorraine voulut traîner l'affaire en longueur, espérant que l'armée des princes, qui venait de sortir d'Étampes, allait le rejoindre, et que, commandant à des troupes supérieures en nombre, il pourrait continuer de vivre aux dépens du royaume. Turenne, qui pénétrait les projets du duc, s'approcha du camp des Lorrains le 16 juin et déclara qu'il allait l'attaquer immédiatement, s'il ne s'engageait pas à s'éloigner sur-le-champ de Paris et à sortir de France dans le délai de douze jours[1]. Charles IV fut contraint de subir les conditions imposées par Turenne et de lui livrer des otages comme garantie de son départ immédiat.

Une heure après, il reprenait le chemin de la Champagne, en suivant la route que le maréchal lui avait tracée. Cette retraite irrita les princes; ils répandirent le bruit que Mazarin l'avait achetée en payant à Charles IV une grosse somme d'argent[2]. Ce qui est

[1] *Mémoires de Turenne*, p. 441-442 de l'édition Michaud et Poujoulat.

[2] « Magnâ, *sicuti aiebant*, mercede, » dit La Barde (*De rebus gallicis*, p. 716), en parlant de la retraite du duc de Lorraine. M. d'Haussonville, dans son *Histoire de la réunion de la Lorraine à*

certain, c'est que le départ du duc de Lorraine eut les conséquences les plus avantageuses pour la cause royale. M. de Brégy, qui mieux que personne en connaissait l'importance, écrivait à Mazarin le 18 juin 1652[1] : « Je prendrai la liberté de témoigner [à Votre Éminence] ma joie sur l'accommodement de M. de Lorraine avec le roi. Il n'appartient, Monseigneur, qu'à Votre Éminence de faire des coups de cette importance, et en une affaire que tout le monde croyait désespérée. »

Après le départ des Lorrains, Turenne n'eut plus à combattre que la petite armée des princes, épuisée par le long siège qu'elle venait de soutenir, et réduite, comme le maréchal le dit lui-même, à cinq ou six mille hommes[2]. En même temps, la Ferté-Senneterre, dont l'armée n'était plus nécessaire pour surveiller le duc de Lorraine et protéger la Champagne, s'avançait pour se joindre à Turenne et écraser avec lui les troupes des princes. On touchait à la crise décisive de la Fronde.

la France (t. II, p. 256-257 de la 2e édit.) pense que le duc Charles IV ne fit pas acheter sa retraite, et que Mazarin était, à cette époque, hors d'état de payer une riche rançon.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLI, pièce 41.

[2] Lettre de Turenne à Mazarin (Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLI, pièce 20).

LIVRE II

VIOLENCES ET DÉCADENCE DE LA FRONDE PARISIENNE.

SECOND EXIL DE MAZARIN.

PERTE DE DUNKERQUE. — LA BOURGEOISIE PARISIENNE RAPPELLE LE ROI.

ENTRÉE DE LOUIS XIV A PARIS. — FIN DE LA FRONDE PARISIENNE.

RETOUR DÉFINITIF DE MAZARIN.

(Juin 1652 — Février 1653)

CHAPITRE PREMIER

VIOLENCES ET DÉCADENCE DE LA FRONDE PARISIENNE
(JUIN-AOUT 1652)

État de Paris en juin 1652. — Progrès du parti opposé à la Fronde. — Violences de la faction des princes : membres du parlement attaqués (21 juin). — Assemblée tenue à la Place-Royale le même jour. — Émeute du 25 juin. — La cour s'établit à Saint-Denis : concentration des troupes royales autour de Paris. — Combat de la porte Saint-Antoine (2 juillet 1652). — Mademoiselle de Montpensier sauve l'armée des princes. — Assemblée de l'Hôtel-de-Ville (4 juillet). — Attaque des séditieux contre l'Hôtel-de-Ville. — Meurtre de plusieurs conseillers de la ville. — Ce crime est justement imputé aux princes. — Broussel nommé prévôt des marchands, et Beaufort gouverneur de Paris (6 juillet). — Le duc d'Orléans est nommé par le parlement lieutenant général du royaume (20 juillet). — Conseil de gouvernement organisé (26 juillet). — Taxes imposées. — Querelles de préséances dans le conseil de gouvernement : duel de Beaufort et de Nemours (29 juillet). — Lutte de Condé et du comte de Rieux (31 juillet). — Anarchie dans Paris. — Décadence du parti des princes.

Dans la seconde moitié du mois de juin (du 16 au 30), les deux partis commencèrent à se mesurer dans Paris : les princes s'appuyaient sur la faction violente du parlement et sur la populace qu'ils payaient. Leurs adversaires pouvaient compter sur les parlementaires les plus éclairés et sur la bonne bourgeoisie. Le nom de Mazarin était trop odieux pour qu'ils l'adoptassent

comme signe de ralliement. Ils s'intitulaient le parti de la paix, et demandaient le retour du roi sans condition. Bidal, un des principaux commerçants de Paris, osa dire, dans l'assemblée des marchands[1] : « qu'il ne fallait plus souffrir les violences des princes et qu'il les fallait prier de se retirer de Paris, et que le roi y entrât. » « Croyez-moi, ajoute le correspondant de Mazarin, les choses sont en belle disposition. » C'est à suivre les progrès de ce parti de la paix et de l'ordre et à retracer sa lutte contre la faction des princes qu'il faut surtout s'attacher, si l'on veut comprendre les causes qui ont amené la décadence et la ruine de la Fronde parisienne.

Aussitôt après la retraite du duc de Lorraine, la faction de Condé avait paru découragée : « Les princes, écrivait Mazarin à la Croisette[2], paraissent au désespoir d'être privés d'un secours aussi considérable. » D'un autre côté, les habitants qui avaient vu leurs maisons de campagne ravagées et qui étaient obligés de nourrir une multitude de paysans ruinés par les Lorrains, maudissaient Charles IV et la faction qui l'avait appelé en France. Les adversaires de la Fronde se persuadèrent que le moment était venu de vaincre définitivement ce parti. On avertissait Mazarin, dès le 16 juin[3], que les bourgeois se pré-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLI, pièce 119.
[2] Tome XXX, des *Lettres de Mazarin*, f[os] 151-153; lettre du 18 juin.
[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 36.

paraient à agir : « Votre Éminence ne saurait croire quel a été l'effet de l'arrêt que le parlement a rendu contre le désordre des troupes de Lorraine... Nous avons gagné un bourgeois, qui est enseigne d'une compagnie, où il y a force canaille, qui est homme hardi, qui parle souvent au duc d'Orléans, [et] qui se promet de faire remuer plus de quatre mille hommes, afin d'appuyer un tiers parti, qui ne demandera autre chose que le roi et la paix sans condition. Il a déjà commencé d'en assembler quelques-uns. Le lieu .... sera le Mail [1]. Nous joindrons, avec cela, tous nos autres amis, qui diront la même chose, et chacun fournira des gens, savoir Menardeau [2], Villayer et quelques autres. Des Coutures [3] s'étant offert de servir, pourvu que l'on le gratifie, nous verrons si nous en pouvons faire quelque chose; mais il faudra deux choses : l'une qu'à l'égard de cet homme, qui est un tapissier, il faudra lui donner des lettres de tapissier du roi ou de M. d'Anjou [4], et quelque petit

[1] La rue du Mail conserve encore aujourd'hui le souvenir d'une ancienne promenade où l'on jouait au mail et à la paume.

[2] Le sens de cette phrase est : Ménardeau, Villayer et quelques autres fourniront des gens. Ménardeau-Champré, qui fut, à cette époque, un des principaux défenseurs de la cause royale, était conseiller au parlement de Paris. Il est ainsi caractérisé dans le *Tableau du parlement de Paris* : « Très capabe, ferme, opiniâtre, sûr, intéressé et dévoué à la cour. » (*Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 36.)

[3] Ce Des Coutures est probablement celui qui avait été compromis dans les troubles de décembre 1649. Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 369.

[4] Du duc d'Anjou, frère du roi.

bénéfice pour un fils qu'il a; l'autre qu'il faudra faire disposer quelque argent. Nous y joindrons encore les personnes dont Saint-Germain [1] a parlé à M. Ondedei. Enfin, c'est une affaire, laquelle je vois [que] nous pourrons conduire à la perfection, et, par ce moyen, réduire les opiniâtres à la raison et [à] se contenter de bien moindres conditions que celles qu'ils demandent. Il faut essayer que les troupes du duc de Lorraine, se retirant, fassent le moins de désordre qu'il se pourra, afin que l'on voie la différence qu'il y a dans [entre] le parti du roi et le parti des princes. »

Parmi ceux qui soutenaient la cause royale, un des plus ardents était l'abbé Fouquet, frère du procureur général, Nicolas Fouquet. Il n'avait d'ecclésiastique que le titre d'abbé. C'était un homme d'action, précieux dans ces temps de troubles. Mazarin le remerciait le 21 juin des services qu'il rendait à la cause royale [2] : « Leurs Majestés ont une entière satisfaction des diligences que vous faites pour fomenter la disposition qui commence à paraître dans l'esprit du peuple de demander hautement la paix. Je n'ai pas manqué de leur faire valoir le zèle avec lequel M. le procureur général [3], M. le prévôt des mar-

[1] Probablement Henri Foucault, seigneur de Saint-Germain-Beaupré, qui mourut en 1678.

[2] Tome XXX, des *Lettres de Mazarin*, f°s 154 et suivants.

[3] Nicolas Fouquet, frère de l'abbé. On sait qu'il devint surintendant des finances en 1653, et fut disgracié en 1661.

chands[1], M. de Villayer[2] et M. de la Barre[3] s'y emploient aussi. »

Les partisans de l'autorité royale souhaitaient que le jeune Louis XIV s'approchât de Paris. Sur un faux bruit, qui se répandit de l'arrivée du roi à Vincennes, on écrivait à Mazarin[4] : « Chacun était déjà surpris de la nouvelle qui a couru ce matin que le roi venait loger au bois de Vincennes. Cela donnerait cœur à ceux qui craignent de se déclarer pour le roi ; cela ferait commerce avec Paris, et de là, faisant boire les bateliers, l'on pourra, avec les autres moyens que nous savons, se rendre maître de cette côte-là. Croyez qu'il ne peut y avoir un conseil plus utile ni plus nécessaire. Car, si le roi ne s'approche, les choses n'iront pas, comme les serviteurs du roi le peuvent souhaiter. Or, cela se faisant, je crois qu'il se fera un flot de peuple qui aidera aux intérêts du roi, et vous en verrez des effets merveilleux pour ce qu'enfin on commence si fort à se lasser des princes qu'il ne se peut davantage. »

La division entre le duc d'Orléans et Condé con-

[1] Antoine Le Fèvre, conseiller au parlement, prévôt des marchands de Paris de 1650 à 1657.

[2] Jean-Jacques Renouard, comte de Villayer, conseiller au parlement de Paris.

[3] Le Fèvre de la Barre, fils du prévôt des marchands.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLI, pièce 116. Cette lettre porte la date du 21, et l'on pourrait croire, d'après la place qu'elle occupe, qu'il s'agit du 21 juillet ; mais le texte indique assez qu'elle est antérieure et se rapporte aux mouvements qui se préparaient dans Paris vers la fin de juin 1652.

tribuait encore à encourager les partisans de la royauté. On lit dans la même lettre : « M. le Prince revenant dimanche dernier, voulait faire attaquer sept ou huit maisons, dont celle de M. de Châteauneuf devait être la première; mais M. d'Orléans n'y voulut pas consentir. Pour M. de Beaufort, il se contenta de pester contre M. le coadjuteur, et de dire insolemment qu'il fallait jeter le roi d'Angleterre, pieds et poings liés, dedans l'eau [1]. Il usa d'un autre artifice, qui fut de faire aller quantité de bourgeois [qui disoient] qu'il fallait chasser tous les suspects. »

La même pièce prouve que Retz conservait toujours au palais d'Orléans une influence qui blessait Condé. L'auteur de la lettre, qui continue d'appeler Paul de Gondi coadjuteur, en parle en ces termes : « Il fut malade [dimanche], à dix heures, et sa maladie a continué jusques à mardi que M. d'Orléans le fut voir, et cette visite donna beaucoup de jalousie. Le lendemain, M. le coadjuteur fut au palais d'Orléans, où il fut reçu avec beaucoup d'accueil. Cette maladie se feignit pour éviter le murmure du peuple contre lui à cause de l'affaire des Lorrains, et, en effet, il y a beaucoup à craindre tant pour cette considération que parce que, dans ces temps-là, l'Hôtel-de-Ville résolut de ne laisser pas entrer dans Paris les troupes d'Étampes [2], le portier des Jacobins ayant fait tuer

[1] Le roi titulaire d'Angleterre, Charles II, avait été un de ceux qui avaient négocié la retraite du duc de Lorraine.

[2] Cette circonstance prouve que cette lettre a été écrite au mois

un officier qui voulait entrer par la porte Saint-Jacques. »

Une partie du clergé se joignit à la bonne bourgeoisie pour demander la paix. En présence d'une opposition qui devenait chaque jour plus redoutable, les princes firent appel à leur ressource ordinaire, aux passions démagogiques, et voulurent par la violence effrayer les Parisiens, qui se détachaient de leur cause. Les journées des 21 et 25 juin furent signalées par des attaques contre les présidents et conseillers du Parlement : « A l'issue des Chambres, écrivait-on à Mazarin le 21 juin [1], l'on a fort pressé les présidents et jusques à l'insolence, en leur disant mille injures : M. de Vassan [2], conseiller, a été attaqué, renversé et battu, et si M. de Beaufort ne l'eût dégagé de la presse, il eût été en mauvais état. Incontinent après, le président de Thoré [3], sortant, a été attaqué par la canaille. Tout ce qu'il a pu faire a été de se sauver chez un orfèvre. Le bourgeois a pris les armes et l'a garanti, et M. le Prince, passant par là, et s'en retournant du Palais, l'a mis dans son carrosse. Cette

de juin 1652. Ce fut, en effet, à cette époque, que les troupes enfermées dans Étampes se rapprochèrent de Paris.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLI, pièce 118.

[2] Il était conseiller de la quatrième chambre des enquêtes, comme on le voit par le *Tableau du parlement*. Il y est ainsi caractérisé : « Bon homme, commode, obligeant, mais foible, sans suite, etc. » (*Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 57.)

[3] Michel Particelli, seigneur d'Émery et de Thoré, fils du surintendant d'Émery, était président aux enquêtes du parlement de Paris.

après-dînée, M. le président de Maisons, venant au Palais, a été poursuivi depuis le Pont-Neuf jusques au Palais. »

Le même jour, une assemblée tenue à la Place-Royale par le prince de Condé et le duc de Beaufort, menaçait les Mazarins de pillage et d'incendie. « Il y a, écrivait-on au cardinal, quatorze ou quinze cents coquins, qui sont assemblés à la Place-Royale, où M. le Prince et M. de Beaufort les ont assignés pour indiquer les maisons qu'ils veulent attaquer. Ils doivent, ce soir, recevoir des billets pour piller ces maisons. M. le Prince l'a dit aux canailles du Pont-Neuf, en y passant cette après-dînée. »

Sous le coup de ces menaces, les partisans de la royauté insistaient vivement pour que le roi profitât de l'indignation de la partie honnête de la population : « Il ne faut pas perdre les conjonctures, quand elles sont favorables, écrivait Bluet à Mazarin ; il n'y eut jamais rien de si nécessaire que l'approche du roi vers Paris. L'on dit qu'il pourra venir à Saint-Denis. Si cela est, Son Éminence verra que la face de Paris est bien changée... Nous avons presque gagné tous les six corps des marchands[1] pour la paix. M. Menardeau offre de bailler mille francs... Ce qui aide à notre affaire est que la bourse des princes est épuisée, et à l'heure que je vous parle, la plupart des chefs de faction reviennent à nous, et sont si peu en

[1] Les drapiers, épiciers, merciers, bonnetiers, pelletiers et orfèvres formaient les six corps de métiers de Paris.

état de nous tromper, qu'ils se contentent que l'on dépose l'argent et de ne le toucher qu'après les choses faites... J'espère que vous entendrez parler de quelque échantillon hardi; car nos gens ont dessein de tuer. Or le roi s'approchant et l'armée de M. le maréchal de Turenne étant entre Paris et leurs troupes[1] (c'est-à-dire si cela se peut; car ce n'est pas mon métier de poster une armée), il sera bon de nous en envoyer quelques-uns (quelques officiers) pour commander, et en faire glisser aussi pour exécuter. M. Menardeau dit qu'il leur fournira des armes. Ceux que l'abbé Fouquet avait pratiqués de son côté, pour crier *la Paix!* ont fait un effet merveilleux. »

Mazarin, tout en stimulant l'ardeur des défenseurs de la royauté, ne croyait pas encore leur parti assez fort pour ramener le roi aux portes de Paris. La journée du 25 juin prouva, en effet, que la cabale des princes disposait toujours de la multitude et qu'elle était résolue à pousser la violence aux dernières extrémités. Le parlement, quoique entouré d'une foule menaçante, avait refusé de s'unir à cette faction contre l'autorité royale. Les princes déchaînèrent alors les passions de cette foule et excitèrent l'émeute du 25 juin. « Il n'y eut un seul conseiller, dit Omer Talon[2], lequel, étant reconnu pour tel (car plusieurs sortirent travestis), ne souffrît injure,

[1] Les troupes des princes avaient quitté Étampes, comme on l'a vu, pour s'approcher de Paris.

[2] *Mémoires*, p. 492.

malédictions, coups de poing, ou coups de pied, ou de bâton, et qui ne fut traité comme un coquin. Quatre de MM. les présidents furent attaqués de coups de fusil, coups de pierres et coups de hallebarde, et, s'ils ne furent pas blessés, c'est une espèce de merveille, parce que ceux qui étaient à leurs côtés ou derrière eux, furent tués avec fureur. Toutes les fenêtres et les toits des maisons étaient pleins de gens qui criaient qu'il fallait tout tuer et assommer, et tout ce peuple ainsi ému ne savait ce qu'il désirait ni ce qu'il voulait demander, sinon qu'il voulait la paix, ou qu'ils fissent l'union avec les princes. M. le duc de Beaufort a été soupçonné d'être l'auteur de cette émotion. »

Pour comble de malheur et d'anarchie, deux compagnies des milices bourgeoises, qui se disputaient un poste, tirèrent l'une sur l'autre. Il y eut, des deux côtés, des tués et des blessés. Comme l'une de ces compagnies était celle du conseiller Ménardeau-Champré, on appela ce combat la *Guerre des Ménàrdeäux*, et l'on en fit une mazarinade[1]. Les poètes burlesques de la Fronde, accoutumés à tourner tout en ridicule, riaient de ces luttes civiles ; mais les bons citoyens en gémissaient. On avait compté plus de vingcinq hommes tués dans cette funeste et sanglante

[1] *La guerre des Ménardeaux, ou la fameuse bataille de la rue Neuve-Saint-Louis, donnée entre quelques brigades de la compagnie de la milice de Paris, le 25 juin 1652, avec l'apologie des vainqueurs et l'oraison funèbre des morts, en vers façon de burlesque par un disciple de Scarron.*

émeute du 25 juin. Les présidents du parlement, insultés par la populace, quittèrent presque tous Paris. Les conseillers frondeurs tinrent encore quelques assemblées; mais ce fut en vain que le prince de Condé alla en personne solliciter les présidents pour qu'ils retournassent au Palais : ils fuyaient Paris, ou refusaient de prendre part à des assemblées sans liberté et sans dignité. Cette protestation muette avait son éloquence. Mais Mazarin ne s'en contentait pas; il crut la situation favorable pour frapper un coup décisif. Dès le lendemain de l'émeute du 25 juin, il écrivait à l'abbé Fouquet[1] : « On suivra l'avis de s'approcher le plus près qu'on pourra de Paris, et cette approche jointe aux forces du roi, à la bonne disposition qui commence à paraître dans les esprits à Paris et aux diligences que les serviteurs du roi feront de leur côté, y pourra peut-être causer une révolution favorable aux affaires de Sa Majesté. »

La cour vint en effet s'établir à Saint-Denis le 29 juin, et, le même jour, Mazarin exprimait l'espoir que la bourgeoisie, fatiguée du joug des princes, ouvrirait au jeune Louis XIV les portes de Paris[2]. « Je souhaite de tout mon cœur, écrivait-il à l'abbé Fouquet, que l'approche du roi donne lieu à M. le prévôt des marchands de faire prendre quelque délibération favorable dans l'Hôtel-de-Ville, comme d'envoyer supplier le roi de retourner à Paris sans

[1] Affaires étrangères, t. XXX, des *Lettres de Mazarin*, f° 156.
[2] *Ibid.*, f° 157.



condition. Car, après cela, il n'aura qu'à demander, et il verra de quelle façon je servirai et lui et M. de la Barre (fils du prévôt des marchands). »

Pour montrer aux bourgeois les bonnes intentions du roi, Mazarin donna l'ordre de laisser entrer dans Paris le pain, qui commençait à y manquer. Cette mesure disposa favorablement l'Hôtel-de-Ville, comme le prouve la lettre suivante de l'abbé Fouquet en date du 30 juin[1] : « Le pain que vous envoyâtes hier à Paris a fait un très bon effet, et même on croyait ensuite[2] que l'on députerait vers le roi pour le supplier de venir dans sa bonne ville sans aucune condition ; mais j'ai appris, ce matin, par des personnes intelligentes et bien intentionnées, que l'Hôtel-de-Ville ignorera que le roi soit à Saint-Denis jusqu'à ce qu'il en soit informé par une lettre de Sa Majesté, danslaquelle on pourrait mettre qu'elle s'est approchée de Paris, avec son armée, pour chasser les troupes qui sont à ses portes. »

Tout en traitant avec la bourgeoisie parisienne et en encourageant le mouvement monarchique, qui se manifestait dans la capitale, Mazarin s'occupait activement de la concentration des troupes royales pour accabler l'armée des princes. La retraite du duc de Lorraine avait permis au maréchal de la Ferté de se joindre à Turenne. Les armées réunies des deux maréchaux marchèrent vers Saint-Cloud où

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLI, pièce 74.
[2] Par suite de cette mesure.

campait Condé. Turenne fit jeter un pont sur la Seine; le corps de la Ferté traversa le fleuve en face de Suresnes, et se prépara à prendre en flanc l'armée des princes, pendant que Turenne s'avancerait par le pont de Saint-Cloud. Condé jugea que ses troupes, inférieures en nombre, ne pourraient résister, dans ce poste, à deux attaques combinées, et il leur donna l'ordre de se rendre à Charenton, et d'occuper, entre la Seine et la Marne, un camp facile à défendre.

L'armée des princes se mit en marche entre neuf et dix heures du soir, le 1er juillet, traversa la Seine et vint s'établir au Cours-la-Reine, pendant que les princes faisaient demander aux gardes établies aux portes de la Conférence et Saint-Honoré de recevoir leurs troupes, afin qu'elles pussent gagner Charenton sans s'exposer à une attaque. Mais les milices bourgeoises, obéissant aux ordres de l'Hôtel-de-Ville, refusèrent formellement de livrer passage à l'armée des princes. Elle fut alors forcée de faire un long circuit autour des fossés et des remparts de Paris pour se rendre de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Antoine. Il faut se rappeler qu'à cette époque l'enceinte de Paris était fortifiée, et que des murailles flanquées de tours et de bastions s'étendaient de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Antoine, que défendait la Bastille. Le procureur général, Nicolas Fouquet, se hâta d'avertir Mazarin du mouvement de l'armée ennemie. Son billet autographe est encore conservé dans les

papiers du cardinal[1]. En voici le texte : « On donne avis important et pressé que l'armée des princes a passé sous la porte Saint-Honoré, par le milieu du Cours, et a défilé par la Ville-l'Évêque[2], et va tout autour des faubourgs pour gagner Charenton. Ils ont sept pièces de canon, que l'on a comptées, et marchent dans le plus grand désordre du monde, les troupes et les équipages pêle-mêle, en sorte que cinq cents chevaux, envoyés en diligence, peuvent tout défaire. »

Mazarin transmit à la hâte cet avis à Turenne[3], qui ordonna immédiatement à son armée de se mettre en marche ; mais, comme déjà le maréchal la Ferté avait fait passer la Seine à une partie de ses troupes, il ne put suivre Turenne que de loin. Ce dernier attaqua l'arrière-garde de l'armée des princes vers la porte Saint-Martin, et fit un certain nombre de prisonniers, mais sans pouvoir suspendre la marche des ennemis. Condé arriva, sur les neuf heures du matin, au faubourg Saint-Antoine et s'y arrêta ; il profita pour s'y retrancher des barricades que les bourgeois avaient élevées afin de repousser les incursions

[1] Affaires étrangères, t. CXLI, pièce 113. Le billet n'est pas signé, mais l'écriture de Nicolas Fouquet est très reconnaissable. Quant à la place qu'occupe ce billet à la suite d'une lettre de Fouquet du 15 juillet, elle pourrait induire en erreur ; mais le texte prouve qu'elle est relative aux opérations militaires qu'effectua l'armée des princes dans la nuit du 1er au 2 juillet.

[2] La Ville-L'Évêque était alors un village situé hors de l'enceinte de Paris

[3] *Mémoires de Turenne*, p. 443, édit. Michaud et Poujoulat.

des Lorrains. Les maisons, voisines des barricades, furent occupées par l'armée des princes et mises en état de défense.

Turenne, voyant la forte position qu'occupait Condé, voulait attendre l'arrivée de son artillerie et du corps du maréchal de la Ferté; mais les courtisans étaient impatients. Le roi était déjà arrivé à Charonne pour assister à la victoire de son armée, et l'on commençait à accuser la lenteur du maréchal; on rappelait ses anciennes relations avec les princes, et l'on prétendait qu'il voulait les épargner. Pour ne pas donner prise aux calomnies[1], Turenne ordonna d'attaquer immédiatement les troupes de Condé.

Le théâtre de cette lutte sanglante fut la grande rue du faubourg Saint-Antoine, et les deux principales rues latérales, de Charonne à droite, et de Charenton à gauche. Turenne occupait en personne une partie de la rue du faubourg Saint-Antoine; ses lieutenants devaient emporter les barricades des rues latérales. Saint-Mégrin[2], qui servait comme lieutenant général sous les ordres de Turenne, tenta,

[1] On lit dans les *Mémoires du duc d'York*, qui servait dans l'armée de Turenne : « M. de Bouillon même, qui avait nouvellement fait sa paix avec le cardinal, pressa M. de Turenne, son frère, plus que personne, son sentiment étant qu'il valoit mieux suivre aveuglément les ordres de la cour, que de s'exposer à la censure de certains courtisans, capables de jeter dans l'esprit du roi des soupçons qu'il (Turenne) vouloit épargner le prince. » (*Mémoires du duc d'York*, p. 546, édit. Michaud et Poujoulat.)

[2] Jacques Stuert de Caussade, marquis de Saint-Maigrin, ou Saint-Mégrin.



à la tête d'un corps, composé des gardes françaises, du régiment de la marine, des gendarmes du roi et des chevau-légers, de s'emparer de la barricade élevée dans la rue de Charonne [1], pendant que Navailles s'avançait vers la gauche pour forcer le poste défendu par le duc de Nemours dans la rue de Charenton [2].

Des deux côtés, l'action fut meurtrière. Navailles réussit à chasser les troupes commandées par Nemours, à enlever la barricade de la rue de Charenton, et à s'y établir fortement en garnissant de soldats les maisons qui l'avoisinaient. Le maréchal de camp d'Esclainvilliers [3], qui commandait la cavalerie sous les ordres de Navailles, voulut dépasser ce point et s'avancer jusqu'à la place où étaient concentrées les troupes de Condé, mais il fut repoussé et fait prisonnier [4].

Dans la rue de Charonne, les gardes françaises et le régiment de la marine eurent d'abord le même succès que les troupes commandées par Navailles. La barricade fut emportée, et l'on attaqua les maisons occupées par les soldats de l'armée des princes. Mais la valeur imprudente de Saint-Mégrin fit perdre cet avantage [5]. Il ne voulut pas laisser à l'infanterie

[1] *Mémoires du duc d'York*, *ibidem*.

[2] *Mémoires de Navailles*, p. 130 et suiv., de l'édit. d'Amsterdam (Malherbe, 1701).

[3] Timoléon de Sericourt d'Esclainvilliers était maréchal de camp depuis 1649; il fut nommé lieutenant général le 10 juillet 165?, et mourut en janvier 1657.

[4] *Mémoires de Navailles*, p. 133-134.

[5] *Mémoires du duc d'York*, p. 546.

l'honneur de vaincre ; à la tête d'une troupe de jeunes nobles, parmi lesquels on remarquait Mancini, neveu de Mazarin, Nantouillet[1], Fouilloux, enseigne des gardes de la reine, et une partie des chevau-légers et des gendarmes de la garde du roi, il s'élança au delà de la barricade qui venait d'être prise. Mais l'infanterie des princes, qui occupait toujours les maisons de la rue de Charonne, fit pleuvoir sur la cavalerie royale un feu meurtrier, et jeta le désordre dans ses rangs. Condé profita de ce moment pour les charger à la tête de sa cavalerie. Saint-Mégrin, Fouilloux et Nantouillet furent tués; le jeune Mancini reçut une blessure à laquelle il ne survécut que quelques jours. Les chevau-légers, les gendarmes du roi et deux régiments d'infanterie furent rejetés en désordre jusqu'à la barricade, et tout ce que purent faire la valeur et la prudence de Turenne, ce fut d'empêcher que cette barricade ne fût reprise par l'ennemi.

Ce succès de l'armée des princes encouragea Beaufort à faire une attaque contre le corps de Navailles, qui occupait toujours la rue de Charenton. Il espérait se couvrir de gloire, comme Condé, dans cette journée. Depuis le matin il haranguait les milices bourgeoises pour les engager à prendre parti pour les princes. Il avait parcouru à cheval, l'épée à la main, les rues Saint-Honoré, Saint-Denis, Saint-Martin et d'autres rues adjacentes, criant : « Qui

[1] Louis du Prat, marquis de Nantouillet, commandait les gendarmes du cardinal Mazarin.

m'aime me suive. [1] » Il avait eu peu de succès, mais enfin il parvint à décider une partie de l'armée des princes à tenter d'enlever la barricade prise par Navailles. Le duc de Nemours, la Rochefoucauld et son fils Marsillac, Flamarens, Jarzé, La Roche-Giffard se mirent à la tête des troupes et commencèrent vaillamment l'attaque; mais elle fut repoussée avec une égale vigueur. La Roche-Giffard et Flamarens y furent tués. La Rochefoucauld reçut une blessure, qui lui fit perdre momentanément la vue. Le duc de Nemours et Jarzé furent mis hors de combat, et, malgré les efforts] de Condé, la barricade et les maisons qui l'entouraient restèrent au pouvoir de Navailles [2].

Il était alors près de deux heures, et l'on se battait depuis neuf heures du matin [3], par une des journées les plus chaudes de l'été. Les deux armées étaient épuisées de fatigue sans qu'aucun parti eût obtenu un avantage décisif. Le combat resta suspendu pendant quelques heures.

Tous les contemporains attestent que, pendant la lutte, Condé s'était couvert de gloire. Retz [4], qui

[1] *Registres de l'Hôtel-de-Ville*, t. III, p. 42.

[2] *Memoires de Navailles*, p. 137.

[3] Il y a, dans les *Memoires de Navailles*, p. 138, de l'édition citée, une erreur qu'il importe de relever. Il dit que « le combat avoit commencé à quatre heures du matin, et qu'il n'en étoit que neuf au moment où l'on suspendit les hostilités. » La marche des troupes autour de Paris avait commencé vers quatre heures du matin; mais c'était seulement à neuf heures que s'était engagé le combat de la porte Saint-Antoine.

[4] *Mémoires*, t. IV, p. 42, de l'édition Charpentier.

à cette époque était son ennemi personnel, fait le plus grand éloge de son courage : « J'ai ouï dire à Lanques[1], qui ne le quitta pas ce jour-là, qui est homme du métier et qui est plus mécontent de lui qu'homme qui vive, qu'il y eut quelque chose de surhumain dans sa valeur et dans sa capacité en cette occasion. » Mais, quelles que fussent la bravoure et l'habileté de Condé, il n'aurait pu résister aux troupes réunies de Turenne et de la Ferté. Ce dernier venait d'arriver avec l'artillerie de l'armée royale. Turenne disposa six pièces de canon de manière à balayer la grande rue du faubourg Saint-Antoine, pendant que les troupes amenées par la Ferté et les régiments de Navailles prendraient en flanc l'armée des princes déjà épuisée par une longue lutte. La perte de Condé paraissait certaine, lorsque tout à coup les canons placés au haut de la plate-forme de la Bastille tirèrent sur l'armée du roi, et la porte Saint-Antoine s'ouvrit pour livrer passage à Condé et à ses troupes.

Ce fut à Mlle de Montpensier, l'héroïne d'Orléans[2], que fut dû le salut de l'armée des princes. Elle a raconté, dans ses mémoires, les événements de cette journée avec une vivacité d'impression et un accent de vérité qui touchent ceux mêmes qui ne partagent ni ses préjugés ni ses sympathies. Depuis le

[1] Clériadus de Choiseul, marquis de Lanques, maréchal de camp depuis 1643, avait suivi le parti de Condé ; il mourut au mois d'août 1652.

[2] Voy. ci-dessus, p. 144 et suivantes.

matin, elle priait son père, Gaston d'Orléans, de monter à cheval et de conduire les milices bourgeoises au secours de l'armée de Condé. Chavigny s'était joint à elle pour vaincre les hésitations de ce prince; mais Gaston resta longtemps hésitant entre les divers partis. Enfin Mlle de Montpensier lui arracha un ordre, pour le gouverneur de Paris et pour le commandant de la Bastille, d'obéir à cette princesse comme à lui-même. Mlle de Montpensier se rendit aussitôt à l'Hôtel-de-Ville, où elle trouva réunis, le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, les échevins et le conseil de Ville[1]. Ils avaient promis à la reine de rester neutres et de ne pas recevoir dans Paris l'armée des princes. Aussi Mlle de Montpensier ne parvint-elle qu'à force de prières et de menaces à obtenir de ces magistrats l'ordre de faire ouvrir la porte Saint-Antoine. Elle raconte que, dans le trajet de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à cette porte, elle rencontra quelques-uns des blessés que l'on avait consenti à recevoir dans la ville : « C'était, dit-elle[2], M. de la Rochefoucauld qui avait un coup de mousquet qui lui prenait au coin de l'œil d'un côté et lui sortait par l'autre, en sorte que les deux yeux étaient offensés; il semblait qu'ils lui tombassent, tant il perdait de sang par là. Tout son visage en était plein, et même il soufflait sans cesse comme s'il eût craint que celui

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. II, p. 94 et suiv., édition Charpentier.
[2] *Ibidem*, p. 97.

qui entrait dans la bouche ne l'étouffât. Son fils le tenait par une main et Gourville par l'autre, car il ne voyait goutte. »

Arrivée près de la Bastille, Mlle de Montpensier s'arrêta dans la maison d'un maître des comptes, où Condé, qu'elle avait fait prévenir, vint la trouver[1]. « Il était dans un état pitoyable : il avait deux doigts de poussière sur le visage, ses cheveux tout mêlés. Son collet et sa chemise étaient tout pleins de sang, quoiqu'il n'eût pas été blessé ; sa cuirasse était toute pleine de coups, et il tenait son épée à la main, ayant perdu le fourreau... Il me dit : *Vous voyez un homme au désespoir, j'ai perdu tous mes amis.* »

Après avoir rassuré Condé sur le sort des blessés et donné des ordres pour recevoir ses troupes et ses bagages, Mlle de Montpensier se fit ouvrir les portes de la Bastille. Le gouverneur, La Louvière, fils du conseiller Broussel, était tout disposé à venir au secours de l'armée de la Fronde. La princesse fit pointer les canons de la Bastille contre l'armée royale et tirer quelques coups, qui arrêtèrent les troupes de Turenne et permirent à l'armée des princes de se réfugier dans Paris. Il était grand temps, car déjà la cavalerie royale se divisait pour l'envelopper et s'avançait par Popincourt et Reuilly[2], dans le but d'intercepter les communications entre Paris et le

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, *ibidem*, p. 99.
[2] Mlle de Montpensier suivait ces mouvements du haut des tours de la Bastille, comme elle le raconte dans ses mémoires (*ibid.*, p. 109)

faubourg Saint-Antoine. Le feu des canons de la Bastille suspendit sa marche. L'intervention de Mlle de Montpensier venait de sauver Condé et de prolonger pour quelques mois les luttes qui désolaient la France. Les troupes des princes traversèrent la rue Saint-Antoine et furent conduites au delà de la Seine dans le faubourg Saint-Victor.

Ce ne fut pas sans étonnement, et pour beaucoup de bourgeois sans indignation, que l'on vit dans Paris les écharpes rouges des Espagnols, qui servaient dans l'armée des princes[1]. Quoique la victoire eût été indécise, l'avantage était pour Condé. Il resta, en réalité, maître de Paris, pendant que l'armée royale alla camper près de Saint-Denis pour protéger la cour qui s'était retirée dans cette ville.

Cependant le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris, Le Fèvre de La Barre, prévôt des marchands et la majorité du conseil de Ville, étaient toujours dévoués à la cause royale. Les princes le savaient, et, pour les effrayer et les dominer, ils eurent recours aux plus odieuses violences. Ils firent convoquer une assemblée générale des bourgeois le 4 juillet, sous prétexte de pourvoir aux intérêts et au bon ordre de la cité. Outre le maréchal de L'Hôpital, le prévôt des marchands, les échevins et conseillers ordinaires de la ville de Paris, cette assemblée comprenait des députés de l'ordre ecclésiastique, des membres du parlement, de la Chambre des comptes, de la Cour

[1] *Journal de Dubuisson-Aubenay*, à la date du 2 juillet 1652.

des aides, les colonels des milices parisiennes, les notables bourgeois, et même des artisans des divers corps de métiers ; le nombre de ceux qui avaient été convoqués s'élevait à trois cent dix[1]. On remarqua qu'un grand nombre de gens, qui n'avaient pas droit d'assister à l'assemblée, avaient pénétré dans la salle. La place de Grève et les rues qui avoisinaient l'Hôtel-de-Ville étaient remplies d'une foule agitée et menaçante, dans laquelle il y avait beaucoup de soldats déguisés[2]. Tout annonçait un complot qui était dirigé par les partisans des princes. Les conjurés portaient pour signe de ralliement de la paille à leur chapeau, comme l'avaient fait les soldats de Condé pour se reconnaître au combat de la porte Saint-Antoine.

L'assemblée était à peine réunie qu'un trompette se présenta et remit au prévôt des marchands une lettre du roi ordonnant de renvoyer l'assemblée à huit jours. La plupart des membres et surtout la multitude confuse, qui s'était introduite illicitement dans l'assemblée, accueillirent cet ordre par des huées, comme l'on aurait fait aux halles[3].

Comme il était près de cinq heures et que les

[1] *Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde*, t. III, p. 51 et suiv. — On peut comparer les mémoires du temps, et surtout les *Mémoires* de Valentin Conrart. Je les citerai d'après l'édition de Michaud et Poujoulat.

[2] Conrart (*Mémoires*, p. 568) dit qu'il y avait dans la Grève plus de huit cents soldats déguisés.

[3] Ce sont les termes mêmes de Conrart (*ibidem*)

princes, qui avaient annoncé qu'ils se rendraient à l'Hôtel-de-Ville, n'étaient pas encore arrivés, on commença à délibérer et à examiner quelles seraient les mesures à prendre pour assurer l'ordre et le respect de la justice dans la ville de Paris [1]. Le procureur du roi et de la ville, Germain Piètre, prit le premier la parole, et, dans une longue harangue, dit qu'il fallait supplier le roi de revenir dans sa bonne ville de Paris pour lui rendre la paix; qu'il était le véritable pilote de ce vaisseau battu par la tempête, et que lui seul pouvait le ramener au port [2]. Ce discours ne plut pas à une partie de l'assemblée, qui s'écria qu'il ne fallait point de Mazarin. Germain Piètre chercha vainement à calmer les opposants, en déclarant qu'il avait demandé le retour du roi, mais non de Mazarin.

A ce moment [3], on vint annoncer l'arrivée du duc d'Orléans, qui fut reçu avec le cérémonial ordinaire et prit place sur une estrade avec le prince de Condé, le duc de Beaufort et plusieurs autres personnages de sa suite. Après avoir remercié l'Hôtel-de-Ville de la retraite qui avait été accordée à l'armée des princes deux jours auparavant, Gaston déclara qu'il déposerait les armes dès que le roi aurait éloigné le cardinal Mazarin. Le prince de Condé parla dans le

[1] *Registres de l'Hôtel-de-Ville*, t. III, p. 54.

[2] *Les Registres de l'Hôtel-de-Ville*, t. III, p. 54-57, donnent l'analyse développée du discours de Germain Piètre.

[3] Je suis, pour cette partie, le procès-verbal des *Registres de l'Hôtel-de-Ville* de préférence au récit un peu confus de Conrart.

même sens et protesta, comme le duc d'Orléans, de son affection pour la ville de Paris. Le maréchal de L'Hôpital, le prévôt des marchands et les échevins remercièrent les princes de ces sentiments et leur firent part du sujet sur lequel l'assemblée délibérait, à savoir les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre. Comme personne ne parlait du projet d'union, ou de ligue, où les princes voulaient entraîner la ville, ils se levèrent mécontents et sortirent de l'assemblée; mais, ajoute le procès-verbal [1], « ils firent de grandes montres de la paille qu'ils portaient avec des gestes qui ne pronostiquaient rien de bon. » Ils trouvèrent, dans la place de Grève, la foule frémissante, et lui jetèrent quelque argent, en disant que l'Hôtel-de-Ville n'était rempli que de *Mazarins* [2].

Ce fut le signal d'une attaque préparée depuis le matin; car tous les passages étaient cernés, les chaînes tendues, et des troupes armées repoussaient ceux qui tentaient de pénétrer dans l'Hôtel-de-Ville ou d'en sortir [3]. Les soldats déguisés et le peuple commencèrent à tirer dans les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Les premiers coups, dirigés de bas en haut, étaient peu dangereux. Les députés tentèrent alors de parlementer avec la foule et jetèrent dans la place de Grève des papiers, par lesquels ils s'engageaient à faire l'union avec les princes; mais la

[1] *Registres de l'Hôtel-de-Ville, ibid.*, p 59

[2] *Ibidem.*

[3] *Memoires d'Omer Talon*, p. 495.

foule, ivre de vin et de fureur [1], ne voulut rien écouter. Remarquant l'inutilité des coups tirés de bas en haut, les séditieux avaient occupé les maisons en face de l'Hôtel-de-Ville et dirigeaient leur feu vers l'intérieur de la salle. « On reconnut alors, dit Conrart [2] (le maréchal de L'Hôpital le remarqua particulièrement), qu'il y avait d'autres gens que du peuple, qui savaient le métier de la guerre, et qui n'étaient pas seulement soldats, mais soldats choisis [3], et qui agissaient comme ils eussent fait à l'attaque d'une place, selon les règles de la guerre. »

Les membres de l'assemblée furent réduits à chercher un asile dans les parties les plus reculées de l'Hôtel-de-Ville. Alors les séditieux mirent le feu aux portes [4], et déjà ils pénétraient par la brèche qu'ils avaient faite à la porte de la place de Grève, lorsqu'ils furent arrêtés par une barricade intérieure, qu'avaient élevée les archers de la ville et les gardes du gouverneur [5]. Un officier des troupes de Condé, nommé Blanchart, et un certain nombre de ceux qu'il com-

[1] « Ils avoient, dit Conrart, défoncé cinquante muids de vin dont ils s'étoient enivrés. »

[2] *Mémoires*, p. 569

[3] L'ambassadeur vénitien, Jean Sagredo, qui venait d'arriver à Paris pour remplacer Morosini, écrit comme chose certaine que les princes avaient fait déguiser environ quinze cents soldats. C'est dans une lettre postérieure (1re lettre du 8 octobre 1652) que Sagredo donne ce renseignement.

[4] Le curé de Saint-Jean-en-Grève, qui était un des membres de l'assemblée, fit apporter le Saint-Sacrement ; mais les factieux n'y eurent aucun égard (*Mémoires de Conrart*, p. 575).

[5] *Registres de l'Hôtel-de-Ville*, t. III, p. 61.

mandait, furent tués à l'attaque de cette barricade[1]. Cette résistance donna le temps à une partie des membres de l'assemblée de s'enfuir. Le maréchal de L'Hôpital, que poursuivait surtout la haine populaire, parvint à se réfugier dans une auberge de la rue de la Tixeranderie[2]. Le prévôt des marchands et d'autres députés attendirent, dans des réduits obscurs, qu'on vînt les délivrer. Plusieurs de ceux qui tentèrent de sortir, furent moins heureux. Le maître des requêtes, Le Gras, et Miron, maître des comptes, qui était ardent frondeur, furent tués. Ferrand de Janvry, conseiller au parlement et partisan zélé des princes, fut aussi une des victimes de l'émeute du 4 juillet. D'autres n'échappèrent qu'en payant ceux qui les poursuivaient. On évalue à plus de trente le nombre des députés tués ou grièvement blessés[3], sans compter les inconnus, dont les corps furent jetés dans la Seine[4].

Enfin, sur les dix heures du soir, les princes commencèrent à s'émouvoir. Jusqu'alors ils étaient restés impassibles : Condé affirmait qu'il n'avait aucune

[1] Conrart (*Mémoires*, p. 570) dit qu'il y eut plus de cent cinquante hommes tués à l'attaque de la barricade intérieure.

[2] *Mémoires de Conrart*, *ibid.*, p. 270. La rue de la Tixeranderie était située au nord de l'Hôtel-de-Ville ; elle a disparu lorsqu'on a ouvert le prolongement de la rue de Rivoli.

[3] Voy. une liste nominative des victimes de l'émeute dans le *Choix de Mazarinades* de M. Moreau, t. II, p. 384 et suiv.

[4] *Mémoires de Conrart*, p. 570. Nous avons déjà dit que Conrart évaluait à plus de cent cinquante le nombre des cadavres jetés dans la Seine.

part à ces événements[1] et qu'il ne voulait pas s'en mêler. Goulas, secrétaire des commandements du duc d'Orléans, qui était resté à l'Hôtel-de-Ville après le départ des princes, envoya vainement avertir le duc d'Orléans du danger qu'il courait. Le prince répondit « qu'il n'y pouvait que faire, et qu'on allât à son neveu de Beaufort[2]. » Ce dernier, si l'on en croit les mémoires de Guy Joly[3], était, avec le marquis de la Boulaye, dans une maison de la place de Grève, regardant froidement l'incendie et le pillage de l'Hôtel-de-Ville. A la fin, il se décida à intervenir, et dissipa, disent les *Registres de l'Hôtel-de-Ville*[4], la plus grande partie des émeutiers. Mlle de Montpensier[5], plus hardie et plus généreuse que son père, avait tenté, la première, d'aller au secours de l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, mais elle n'avait pu franchir les obstacles ; elle réussit enfin dans une seconde tentative et arriva, à plus de minuit, à la Grève[6]. Elle y trouva Beaufort, et tous deux prirent sous leur protection le prévôt des marchands. Cependant l'incendie de l'Hôtel-de-Ville n'était pas encore éteint. « Les pierres de la voûte, disent les *Registres*[7], écla-

[1] *Memoires de Conrart*, p. 575.
[2] *Ibid.*, p. 571.
[3] *Memoires*, p. 75-76, édit. Michaud et Poujoulat.
[4] Tome III, p. 69.
[5] *Memoires de Mlle de Montpensier*, t. II, p. 121-123.
[6] *Ibid.*, p. 123-124 : « Tout ce qui m'avoit suivi la première fois, voyant qu'à minuit j'étois à Luxembourg, ils crurent qu'il n'y avoit plus rien à faire. »
[7] *Registres de l'Hôtel-de-Ville*, t. III, *Ibid.*, p. 71.



taient par la violence du feu. » Ce fut seulement le lendemain, à neuf heures du matin, que l'on parvint à maîtriser l'incendie. L'Hôtel-de-Ville présentait, à ce moment, le spectacle le plus déplorable : toutes les portes extérieures étaient brûlées ; celles de l'intérieur, brisées ; les tonneaux de vin, défoncés ; les tapisseries, volées. La statue de Henri IV, au-dessus de la grande porte, noircie par l'incendie, portait les traces de coups de mousquet ; les fenêtres, vitres et volets avaient été rompus [1]. « Le lendemain de cette maudite action, ajoute le greffier de l'Hôtel-de-Ville [2], ces meurtriers et voleurs... eurent assez d'imprudence d'aller, aux maisons d'aucuns particuliers, demander le reste de l'argent qui leur avait été promis [3]. On en arrêta deux seulement, qui furent menés à la conciergerie du Palais et condamnés à mort ; ce qui fut exécuté dans la cour du Palais, par l'appréhension que l'on eut qu'il n'arrivât encore sédition dans la Grève à leur sujet, d'autant qu'il y en avait un qui était officier de cuisine de la maison de M. le prince de Condé. »

Ce dernier trait, comme le témoignage de la plupart des contemporains, rejette sur les princes, et principalement sur Condé, la responsabilité du mas-

[1] Je ne fais que reproduire les détails donnés par les *Registres de l'Hôtel-de-Ville*, t. III, p. 71-72.

[2] *Ibid.*, p. 73.

[3] Pour avoir sauvé quelques-uns des bourgeois enfermés dans l'Hôtel-de-Ville. On trouve le détail de ces scènes dans les *Mémoires de Conrart.*

sacre du 4 juillet. La présence de soldats déguisés sur la place de Grève, les dispositions prises pour occuper les maisons en face de l'Hôtel-de-Ville et tirer directement dans les fenêtres, l'argent distribué aux gens du peuple, l'intervention d'officiers attachés à la maison de Condé, tout confirme cette accusation. La violence retomba, du reste, sur ceux qui s'en rendirent coupables. Mlle de Montpensier elle-même, dont on connaît les sympathies pour la Fronde, déclare que « cette affaire fut le coup de massue du parti[1] ». En effet, toutes les mesures que les princes prirent, depuis cette époque, pour affermir leur autorité dans Paris, tournèrent contre eux.

Il fallut d'abord réorganiser l'administration municipale. Le prévôt des marchands avait donné sa démission, et le gouverneur de Paris s'était enfui. Deux jours après le massacre de l'Hôtel-de-Ville, on convoqua une assemblée pour l'élection d'un nouveau prévôt des marchands. Le conseiller Pierre Broussel, un des chefs de la Fronde, fut élu. Il se rendit aussitôt au Luxembourg avec les autres magistrats municipaux, et prêta serment entre les mains du duc d'Orléans, comme les prévôts des marchands le faisaient d'ordinaire entre les mains du roi. « J'étais dans la galerie du Luxembourg lorsque cela se passait, dit Mlle de Montpensier[2], et j'avoue que cela m'a paru une comédie. » Tous les rôles y étaient

[1] *Mémoires*, t. II, p. 128, de l'édition Charpentier.
[2] *Ibidem*.



faux : le duc d'Orléans usurpait le pouvoir royal; le conseiller Broussel, qui s'était toujours présenté comme le défenseur des libertés publiques et qui avait protesté avec plus d'énergie que d'intelligence contre ce qu'il appelait la tyrannie royale, acceptait le titre et le pouvoir de chef de la cité, des mains de ceux qui venaient de se souiller du sang des représentants de la ville de Paris, et qui appelaient à leur secours les ennemis de la France. Enfin de Thou, un des présidents du parlement, avait rempli illégalement les fonctions de secrétaire d'État, en tenant le scrutin de l'Hôtel-de-Ville. L'élection de Broussel fut cassée par le conseil du roi, et son nom ne figure pas sur les listes officielles des prévôts des marchands; mais cette élection reste comme une flétrissure pour l'ancien chef des frondeurs.

Après avoir constitué un simulacre d'administration municipale, les princes s'efforcèrent de gagner le Parlement. Les derniers événements avaient aliéné ceux des membres qui n'étaient pas décidés à sacrifier les sentiments d'honneur et d'équité aux intérêts d'une faction. Le 8 juillet, le duc d'Orléans et le prince de Condé se rendirent au Palais et firent de grandes protestations contre les attentats du jeudi 4 juillet; « ils ont ordonné, ajoute la même lettre[1], que l'on ferait le procès à deux coquins sur cette affaire. » La majorité de l'assemblée se prêta à cette

[1] Affaires étrangères, France, t. CXLI, pièce 102.

comédie. En même temps, elle rendit un arrêt[1] qui défendait aux membres du parlement de s'éloigner, ou, comme on disait alors, de désemparer. Les présidents, qui, pour la plupart, avaient quitté Paris depuis l'émeute du 25 juin[2], furent sommés de venir remplir leurs fonctions, ainsi que les gens du roi. Enfin les députés, que la compagnie avait envoyés à la cour, reçurent l'ordre de revenir immédiatement. Mais toutes ces mesures furent impuissantes pour rendre à l'assemblée mutilée son ancienne autorité.

Le président de Nesmond, seul de tous les présidents à mortier du parlement, avait déféré aux injonctions de la compagnie et était venu y remplir ses fonctions. Il réunit le parlement le 20 juillet, et ce fut alors que Pierre Broussel déclara que, le roi n'étant plus libre, mais prisonnier de Mazarin, il fallait nommer un lieutenant général du royaume et prier le duc d'Orléans d'accepter cette dignité. On devait offrir en même temps au prince de Condé le commandement des armées. Cette proposition, qui n'allait à rien moins qu'à transférer, par un simple arrêt, l'autorité souveraine, fut approuvée par une assemblée impuissante et terrifiée. Vainement le conseil du roi, qui, depuis le 17 juillet, s'était rendu, avec la cour, de Saint-Denis à Pontoise, cassa l'arrêt du parlement. Les princes prirent les

[1] Affaires étrangères, *ibidem*.
[2] Voy. ci-dessus, p. 205-206.

titres et les pouvoirs que cette assemblée leur avait illégalement déférés. Le parlement de Paris adressa des lettres circulaires à tous les parlements du royaume pour leur notifier sa décision et les inviter à y adhérer; mais pas une des compagnies souveraines ne voulut se rendre complice de cet attentat contre la royauté. Le parlement de Toulouse alla plus loin : il déclara nul et non avenu l'arrêt du parlement de Paris [1], comme donnant une qualité et un pouvoir que le roi seul pouvait conférer.

Néanmoins le duc d'Orléans écrivit à tous les gouverneurs de province pour leur faire connaître sa nomination comme lieutenant général du royaume. Il fit acte de souveraineté en remplaçant le maréchal de L'Hôpital, qui était gouverneur de Paris, par le duc de Beaufort. C'était la juste récompense de tous les actes par lesquels le roi des Halles s'était illustré : n'était-ce pas lui qui, dès le 21 juin, avai proposé de piller et de brûler les maisons des Mazarins et qui était resté témoin impassible des massacres et de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville le 4 juillet [2]?

Le 26 juillet, les princes proposèrent au parlement d'organiser un conseil qui assisterait le lieutenant général dans l'exercice de ses fonctions. C'était un souvenir de la Ligue du seizième siècle et de ce conseil trop fameux, qui avait été choisi dans les seize

[1] Vittorio Siri, mscr. des Aff. étrangères, FRANCE, t. LXXXVIII, f° 266 v°.

[2] Voy. ci-dessus, p. 224.



quartiers de Paris. On ne pouvait pas s'étonner de voir les princes rappeler ces temps où l'autorité royale était foulée aux pieds par des factieux. Ce qui surprit davantage, ce fut le discours de l'avocat général Bignon[1]. Depuis le départ du procureur général, Nicolas Fouquet, et en l'absence de l'avocat général, Omer Talon, qu'une maladie sérieuse et aussi la haine de l'anarchie éloignaient de ces assemblées factieuses du parlement, Bignon représentait seul les gens du roi, c'est-à-dire les hommes chargés de maintenir et de faire respecter les droits de la royauté. Il dit que le duc d'Orléans avait pris et dû prendre, dans l'intérêt de l'État, la qualité qui appartenait à sa naissance et qui lui avait été déjà attribuée pendant la minorité du roi. Il ajouta que le titre, qui lui était déféré, n'était qu'une « explication de son droit[2] », si bien que le parlement remercia Gaston, et lui laissa le soin de désigner les membres qui feraient partie du nouveau conseil.

En conséquence, le duc d'Orléans nomma, pour former, sous sa présidence, le conseil de gouvernement, le prince de Condé, les ducs de Beaufort, de Nemours, de la Rochefoucauld, de Rohan, de Brissac et de Sully, le comte de Chavigny, deux membres du parlement, le président de Nesmond et le conseiller

[1] Jérôme Bignon, né en 1589, mort en 1656

[2] Affaires étrangères, *ibid.*, pièce 132. Le résumé du discours de Bignon, donné dans les *Mémoires d'Omer Talon* (p. 501) est moins explicite : il se borna, d'après ces *Mémoires*, à déclarer qu'il fallait laisser au duc d'Orléans le choix de son conseil.



de Longueil, deux membres de la Chambre des comptes, Aubry et Larcher, deux membres de la Cour des aides, Dorieux et Le Noir, enfin des officiers généraux[1] de l'armée et le prévôt des marchands de la ville de Paris. La principale mission de cette assemblée était de délibérer sur toutes les mesures relatives à la guerre et à la police du royaume.

En sortant de la séance du Parlement, les princes et plusieurs ducs se rendirent chez le chancelier Séguier pour l'inviter à venir prendre sa place dans le conseil de gouvernement. Pierre Séguier, qui avait déjà servi la Fronde[2], accepta et prit séance dans cette assemblée illégale, au-dessous des princes, mais dans un rang supérieur à celui des ducs. Toutefois, le chancelier ne tarda pas à reconnaître le danger de s'engager de plus en plus dans un parti qui menaçait ruine, et, au mois de septembre, il obéit à l'ordre du roi qui le rappelait à la cour. D'autres membres du conseil, et, entre autres, le président Aubry, avaient paru céder à la pression du duc d'Orléans, mais ils s'abstinrent de paraître aux réunions des frondeurs. On écrivait à Mazarin le 1er août 1652[3]: « Je ne vous avais pas mandé que, M. d'Orléans étant sorti de la chambre des comptes, M. le pré-

[1] Ce fut sans doute, à titre d'officiers généraux que le prince de Tarente et le comte de Rieux, fils du duc d'Elbeuf, furent admis dans le conseil de gouvernement, et s'y disputèrent la préséance, comme nous le verrons bientôt

[2] Voy. ci-dessus, p. 132.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 2.

sident Aubry dit qu'il avait accepté[1], mais que les princes prenaient une méthode d'empêcher la liberté des suffrages en venant eux-mêmes dans les compagnies; qu'il n'irait point, si tous[2] ne signaient qu'il y allât. Ils se regardèrent les uns les autres, et remirent au lendemain à délibérer, et résolurent avant-hier qu'il ne serait point fait d'arrêt, et qu'ils (Aubry et Larcher) iraient, s'ils voulaient. »

D'ailleurs, les scènes violentes, dont le conseil de gouvernement fut le théâtre, en éloignèrent tous les hommes modérés. Dès le 28 juillet, une question de préséance renouvela et fit éclater l'animosité qui existait depuis longtemps entre les ducs de Beaufort et de Nemours. Ce dernier, quoique encore affaibli par les blessures qu'il avait reçues au combat de la porte Saint-Antoine, envoya le marquis de Villars[3] provoquer le duc de Beaufort. Nemours et Beaufort se battirent le 30 juillet, accompagnés chacun de plusieurs champions, au marché aux chevaux, qui se tenait alors près de la porte Gaillon, derrière la butte Saint-Roch et l'hôtel de Vendôme[4]. Si l'on

[1] D'être membre du conseil de gouvernement.

[2] Tous les membres de la Chambre des comptes.

[3] Pierre, marquis de Villars, père du maréchal de France, qui s'illustra par la victoire de Denain. Saint-Simon l'a caractérisé dans le passage suivant : « C'étoit un homme de grande mine, fait à peindre, tellement qu'il porta toute sa vie le nom d'Orondate (héros du roman de *Cyrus*, dont la beauté charmait toutes les dames); galant, sage, et une des meilleures épées de son temps (*Addit. au Journal de Dangeau*, t. I, p. 43-44) ».

[4] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. II, p. 133.

en croit Mlle de Montpensier, ce fut, malgré lui, que le duc de Beaufort en vint aux mains avec son beau-frère. Le duc de Nemours s'obstina, au contraire, à ce duel funeste[1]. Il tira le premier et manqua Beaufort. Il mit alors l'épée à la main pour attaquer son adversaire, qui, obligé de se défendre, le tua d'un coup de pistolet.

La mort de Nemours excita de vifs regrets. Il était brave, avait de l'esprit, était agréable dans la conversation, enjoué, plaisant[2]. On lui reprochait, à la vérité, son défaut de constance dans l'amitié et dans ses amours. Mais quelle différence avec la jactance grossière et l'esprit épais de Beaufort! Aussi l'opinion publique se prononça-t-elle vivement contre le nouveau gouverneur de Paris, qui, pendant plusieurs jours, n'osa paraître en public. « M. le duc de Beaufort, écrivait un des correspondants de Mazarin[3], a envoyé deux personnes à M. le duc d'Orléans, dont le dernier était La Hillière[4], pour lui dire que, si ce n'était le respect qu'il avait pour Son Altesse, qui l'empêchait de sortir, il se serait allé jeter à ses pieds et qu'il attendait ses ordres. Monsieur lui a envoyé

[1] Les relations adressées à Mazarin sont moins favorables au duc de Beaufort que les memoires de Mlle de Montpensier.

[2] Ce sont les termes mêmes de Mlle de Montpensier (*Ibidem*, p. 135).

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII. Cette lettre porte la date du 2 août.

[4] La Hillière vécut jusqu'en 1697. Saint-Simon, qui en parle à l'occasion de sa mort, dit que c'était « un des braves et des galants

dire qu'il ne devait pas douter de l'amitié qu'il avait pour lui, qu'il ne se mît point en peine de son affaire, qu'il chercherait les moyens de [l'apaiser][1]. »

Le lendemain, 31 juillet, une nouvelle querelle de préséance donna encore lieu à des scènes déplorables : le comte de Rieux[2], qui était de la maison de Lorraine et aspirait au rang de prince étranger, disputa le pas au prince de Tarente, de la maison de la Trémoïlle. Une lettre du 1er août, conservée dans les papiers de Mazarin, retrace tout le détail de cette lutte[3]. Le correspondant du cardinal raconte que le comte de Rieux s'était adressé d'abord au duc d'Orléans, favorable à la maison de Lorraine, et comptait sur son appui. Mais Condé, parent du prince de Tarente, qui l'avait soutenu dans la guerre de Saintonge[4], se prononça en faveur de la maison de la Trémoïlle et appuya hautement ses prétentions. Le comte de Rieux, jeune et impétueux, s'emporta, dit à Condé qu'il avait toujours été l'ennemi de la maison de Lorraine ; que, du reste, ce n'était pas lui (Condé), mais le duc d'Orléans, qu'il était venu servir et ajouta un geste de mépris. Condé, non moins violent que le comte de Rieux, lui donna un soufflet. Rieux riposta

hommes de France ». Il mourut maréchal de camp et gouverneur de Rocroi.

[1] Le mscr. porte *de l'affaire;* ce qui est un *lapsus* évident.

[2] François de Lorraine, troisième fils de Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, était né en 1623 et mourut en 1694.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 2.

[4] Voy. ci-dessus, p. 35.



par un coup de poing. *C'est trop!* s'écria Condé [1]; *mon épée* [2]. Le comte de Rieux, de son côté, voulut se mettre en défense; mais le duc de Rohan et les autres témoins de la querelle se jetèrent entre eux. Le duc d'Orléans, averti, fit arrêter le comte de Rieux et l'envoya à la Bastille. Gaston aurait voulu que cette affaire, où un prince du sang avait été insulté publiquement, fût déférée au parlement; mais on vit alors à quel point le gouvernement était désorganisé. L'avocat général, Omer Talon, ne venait plus au Palais; mandé par le duc d'Orléans, il refusa de se rendre à son appel, en alléguant sa maladie. Son collègue, Jérôme Bignon, honteux de la faiblesse qu'il avait montrée [3], se dispensa également de répondre. Il ne restait, au Palais, pour représenter les gens du roi, qu'un substitut, nommé Beschefer; il ne fut pas d'avis de poursuivre cette affaire judiciairement [4], et Gaston renonça à son projet.

Ces scènes violentes et scandaleuses rendirent méprisable un pouvoir qui, à peine constitué, tombait dans l'anarchie. Il ne tarda pas à devenir odieux, lorsque, manquant d'argent, il voulut imposer de nouvelles taxes aux habitants de Paris. Le conseil,

[1] Je reproduis le texte même du récit adressé à Mazarin.

[2] Le correspondant de Mazarin ajoute : « L'on remarque que le président Viole dit : *un bâton, et non pas une épée. C'est de cette façon qu'il faut traiter ce petit coquin.* »

[3] Voy. ci-dessus, p. 230.

[4] Tous ces détails sont tirés de la relation adressée à Mazarin, et citée plus haut, p. 234, note 3.

institué par le duc d'Orléans, décida, le 29 juillet, qu'on lèverait huit cent mille livres sur les hôtels ayant portes cochères[1]; mais, comme cet impôt ne pouvait rentrer que lentement, les princes eurent recours à un expédient qui prouve qu'ils ne reculaient devant aucune violence; ils s'emparèrent de l'argent déposé à la Monnaie. « M. d'Orléans, écrivait-on à Mazarin[2], a envoyé garnison chez le maître de la Monnaie, qui est un homme loyal..... Le pauvre homme est au désespoir de ce qu'il croit que Varin[3], son associé, a été pratiqué par Chavigny[4], et qu'il (Varin) se jette du côté des princes et pour cela lui fausse compagnie, si bien que, par ce moyen-là, les princes prendront l'argent de la Monnaie. »

Les ressources que procurèrent ces violences, durèrent peu, et, comme les troupes qui ne recevaient plus de solde, menaçaient de déserter, on en revint aux taxes à prélever sur les bourgeois de Paris. « Je vous puis assurer, disait le même correspondant, que les taxes alarment le monde et qu'il y a beaucoup de gens qui disent qu'ils ne les payeront pas. » Le correspondant du cardinal voyait là, avec raison, un moyen de soulever les habitants de Paris contre les princes : « Il faut essayer, pendant tout ceci, ajoutait-il, de voir comme (comment) l'on pourrait

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLI, pièce 146.
[2] *Ibid.*, pièce 132.
[3] Jean Varin était célèbre comme graveur en médailles. Né en 1604, il mourut en 1692.
[4] Ce nom est chiffré, mais le chiffre est traduit.

ménager les affections de Paris, c'est-à-dire que la cour fît agir ses amis[1]. »

Cette question des impôts, dont tout le poids retombait sur la bourgeoisie, fut une des causes principales qui irritèrent les Parisiens contre la tyrannie des princes. « La levée des deniers n'ira pas si vite, mandait le 9 août un des correspondants de Mazarin[2]..... L'on a voulu tenter la rue Saint-Denis pour le payement des taxes; mais ils (les habitants) y ont apporté résistance. L'on a voulu, à la Ville, charger les quarteniers de la levée, mais ils l'ont refusé. » Le lendemain, 10 août, un autre correspondant allait plus loin : « On se moque publiquement, écrivait-il, des taxes ordonnées, bien loin de se résoudre à les payer. »

Sans argent, il devenait impossible aux princes de maintenir la discipline dans leur armée. Elle pillait les environs de Paris et excitait la haine des campagnes. On lit dans la lettre citée du 9 août : « Ce matin, les paysans de Suresnes, Puteaux et villages circonvoisins sont venus faire grand bruit [au parlement] de ce que les soldats des princes étaient dans les vignes qui ruinaient tout. »

Le même jour, on fit la revue des troupes et il ne s'y trouva pas douze cents hommes[3]. La misère et la désertion avaient ruiné cette armée qui s'élevait,

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 2
[2] *Ibid.*, pièce 25.
[3] *Ibid.*, pièce 24.

dans l'origine, à près de douze mille hommes[1] et qui s'était signalée aux combats de Jargeau, de Bléneau, d'Étampes et de la porte Saint-Antoine. Les chefs menaçaient d'abandonner le service. « Il y a, écrivait-on le 12 août à Mazarin[2], sept ou huit officiers qui quittent l'armée, qui sont officiers de considération, [comme] Villars[3]. » Chavagnac même, un de ceux qui avaient accompagné Condé dans sa course rapide à travers la France[4], vint se plaindre de ce que les troupes ne recevaient plus de solde. Il eut une altercation très vive avec Condé, qui le menaça de l'envoyer à la Bastille. Chavagnac lui repartit « qu'il le pouvait faire, mais que cela ne lui ôterait ni l'honneur ni le courage et ne le ferait point changer de sentiment[5]. » Le comte de Tavannes, qui avait commandé pendant toute cette campagne une partie des troupes de Condé, se plaignait de ce qu'après la mort du duc de Nemours, Condé lui avait préféré le prince de Tarente, qui n'avait d'autre titre que sa naissance. Il menaçait, comme Chavagnac, de quitter le service des princes.

Comment s'étonner lorsqu'on voit l'argent et les troupes manquer aux princes, que les correspondants du cardinal lui écrivissent[6]: « Il n'y a rien de si triste

[1] Ci-dessus, p. 134.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CLXII, pièce 29.
[3] Voy. sur le marquis de Villars, p. 232, note 3.
[4] Ci-dessus, p. 154.
[5] Même lettre du 12 août 1652.
[6] *Ibidem*, pièce 25.

et de si mortifié que la cour des princes, et, sans rien déguiser de la vérité, M. le Prince n'est quasi pas reconnaissable? » Condé, Beaufort et leurs adhérents avaient voulu régner par la violence, mais ils n'avaient réussi qu'à irriter, par leur tyrannie, tous les hommes de cœur. Sans argent, sans armée, ils n'avaient plus qu'une ressource, l'appui des troupes étrangères; ils ne manquèrent pas de les appeler encore une fois à leur secours, et achevèrent ainsi de déshonorer leur cause et de la rendre odieuse à tous les vrais Français.

CHAPITRE II

DÉCADENCE DE LA FRONDE — SECOND EXIL DE MAZARIN. PRISE DE DUNKERQUE (AOUT-SEPTEMBRE 1652)

Translation du parlement de Paris à Pontoise (6 août). — Conséquences importantes de cette mesure : ouverture du parlement de Pontoise (7 août), il demande l'éloignement de Mazarin. — Le parlement séant à Paris attaque avec violence le parlement de Pontoise (12-13 août). — Mazarin s'éloigne de la cour (19 août). — Conduite des princes, ils annoncent l'intention d'obéir au roi, et appellent l'armée espagnole. — Elle s'avance jusqu'à Chauny, et se sépare en deux corps : Fuensaldagne assiège Dunkerque; le duc de Lorraine et les Wurtembergeois vont au secours des princes. — Mazarin, arrivé à Château-Thierry, entame des négociations avec le duc de Lorraine (24-27 août). — Accusation portée contre le cardinal, elle ne paraît pas justifiée; Mazarin écrit de Reims (27 août) et de Sedan (30 août) que l'on doit s'opposer à la marche du duc de Lorraine vers Paris. — Le duc s'avance jusqu'aux environs de Paris (5 septembre); il est suivi de près par Turenne, qui, occupe, avant lui, les hauteurs de Villeneuve-Saint-Georges — Haine des Parisiens contre les Lorrains. — Siége de Dunkerque par les Espagnols (septembre 1652). — Efforts tentés pour secourir cette place. — Prise de Dunkerque (16 septembre). — Progrès du parti royaliste dans Paris.

La conduite de la cour, dirigée par Mazarin, fut aussi prudente et aussi nationale que celle des princes était violente, irréfléchie et antifrançaise. Annuler le parlement de Paris, instrument passif de la faction des princes, par la translation de cette compagnie à

Pontoise, enlever aux ennemis, par l'éloignement momentané du cardinal, le principal prétexte dont ils se servaient pour exciter le peuple, enfin ramener, par la proclamation d'une large amnistie, les Français entraînés momentanément par les princes, telle fut la politique que suivit la cour.

La translation du parlement de Paris à Pontoise était justifiée par les attentats contre l'autorité royale, dont cette assemblée s'était rendue coupable, en nommant un lieutenant général du royaume et un commandant des armées. On parvint à réunir à Pontoise un certain nombre de magistrats et de pairs du royaume. Dès le 31 juillet, l'ordonnance de translation avait été signée; le 6 août elle fut signifiée à l'assemblée qui siégeait à Paris. Le substitut du procureur général, Beschefer, annonça au parlement qu'il venait de recevoir une lettre du roi portant que le parlement de Paris était interdit et transféré ailleurs. La compagnie déclara que cette lettre serait déposée au greffe, sans être ouverte.

Pendant ce temps, le parlement de Pontoise s'installait, conformément aux ordres du roi, et tenait sa première séance le 7 août. Il se composait du premier président, Mathieu Molé, qui était en même temps garde des sceaux, des présidents de Novion et Le Coigneux, de l'évêque-comte de Noyon, pair de de France, des maréchaux de L'Hôpital et de Villeroi, de Molé de Champlâtreux, conseiller d'honneur. des quatre maîtres de requêtes : d'Orgeval, Legoulx



de la Berchère, Balthazar et Bordeaux, enfin de dix-huit conseillers, dont les plus anciens étaient Ménardeau-Champré, qui s'était signalé par son zèle pour la cause royale[1], et Le Fèvre, prévôt des marchands, qui avait couru un si grand péril à la journée du 4 juillet. Le procureur général, Nicolas Fouquet, requit l'enregistrement de l'ordonnance qui transférait le parlement dans cette ville. Après avoir entendu la lecture des lettres patentes, le parlement de Pontoise ordonna qu'elles seraient enregistrées au greffe de la cour, et que des copies en seraient envoyées à tous les bailliages et sièges royaux du ressort, avec ordre de la faire enregistrer et exécuter.

Ce parlement de Pontoise a eu une grande importance dans sa courte durée du 7 août au 20 octobre 1652[2] : il avait pour lui l'autorité de la loi jointe au prestige de la puissance royale. Il donnait, par l'enregistrement, un caractère de permanence et d'authenticité aux actes du gouvernement légitime. Enfin sa conduite, prudente et ferme, contrasta avec les emportements et la servilité des membres du parlement de Paris, ardents et violents contre la cour et se soumettant docilement à la tyrannie des princes.

[1] Voy. ci-dessus, p. 204-205.

[2] Les documents ne manquent pas pour retracer l'histoire du parlement de Pontoise. Outre les papiers des affaires étrangères, il y a dans les manuscrits de Le Tellier à la Bibl. nationale, une correspondance du procureur général, Nicolas Fouquet, avec ce ministre. On y trouve relatés tous les incidents de l'histoire du parlement de Pontoise.

Peu nombreux au début, le parlement de Pontoise ne cessa de s'accroître, d'attirer à lui les affaires et de se concilier les juridictions provinciales, qui dépendaient du parlement de Paris. Jamais Louis XIV ne perdit le souvenir des services que lui avaient rendus les magistrats qui composaient cette assemblée, et jusqu'à la fin de son règne, on payait régulièrement les six mille livres de pension attribuées aux membres du parlement qui avaient obéi à la cour. Ces rétributions étaient désignées sous le nom de pensions de Pontoise[1].

Le parlement de Paris comprit le danger de la lutte qu'il aurait à soutenir contre le parlement de Pontoise, appuyé par la royauté. Il redoubla de violence pour effrayer et décourager ses adversaires. Dès le 11 août, on signalait à Mazarin les projets des magistrats siégeant à Paris[2] : « L'on se promet, au Palais, de fulminer contre les officiers[3] de Pontoise, et de rendre un arrêt de feu et de sang, parce qu'il n'y a rien qui les désespère si complètement que cet établissement. » En effet, dans la séance du 12 août, le conseiller Broussel, qui se signalait toujours par la violence de ses avis, proposa[4] de rayer immédiatement

[1] C'est par les Mémoires de Saint-Simon que nous connaissons ce fait. Ces pensions étaient payées même sous la régence du duc d'Orléans (*Mémoires de Saint-Simon*, t. XIV, p. 28, édition in-8 de 1856-1858).

[2] Aff. étr., France, t. CXLII, pièce 24.

[3] Nous avons vu plusieurs fois que ce mot désignait ceux qui remplissaient des offices de judicature.

[4] Affaires étrangères, *ibidem*, pièce 2



des contrôles du parlement les présidents et conseillers qui s'étaient rendus à Pontoise; de déclarer leurs charges vacantes et impétrables; de nommer sur-le-champ un membre qui remplirait par commission les fonctions de procureur général; enfin de s'engager, dans toutes les chambres, et de s'obliger par serment à ne jamais admettre dans le parlement les transfuges de Pontoise ni ceux auxquels ils auraient vendu ou résigné leurs charges. L'avis adopté ne différa que légèrement de celui de Broussel. L'arrêt[1] porta, en effet, que les conseillers absents seraient interdits et rayés de la matricule du parlement, déclarés, eux et leur postérité, incapables d'occuper aucune charge dans ce corps ni même de résigner celles qu'ils y avaient; seulement on leur accordait un délai de vingt jours pour se soumettre aux décisions du parlement de Paris et venir y exercer leurs charges.

Ces arrêts impuissants, qui étaient immédiatement cassés par le conseil du roi, n'empêchèrent pas le parlement de Pontoise de continuer son œuvre. Voulant enlever aux princes le prétexte, dont ils se servaient pour exciter le peuple, et faire en même temps acte d'indépendance, il demanda au roi l'éloignement de Mazarin. Cette mesure était concertée avec le cardinal lui-même et avec le parti qui soutenait ses intérêts dans Paris. Il était convenu que l'ab-

[1] Aff. étr., *ibidem*, pièce 34

sence du cardinal ne serait que temporaire, et que, pendant son éloignement, rien ne se ferait sans son expresse volonté. Comme les princes n'avaient cessé de répéter, dans tous leurs discours, qu'ils ne faisaient pas la guerre au roi, mais au cardinal, et qu'ils déposeraient les armes dès qu'il se serait éloigné, on voulait les mettre en demeure de tenir leurs promesses, ou convaincre les peuples que le nom du cardinal n'était qu'un prétexte pour couvrir leur ambition.

La reine, avant de donner son consentement à l'éloignement de Mazarin, exigea que ses services fussent reconnus par une déclaration publique. On se rappelait qu'en septembre 1651 l'édit enregistré au Parlement lui avait imputé les crimes dont ses ennemis voulaient le flétrir [1]. Le nouveau manifeste proclamait, au contraire, l'innocence et les mérites de Mazarin. « Sa Majesté ne doute point, y faisait-on dire au roi [2], que chacun ne voie clairement aujourd'hui l'artifice dont les auteurs des présents mouvements se sont servis pour troubler son État, et qu'ayant formé de longue main, de concert avec les Espagnols, le dessein de prendre les armes sans aucun sujet, ils ont voulu que le décri du ministère et les plaintes qu'ils ont faites contre le principal ministre, leur en pussent fournir un prétexte. »

[1] Voy. ci-dessus, p. 82, note 2.

[2] Affaires étrangères, France, t. CXLII, pièce 12. Cette déclaration ne porte pas de date; mais, d'après la place qu'elle occupe dans le manuscrit, elle doit être du 12 août. La minute est corrigée de la main de Servien.

Après avoir rappelé les services rendus à la France par Mazarin, les glorieux succès des premiers temps de son administration, puis les passions déchaînées contre lui par quelques ambitieux et les persécutions dont il avait été victime, la déclaration royale ajoutait : « Sa Majesté, ayant été touchée de tous ces attentats, a été obligée par les sentiments de son honneur et de sa conscience, de ne souffrir pas plus longtemps l'oppression d'un innocent, puisque c'est le premier devoir de la justice dont les rois sont responsables envers Dieu ; elle a résolu de rendre audit sieur cardinal, qui lui a été laissé et recommandé par le feu roi son père, qui est son parrain et son premier ministre, la justice qu'elle ne pourrait pas refuser au moindre de ses sujets. » En conséquence, la déclaration proclamait que l'innocence de Mazarin avait été pleinement reconnue ; mais que Sa Majesté, ne voulant rien omettre de ce qui pourrait rétablir la tranquillité dans son royaume, avait écouté les remontrances de son parlement de Pontoise, dont les bonnes intentions lui étaient connues, et elle avait eu égard « aux pressantes et réitérées instances que ledit sieur cardinal lui faisait depuis longtemps de lui permettre de se retirer » ; elle se privait avec regret « d'un ministre qui l'avait toujours servie avec beaucoup de passion et de fidélité. »

Au moment où Mazarin se préparait à s'éloigner, le conseil du roi perdit un de ses membres les plus habiles, le duc de Bouillon. Depuis que ce person-

nage avait rompu avec le parti des princes, il avait montré, dans le conseil du roi, la même capacité que son frère, Turenne, à la tête des armées. Il fut enlevé par une attaque d'apoplexie le 9 août. Les principaux membres du conseil du roi étaient alors le prince Thomas de Savoie-Carignan, le ministre d'État Servien et le secrétaire d'État, Michel Le Tellier. Ces deux derniers eurent, en l'absence de Mazarin, la principale autorité, et leur correspondance atteste qu'ils n'en usèrent que sous la direction et l'influence du cardinal[1].

Mazarin prit encore d'autres précautions avant de quitter la cour : il obtint que l'évêque titulaire de Metz, Henri de Bourbon-Verneuil, fils naturel de Henri IV et de la marquise de Verneuil, donnât sa démission. Le roi écrivit, le 16 août 1652[2], aux chanoines de Metz pour leur demander d'accepter la résignation de Henri de Bourbon et de *postuler* pour évêque le cardinal Mazarin. Le chapitre déféra à l'invitation de Louis XIV. Mazarin prit le titre d'évêque élu de Metz[3], et le conserva jusqu'en 1659, quoique le pape Innocent X eût déclaré son élection

[1] Les tomes CXLII CXLIII et CXLIV (aff. étr., FRANCE) sont remplis de leurs lettres à Mazarin.

[2] La minute de la lettre royale se trouve dans le tome 1144 des manuscrits de Clairembault à la Bib. nat. Voy. aussi le *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 803.

[3] Il signa même en cette qualité une lettre adressée, en 1654, par les évêques de France au pape Innocent X. Mazarin la souscrivit en ces termes : « Julius, cardinalis Mazarinus, episcopus Metensis electus. »

irrégulière. Du reste, Mazarin se borna à toucher une partie des riches revenus de cet évêché, pendant qu'un suffragant remplissait pour lui les fonctions épiscopales. Il n'alla pas à Metz pendant son second exil. Il se rendit d'abord à Château-Thierry, puis à Reims et à Sedan, et enfin à Bouillon, qui appartenait à l'évêque de Liège.

L'éloignement de Mazarin mit les princes dans une position difficile. Ils avaient d'abord déclaré que le départ de Mazarin n'aurait pas lieu ; mais lorsque, le 19 août, le cardinal eut pris congé de la cour, et se fut dirigé vers la Champagne, ils se virent contraints de se prononcer. Ils allèrent au parlement, le 22 août, et déclarèrent qu'ils étaient prêts à mettre bas les armes, à condition que la cour licencierait ses troupes, réunirait le parlement de Pontoise à celui de Paris, accorderait l'amnistie la plus complète pour tout le passé, les rétablirait eux-mêmes dans leurs honneurs, dignités et gouvernements, donnerait toute sûreté pour la retraite des troupes étrangères qu'ils avaient prises à leur solde, et les autoriserait à conserver les troupes françaises qu'ils avaient levées en leur nom.

Les princes savaient parfaitement que ces conditions exorbitantes ne seraient pas acceptées par la cour, et ils se préparaient à une nouvelle lutte : au moment même où ils déclaraient au parlement qu'ils voulaient déposer les armes, ils avaient adressé aux Espagnols l'appel le plus pressant pour implorer leur

secours. Mazarin en fut informé immédiatement. Après avoir rappelé les déclarations récentes des princes, son correspondant ajoutait qu'ils avaient écrit au duc de Lorraine pour protester de la nullité des promesses qu'ils venaient de faire au parlement. Ils n'avaient voulu, disaient-ils, qu'apaiser le peuple, qui semblait s'émouvoir. Ils avaient craint qu'il n'y eût plus de sûreté pour eux dans Paris, s'ils ne donnaient au public des espérances de paix; mais en réalité, Condé se déclarait plus affermi que jamais dans la volonté de soutenir la lutte et de renouveler son traité avec l'Espagne, s'il en était besoin. Il priait le duc de Lorraine de lui amener le secours que le comte de Fuensaldagne lui avait promis, « étant la seule ressource qu'il peut avoir aujourd'hui, dans le dessein où il est de continuer la guerre dans le royaume ».

L'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas espagnols, parut craindre, à cette époque, que les princes ne fussent accablés par le parti royaliste, qui devenait de plus en plus redoutable dans Paris [1], et que leur ruine ne terminât les guerres civiles de la France. Il donna ordre au comte de Fuensaldagne, qui commandait, sous ses ordres, les troupes espagnoles, d'entrer immédiatement en France. Fuensal-

[1] *Les Mémoires du père Berthod*, que M. Monmerqué a publiés pour la première fois, donnent des renseignements précis sur les progrès de ce parti, voy. p. 579 et suiv., de l'édit. Michaud et Poujoulat. Le père Berthod était, comme nous le verrons plus loin, un des chefs du parti royaliste.



dagne s'avança jusqu'à Chauny[1] avec une armée qui comptait plus de vingt-cinq mille hommes, en y comprenant les troupes du duc de Lorraine. Les maréchaux de Turenne et de la Ferté n'avaient pu réunir que huit mille hommes[2]. L'inquiétude fut si vive dans le conseil du roi, qu'il fut question de se retirer à Lyon. Turenne combattit ce projet et réussit à le faire abandonner[3]. Il fut décidé que la cour s'établirait à Pontoise sous la protection de la petite armée du maréchal.

De son côté, l'archiduc Léopold, qui avait reconnu que la situation des princes était loin d'être désespérée, en revint à la politique suivie constamment par les Espagnols. Il laissa les partis, qui divisaient la France, s'épuiser par des luttes intestines, et ordonna à Fuensaldagne de se diriger, avec le gros de son armée, vers Dunkerque, afin d'enlever à la France cette place importante, pendant que le duc de Lorraine, qui avait mis de nouveau ses troupes à la solde de l'Espagne, irait au secours des princes avec le duc Ulrich de Würtemberg, qui lui amenait un renfort d'environ trois mille hommes.

Charles IV avait continué, depuis sa retraite du 16 juin, de traiter avec les deux partis[4] et espérait se

[1] Aujourd'hui chef-lieu de canton de l'Aisne, arrondissement de Laon.

[2] *Memoires. de Turenne*, p. 445 (édit. Michaud et Poujoulat).

[3] *Ibidem*.

[4] On trouve, dans les papiers de Mazarin, des preuves multipliées des négociations de Charles IV avec la France.

faire acheter par la France comme par l'Espagne. Afin de faire payer plus chèrement ses services par Mazarin, il alléguait que c'était par ses conseils que les Espagnols avaient renoncé à leur invasion dans le royaume et s'étaient dirigés vers la Flandre. Le cardinal ne fut pas dupe de ses artifices. Il écrivait à Le Tellier [1] : « Il ne faut pas que Son Altesse (le duc de Lorraine) prétende faire valoir le retour de Fuensaldagne en Flandre, comme un effet de son adresse et et du desir qu'il avait de servir la France ; car on sait bien qu'il n'eût pas été en son possible (pouvoir) de faire prendre une autre résolution audit sieur comte, non pas à cause de sa maladie, mais parce que c'était un dessein déjà formé avec l'archiduc pour employer utilement en Flandre la meilleure partie de l'armée qu'il avait amenée en France, et faire des progrès de ce côté-là [2], tandis que celle de M. de Lorraine, fortifiée du corps de Würtemberg, tiendrait en échec celle du roi. Car il est très aisé de reconnaître que l'intention des Espagnols ne fut jamais de donner des secours aux princes, capables de leur faire remporter de grands avantages sur le roi, mais seulement autant qu'il était nécessaire pour nourrir le trouble et le faire durer longtemps, afin qu'ils puissent, sans obstacles, faire, de tous côtés, des pro-

[1] Lettre à Le Tellier en date du 30 août., Bib. nat., mscr. 6889, f° 301, original signé, et Bibl. Maz., copie du temps, mscr. 1719, t. II, f° 425 r° et suiv.; le passage cité est au f° 429.

[2] Par le siége et la prise de Dunkerque.

grès sur nous, étant assez évident qu'ils ont bien jugé qu'en usant autrement[1], les armées des princes eussent eu de tels succès que le roi eût peut-être été obligé de leur accorder tout ce qu'ils eussent voulu pour avoir la paix dans son royaume. Après quoi le mieux qu'il eût pu arriver aux Espagnols, eût été de consentir à la paix générale aux conditions qu'il eût plu à M. le Prince, lequel n'aurait eu qu'à dire qu'elles étaient raisonnables[2], puisqu'il n'était obligé à autre chose par son traité qu'à faire conclure une paix raisonnable, dont, en ce cas, il eût été le juge. »

Mazarin ne s'en tenait pas à réfuter la jactance avec laquelle le duc de Lorraine s'attribuait le mérite d'avoir éloigné les Espagnols, il lui reprochait sa mauvaise foi dans toute la négociation. Il disait à Le Tellier dans cette même lettre du 30 août[3] : « On peut faire souvenir aussi M. de Lorraine qu'il avait déclaré que, faisant une entrevue avec moi, il conclurait son traité particulier en deux heures..., et que, dans neuf jours, il serait hors de tout engagement avec les troupes de Würtemberg, et ne prendrait plus aucune part à tout ce qui pourrait leur arriver. Cependant, [lors] que je me suis approché du lieu où était ledit sieur duc, je n'en ai reçu que de grandes protestations de bonne volonté. » Il a

[1] Le sens est que *s'ils en avaient usé autrement*.

[2] Mazarin veut dire qu'il *aurait suffi à Condé de déclarer que ces propositions étaient raisonnables pour contraindre les Espagnols à les accepter*.

[3] Bibl. Maz., *ibid*. Ce passage se trouve au f° 430 r°, du mscr. cité.

dit alors, ajoute Mazarin[1], « que son traité avec les Espagnols durait encore tout le mois de septembre ; qu'il ne pouvait rien conclure avec la France présentement au préjudice de la parole qu'il leur avait donnée pour tout ce temps-là, et qu'il était aussi tellement engagé de faire passer aux princes le secours, que Fuensaldagne lui avait laissé pour cet effet, qu'il ne pouvait pas s'en empêcher et périrait plutôt que de manquer à ce qu'il avait promis, de façon que l'on voit qu'il est seulement ponctuel et résolu à exécuter les paroles qu'il donne aux Espagnols, mais qu'il ne fait pas grand cas de manquer à celles qu'il donne à la France. Pour plus grande preuve de quoi, il ne faut que demander à tous ceux qui ont négocié avec lui, particulièrement au sieur Bartet, s'il ne lui a pas toujours déclaré que, passé les neuf jours, il était hors d'engagement pour ledit secours [promis aux princes], et qu'à notre entrevue, il conclurait d'abord[2] son accommodement avec le roi pour servir ensuite Sa Majesté de sa personne et de ses forces. »

Ainsi Mazarin accuse formellement Charles IV de lui avoir manqué de parole. M. le comte d'Haussonville pense, au contraire, que le cardinal se mit d'accord avec le duc de Lorraine et qu'il lui ouvrit, autant qu'il dépendait de lui, l'entrée de la France pour pénétrer jusqu'aux portes de Paris et se joindre à l'armée des princes. Il faut citer le texte même de

[1] Bibl. Maz., *ibidem*, f° 430 v°.
[2] Le mot *d'abord* a ici le même sens qu'immédiatement.

cette grave accusation : « Il y avait, dit M. d'Haussonville[1], dans les plaines de la Champagne, le conseiller errant de la reine Anne, le ministre influent qui continuait toujours, même de loin, à diriger les conseils de la France; cette circonstance sauva Charles IV. Ce qu'il n'aurait certainement pas gagné à force ouverte, l'épée à la main, le duc de Lorraine sut l'obtenir par la négociation. Cette négociation est si singulière, elle est demeurée si complètement inconnue, que nous ne saurions nous dispenser d'en dire ici quelques mots. » M. d'Haussonville ajoute que le cardinal promit de conseiller à la reine de laisser le duc s'avancer avec son armée pour rejoindre les troupes des princes et annonça « qu'il envoyait le sieur Bartet à Paris[2] avec mission de le faire adopter (ce projet) par la cour. » « Singulier entraînement de l'esprit de parti ! dit en terminant M. le comte d'Haussonville[3]. Ce ministre qui mettait son honneur à pratiquer la politique la plus nationale, qui, dans le moment même, n'imaginait rien de plus odieux à reprocher aux princes que leur entente avec l'étranger, trouvait simple et licite de livrer les provinces françaises et les abords mêmes de la capitale à une bande de pillards allemands. »

L'accusation est formelle et paraît accablante,

[1] Tome II, p. 263 et suiv. de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 2e édition.

[2] C'était à *Compiègne* qu'était alors la cour, comme nous le verrons dans la suite de ce récit.

[3] *Ibid.*, p. 265.

venant d'un historien aussi éminent, aussi impartial et qui a eu à sa dispositon tous les documents des affaires étrangères. Cependant, après un examen consciencieux, elle ne me paraît pas fondée[1], et je crois que tous ceux qui liront, sans parti pris, les lettres de Mazarin, partageront ma conviction. Il est nécessaire pour bien élucider ce point, de faire connaître les textes; ce sera l'excuse de mes citations nombreuses et détaillées[2].

M. d'Haussonville cite, à l'appui de son opinion, deux documents: le premier est une lettre de Mazarin en date du 27 août, et le second une dépêche de Michel Le Tellier, au cardinal, en date du 1er septembre. La lettre de Mazarin est adressée au duc de Lorraine. En voici le texte[3]: « Monsieur, quel-

[1] Je m'efforce, dans cette histoire du ministère de Mazarin, de rester impartial, et je crois avoir signalé les défauts comme les qualités du cardinal. Je n'aurais pas hésité à adhérer au reproche que lui adresse M. le comte d'Haussonville, si je n'avais cru voir, avec la clarté la plus évidente, qu'en cette circonstance le but de Mazarin fut d'éloigner de la France les troupes étrangères par des négociations ou par la force des armes.

[2] Les lettres de Mazarin sont fort nombreuses pour les mois d'août et de septembre 1652; sa correspondance avec Le Tellier est conservée à la Bibl. Nationale, mscr. fr. 6889 et 6890, en original. Le Tellier a eu soin d'en faire faire des copies, que renferme le même dépôt, mscr. fr. 4207 et suiv. Enfin la Bibliothèque Mazarine, mscr. 1719, t. I et II, et les archives des Affaires étrangères, t. XXX de la correspondance de Mazarin, contiennent aussi des lettres du cardinal pour les mois d'août et de septembre 1652. Il faut y ajouter les dépêches, avis et renseignements de toute nature des tomes CXLI, CXLII, CXLIII de la collection FRANCE, dans les archives des Affaires étrangères.

[3] Affaires étrangères, t. XXX des lettres de Mazarin, f° 173 (au-

que assurance que j'aie des bonnes grâces de Votre Altesse et d'être considéré d'elle pour son très humble et très véritable serviteur, je n'aurai pas pourtant une joie parfaite que lorsque j'aurai l'honneur de lui protester cette vérité de vive voix, et la conjoncture n'ayant pas été propre à présent par les raisons qu'auront dites à Votre Altesse MM. de la Boulaye et Bartet, j'espère et avec fondement que bientôt il s'en présentera une meilleure. Cependant je me remets aux dits messieurs, qui auront l'honneur de confirmer à Votre Altesse les mêmes choses qu'ils lui dirent l'autre jour, les diligences que je fais pour le servir[1] comme il souhaite et la passion avec laquelle je veux être toujours, etc. »

Le texte cité par M. d'Haussonville est un peu différent; mais le sens est le même. Voici la lettre donnée dans l'*Histoire de la réunion de la Lorraine*[2] : « En l'état où je suis, ce n'est pas à moi à résoudre les affaires dont il lui a plu (à Votre Altesse) de me faire part..... Ce que je puis est d'écrire à la cour et de contribuer, par mon avis et mes offices, à ce que Leurs Majestés prennent là-dessus des résolutions qui peuvent être plus avantageuses au bien de l'État et à celui de Son Altesse, et je la supplie de croire que je n'ai rien oublié pour ce regard-là. »

cienne nomenclature). Dans la classification récente, ce volume est coté France, tome CCLXIX.

[1] La copie porte bien *le* et *il*; *la* et *elle* sembleraient préférables comme se rapportant à V. A.

[2] T. II, p. 265, de l'ouvrage cité (2e édit.)

Mazarin, on le voit, se borne à promettre d'appuyer à la cour les demandes du duc de Lorraine, et même, dans le *post-scriptum* de la lettre que nous avons citée, d'après le manuscrit des Affaires étrangères, il a eu soin d'ajouter qu'il ne peut s'engager à faire réussir la demande du duc : « malaisément, dit-il[1], je me fusse pu engager à rien, sans savoir au préalable l'intention du roi. »

Le second document sur lequel s'appuie M. d'Haussonville, est une lettre que Michel Le Tellier écrit à Mazarin le 1er septembre[2] : « Lorsque nous apprîmes, par M. Bartet, la proposition que M. de Joyeuse et Raulin[3] devaient porter[4], nous jugeâmes très nécessaire de la tenir fort secrète et en dîmes nos sentiments à la reine *conformément à ce que Votre Éminence a eu agréable de nous écrire*[5]. Cela n'a pas empêché qu'à l'arrivée de ceux-ci (Joyeuse et Raulin), la chose n'ait été rendue si publique ; qu'aujourd'hui plusieurs jeunes gens de la cour nous sont venus demander, en se moquant, s'il était vrai qu'on eût

[1] F° 193 v°, de la nouvelle nomenclature.

[2] Affaires étrangères, France, t. CXLII, pièce 102; original chiffré. Je cite ce volume d'après l'ancienne nomenclature, parce que, lorsque je l'ai consulté, il n'avait pas encore été compris dans la classification nouvelle. La lettre de Le Tellier est datée de Compiègne, où la cour séjourna du 23 août au 17 octobre.

[3] Envoyés du duc de Lorraine.

[4] Il s'agissait toujours de la proposition de laisser le duc de Lorraine et les Würtembergeois s'avancer jusqu'à Paris.

[5] Les mots soulignés ont été omis par M. le comte d'Haussonville ; ils me paraissent essentiels

accordé un passe-port aux troupes de Würtemberg pour aller joindre celles des princes. Votre Éminence pourra juger par ce discours l'opinion qu'on a dans le monde de cette proposition et à quel blâme on s'exposerait si l'on témoignait tant soit peu d'y vouloir entendre[1]. »

Que conclure de cette lettre ? deux choses : 1° que les conseillers de la reine lui avaient donné un avis conforme à celui de Mazarin, comme Le Tellier le déclare expressément ; 2° qu'une indiscrétion avait été commise par les envoyés du duc de Lorraine, Joyeuse et Raulin ; qu'elle avait révélé l'objet de leur mission et provoqué une manifestation très vive de la jeune noblesse contre la proposition qu'ils apportaient.

Ce qu'il importe, avant tout, de connaître et d'exposer nettement pour éclaircir cette question, c'est ce qu'il faut entendre par ces mots : *nous dîmes notre sentiment à la reine conformément à ce que Votre Éminence a eu d'agréable de nous écrire.* Qu'avait donc écrit Mazarin à Le Tellier ? M. le comte d'Haussonville, s'appuyant sur la lettre du cardinal au duc de Lorraine, pense que Mazarin était d'avis qu'on laissât les Lorrains et les Würtembergeois marcher sur Paris. Mais la lettre, écrite par Mazarin à Le Tellier le 27 août, existe et prouve que, bien loin de donner le conseil que lui attribue M. le comte d'Haussonville, Mazarin était d'un avis tout opposé. Voici

[1] Cité en note, page 266, du tome II de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* (2e édition.)

le passage essentiel de cette dépêche[1] : « Il ne me semble pas qu'on doive fermer les yeux au passage du corps de Wittemberg (des Würtembergeois), si ce n'est au cas où l'on fût assuré de le défaire, lorsqu'il serait séparé des troupes de M. de Lorraine..... Car, au reste, quand il n'y aurait autre raison pour refuser cet expédient[2] que la crainte qu'on ne rejetât, sur le conseil de Sa Majesté, la haine de tous les désordres que ces troupes-là feraient en passant, et qu'on ne dît que je l'eusse fait exprès pour troubler davantage les affaires en m'en allant, ce serait, ce me semble, une considération assez forte pour empêcher d'y consentir. »

Il est impossible de déclarer plus formellement qu'il fallait rejeter la demande du duc de Lorraine, et lorsque les ministres avaient parlé à la reine *conformément à ce qu'avait écrit Mazarin*, ils lui avaient conseillé de refuser aux Würtembergeois l'autorisation de s'avancer vers Paris. On ne peut, en présence d'un pareil texte, admettre que « Mazarin trouvait simple et licite de livrer les provinces et les abords de Paris à une bande de pillards allemands. »

[1] L'original signé se trouve à la Bibliothèque Nationale, mscr fr. 6889, f° 273. Le passage cité est au f° 275. On trouve une copie de cette lettre à la Bibliothèque Mazarine, mscr. 1719, t. II, f° 408. Le passage cité se trouve au f° 412 v°. Les copies de ce manuscrit portent des corrections de la main de Mazarin (voy. f°s 400, 401, 403) et sont parfaitement authentiques.

[2] L'expédient proposé par le duc de Lorraine pour dégager sa parole de l'engagement qu'il avait pris avec les Espagnols et qui l'obligeait à conduire des secours aux princes.



Mais comment concilier la lettre où le cardinal promet au duc de Lorraine de le *servir, comme il le souhaite*, avec celle où il conseille de repousser sa demande? Rien de plus simple : Mazarin, en quittant la cour, s'était rapproché de l'armée du duc de Lorraine, avec lequel il se proposait d'avoir une conférence. Il était à Château-Thierry, lorsqu'il entama des négociations avec Charles IV, qui campait à peu de distance. Mazarin reconnut bientôt que la conférence qu'il se proposait d'avoir avec le duc de Lorraine serait inutile, parce que Charles IV ne voulait pas sincèrement la paix[1]; il ne songea plus dès lors qu'à se tirer de la situation critique où il s'était placé. Le duc de Lorraine, qui avait à sa disposition au moins huit mille hommes de troupes aguerries (cinq mille Lorrains et trois mille Würtembergeois), pouvait enlever le cardinal, le retenir prisonnier et en tirer une riche rançon. Mazarin, pour échapper à ce péril, promit au duc de seconder ses projets. Lui-même le déclare formellement dans une lettre écrite à Le Tellier trois jours après, le 30 août[2] : « J'ai été obligé de bien vivre avec M. de Lorraine et de ne me pas déclarer mal satisfait de la manière dont il en usait, *et même de l'assurer que j'écrirais à la cour pour les demandes qu'il faisait*, parce qu'il n'était pas à propos (de refuser), environné comme

[1] Voy. ci-dessus, p. 252.

[2] Bibliothèque Mazarine, mscr. 1719, t. II, f° 425 et suiv. Le passage cité se trouve au f° 431 v°.

j'étais de ses troupes[1]..... Et c'est par cette raison que je vous écrivis par le sieur Bartet[2], sans pourtant appuyer aucune des propositions dudit prince, que je remettais à être examinées dans le conseil du roi[3]. »

On peut trouver cette conduite de Mazarin peu héroïque; on peut même l'accuser de duplicité; mais quelle différence entre cette dissimulation, trop habituelle au cardinal, et la trahison dont il se serait rendu coupable en appelant les ennemis aux portes de Paris! Toutes ses dépêches protestent contre une pareille accusation. Dès qu'il eut gagné Reims, le 28 août[4], il écrivit à Le Tellier pour insister sur le danger d'introduire dans le cœur du royaume de nouvelles bandes de pillards: « Comment, lui disait-il, dans cette dépêche écrite le lendemain de la

[1] Le secrétaire du duc de Lorraine, Raulin, parlant au nom de ce prince, dans une lettre du 10 mai 1653, rappelle cette circonstance, reconnaît le danger que courut alors Mazarin, et prétend qu'il dut son salut à Charles IV: « A l'égard de Votre Éminence, il a fait toutes les choses possibles pour lui procurer la sécurité de sa personne, et il n'a pas eu peu de peine à empescher les Allemands de lui faire embuscade. » (Affaires étrangères, FRANCE, t. CL (ancien), et 890 (nouveau), f° 262; original chiffré.)

[2] Bartet a fait un rapport étendu sur la mission qu'il avait remplie, par ordre de Mazarin, auprès du duc de Lorraine. On le trouve aux Archives des Affaires étrangères, et M. le comte d'Haussonville le cite à l'appui de son opinion, en l'attribuant, par inadvertance, à Bluet (p. 264, note 1 de l'ouvrage cité).

[3] C'est ce que Mazarin a déclaré formellement dans le *post-scriptum* de sa lettre au duc de Lorraine, cité plus haut, p. 257.

[4] Bibliothèque Mazarine, mscr, 1719, t. III, f° 1. Le passage cité se trouve au f° 4.

lettre qu'il avait adressée au duc de Lorraine[1], comment pourra-t-on espérer aussi le soulagement de cette pauvre ville (de Paris), si, au lieu de la délivrer des maux qu'une poignée de gens lui font souffrir, on met toutes pièces en œuvre pour y attirer un plus grand corps, composé presque tout d'Allemands? » Est-il possible d'admettre que le cardinal, qui aurait eu l'infamie de conseiller aux ministres de la reine de livrer le royaume à des hordes étrangères, ait osé, en écrivant, le lendemain, à ces mêmes ministres, rejeter ce crime sur les princes, et qu'il ait feint de déplorer des malheurs dont il aurait été la principale cause ?

Aussitôt après son arrivée à Sedan, le 30 août, Mazarin revient sur le même sujet. Il recommande à Le Tellier de donner ordre à l'armée royale de marcher contre les Lorrains[2] : « Ayant fait réflexion sur l'oppression que toute cette province (de Champagne) souffre par le séjour des troupes de M. de Lorraine, des Wittemberg (Würtembergeois) et sur le procédé de ce prince (Charles IV), dont nous aurions grand'peine à tirer aucun avantage, s'il persiste à vouloir rester uni avec les Espagnols, secourir les princes et être bien avec le roi, suivant son naturel ennemi de la conclusion et croyant avoir assez d'adresse pour venir à bout de choses aussi importantes et aussi incompatibles que celles-là, il m'a

[1] Voy. ci-dessus, p. 255-256.
[2] Bib. Maz., *ibid.*, t. II, f° 425 r°

semblé qu'on ne devait pas différer davantage à y mettre remède, ni rien faire qui soit plus capable de faire résoudre ledit sieur duc à tout ce que Sa Majesté désirera de lui que de lui parler ferme et de faire avancer l'armée. »

Ainsi Mazarin, après avoir reconnu l'inutilité des négociations, fut le premier à conseiller de faire marcher les troupes royales contre Charles IV, et ici il importe de bien remarquer les dates qui prouvent que ce n'est pas après les objections de Le Tellier, et pour échapper au blâme dont ce ministre l'aurait menacé, que Mazarin a changé d'avis[1]. Les lettres, dont nous venons de citer des extraits, sont datées du 27, 28 et 30 août et par conséquent antérieures à celles où Le Tellier signale, le 1er septembre, le fâcheux effet que produirait le passe-port accordé aux Lorrains et aux Würtembergeois[2].

Le conseil du roi, toujours docile aux avis du cardinal, décida, dans les premiers jours de septembre, qu'après une dernière sommation adressée au duc de Lorraine on donnerait ordre aux maréchaux de Turenne et de la Ferté de marcher contre lui à la tête

[1] C'est ce que suppose M. le comte d'Haussonville (*Ibid.*, p. 266), et ce qu'il est impossible d'admettre, si l'on a soin de dater chaque lettre. Les dépêches citées de Mazarin sont écrites de Reims, le 27 et le 28 août, et de Sedan le 30 août. Le Tellier, qui est, avec la cour, à Compiègne, lui répond d'abord le 1er septembre après délibération du Conseil, puis le 4 septembre, etc. Il est évident que Mazarin n'a pu écrire ses lettres du 28 au 30 août après avoir reçu une dépêche, qui n'est partie de Compiègne que le 1er septembre.

[2] Voy. ci-dessus, p. 257-258.

des troupes royales [1]. Le Tellier en avertit Mazarin le 4 septembre [2] : « L'on travaille, lui écrivait-il, à faire l'instruction de celui qui doit aller vers M. de Lorraine, auquel il aura ordre de parler, *selon le sens de Votre Eminence* [3]. L'on fera ensuite approcher l'armée du lieu où il est ; ce qui sera bien agréable à tout le monde [4], et est fort désiré de MM. les généraux. »

Le Tellier déclare ensuite qu'il lui paraît utile de ne plus choisir Bartet pour négocier avec le duc de Lorraine. Les lettres de Mazarin indiquaient déjà que, tout en se servant de ce Gascon, il se méfiait de sa disposition à ne pas s'en tenir aux instructions qu'il lui avait données : « Étant une personne, écrivait-il

[1] Il faut se rappeler que jusqu'à la fin d'août l'armée royale n'était pas à Dammartin, comme le dit M. le comte d'Haussonville (*Ibid.*, p. 263), mais au Tillet ou Thillay, près de Gonesse. C'est ce que déclare le duc d'York, qui servait dans l'armée de Turenne (*Mémoires du duc d'York*, p. 552 de l'édit. Michaud et Poujoulat) : « L'armée du roi arriva au Tillet, à une lieue de Gonesse (aujourd'hui Thillay, canton de Gonesse, dans le département de Seine-et-Oise), vers le commencement d'août, elle y demeura jusqu'à la fin du même mois, M. de Turenne jugeant ce poste avantageux pour observer l'armée des princes, qui se tenoit toujours auprès de Paris, et pour empêcher les secours que les Espagnols pourroient envoyer. » Ce fut seulement après le 4 septembre que cette armée marcha contre les Lorrains.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 118 ; original en partie chiffré.

[3] Les ministres suivent toujours, on le voit, les instructions de Mazarin. L'avis du cardinal, dont il est question ici, a été indiqué dans la dépêche de Mazarin du 30 août, citée ci-dessus, p. 263.

[4] Mazarin a indiqué ci-dessus (p. 262) combien il serait avantageux d'éloigner les troupes de Paris, dont les environs étaient dévastés.

dans la dépêche du 30 août citée plus haut [1], qui a le talent d'étendre et de restreindre ses commissions, selon qu'il le juge à propos pour se faire mieux recevoir. » Le Tellier confirme pleinement l'opinion de Mazarin sur cet homme, qui était rempli de l'idée de son mérite et se croyait trop fin pour n'être pas souvent dupe. « On essayera, écrivait ce ministre à Mazarin le 4 septembre, d'envoyer une autre personne que Bartet [2] vers M. de Lorraine, et, en cas qu'on n'en trouve point de plus propre que lui pour cet emploi, on lui donnera sa leçon si précise qu'il ne pourra prendre l'essor. En quoi il faudra être fort sévère avec lui, parce qu'il est tout à fait infatué des bonnes intentions de M. de Lorraine, et qu'il a de la peine à croire que le roi ait raison de vouloir rompre avec lui. »

Enfin, Le Tellier ajoutait dans cette même dépêche du 4 septembre : « Suivant ce qu'il a plu à Votre Éminence de prescrire, on ne fera connaître à qui que ce soit qu'elle ait inspiré à Sa Majesté cette résolution (de combattre le duc de Lorraine), afin que, si M. de Lorraine se dispose à être plus raisonnable, il puisse avoir recours à Votre Éminence. »

[1] Page 262. Le jugement de Mazarin sur Bartet se trouve dans l'original de la Bibl. nat., mscr. 6889, f° 30, et dans la copie de la Mazarine, au f° 426, v°. Il faut remarquer la date de la dépêche de Mazarin (30 août). Le Tellier y répond le 4 septembre. L'appréciation de Bartet vient d'abord de Mazarin.

[2] Il y a deux mots effacés dans le déchiffrement : il me semble qu'il y avait *cette commère* avant Bartet.

Les envoyés de Charles IV, Joyeuse et Raulin, parlant au nom de ce duc de Lorraine[1], avaient prié la cour, après le refus opposé à leur première requête pour le passage des Würtembergeois, d'accorder une suspension d'armes de huit jours. Cette proposition fut agréée, et l'on dépêcha à Charles IV un courrier pour la lui faire signer; mais il prétendit que M. de Joyeuse n'avait eu aucun ordre, de sa part, pour solliciter cette suspension d'armes, et il refusa de l'approuver. Il se mit immédiatement en marche et s'avança en toute hâte vers Paris pour s'emparer des hauteurs de Villeneuve-Saint-Georges, dont il avait reconnu la position avantageuse dans sa précédente campagne. Pendant ce temps, un de ses secrétaires se rendait auprès de Turenne pour lui annoncer qu'une suspension d'armes était conclue et endormir ainsi sa vigilance[2]. Heureusement Turenne connaissait Charles IV; il répondit à son secrétaire : *que les promesses de M. de Lorraine et rien étaient pour lui la même chose.* Il envoya sur-le-champ un gentilhomme pour reconnaître les intentions véritables de Charles IV, qui était arrivé à Brie-Comte-Robert (5 septembre)[3] et marchait ra-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 133. Lettre de Bartet à Mazarin en date du 8 septembre 1652.

[2] *Memoires du duc d'York*, p 552. Comme je l'ai dit, le duc d'York servait, en qualité de volontaire, dans l'armée de Turenne, et son témoignage a beaucoup d'autorité pour toute cette campagne.

[3] *Ibidem*, p. 552.

pidement vers Paris. A cette nouvelle, Turenne qui, après avoir passé la Marne à Lagny, était arrivé à Saint-Germain en Brie[1], partit à la tête de sa cavalerie pour devancer les Lorrains et arriva, un quart d'heure avant eux, aux hauteurs qu'ils voulaient occuper, et dont il s'empara[2].

Lorsque Mazarin, qui était alors à Sedan, apprit la marche du duc de Lorraine vers Paris, il s'en indigna comme d'un acte d'insigne mauvaise foi. Il rappelait, dans une lettre du 9 septembre à Le Tellier, que le duc de Lorraine avait promis de ne bouger du poste qu'il occupait durant la suspension d'armes. « C'est une perfidie, ajoutait-il[3], et il ne faut pas douter qu'il ne soit d'accord avec M. le Prince et qu'il n'ait ajusté cette marche avec lui. »

Mazarin comptait sur Turenne pour rendre cette agression de Charles IV aussi vaine qu'elle était perfide[4]. En effet, Turenne, établi sur les hauteurs de

[1] *Mémoires du duc d'York*, *ibid.* Saint-Germain-lez-Couilly, arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne.

[2] C'est ce que dit la lettre des maréchaux de Turenne et de la Ferté adressée à la reine le 7 septembre : « Comme nous avions envoyé un gentilhomme trouver M. de Lorraine, nous avons eu avis qu'il marchoit en diligence; ce qui nous a fait partir du lieu de Saint-Germain, et ayant eu avis qu'il marchoit jour et nuit pour gagner le poste de Villeneuve-Saint-Georges, nous y sommes arrivés un quart d'heure avant lui, de sorte qu'il a été obligé de se mettre de l'autre côté du ruisseau d'Yères. » (Aff. étr., FRANCE, t. CXLII, pièce 125.)

[3] Bibl. nat., mscr. fr. 6890, f° 83, original signé, et Bibl. Maz., mscr. 1719, t. II, f° 489 r° et suiv., copie du temps. Le passage cité est au f° 492 r°.

[4] « Je suis pourtant en repos, voyant l'armée du roy en de si

Villeneuve-Saint-Georges, tint en échec, pendant tout le mois de septembre, l'armée du duc de Lorraine et celle des princes. Les campagnes des environs de Paris eurent encore une fois à souffrir des dévastations causées par les deux armées, et la haine s'en accrut contre les Lorrains au point que le duc fut insulté et menacé par le peuple de Paris.

Le parti monarchique profita de cette disposition pour faire de nouvelles recrues en adoptant les mesures qui étaient les plus propres à gagner les Parisiens. Le parlement de Pontoise avait enregistré, le 27 août, une amnistie que le roi accordait à tous ceux qui avaient pris part aux troubles antérieurs. On n'en exceptait que les auteurs des attentats du 25 juin contre les membres du parlement [1], et du massacre de l'Hôtel-de-Ville (4 juillet) [2]. On prit grand soin de faire imprimer immédiatement la déclaration d'amnistie et de la faire publier à Paris et dans les provinces. « On en adresse une copie, écrit Michel Le Tellier [3], à M. l'archevêque de Paris avec une lettre du roi, fort honnête, pour le convier de la rendre publique par les moyens qu'il avisera. Il en sera fait autant à l'endroit des lieutenants criminel et

bonnes mains. » (Même lettre, f° 492 v° de la Bibl. mazarine, et f° 84 de la Bibl. nat.)

[1] Voy. ci-dessus, p. 205-206.

[2] *Ibidem*, p. 221 et suiv..

[3] *Lettre de Le Tellier à Mazarin* (Affaires étrangères, t. CXLII, pièce 80).



particulier du Châtelet [1], pour la faire publier à son de trompe et afficher. Outre cela, il en sera adressé aux maîtres et gardes des six corps des marchands, jurés des métiers et autres personnes publiques jusques au nombre de cent, sans compter celles que les particuliers enverront à leurs amis. » On adressa également la déclaration d'amnistie à tous les parlements et gouverneurs de provinces, avec recommandation d'en faire répandre des copies dans la France entière.

Les princes refusèrent d'accepter cette amnistie, qui ne leur accordait pas les conditions qu'ils prétendaient imposer au roi [2]. Ils s'obstinèrent à continuer la guerre civile, et les Espagnols en profitèrent pour nous enlever Dunkerque. Mazarin avait prévu depuis longtemps le danger qui menaçait cette place. « Dieu sait, écrivait-il à d'Estrades [3], les peines que je me suis données, depuis six mois, pour vous faire secourir, et vous mettre en état de faire recevoir un affront aux Espagnols. » Mais aucune des mesures concertées pour la défense de Dunkerque n'avait réussi. Mazarin avait recommandé au duc de Vendôme, qui était grand amiral de France, de rassem-

[1] Ces magistrats étaient chargés de la haute surveillance de Paris avant l'institution du lieutenant de police.

[2] Voy. ces conditions ci-dessus, p. 248.

[3] Tome XXX des *Lettres de Mazarin*, f° 258 v°. Cette lettre est du 30 septembre et postérieure à la prise de Dunkerque ; mais elle relate des événements antérieurs. On a vu (ci-dessus p. 29) que, dès 1651, Mazarin s'inquiétait de la situation de Dunkerque.

bler des navires de guerre pour forcer l'entrée du port de Dunkerque, que les vaisseaux espagnols tenaient bloqué, et pour fournir à la ville assiégée les troupes et les vivres nécessaires. Il voulait qu'on profitât, pour cette tentative, du moment où l'amiral anglais Blake était éloigné et poursuivait les navires hollandais [1].

Malheureusement les secours que devait amener le duc de Vendôme, furent retardés par plusieurs causes. La flotte, sous les ordres de cet amiral [2], rencontra les vaisseaux espagnols, joints à ceux du comte du Daugnon, près des îles de Ré et d'Oléron, et leur livra, le 9 août 1652, un combat, d'où Vendôme sortit vainqueur; mais il fut obligé de se rendre à la Rochelle pour s'y ravitailler Là, rien ne se trouva prêt, et il lui fut impossible de partir immédiatement pour Dunkerque, comme il en avait reçu l'ordre. Le Tellier en donnait avis à Mazarin le 23 août [3]: « On a eu des lettres de M. de Vendôme, lui écrivait-il, qui portent qu'il n'a pu entreprendre le voyage de Dunkerque faute de victuailles; qu'on n'en n'a pu faire provision à la Rochelle, parce qu'il n'a pas été possible de tirer l'argent de quatre-vingt

[1] Voy Lettre de Mazarin à Vendôme, Aff étr , t XXX des *Lettres de Mazarin*, f°s 360-363. — Comparez dans le même volume la lettre adressée par le cardinal au maréchal d'Aumont, f° 179.

[2] On trouve l'énumération complète des vaisseaux de Vendôme dans le tome I, p. 197, de l'ouvrage de M. Jal, intitulé · *Abraham du Quesne*.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 67.

mille livres destinées pour cet effet. » On ne renonça pas cependant au projet de secourir cette place du côté de la mer. Les dépêches de Le Tellier à Mazarin prouvent que le conseil du roi ne cessait d'examiner les projets qu'on proposait dans ce but. « J'estime, ajoutait-il dans la même lettre [1], qu'on se fermera (se résoudra) à envoyer dix mille écus à Calais pour employer à faire passer à Dunkerque les choses les plus nécessaires à M. d'Estrades pour des vivres et munitions. »

Deux jours après, il indiquait un nouveau plan adopté par le Conseil : « Dès demain, 26 août, les sieurs du Quesne [2] et Gentillot [3] doivent partir d'ici pour aller faire armer tous les petits bâtiments que l'on pourra trouver dans les côtes de Picardie et de Normandie, avec lesquels on espère pouvoir jeter des hommes et des vivres dans la place avant qu'elle soit réduite à l'extrémité, sans que les ennemis le puissent empêcher avec leurs grands vaisseaux. M. le surintendant fait pour cela tous les efforts qu'il peut, et nous saurons plus certainement, dans trois ou quatre jours, ce que l'on s'en peut promettre. »

Mazarin cherchait à soutenir le courage de d'Estrades en lui annonçant l'arrivée prochaine des secours : « Vous aurez appris, lui écrivait-il, les

[1] Aff. étr., *ibidem*, pièce 71.

[2] Abraham du Quesne, qui s'était déjà distingué comme capitaine de vaisseau, et qui devint un des marins les plus illustres de la France, avait figuré au combat naval du 9 août (Jal, *ibid.*, p. 201).

[3] Il a été question de Gentillot ci-dessus, p. 65.

difficultés qu'il y a à vous envoyer l'armée navale, quoique les ordres, qu'on en avait réitérés à M. de Vendôme, ne pussent être plus précis; mais, comme on veut tâcher de sauver Dunkerque absolument, on a songé à vous secourir par d'autres moyens, dont vous serez informé de la cour, à quoi je me remets, et je ne doute point que, pendant que nous ferons tout notre possible pour cela de notre côté, vous ne fassiez les derniers efforts, du vôtre, pour nous seconder dans ce dessein et empêcher les ennemis d'exécuter ceux qu'ils ont contre vous[1]. »

Les nouvelles qu'on reçut à Compiègne, le 29 août, firent espérer l'arrivée prochaine de la flotte de France. Un gentilhomme du duc de Vendôme annonça que le commandeur de Neuchèse, lieutenant du duc de Vendôme, se rendait à Calais avec des vaisseaux sur lesquels on embarquerait les secours d'hommes et de vivres destinés à Dunkerque. « On a aussitôt, ajoute Le Tellier[2], donné tous les ordres nécessaires pour faire tenir prêts à Calais les vivres destinés pour Dunkerque, où l'on enverra aussi les cinquante mille livres, qui étaient destinées pour les barques, pour être employées par les ordres de M. d'Estrades aux nécessités de la garnison, et parce qu'on ne juge pas qu'il y ait sûreté à laisser longtemps l'armée en cette côte-là, crainte que celle

[1] Aff. étr., t. XXX des *Lettres de Mazarin*, f° 194. Cette lettre est du 27 août.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 86.

d'Angleterre ne lui fît quelque insulte, on a mandé à M. de Neuchèse qu'après qu'il aura secouru la place il ne s'arrête point à Calais, bien que M. de Vendôme n'y fût point encore arrivé, s'éloignant le plus qu'il pourra de la côte. »

Enfin, le 2 septembre, Le Tellier écrivait encore à Mazarin[1] : « Outre ce que Votre Éminence aura vu, dans ma précédente, touchant Dunkerque, on fait encore partir ce matin le sieur Gentillot pour aller faire assembler, à Calais et Boulogne, toutes les barques qu'il y pourra trouver, lesquelles M. d'Aumont mande être au nombre de dix-sept, et le sieur du Quesne pour en faire autant à Dieppe, et essayer par cette voie, de jeter des hommes et des blés dans la place. En attendant l'arrivée du commandeur de Neuchèse, M. le maréchal d'Aumont fait toutes les choses possibles pour le service du roi dans cette occasion et s'y conduit aussi bien qu'on le saurait désirer. »

Pendant ces délais, la place de Dunkerque était vivement pressée par les Espagnols. La tranchée avait été ouverte dans la nuit du 4 au 5 septembre[2], et les Espagnols avaient dirigé contre la place quatre attaques. Les postes, occupés par les Italiens, les Wallons (Belges) et les Espagnols, étaient reliés entre eux de manière à pouvoir se soutenir mutuellement, soit que la garnison tentât une sortie ou qu'elle fût secourue par des troupes venant de l'extérieur.

[1] Aff. étr., *ibidem*, pièce 104.
[2] *Ibidem*, pièce 159.

Le quatrième corps, ou, comme on disait alors, la quatrième attaque, se composait des auxiliaires allemands et cernait Dunkerque du côté de la mer. Le marquis de Leyde, qui avait jadis défendu glorieusement cette place contre les Français[1], dirigeait le siège. Il avait fait enfoncer dans la passe, appelée le *canal d'Angleterre*, deux gros navires chargés de pierres, afin d'intercepter les secours qui viendraient par mer. La place, pressée de tous côtés, résista tant qu'elle eut des vivres et des munitions; mais enfin d'Estrades, réduit à la dernière extrémité, fut obligé de capituler et promit de livrer Dunkerque aux Espagnols le 16 septembre, s'il n'était pas délivré avant cette date.

Gentillot, que la cour avait envoyé à Calais, fut informé, en même temps que Vendôme, de cette condition. Il se hâta de faire préparer les secours d'hommes, de vivres et de munitions, que les vaisseaux, envoyés par l'amiral, devaient introduire dans Dunkerque. Il écrivait à Le Tellier, le 14 septembre[2] : « Nous n'avons encore aucune nouvelle de la flotte; elle a le vent bon et pour venir et pour l'exécution. » Enfin, ce même jour, 14 septembre[3], à une heure après-midi, on vit paraître huit vaisseaux et quelques

[1] Tome II, p. 256, de l'*Histoire de France sous la minorité de Louis XIV*.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLVI (anc. classification).

[3] Tous ces détails sont tirés d'une lettre autographe de Gentillot à Servien en date du 15 septembre, conservée aux archives des Affaires étrangères, ANGLETERRE, t. LXI, f[os] 71-74.

brûlots qui s'avancèrent vers Calais pour prendre et transporter dans Dunkerque les troupes, vivres et munitions que l'on avait préparés. Les vaisseaux espagnols, sous les ordres du marquis de Leyde, sortirent des dunes, afin de fermer le passage aux navires français. Leur flotte se composait de cinq grands vaisseaux et de neuf ou dix petits bâtiments. Au moment où les deux flottes se préparaient au combat, quinze vaisseaux anglais[1] vinrent fondre sur les navires français, sans qu'aucune déclaration de guerre eût précédé cette attaque. Les Français, hors d'état de résister, s'enfuirent vers la Zélande; mais ils furent bientôt atteints et enveloppés par les Anglais[2]. Un seul vaisseau, *le Berger*, sous les ordres du commandeur de Boismorand, parvint à s'échapper à la faveur de la nuit. Les autres furent pris et conduits en Angleterre. Vainement le duc de Vendôme s'adressa à l'amiral Blake et au parlement d'Angleterre pour protester contre cette violation du droit des gens et demander la restitution des vaisseaux français[3]. Les Anglais prétendirent qu'ils n'avaient fait qu'user de représailles et se venger des actes de piraterie commis par des marins

[1] Un autre récit conservé dans les archives des Affaires étrangères (Angleterre, t. LXI, f° 77), parle de cinquante-quatre navires anglais. Ce chiffre semble exagéré.

[2] Comparez une lettre sur ces événements publiée dans l'ouvrage de M. Jal (*Abraham du Quesne*, t. I, p. 203).

[3] Les lettres de Vendôme se trouvent dans M. Guizot (*Histoire de la révolution d'Angleterre*, t. I, p. 481 et 482).

français[1]; ils repoussèrent toutes les réclamations du duc de Vendôme.

Privée du secours de la flotte française, la ville de Dunkerque se rendit le 16 septembre. Déjà Gravelines et Mardick avaient été repris par les Espagnols. Mazarin attribuait ces désastres aux luttes intestines du royaume : « Nos malheureuses divisions, écrivait-il à d'Estrades, sont cause de tout. » Il rappelait le rôle des princes, qui, après avoir contribué à la conquête de ces places[2], les livraient maintenant aux Espagnols. « Il fallait, ajoutait-il ironiquement, qu'ils eussent cela, Gravelines et d'autres conquêtes que le roi a (avait) faites, sur leur conscience, puisqu'ils n'ont rien oublié pour en faire la restitution (aux ennemis). » Il disait encore dans cette lettre à d'Estrades : « Il était malaisé de conserver [la place de Dunkerque] à la France, les Espagnols agissant de concert avec les Français et les Anglais pour nous la prendre. Et, à la vérité, comme j'ai cru très facile de faire de continuels progrès sur les Espagnols, lorsque les Français faisaient leur devoir (ce qui avait assez paru[3]), aussi je crois impossible d'empêcher la suite de nos malheurs, si les Français continuent d'être contre la France. »

[1] Lettre de Le Tellier à Mazarin ; Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 58.

[2] C'était Condé qui avait enlevé Dunkerque aux Espagnols en 1646

[3] C'est-à-dire *la vérité de cette pensée avait paru avec assez d'évidence pendant les premières années de la Régence.*

Il est facile de se convaincre, par l'aveu même des partisans des princes, de la vérité des paroles de Mazarin ; il suffit de lire leurs lettres, qui ont été conservées dans les papiers de Condé [1]. Gourville, un des serviteurs dévoués de cette faction, écrivait à Lenet le 22 septembre avec une déplorable légèreté [2] : « Dunkerque est pris; Barcelone le sera bientôt ; Casal n'en peut plus. L'armée navale anglaise a escroqué la nôtre. » Condé lui-même triomphait de la ruine de la flotte française : « L'armée navale, écrit-il à Lenet [3], a été battue par les Anglais ; il y a eu huit vaisseaux et sept brûlots pris [4], c'est-à-dire que vous voilà les maîtres absolus de la mer [5], et que vous n'avez point de temps à perdre pour vous y mettre, faire venir des blés, escorter les marchandises du convoi [6] et tâcher de prendre ou brûler, dans les ports, les vaisseaux qui restent, qui sont tous dispersés. » Achever la ruine de la flotte française, voilà la pensée de Condé au moment de la prise de Dunkerque.

Les adversaires des princes ne manquèrent pas

[1] Ces lettres ont été publiées, en partie, à la suite des *Mémoires de Lenet*, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] *Memoires de Lenet*, p. 573.

[3] *Ibid.*, p. 575.

[4] Pas un mot de la disproportion des forces, qui rendait la lutte impossible.

[5] Lenet était à Bordeaux, et Condé ne songe qu'à l'avantage que sa faction peut retirer de la ruine de la flotte française.

[6] Compagnie de Bordeaux, qui se chargeait du transport des denrées.

de signaler les sentiments de cette faction et de montrer à combien de calamités sa domination avait livré les Parisiens. « On leur faisait souvenir, dit le père Berthod[1], des cris infâmes contre l'autorité royale, dont les rues de Paris avaient retenti, des placards qui ne parlaient pas moins que de se défaire du roi et du parlement, d'établir une république comme celle d'Angleterre; qu'ils ne considéraient pas que Paris était dépeuplé d'un tiers, qu'une infinité de familles en étaient sorties de peur d'y périr, parce qu'elles étaient dans l'obéissance du roi; que la misère et la pauvreté avaient fait mourir en six mois un nombre incompréhensible de personnes de tout âge, de tout sexe et de toutes les conditions; que les rentes de la ville ne se payaient plus; que la moitié des maisons étaient vides; que la plus grande partie des autres étaient inutiles à ceux qui en étaient les propriétaires, les habitants n'ayant pas le moyen de payer les loyers...; que le commerce étant cessé, les marchands ne pouvaient plus subsister; que les artisans et les manouvriers périssaient faute d'emploi; que tous les ports de la rivière étaient dégarnis; que les magasins de blé, de vin, de bois et d'autres choses nécessaires pour la subsistance de la ville, étaient vides, et que le peu qui y restait, allait bientôt être consommé, si les armées ennemies continuaient à en tirer le pain et les autres vivres pour

[1] *Mémoires*, p. 579, édit. Michaud et Poujoulat.

leur subsistance, comme elles faisaient tous les jours; que les champs, à huit ou dix lieues de Paris, n'étaient ni labourés ni ensemencés. »

Ces accusations contre une faction, dont l'ambition livrait la France à d'effroyables malheurs et n'hésitait pas à sacrifier à nos ennemis les places les plus importantes, n'étaient que trop fondées. Elles faisaient une vive impression sur la population parisienne. « Tous les avis qui viennent de Paris[1], écrivait Michel Le Tellier à Mazarin le 1er septembre[2], s'accordent ensemble à nous représenter l'état de la ville bien disposé pour le roi. Il s'y est tenu diverses assemblées où l'on a proposé de chasser tout ce qui peut déplaire au roi, sans exception. Cette proposition n'a pourtant été faite qu'à l'oreille entre les principaux chefs, qui en sont demeurés d'accord, mais qui n'ont pas osé en parler publiquement. Il y en a qui parlent de s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal[3] et de la porte Saint-Antoine, pourvu qu'on leur envoyât seulement trois cents bons hommes choisis dans les troupes du roi. » Le Tellier parlait ensuite de la décision prise par le clergé de Paris d'envoyer une députation au roi. « Les six corps (de métiers)[4], ajoutait-il, ont résolu

[1] La cour, qu'accompagnait Le Tellier, était toujours à Compiègne, comme on l'a vu plus haut.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 102.

[3] Comparez les *Mémoires du père Berthod*, p. 582.

[4] Voy. ci-dessus, page 204, note 1.

de même parmi eux, et l'on croit que tous les autres suivront ce dessein. »

Les membres du parlement, qui avaient continué à siéger à Paris, se montraient beaucoup moins dociles aux volontés des princes. On en eut la preuve dans les séances du 2 et du 3 septembre. Broussel y émit l'avis[1] « qu'il fallait veiller à la sûreté (de Paris), empêcher les assemblées, qui se faisaient sous le prétexte de la paix, continuer la garde, faire des troupes et trouver de l'argent. » Cette opinion fut rejetée par la majorité du parlement. Après de longues discussions, l'assemblée décida, le 3 septembre, que l'on enverrait au roi une députation pour le remercier de l'éloignement de Mazarin, et que les princes seraient suppliés de faire déclarer, par les mêmes députés, qu'ils étaient prêts à déposer les armes. Gaston et Condé avaient vainement, dans la nuit du 2 au 3 septembre, sollicité les membres du parlement d'adopter une résolution plus favorable à leur parti. Ils obtinrent, non sans peine, qu'au lieu de la promesse formelle qu'on leur demandait, de « déposer immédiatement les armes », on mit, pour condition de leur désarmement, que le roi accorderait d'abord une amnistie telle qu'ils la demandaient.

Les princes eurent encore moins de succès à la Chambre des comptes. L'ordonnance du roi, portant translation de cette cour souveraine, fut enre-

[1] Affaires étrangères, t. CXLII, pièce 103 ; avis envoyés à Mazarin.

gistrée malgré la présence et l'opposition du duc d'Orléans et du prince de Condé [1]. La Chambre se borna à ajouter que des remontrances seraient adressées au roi pour lui exposer qu'elle ne pouvait sortir immédiatement de Paris; mais qu'en attendant elle ferait preuve d'obéissance en s'abstenant de tout acte de juridiction.

La nouvelle de la capitulation de Montrond, qui arriva à Paris dans les premiers jours de septembre, porta un nouveau coup à la faction des princes. Cette capitulation leur enlevait leur principale forteresse dans le centre de la France. Le chancelier, qui avait ordre de se rendre à la cour pour y exercer sa charge, déclara qu'il obéirait; mais il ne put sortir immédiatement de Paris; on l'y retint comme prisonnier. La cour ne le plaignit pas. Le Tellier annonçait à Mazarin, le 2 septembre [2], que Séguier avait perdu tout crédit : « Il est si peu estimé dans le monde, écrivait ce ministre, depuis la conduite qu'il a tenue dans ces mouvements [3], qu'on croit légitime tout le mal qu'on lui saurait faire. »

On pouvait craindre que l'arrivée des troupes lorraines et würtembergeoises aux portes de Paris ne changeât les dispositions de la bourgeoisie de cette ville. Le mouvement en faveur de la royauté parut, en effet, se ralentir pendant quelques jours. Le Tellier

[1] Affaires étrangères, *ibidem*.
[2] *Ibidem*, pièce 104.
[3] Voy. ci-dessus, p. 132.

s'était hâté d'en avertir Mazarin [1]; mais, dès le 9 septembre, il écrivait : « Paris est toujours en bonne disposition. » Ce qui le prouvait, c'est que les corporations bourgeoises ne cessaient de demander au roi des passe-ports pour envoyer des députations à Compiègne. Le Tellier en avertissait Mazarin le 14 septembre [2] : « Les nouvelles qu'on a reçues de Paris aujourd'hui sont que les six corps des marchands ont député vers le roi [3] et ont fait signifier leur députation au plus ancien des échevins, qui est magistrat légitime [4].... Pour profiter de ces bons mouvements-là, il serait à désirer que le roi fût proche de Paris; mais, tant que M. de Lorraine sera joint avec les princes et qu'on ne sera pas éclairci de ce qu'il a dessein de faire, on n'estime pas que le roi puisse aller à Saint-Germain. » La cour resta, en effet, à Compiègne jusqu'au 17 octobre. Elle y était moins éloignée de Mazarin, qui habitait alors Bouillon, et dont les conseils continuaient de diriger la reine.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 134. Comparez les *Mémoires du père Berthod*, p. 585.

[2] Affaires étrangères, *ibid.*, pièce 164.

[3] Ils avaient demandé l'autorisation d'envoyer une députation ; ils ne l'obtinrent que plus tard, comme on le verra dans les chapitres suivants.

[4] Cet échevin, nommé Le Vieux ou Le Vieil, avait été nommé avant la révolution communale, qui suivit le massacre du 4 juillet.

CHAPITRE III

DÉCADENCE DE LA FRONDE PARISIENNE. — NÉGOCIATIONS INUTILES DE RETZ, DE CHATEAUNEUF ET DE CHAVIGNY (SEPTEMBRE–OCTOBRE 1652,

Projet de députation du clergé de Paris à Louis XIV. — Le cardinal de Retz se met à la tête, sous prétexte d'aller recevoir la barrette. — Il envoie à Compiègne l'abbé Charrier (3 septembre) et ensuite Pennacors. — Arrivée de Retz à Compiègne; il y passe quatre jours (10–13 septembre). — Sa première conférence avec la Palatine (10 septembre). — Il reçoit la barrette des mains du roi (11 septembre). — Audience que lui donne la reine. — Conférence chez la princesse palatine; Servien et Le Tellier y assistent dans la nuit du 11 au 12 septembre. — Faste déployé par le cardinal de Retz; son départ (13 septembre) — Négociations de Châteauneuf, qui se sert du maréchal de Villeroi; elles échouent comme celles de Retz. — Chavigny négocie avec Mazarin par l'intermédiaire de Fabert. — Conditions que veut imposer à la reine le prince de Condé. — Servien en montre le danger (octobre 1652) — Lettre de Chavigny interceptée; emportement de Condé contre Chavigny, mort de ce dernier (11 octobre). — Mission de Germain Piètre, procureur de l'Hôtel-de-Ville de Paris. — Résolution du parti monarchique de combattre la faction des princes.

Le mouvement qui entraînait la population parisienne vers le roi semblait tellement irrésistible que les princes cherchèrent à s'y associer et que les anciens chefs de la Fronde, Retz, Châteauneuf et Chavigny, s'efforcèrent de reprendre, par de secrètes négociations, le pouvoir qui leur échappait[1]. Retz

[1] Ces négociations, qui remplirent le mois de septembre, ne sont que très imparfaitement connues. Les *Mémoires de Retz* fournissent



et Châteauneuf se présentaient comme les représentants du duc d'Orléans. Ils espéraient ressaisir le pouvoir sous son nom, lorsqu'il se serait réconcilié avec la cour. Chavigny, non moins ambitieux que Retz et Châteauneuf, paraissait surtout dévoué au prince de Condé; mais il avait en même temps ménagé le duc d'Orléans, et, par l'intermédiaire de Fabert, gouverneur de Sedan et son ami de tous temps[1], il voulait traiter, au nom de ces deux princes, pour s'élever, par leur protection, au rang de premier ministre. La reine, Mazarin, Servien et Le Tellier, connaissaient à fond ces trois ambitieux; ils savaient que la Fronde, vaincue dans l'opinion publique et impuissante à triompher par la guerre, cherchait à s'emparer, par l'intrigue, du pouvoir qu'elle avait perdu; mais ils étaient décidés à laisser les chefs des vieilles factions jouer jusqu'à la fin cette comédie, qui ne servirait qu'à démasquer leurs projets et tuer leur crédit.

L'ordre du clergé avait pris le parti d'envoyer une députation à Compiègne pour prier le roi de revenir

seuls quelques renseignements, qu'il est nécessaire de rectifier à l'aide des lettres adressées à Mazarin. Les négociations de Châteauneuf ne sont exposées, aussi bien que celles de Chavigny, que dans les correspondances du temps. Ainsi, sauf les *Mémoires de Retz*, où la vérité est souvent altérée, les documents publiés ne fournissent presque rien sur les négociations qu'entamèrent à cette époque, avec la cour, les anciens chefs de la Fronde.

[1] L'ouvrage de M. Jules Bourelly, intitulé *Le maréchal de Fabert*, en fournit de nombreuses preuves. Je ne puis que renvoyer à ce savant travail.

à Paris. Le Tellier écrivait à Mazarin le 1er septembre 1652[1] : « Les avis [d'hier de Paris] portent que l'on y a résolu une grande députation, dans tout le clergé, composée d'un grand nombre de chanoines de Notre-Dame, des curés des paroisses et des autres communautés pour venir trouver le roi... Nous avons jugé à propos, avant qu'engager le roi à recevoir cette députation, de nous informer bien particulièrement de ce qu'elle a l'intention de faire et de dire, en cas qu'on lui permette de venir ici. Nous avons déjà appris qu'elle doit être chargée, entre autres choses, de remercier Sa Majesté de l'éloignement de Votre Éminence et de presser le roi de retourner à Paris. Ce que nous avons remarqué de meilleur, en toutes les délibérations qui ont été prises, est que personne n'a encore osé proposer de demander assurance contre le retour de Votre Éminence ; ce qui donne lieu de juger qu'on s'y attend et que chacun estime qu'elle doit revenir. [Nous] parlons aussi de son éloignement en termes qui ne puissent pas faire croire qu'il doit être sans retour, afin que, quand il arrivera, l'on n'y rencontre pas de nouveaux obstacles et que personne n'en soit surpris. »

La première pensée de cette députation du clergé était venue, dit-on, d'un partisan zélé de Mazarin, du chanoine Prévôt, conseiller-clerc au parlement de Paris. Retz, qui affectait de mépriser Prévôt et

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 102.

qui le traitait d'extravagant[1], s'empara de son projet, et, sous prétexte d'aller recevoir la barrette[2] des mains du roi, il se prépara à faire le voyage de Compiègne, à y déployer un grand faste et à dissimuler, sous cette apparence pompeuse, ses négociations secrètes avec la cour. Depuis le retour de Condé à Paris, le cardinal de Retz avait affecté de s'éloigner des affaires. Il n'avait cependant pas cessé de voir le duc d'Orléans et de le diriger par ses conseils. Il avait eu soin, d'ailleurs, de se mettre en état d'échapper à la vengeance de ses ennemis ; il raconte lui-même, dans ses mémoires[3], qu'il garnit de grenades son logis et les tours de Notre-Dame. « Je pris, dit-il, mes mesures, en cas d'attaque, avec les bourgeois des ponts Notre-Dame et Saint-Michel, qui m'étaient affectionnés. »

Cette position défensive était loin de satisfaire un prélat aussi remuant et aussi avide de pouvoir : il espérait, en réconciliant le duc d'Orléans avec la reine, se ménager un rôle principal dans le gouvernement. Aussi, dès le 3 septembre, il envoya à Com-

[1] Prévôt, ou Provôt, chanoine de Notre-Dame et conseiller au parlement, « autant fou qu'un homme le peut être ». (*Mémoires de Retz*, t. IV, p. 117, édit. Charpentier.) C'est l'habitude de Retz, surtout dans la dernière partie de ses mémoires, de taxer d'extravagance tous ceux qui s'opposent à ses projets. Il traite l'abbé Fouquet comme le chanoine Prévôt.

[2] Bonnet carré de couleur rouge, insigne de la dignité de cardinal.

[3] *Memoires de Retz*, t. IV, p. 49, édit. Charpentier.

piègne l'abbé Charrier[1] pour demander un passe-port et préparer, s'il était possible, le succès de sa négociation. Le Tellier se hâta d'en prévenir Mazarin : « Hier au soir, lui écrivait-il le 4 septembre[2], M. l'abbé Charrier arriva ici et demanda un passe-port pour M. le cardinal de Retz et pour ceux du clergé de Paris, qui ont prié ledit seigneur cardinal de les amener vers le roi pour l'assurer de la continuation de leurs obéissances. L'on fit demander audit sieur abbé comme quoi cette députation s'était faite. A quoi il répondit que l'église de Notre-Dame et les autres corps ecclésiastiques de la ville s'étaient assemblés séparément et avaient nommé des députés à l'exemple les uns des autres, et que ces députés, ayant su que ledit sieur cardinal devait venir à la cour, ils l'avaient prié de se mettre à leur tête; ce qu'il leur avait accordé, après avoir su qu'ils n'avaient autre chose à dire qu'à assurer Sa Majesté de leur obéissance; et il a été résolu qu'on leur expédierait des passe-ports. »

Mazarin, qui se défiait toujours de Retz et de ses intrigues, recommanda à l'abbé Fouquet de les surveiller. « Je vous conjure, lui écrivait-il le 6 septembre[3], de vous appliquer à rompre, par toutes sortes

[1] Guillaume Charrier, né à Lyon, mort à Paris en 1667. C'était cet abbé Charrier que Retz avait envoyé à Rome pour soutenir ses intérêts dans l'affaire du chapeau. Sa correspondance a été, en partie, publiée par M. de Chantelauze.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, pièce 118.

[3] Affaires étrangères, t. XXX des *Lettres de Mazarin*.

de voies, les desseins du cardinal de Retz, et de croire, comme un article de foi, que, nonobstant toutes les belles choses qu'il fera, et les protestations de sa passion au service de la reine, et de vouloir me servir sincèrement et pousser[1] M. le Prince, il n'a rien de bon dans l'âme ni pour la reine ni pour moi. Il faut donc bien garder le dehors et empêcher qu'il ne s'introduise et qu'il ne puisse jouer en apparence, ni à la cour, ni à Paris, le personnage de serviteur du roi, bien intentionné; car il est incapable de l'être jamais en effet. Vous n'aurez pas grande peine avec la reine sur ce sujet; car elle le connaît trop bien pour s'y fier jamais. »

Retz chercha vainement à dissiper les soupçons de la reine et de Mazarin en se faisant précéder à Compiègne par un gentilhomme, nommé Pennacors, qui avait toujours conservé des relations amicales avec les deux partis. Pennacors paraît avoir joué de bonne foi ce rôle de médiateur et cherché à rétablir la concorde entre deux adversaires dont les vues secrètes et les calculs interressés échappaient à sa naïve confiance. Annonçant à Mazarin l'arrivée de Retz à Senlis, le 10 septembre[2], Pennacors ajoutait : « Je me suis assuré qu'il fera connaître à la reine les moyens[3] qu'il a de lui rendre ses obéissances et lui

[1] Dans le sens de *chasser*.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 140.

[3] Ces moyens consistaient, comme on le verra plus loin, à se mettre à la tête du mouvement populaire pour ramener le roi à Paris.

donnera des assurances très particulières, comme il veut être dans vos intérêts; que vous l'apprendrez par celle (la lettre) que vous écrit Mme la Palatine[1], et que vous en serez mieux informé dès aussitôt qu'il sera parti pour s'en retourner. »

Pennacors avait eu, en effet, une conférence avec Anne de Gonzague et avait cherché à lui faire partager ses illusions sur le changement sincère de Retz et sur son désir de servir utilement la reine et Mazarin. La Palatine, rompue aux intrigues de cour, ne fut pas dupe des promesses de Retz; mais elle se ménageait toujours adroitement entre les deux cardinaux, entre la Fronde et la cour. Elle parut ajouter foi aux discours de Pennacors, et la lettre de ce gentilhomme à Mazarin prouve qu'il croyait l'avoir convaincue. Servien et le Tellier, qui veillaient aux intérêts du cardinal, n'étaient, pas plus que la Palatine, trompés par les protestations de Retz. On le voit, par une lettre que Servien adressait au cardinal, le 10 septembre[2] : « Mme la Palatine m'a assuré de nouveau d'avoir rendu compte à Votre Éminence de la conférence qu'elle avait eue avec le cavalier[3], qui était venu ici de Paris secrètement. Celui qui

[1] Anne de Gonzague, princesse palatine du Rhin.

[2] Aff. étr., *ibidem*, pièce 142.

[3] Ce cavalier ne peut être que Pennacors. Retz, dont les souvenirs sont confus, écrit, dans ses Mémoires (IV, 81, de l'édition citée) : « J'envoyai Argenteuil ou Joly à madame la Palatine, pour en conférer avec elle. » Sur ce point, comme sur bien d'autres plus importants, les papiers de Mazarin rectifient les *Mémoires de Retz*.

l'avait envoyé[1] sera ici aujourd'hui. Il y a quelque temps que nous avons prévu que, voyant revenir la plupart des personnes dans leur devoir, il tâcherait de se mettre à leur tête. »

Retz allait se trouver à Compiègne en présence de ministres qui le connaissaient depuis longtemps et qui avaient bien plus que lui la pratique des affaires[2], Le Tellier et Servien, le négociateur de la paix de Westphalie. Ils étaient parfaitement décidés, tout en écoutant le nouveau cardinal, à ne pas se laisser séduire par ses promesses. Cette ambassade de Compiègne ne fut, en réalité, qu'une vaine représentation, dont Retz fut la dupe, tout en croyant y avoir le beau rôle. On se tromperait, en cherchant, dans ses Mémoires, le récit sincère et véridique de ses négociations; les lettres confidentielles, écrites sous l'impression des événements et adressées à Mazarin par Le Tellier et par la Palatine, méritent bien plus de confiance que les souvenirs de Retz, rédigés longtemps après les scènes qu'ils retracent et arrangés par la vanité du prélat. Retz parle surtout du côté extérieur de son ambassade, du cortège fastueux dont il s'entoura, et des maximes politiques qu'il étala dans ses discours. Quant aux négociations secrètes, il les indique brièvement, tandis que Le Tellier et la Palatine insistent spécialement sur ce point dans les

[1] C'est-à-dire le cardinal de Retz.

[2] Il prétend dans ses Mémoires (t. IV, p. 81-82, même édit.) qu'ils s'étaient opposés à son voyage. On a vu, au contraire (p. 287), qu'ils avaient été d'avis de l'autoriser.

relations qu'ils envoyèrent à Mazarin aussitôt après le départ de Retz. Le secrétaire d'État, esprit fin, sagace et éminemment pratique, y apprécie avec une juste sévérité, les prétentions et la nullité politique du nouveau cardinal.

Retz partit de Paris, le 9 septembre, avec les députés de tous les corps ecclésiastiques, deux cents gentilshommes et cinquante gardes du duc d'Orléans. Il coucha à Senlis et arriva à Compiègne, le 10 septembre, dans la matinée. A en croire ses Mémoires, il était question, dans le conseil du roi, de le tuer, ou, au moins, de l'arrêter[1]. Les correspondances du temps, bien loin d'indiquer un semblable projet, nous montrent les ministres d'accord pour l'éconduire poliment. Retz ne dit rien de la conférence qu'il eut, le jour même de son arrivée, avec la princesse palatine. La lettre de Le Tellier à Mazarin supplée à ce silence : « Il vit le soir secrètement ladite dame, écrivait Le Tellier le 14[2]. Le lendemain nous allâmes[3] chez elle, et apprîmes d'elle ce que le cardinal [de Retz] lui avait proposé, afin que la reine en fût informée, avant que ledit cardinal pût voir Sa Majesté. Elle nous dit qu'il proposait de faire la paix dans huit jours, en séparant Son Altesse Royale d'avec M. le Prince; que, huit jours après, Votre Éminence retournerait auprès du roi sans difficulté; qu'il

[1] *Mémoires, ibid.*, p. 83.
[2] Affaires étrangères, France. t. CXLII, pièce 162, original chiffré.
[3] Le Tellier écrit en son nom et au nom de Servien.

dirait à la reine le pouvoir qu'il a sur l'esprit de Son Altesse Royale ; qu'il signerait votre retour, pour Son Altesse Royale, et qu'il était convenu de conférer avec nous, si la reine l'avait agréable, après pourtant avoir fort pesté contre tous deux (contre Le Tellier et Servien). »

Pendant que la Palatine faisait connaître aux deux ministres les résultats de sa première entrevue avec Retz, le nouveau cardinal recevait, de la main du roi, les insignes de sa dignité d'après le cérémonial ordinaire. Dans l'audience qui suivit, il parla, au nom de l'église de Paris, pour engager le roi à rendre la paix à ses sujets et à rentrer dans sa capitale. Il insista sur les exemples de clémence donnés par Saint-Louis et par Henri-le-Grand, et engagea Louis XIV à les imiter[1].

A ces cérémonies succéda, d'après le récit des Mémoires[2], une audience secrète que la reine accorda au nouveau cardinal. Anne d'Autriche, si l'on en croit Retz, paraissait disposée à une réconciliation sincère avec Gaston, lorsque Ondedei « gratta à la porte[3] », et interrompit l'audience. Retz ajoute que ce personnage « avait reçu ordre de M. le cardinal Mazarin de conjurer la reine de ne me donner aucune au-

[1] On trouve le texte même de cette harangue dans les *Mémoires de Retz*, ainsi que la réponse du roi.
[2] Tome IV, p. 93 de l'édit. citée.
[3] On sait qu'à cette époque, l'usage était de *gratter* à la porte des grands pour s'annoncer.

dience de cette nature[1] ». La vérité est que la reine, qui se montra polie comme ses ministres, se borna à répondre aux ouvertures de Retz en lui déclarant qu'il pourrait entrer en négociation avec Le Tellier et Servien, qui se trouveraient, dans la soirée, chez Anne de Gonzague.

En effet, le 11 septembre, entre onze heures minuit, eut lieu cette conférence, dont Retz donne un résumé bref et peu véridique[2], mais dont Le Tellier a fait un récit complet. « Notre entretien, écrit-il à Mazarin[3], fut de deux grandes heures, pendant lesquelles on battit bien du pays. Tout ce qu'il nous dit fut qu'il fallait donner des passe-ports aux députés de Son Altesse Royale, lesquels ne proposeraient rien pour ses intérêts, expliqueraient ceux de M. le Prince, pour lesquels Son Altesse Royale insisterait, mais principalement pour la réunion du parlement[4] et pour le rétablissement des compagnies souveraines dans Paris; que, quand on aurait satisfait le public (c'est ainsi qu'il parle) par cette voie, Son Altesse Royale donnerait les mains à l'accommodement, quelque réponse qu'on fît sur les intérêts de M. le Prince[5]. » [Il ajouta] « que les princes ne font sub-

[1] *Mémoires, ibid.*, p. 95. Cette prétendue lettre de Mazarin à Ondedei, que Bluet aurait vue, d'après Retz, ne se trouve pas dans les papiers des Affaires étrangères.

[2] *Mémoires, ibidem*, p. 97.

[3] Affaires étrangères, France, t. CILII, pièce 162.

[4] La réunion du parlement de Pontoise à celui de Paris.

[5] Retz ne parle pas, dans ses Mémoires, de la demande relative

sister leur parti, dans Paris, que par le déplaisir qu'ont les peuples d'en voir sortir les compagnies souveraines et l'impression qu'on leur donne que c'est un témoignage de l'indignation du roi; que si ce point-là était vidé, il faudrait nécessairement qu'ils s'accommodassent, les peuples voulant la paix absolument; que votre retour n'était point d'une (*sic*) affaire [1], et que, quand MM. les princes feraient difficulté de s'accommoder sur ce chef, en moins de huit jours, ils auraient tout le monde sur les bras et contre eux; que Son Altesse Royale se conduisait par la crainte; que trois choses lui en donnaient présentement : la cour, la ville de Paris et M. le Prince; que les deux dernières prévalaient sur la première, et que, si on lui avait ôté celle [la crainte] de la ville, il serait tout à fait au roi, craignant plus Sa Majesté et la ville de Paris ensemble, si elle avait tourné pour le roi, qu'il ne ferait M. le Prince seul; que tout ce qu'il disait était sans charge [2]; que ce n'était que par affection qu'il avait pour la paix et par la connaissance de l'assiette de l'esprit de Son Altesse Royale et sa disposition naturelle [3].

à la réunion du parlement de Pontoise à celui de Paris. On verra que la Palatine, dans une lettre citée plus loin (p. 299), confirme l'assertion de Le Tellier.

[1] Ne présenterait pas d'obstacle sérieux.

[2] C'est-à-dire *sans qu'il en eût été chargé par personne.*

[3] Retz ne donne, dans ses Mémoires, aucun des développements contenus dans la lettre de Le Tellier. Quant à la réponse des ministres, il se borne à dire : « Je n'en tirai que des galimatias. » (*Mémoires*, t. IV, p. 98 de l'édit. citée.)

» Et après que nous eûmes bien expliqué audit sieur coadjuteur que le roi ne pouvait pas se départir de la résolution qu'il avait prise d'obliger MM. les princes à exécuter ce qu'ils ont promis auparavant d'introduire aucune négociation publique, qui devait être précédée d'un accommodement secret, il nous dit que Son Altesse Royale n'y entendrait jamais de crainte de fâcher le public. Nous lui fîmes voir ensuite qu'on ne pouvait toucher aux translations[1] [avant] que la ville ne fût calme; qu'elle ne le pouvait être [avant] que MM. les princes n'eussent mis bas les armes, et qu'ainsi il fallait, ou qu'ils exécutassent ce qu'ils ont promis, ou fissent un accommodement particulier auparavant qu'on pût pourvoir à ce qu'il nommait le public.

» Notre entretien finit par dire qu'il pénétrerait ce que les députés de Son Altesse Royale auraient à proposer, sitôt qu'il serait de retour [à Paris], et le ferait savoir à Mme la princesse palatine. Et comme nous nous étions engagés à cette conférence avec résolution de ne rien faire[2], mais seulement d'essayer de nous bien séparer d'avec lui, sans qu'il lui restât aucun soupçon qu'on ne se voulût pas servir de lui dans l'accommodement, nous fûmes bien aises de profiter de cette ouverture, qui naquit de notre entretien, sans qu'il y parût de l'artifice.

[1] Des cours souveraines.

[2] Cette déclaration de Le Tellier confirme ce que nous avons dit de la résolution des ministres d'écouter Retz et de l'éconduire sans rien conclure.

» M. le coadjuteur ne nous parla point de signer pour Son Altesse Royale, ni d'aller au-devant de vous, et ne s'en est point ouvert à la reine, comme [il] avait dit à Madame la Palatine, non plus que des voies dont il se servirait pour conduire Son Altesse Royale à prendre toutes les résolutions qu'il désirerait. Il a seulement dit à la reine que, depuis [longtemps][1], il l'avait servie sans réserve; qu'il n'avait pas eu une seule pensée qui n'eût pour but ses intérêts, et qu'il continuerait de même à lui témoigner sa gratitude. Il a aussi fait force protestations d'être serviteur de Votre Éminence, se plaignant des mauvais offices qu'on lui avait rendus [en] publiant qu'il avait dessein sur votre place[2]. Je vous puis dire, en vérité, qu'il n'a nulle connaissance d'affaires et qu'il n'a point eu de répartie à tout ce que nous lui avons dit, pour [nous] défendre de ses propositions, que je ne mets point ici[3], parce que Votre Éminence le jugera bien, et qu'il a des yeux de fol[4], qu'il ne parle que d'intrigue, de sa résolution, des habitudes qu'il a dans

[1] Il y a évidemment quelques mots passés après *depuis*. Il serait difficile de les rétablir exactement : il est cependant probable que Le Tellier a voulu indiquer l'époque où le coadjuteur s'était uni avec la reine pour combattre Condé (août 1651).

[2] Retz (*Mem.*, t. IV, p. 99-100 de l'édit. citée) prétend qu'il n'a dit rien de semblable.

[3] Le Tellier veut dire qu'il n'indique pas, dans sa lettre, les raisons alléguées pour rejeter les propositions de Retz.

[4] Le mot est étonnant sous la plume d'un homme aussi grave que Le Tellier. Il renvoie à Retz l'épithète que ce cardinal prodigue à ses adversaires

Paris, des moyens qu'il sait pratiquer pour se maintenir en la créance[1] qu'il y a acquise, de son aversion pour M. de Beaufort et du peu de cas qu'il fait de M. le Prince.

» Il nous proposa, si l'accommodement ne se pouvait faire, de se mettre à la tête de ceux qui sont bien intentionnés pour le roi et de chasser M. le Prince de Paris; qu'on n'aurait plus de peine, après, avec Son Altesse Royale, et qu'il se joindrait volontiers aux bien intentionnés; mais nous n'avions pas dessein de nous engager en quoi que ce soit avec lui. Nous persistâmes à témoigner désirer l'accommodement, et ainsi nous nous séparâmes, éludant ce dernier discours.

» En suite de cet entretien, nous l'avons visité séparément, afin qu'il ne crût pas qu'il nous restât rien sur le cœur contre lui. En quoi, j'avoue que je me fis violence.

» M. le cardinal de Retz partit le 13, sur le midi, avec un très grand cortège de gentilshommes, qu'il avait amenés pour satisfaire à son humeur fastueuse. »

A en croire Retz, la Palatine, dont il vante la sincérité dans toute cette négociation, aurait fait connaître à la reine les vrais sentiments du duc d'Orléans, qui était disposé à abandonner le prince de Condé et à se retirer à Blois, « après quoi il ne se

[1] La confiance du peuple.

mêlerait plus de rien de ce qui pourrait arriver[1]. C'était là, ajoute Retz, le grand mot et qui devait décider. » Ce grand mot probablement ne fut jamais prononcé, ou la reine n'y ajouta pas foi. On voit, dans le récit de Retz, malgré les omissions et les réticences calculées, qu'il sentit bien que la cour s'était moquée de lui[2]. Il s'en consolait par la magnificence qu'il avait déployée dans ce voyage. « Je tenais, dit-il[3], sept tables servies en même temps[4], et j'y dépensais huit cents écus par jour.... J'eus sujet de me consoler des railleries de l'abbé Fouquet par la manière dont je fus reçu à Paris. J'y rentrai avec un applaudissement incroyable. »

Le lendemain du départ de Retz, le 14 septembre, la Palatine rendit compte, de son côté, à Mazarin de ses négociations avec Retz. Les chiffres de sa lettre ne sont pas traduits, mais très faciles à interpréter.

[1] *Mémoires de Retz*, t. IV, p. 98. La Palatine ne parle pas de cette proposition, dans sa lettre à Mazarin, et la conduite ultérieure de Gaston prouve que les assertions de Retz ne sont pas fondées.

[2] « La reine, dit-il (*ibid.*, p. 99), conjura la Palatine de dire à Ondedei, sans affectation, qu'elle lui avoit toujours fait de grandes railleries de moi .... Elle n'oublia pas non plus de faire sa cour à l'abbé Fouquet en se moquant avec lui de la dépense que j'avois faite en ce voyage. » Étrange aberration d'un homme d'esprit, qui ose dire sérieusement que la reine voulait faire sa cour à Ondedei et à l'abbé Fouquet en se moquant de lui.

[3] *Mémoires*, *ibid*, p. 100.

[4] Le père Paulin, confesseur du roi, confirme cette assertion avec une légère différence, dans une lettre à Mazarin. Il dit que Retz tenait *six tables* de douze couverts chacune. (Aff. étr., *ibid.*, pièce 153.)

Les principaux personnages y sont désignés par des noms de convention, dont nous avons la clef[1]. Cette lettre prouve que Retz se faisait illusion en croyant la Palatine dévouée à ses intérêts. Dès le début, elle indique que l'on ne peut avoir confiance dans les propositions de ce prélat : « Nous avons vu, écrivait-elle à Mazarin[2], les grandes espérances que l'on nous avait données, se terminer en des propositions suspectes et de peu de solidité, qui nous ont fait douter de l'intention et du pouvoir de ceux qui nous en ont parlé. » Retz, en effet, lui déclara, dans la première entrevue, que le duc d'Orléans ne traiterait point directement avec la cour, mais seulement par son intermédiaire ou par celui de Condé. Le prince tenait, par-dessus tout, à ménager le parlement, et il voulait, avant d'entrer en négociation, que l'on s'occupât de ce corps et que l'on révoquât l'ordonnance qui l'avait transféré à Pontoise. La Palatine est parfaitement d'accord sur ce point avec Le Tellier[3]. Retz ajoutait que, si l'on accordait le rappel du parlement à Paris, il s'engagait à traiter, au nom du duc d'Orléans, avec Mazarin. On ne parlerait que pour la forme des intérêts de Condé ; la cour n'accorderait à ce prince que ce qu'elle jugerait nécessaire.

En résumé, Retz voulait s'emparer de la négocia-

[1] Cette clef a été publiée par M. Ravenel, d'après les papiers de Baluze, à la fin du volume des *Lettres de Mazarin*, qu'il a édité, en 1836, pour la *Société de l'histoire de France*.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 165 ; autographe.

[3] Voy. ci-dessus, p. 293.

tion au nom du duc d'Orléans, rappeler à Paris le parlement et lui rendre son ancienne autorité, enfin sacrifier Condé, en sauvant les apparences. La Palatine était trop prudente pour accepter de pareilles conditions. Elle n'y voyait, écrivait-elle, « aucune sûreté pour Mazarin ». « L'affaire du parlement, ajoutait-elle, est trop importante pour la hasarder sans de plus fortes cautions. » Elle raconte qu'après avoir entretenu la reine de ces propositions, elle eut avec Retz une seconde entrevue, à laquelle assistèrent, comme nous l'avons déjà dit, Le Tellier et Servien, et où l'on ne parla que du moyen de rappeler le roi dans Paris en faisant agir le peuple contre les princes. Retz s'obligea, écrivait la Palatine, « à faire, dans trois jours, tout ce qui se peut, par ses gens dans Paris, pour porter les choses à un point qui puisse étonner le duc d'Orléans et le prince de Condé et fortifier ceux qui prennent le parti du roi. Nous verrons, ajoutait Anne de Gonzague, si les effets suivront les paroles, et quoi qu'il en puisse arriver, je juge que toute cette affaire doit servir du côté du duc d'Orléans, ou du prince de Condé [1], et que ces derniers prendront peut-être plus tôt les résolutions qu'ils retardent depuis si longtemps. »

La Palatine voyait surtout un grand avantage à fortifier les bonnes dispositions des principaux habitants de Paris. « Peut-être pourra-t-on, écrivait-elle,

[1] C'est-à-dire engager l'un de ces princes à traiter avec le roi.

s'ils font tout ce qui s'en peut espérer, porter le roi à rappeler Mazarin, sans avoir besoin du duc d'Orléans ni de Condé, non plus que de Retz ; ce serait le meilleur parti. » Malgré les formules souvent étranges dans lesquelles la Palatine enveloppe à dessein sa pensée, on voit qu'elle ne faisait aucun fond sérieux sur les promesses de Retz ; qu'il ne lui avait pas parlé, comme il le dit dans ses Mémoires[1], de la retraite du duc d'Orléans à Blois ; enfin que l'esprit sagace et politique d'Anne de Gonzague regardait le mouvement populaire, qui s'accomplissait alors dans Paris, comme l'événement le plus heureux, puisqu'il permettrait de se passer des anciens frondeurs, du duc d'Orléans, de Condé et de Retz, et de reconquérir, malgré eux, la puissance souveraine.

Cette ambassade de Compiègne marque la fin du rôle politique de Retz ; il resta encore quelque temps le conseiller impuissant de Gaston et chercha à le pousser à de nouvelles luttes contre la royauté ; mais il n'aboutit qu'à se faire arrêter et emprisonner. Deux autres chefs de la Fronde, Châteauneuf et Chavigny, échouèrent également dans leurs efforts pour ressaisir le pouvoir sous le nom des princes. Ils n'ont pas, comme Retz, laissé de mémoires pour amuser et tromper la postérité; mais, grâce aux papiers de Mazarin, nous pouvons retracer leurs derniers efforts pour soutenir la faction des frondeurs.

[1] Voy. ci-dessus, p. 297-298.

Châteauneuf se servit d'abord de l'intermédiaire du maréchal de Villeroi pour traiter avec la reine. Villeroi, dont le rôle avait toujours été fort équivoque, s'était, dès l'année 1651, entendu avec Châteauneuf pour tenir Mazarin éloigné de la cour et s'emparer du pouvoir[1]. Il le seconda encore dans ces nouvelles tentatives, mais avec sa circonspection ordinaire. Châteauneuf promettait de réconcilier avec la reine le duc d'Orléans, le prince de Condé et le duc de Lorraine, et de former un gouvernement assez fort pour lutter contre les Espagnols. Les conditions de cette réconciliation étaient difficiles à admettre ; mais Châteauneuf ne s'arrêtait pas à ces obstacles. Dans son ardeur à s'emparer du pouvoir, il n'avait qu'une pensée : ramener à la cour les princes, dont la présence écarterait Mazarin et lui permettrait

[1] Voy. ci-dessus, p. 71. Ce fait est surtout établi par les aveux que le duc d'Orléans fit à Le Tellier en octobre 1652. Le Tellier les a résumés dans une lettre du 30 octobre à Mazarin (Aff. étr., France, t. CXLIII, pièce 152). En voici un extrait : « Que M. de Châteauneuf a fait ce qu'il a pu pour traiter l'accommodement de Son Altesse Royale et de M. le Prince avec le roi, à dessein de rentrer, par cette voie, dans les affaires, et de se maintenir en les induisant à demeurer à la cour, pensant par là donner à penser à Votre Éminence et lui faire tant de peur que Votre Éminence ne pût se résoudre à se rendre auprès du roi. C'est à dessein qu'il a écrit tant de lettres depuis qu'elle (Votre Éminence) est sortie de la cour ; qu'il a tant agi auprès de Son Altesse Royale et [de] M. de Lorraine pour essayer d'ébaucher le traité. Ce qui est tout à fait conforme à ce que M. d'Aligre a rapporté lui avoir été dit par Son Altesse Royale : que M. de Châteauneuf et M. de Villeroy désiroient qu'il (Gaston) s'accommodât et se tînt à la cour, afin de se placer [eux-mêmes] et d'empêcher le retour de Votre Éminence. »

à lui-même de rentrer dans le conseil et d'y jouer le principal rôle. Pour réussir, l'ambitieux vieillard avait recours aux artifices féminins qui avaient si souvent appuyé ses intrigues. La princesse de Guémené, Anne de Rohan, qui se ménageait, comme la Palatine, entre la cour et la Fronde, correspondait avec Châteauneuf.

La Palatine ne dit qu'un mot en passant, et, sans paraître y attacher beaucoup d'importance, de ces négociations de Châteauneuf et de Villeroi ; dans le langage de convention, adopté pour sa correspondance avec Mazarin, elle appelle l'un *Perpignan* et l'autre *Bon Valet*[1]. « Vous êtes sans doute averti, écrivait-elle au cardinal, de toutes les intrigues de *Perpignan* (Châteauneuf), du *Bon Valet* (Villeroi) et de quelques autres. Les apparences sont assez grandes qu'il se pratique quelque chose entre tous ces gens-là. L'on tâche d'en découvrir le particulier. La *Momie* (Servien) en écrira ce qu'elle en pense. »

A un vieillard ambitieux et roué on opposait un vieux diplomate, d'esprit froid et sagace, qui pénétra promptement tous les projets de Châteauneuf et sut les déjouer. « Votre Éminence, écrivait Servien à Mazarin le 24 septembre[2], aura été avertie que M. de Châteauneuf, se voyant exclu de la négociation, dont il a si grande passion de se rendre le maître, écrivit

[1] Voy. la clef des *Lettres de Mazarin* dans l'édit. que Ravenel a publiée pour la *Société de l'histoire de France*.
[2] Affaires étrangères, France, t. CXLII, pièce 190.

l'autre jour directement à la reine[1]. L'on pressa extrêmement Sa Majesté de lui faire réponse, et nous eûmes toutes les peines du monde de l'empêcher, en représentant à Sa Majesté que, M. de Châteauneuf s'étant remis depuis peu avec M. le Prince, avec M. de Chavigny et avec tous les autres ennemis du roi, et ayant pour son principal confident Croissy[2], qui a été l'auteur de toutes les plus horribles propositions qui ont été faites contre le roi et contre l'État, ne méritait pas que Sa Majesté établit un commerce de lettres avec lui ; que c'était même une effronterie à lui, étant dans toutes ces associations et dans un lieu suspect, d'où les serviteurs de Sa Majesté ont eu ordre de sortir[3], d'avoir écrit directement à Sa Majesté, sans savoir auparavant si elle l'aurait agréable, ayant la voie du maréchal de Villeroi pour faire savoir ce qu'il aurait à écrire.

« Cet homme est assez effronté pour venir librement dans la cour, y faire le familier et le confident comme s'il avait été jusqu'ici dans le service du roi, quoiqu'il y ait très grande apparence qu'il nous a débauché entièrement M. de Lorraine, comme il a aliéné l'affection du maréchal de l'Hôpital. »

[1] Une copie de cette lettre de Châteauneuf à la reine se trouve dans le même volume des Aff. étrang., pièce 174.

[2] Croissy-Fouquet, conseiller au parlement de Paris, et ardent frondeur. Nous avons eu occasion de citer plusieurs lettres de ce personnage.

[3] On se rappelle que la cour était toujours à Compiègne et que le parlement avait été transféré de Paris à Pontoise.



Rebuté par la cour, Châteauneuf chercha, comme Retz, à se rattacher au duc d'Orléans et lui donna de dangereux conseils; mais, avec ce prince irrésolu, la cour n'avait pas à redouter une lutte sérieuse. Elle laissa Châteauneuf s'épuiser en efforts stériles jusqu'au jour où, rentrée dans Paris et victorieuse des factions, elle exila cet intrigant et l'envoya terminer, dans l'obscurité, une vie que l'ambition n'avait cessé de tourmenter.

Chavigny ne réussit pas mieux que Châteauneuf et Retz dans ses négociations avec la cour. Il eut soin cependant de les envelopper de plus de mystère et de se donner un appui considérable, en gagnant Fabert, gouverneur de Sedan et partisan dévoué de Mazarin. Le cardinal parut, suivant son usage, disposé à entrer en relations avec son ancien et implacable adversaire. Dans une dépêche du 4 septembre[1], il annonçait l'intention de prêter l'oreille aux propositions que Chavigny voulait lui adresser. Il chargea l'abbé Fouquet de suivre cette négociation, qui dura pendant tout le mois de septembre et ne fut rompue définitivement que dans les premiers jours d'octobre. Mazarin était loin d'en espérer le succès. Cependant, inquiet des progrès des Espagnols et sachant que la réunion sincère de Condé avec le roi pouvait les arrêter, il ne voulut pas négliger ce moyen de salut au milieu des périls qui menaçaient la France.

[1] *Lettres de Mazarin*, Bibl. maz., manuscrit n° 1719, t. II, f° 456. Copie du temps.

« J'estime, écrivait-il à Le Tellier[1], que l'accommodement avec M. le Prince est préférable à toute autre chose, parce que, moyennant cela, les troubles cesseront dans le royaume....... Le roi sera assuré de faire la paix avec l'Espagne, ou, si elle ne veut consentir à des conditions raisonnables, il sera en état de soutenir la guerre, non seulement sans craindre la continuation des progrès des ennemis, mais aussi avec grande apparence d'en pouvoir faire sur eux. » Mazarin ajoutait que la seule question qui pût arrêter, était de savoir si Condé voulait réellement la paix, ou s'il n'entamait des négociations que pour engager les Espagnols à lui fournir plus ponctuellement et plus libéralement les secours qu'ils lui avaient promis. « Je voudrais, pour sortir d'embarras, écrivait-il dans la même lettre, examiner ses demandes, résoudre tout d'un coup ce qu'on lui veut accorder et lui faire une réponse définitive, par le moyen de laquelle l'accommodement s'en suive aussitôt, ou bien qu'il n'y faille plus songer. »

Malheureusement le prince de Condé porta, dans cette négociation, la hauteur et les prétentions exagérées, qui, déjà en 1651, avaient forcé la cour à rompre avec lui et à s'allier avec les frondeurs pour le combattre : honneurs et dignités pour tous ceux qui l'avaient suivi dans sa rébellion, bâtons de maréchaux de France pour Marsin, qui avait abandonné Barce-

[1] Bibl. maz., *ibid.*, t. III, f° 36 et suiv., lettre du 19 sept. 1652.



lone[1], pour du Daugnon, qui avait voulu faire de La Rochelle un nouveau foyer de guerre civile[2]; pour lui-même, le droit de conserver ses troupes armées et de les séparer de celles du roi, de rester même quelque temps l'allié des Espagnols, enfin d'aller traiter de la paix générale avec ceux qui l'avaient secondé dans sa lutte contre l'autorité royale, telles étaient quelques-unes des conditions que Condé prétendait imposer à la royauté. Servien, qui a eu, pendant cette époque, un rôle considérable, représenta énergiquement à Mazarin le danger de faire des concessions aussi exorbitantes à Condé. D'un esprit vigoureux et pénétrant, Servien savait se faire écouter du cardinal, raffermir sa pensée parfois chancelante et triompher de ses hésitations. Mazarin, qui le connaissait depuis longtemps, comparait sa parole acérée au couteau qui tranche[3]. Servien n'avait, en effet, ni les ménagements, ni la souplesse de Le Tellier. On l'accusait même d'obstination et de rudesse; mais le cardinal, quoique d'un caractère tout différent, savait apprécier la vigoureuse franchise de ce ministre. Instruit des conditions que Condé prétendait imposer, Servien s'indignait[4] que les serviteurs du roi fussent mortifiés, ses enne-

[1] Voy. ci-dessus, p. 30.
[2] *Ibidem*, p. 12 et 43.
[3] Carnet VII, f° 15 v°. Comparant d'Avaux et Servien, Mazarin écrit : « Avo segna, e l'altro taglia. »
[4] Lettre de Servien à Mazarin, 2 octobre 1652 (Aff. étr., FRANCE, t. CXLIII, pièce 16).

mis élevés, la fidélité mal traitée, mal reconnue et la désobéissance récompensée, « chacun demeurant d'accord, ajoutait-il, qu'on ne peut jamais tirer profit d'un traité, où la réputation est abandonnée et l'autorité du souverain mal établie. De croire que le temps donnera moyen de remédier à tous ces inconvénients, il y a peu de sujet de l'espérer. Les maux qu'on laisse établir prennent racine et demeurent incurables. M. le Prince a certainement de mauvais desseins; il ne traite que pour gagner du [temps] et se mieux établir. On doit tout craindre de son humeur violente, avare, ambitieuse et infidèle. »

Les amis mêmes de Condé blâmaient ses prétentions excessives, et Chavigny était du nombre. La duchesse d'Aiguillon, qui était restée étroitement liée avec cet ancien collaborateur de Richelieu, annonçait que, si le prince persistait dans ses demandes, le duc d'Orléans pourrait bien se séparer de lui [1]. Chavigny lui-même écrivait à l'abbé Fouquet qu'il était disposé à signer un traité pour le duc d'Orléans, « quand même le prince ne s'accommoderait point ». La lettre, où l'abbé Fouquet répétait cette déclaration, fut interceptée [2] et portée à Condé, qui était alors malade [3].

[1] Lettre de Le Tellier à Mazarin du 1er octobre 1652 (Aff. étr., t. CXLIII).

[2] Cette lettre a été publiée dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. II, p. 173-176, édit. Charpentier.

[3] La cause de cette maladie de Condé a été diversement expliquée. D'après Guy Joly, il était malade pour s'être « trop approché d'une comédienne ». La plupart des écrivains du temps ne parlent que des fatigues et des soucis, qui avaient pu ébranler sa robuste santé.

Il en conçut une violente colère, et lorsque Chavigny vint le visiter, le prince s'emporta contre lui et l'accabla d'injures avec une telle violence, que Chavigny en fut outré. Rentré chez lui, il tomba dangereusement malade et mourut quelques jours après (11 octobre 1652)[1].

Ainsi disparut un des chefs les plus habiles et les plus dangereux des factions qui avaient troublé la France. Élève de Richelieu, Léon Bouthilier de Chavigny avait montré de la capacité et du dévouement dans les rôles secondaires; mais son ambition ne s'en contenta pas. Après la mort de Richelieu, il ne se résigna pas à voir Mazarin au premier rang; il entama contre le cardinal une lutte de sourdes intrigues, qui dura près de dix ans et dans laquelle il usa ses forces et sa vie. Il avait espéré, en 1648, renverser Mazarin en poussant la cour aux mesures extrêmes et conseillant l'arrestation de Broussel[2]. Il en fut puni par l'emprisonnement et l'exil. L'année suivante, il crut ressaisir le pouvoir en s'alliant

[1] *Mémoires de Conrart*, p. 603. Saint-Simon, qui n'était pas né à cette époque, a fait un récit dramatique de la mort de Chavigny. Après avoir apprécié avec vérité le rôle politique de ce personnage, qui négocia avec tous les partis et les trompa tous, il suppose que Condé, suivi d'une « florissante jeunesse », qui formait son cortège ordinaire, alla visiter Chavigny, déjà malade, et lui fit une scène violente, à la suite de laquelle succomba cet ambitieux. Saint-Simon a interverti les rôles. D'après les écrivains du temps, ce fut dans une visite faite par Chavigny à Condé qu'eut lieu la scène, cause de sa maladie et de sa mort.

[2] Voy. l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 61.

secrètement avec le parti des princes[1]; mais il ne fit que précipiter Condé dans la révolte, et il finit par périr, victime des emportements de ce prince. Le duc d'Orléans, avec lequel il s'était toujours ménagé de secrètes et intimes relations, l'accusa d'avoir été un des principaux auteurs des guerres civiles. Il dévoila à Le Tellier toutes les intrigues de Chavigny pendant les années 1651 et 1652, et Le Tellier s'empressa de communiquer ces révélations à Mazarin, dans une lettre du 30 octobre. « On a su, écrivait-il au cardinal[2], que M. de Chavigny a été celui qui a porté M. le Prince à prendre les armes contre le roi, lorsqu'il lui donna avis que, dans la conférence entre M. le coadjuteur et M. de Lionne, il avait été proposé de l'arrêter[3]; que ce fut lui qui obligea Son Altesse Royale à signer un traité avec M. le Prince; que ce fut lui qui le fit résoudre à partir de Guienne pour se rendre à Paris[4] et qui fit agréer à Son Altesse Royale ce dessein-là sur les assurances qu'il lui donna que M. le Prince ne séjournerait que trois jours à Paris. Sur quoi Son Altesse Royale demanda à la Ville qu'on l'y souffrît pendant ce temps-là[5];..... que, pendant les mouvements passés, M. de Chavigny a retenu

[1] *Histoire de France*, tome IV, p. 319 et suiv.

[2] Affaires étrangeres, FRANCE, t. CXLIII, pièce 152.

[3] C'était en 1651, au mois de juin, que cette conférence avait eu lieu. Voy. t. IV, p. 361-362, de l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*.

[4] Ci-dessus, p. 149.

[5] *Ibidem*, p. 155-156.

M. le Prince à Paris pour empêcher que M. le coadjuteur n'eût la confiance de Son Altesse Royale, etc. »
Chavigny, dont l'ambition avait agité et tourmenté la vie, fournit un triste exemple de l'amitié des grands. Accablé par Condé de reproches méprisants, il ne put survivre à cette injure, et, après sa mort, il n'obtint, pour toute oraison funèbre, qu'un véritable acte d'accusation, où Gaston lui imputait tous les crimes des guerres civiles de la Fronde.

La dépouille de Chavigny excita les convoitises de plusieurs courtisans. Il laissait vacantes des charges importantes : il était gouverneur de Vincennes et d'Antibes et trésorier de l'ordre du Saint-Esprit. Les papiers de Mazarin renferment les lettres de Le Tellier, de Servien et d'autres personnages, qui aspiraient à se partager ces dignités. Le cardinal ne se pressa pas de les donner ; il les tint en réserve pour s'en attribuer la meilleure partie. Ainsi il prit pour lui les gouvernements de Vincennes et d'Antibes. Il eut soin également de faire saisir les correspondances de Chavigny, que nous avons retrouvées dans ses papiers et qui nous ont révélé plus d'une intrigue de cour.

Les échecs des anciens chefs de la Fronde encouragèrent les partisans de la royauté à tenter un effort décisif pour triompher de la faction des princes. Ils avaient pris leur mesures, si on en croit le père Berthod [1], pour s'emparer de l'Arsenal et de la

[1] *Memoires du pere Berthod*, p. 584.

Bastille et pour chasser Condé de Paris. Ils en avertissaient la cour et la pressaient de s'approcher de Paris pour seconder leurs efforts. Mais on se défiait, à Compiègne, de ces mouvements populaires. Il s'écoula encore près d'un mois avant que la reine se décidât à s'avancer vers Paris. Tant que Broussel remplit les fonctions de prévôt des marchands et que le duc de Beaufort fut gouverneur de Paris, Anne d'Autriche refusa d'écouter les sollicitations d'une ville au pouvoir des factieux. Ce fut en vain que Germain Piètre, procureur du roi et de la ville de Paris, se rendit à Compiègne et demanda des passe-ports pour les députés que l'Hôtel-de-Ville voulait envoyer au roi[1]; sa requête fut rejetée. La réponse royale, qui lui fut remise, pour être communiquée à l'assemblée des bourgeois, contenait une vive attaque contre les princes[2]. Le roi les accusait de tromper le peuple et d'appeler tous les jours de nouvelles troupes ennemies aux environs de Paris. Ils ont antérieurement, disait cette lettre, demandé des « surséances d'armes pour avoir plus de facilité de faire approcher de Paris, sans obstacle, des troupes d'Espagne, commandées par le prince de Würtemberg[3]. Ils veulent aujourd'hui se servir d'une pareille ruse, et, par des propositions apparentes de paix, avoir le temps de

[1] *Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde*, t. III, p. 256-259 (septembre 1652).
[2] *Ibidem*, p. 271 et suiv.
[3] *Ibidem*, p. 273.

faire avancer l'armée de l'archiduc, dégagé du siège de Dunkerque ».

Les partisans de la royauté eurent soin de répandre, dans la capitale, cette réponse du roi, en même temps qu'ils affichaient une déclaration de Louis XIV, en date du 17 septembre, qui exhortait la bourgeoisie de Paris à prendre les armes pour se délivrer d'une odieuse tyrannie[1]. Autorisée et encouragée par cette déclaration, la réaction contre les princes fit de rapides progrès. Quelle fut, en face de ce parti, l'attitude de Mazarin ? Il avait été plusieurs fois trompé par les apparences favorables à la royauté, et il s'en méfiait. Résidant hors de France, à Bouillon, il semble qu'il hésita entre le mouvement populaire, qui devait éclater dans Paris, et les négociations qu'il poursuivait toujours secrètement avec Condé. Son caractère l'inclinait naturellement vers les mesures les moins violentes. Peut-être craignait-il aussi que les agitations populaires, où avait toujours excellé Retz, ne fournissent à cet ambitieux une occasion de tromper les Parisiens. Ce fut encore Servien, dont nous avons déjà signalé l'influence, qui le détourna de négociations captieuses et le décida à encourager le mouvement populaire. « L'on trompe Votre Émi-

[1] Cette lettre royale a été publiée dans les *Mémoires du pere Berthod* (p 588-589) et dans les *Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde* (t. III, p. 292-293). L'original se trouve aux Archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. 290, f° 339, de la nouvelle nomenclature. Cette pièce porte la date du 17 septembre, et non du 16 que donnent les *Memoires du pere Berthod*.

nence, lui disait-il[1], si on veut lui faire croire qu'elle ait besoin du consentement de personne pour son retour ni pour être remise, près de Leurs Majestés, dans une autorité plus grande que celle qu'elle a eue ci-devant. Les peuples sont entièrement désabusés sur cet article, et la Ville de Paris plus que tout le reste. La cabale, que l'évêque de Gandèves[2] a ménagée, par les voies que nous avons concertées ensemble, y travaille utilement et heureusement. J'apprends que, dans les assemblées des bourgeois qui ont été tenues depuis peu, il a passé pour constant que Paris ne peut redevenir heureux que par le rétablissement de l'autorité royale, c'est-à-dire en donnant moyen au roi d'en chasser et faire châtier qui il voudra. Ces seules conditions me faisaient estimer cette voie de traiter avec Paris plus avantageuse que toute autre. »

Servien s'efforçait ensuite de détourner Mazarin de sa négociation avec les princes et surtout avec Condé. Il ajoutait : « Le dessein des serviteurs du roi dans Paris étant de se saisir de tous les chefs, s'il réussit comme les choses y sont disposées, on eût pu finir toutes les guerres d'un seul coup, principalement si M. de Lorraine eût pu être enveloppé avec les autres pour payer les infidélités et les outrages qu'il a faits

[1] Lettre du 24 septembre 1652; Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 192.

[2] Les *Mémoires du père Berthod* (p. 584 et suiv.) prouvent qu'il entretenait une correspondance très active avec le père Faure, évêque de Glandèves.

à la reine; ce qui ne paraît pas impossible. C'est pourquoi j'eusse estimé qu'il eût fallu, avant que rien faire avec personne, commencer par le dessein de Paris, qui est sur le point d'être exécuté et qui mettrait le roi en état de donner la loi à tout le reste. »

Servien réfutait ensuite une objection qu'avaient probablement soulevée quelques-uns des partisans de Mazarin : « Je sais bien, disait-il, que, dans l'exécution du dessein de Paris, il y a à craindre d'autoriser le cardinal de Retz, lequel s'y veut intéresser en dépit qu'on en ait, de crainte que la chose ne se fasse sans lui; mais, outre que les chefs de l'entreprise ont plus d'aversion contre lui que contre M. le Prince et ne souffrent qu'il y prenne part que pour ne l'avoir pas contraire[1], le principal dessein de tout Paris, dans l'entreprise qui se conduit, étant de se réunir avec son roi et d'effacer, par l'action qu'il entreprend, toutes les fautes passées, si, après avoir chassé les princes pour plaire au roi, [on] désirait qu'on en fît autant du cardinal de Retz, il ne serait pas mal aisé d'en venir à bout, à ce que disent les chefs de l'entreprise. »

Cette lettre de Servien confirme les assertions du

[1] Retz (*Mémoires*, t. IV, p. 117 et suiv., édition Charpentier) prétend qu'il était loin d'approuver le mouvement populaire; il traite de *masques* ceux qui opposaient le papier à la paille. D'après la lettre de Servien, et aussi d'après ce qu'écrivait Le Tellier (ci-dessus, p. 297), il aurait voulu être leur chef. Nous reviendrons plus loin, p. 326-327, sur les projets de Retz.



père Berthod : le parti monarchique, vigoureusement organisé, aspirait à se rendre maître de Paris, et à se saisir des chefs de la Fronde, ou du moins à les chasser. Il comptait sur une victoire immédiate et décisive. Le succès fut d'abord moins complet que Servien ne l'avait espéré et annoncé; mais, pour être plus lent, il n'en fut que plus sûr et plus durable.

CHAPITRE IV

FIN DE LA FRONDE PARISIENNE (OCTOBRE 1652).

Parti royaliste dans Paris : éléments dont il se compose. — La cour se rend à Mantes. — Assemblée au Palais-Royal (24 septembre). — Résultats de ce mouvement populaire ; démission de Broussel, députation des six corps de métiers au roi. — La cour annonce l'intention de revenir à Paris après l'éloignement des troupes ennemies et la démission de Beaufort. — Mouvements des deux armées ; Turenne passe la Seine (4-5 octobre), en présence de l'ennemi. — Retraite du duc de Lorraine (13 octobre) ; Condé quitte Paris. — Démission de Beaufort (14 octobre). — Rétablissement des anciens gouverneur et prévôt des marchands (15 octobre) ; ils se rendent à la cour avec les colonels de la milice bourgeoise. — Le roi va de Mantes à Pontoise et à Saint-Germain (16-19 octobre). — Négociation avec le duc d'Orléans (19-21 octobre). — Rentrée de Louis XIV à Paris, où il est accueilli avec enthousiasme.

Le mouvement populaire, auquel Paris dut sa délivrance, se préparait depuis longtemps. Nous en avons indiqué l'origine, qui remontait à l'année 1650. Mazarin, reconnaissant alors le danger du jeu de bascule, qui le mettait successivement à la merci d'une des Frondes pour accabler l'autre, exprimait le vœu qu'il se formât enfin un parti vraiment national[1]. Il avait fallu de longues et douloureuses épreu-

[1] Voy. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, IV, p. 227-228.

ves pour que les bourgeois, renonçant à leurs habitudes paisibles, s'unissent enfin et annonçassent hautement l'intention de combattre la faction des princes. Le parti monarchique se composait d'éléments très divers : il y avait des membres du clergé séculier, tels que le chanoine Prévost, dont nous avons déjà parlé [1], des moines, et principalement des cordeliers ou franciscains, tels que le père Berthod et le père Faure. Le premier s'est chargé, dans ses mémoires [2], de nous faire connaître le rôle important qu'il y a joué; le père Faure, qui était évêque de Glandèves, montra la même ardeur. Son zèle, si l'on en croit le père Paulin, jésuite et confesseur du roi, n'était pas complètement désintéressé [3]; mais, quel que fût le mobile de sa conduite, elle fut des plus utiles à la cause royale. Membres du clergé, parlementaires, marchands, artisans, tous ceux qui voulaient la

[1] Voy. ci-dessus, p. 286.

[2] On doit la première publication de ces curieux mémoires à M. Monmerqué, comme je l'ai rappelé ci-dessus, p. 249, note 1.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIV, pièce 137. « L'évêque de Glandèves, le père Faure, écrivait à Mazarin le père Paulin (25 décembre 1652), va vivement à l'évêché de Montpellier. Il n'est pas content de celui de Glandèves, qui est de douze mille livres, où jamais il n'a voulu aller. Un pauvre cordelier n'est pas content d'être évêque avec douze mille livres de rente ! Il croit être cause de la réduction de Paris à l'obéissance du roi... J'avoue à Votre Éminence que mon esprit n'est pas du côté des ambitieux, et ne croit pas [que] Dieu soit pour le père Faure du côté de Montpellier, qui demande un homme de haute vertu et d'une sage et forte conduite. » Le père Faure ne fut pas nommé à Montpellier, mais à Amiens. M. Pouy, membre de la Société des antiquaires de Picardie, a publié une savante histoire de ce prélat (Amiens, 1876).

paix et supportaient avec indignation la tyrannie des princes, s'unirent pour secouer leur joug et rappeler le roi. La cour envoya à Paris plusieurs capitaines dévoués et habiles, avec ordre de soutenir et de diriger ce mouvement populaire; trois surtout se signalèrent : Rubentel, Bournonville et du Pradel.

Denis-Louis Rubentel de Mondétour était enseigne du régiment des gardes françaises depuis 1649[1]. Il devint dans la suite lieutenant général des armées du roi, et il n'est pas douteux que sa conduite, dans la lutte contre les princes, contribua à son avancement[2]. Ambroise-François de Bournonville, qui était maréchal de camp depuis le 16 février 1649, fut créé duc au mois de septembre 1652, probablement en récompense des services qu'il rendit alors à la cause royale[3]. Il obtint dans la suite le gouver-

[1] On trouve, dans les papiers de Mazarin, plusieurs lettres de Rubentel. C'est toujours au cardinal que s'adressent ces chefs militaires ; ils agissaient par ses ordres.

[2] Rubentel mourut en 1705, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Les *Mémoires de Saint-Simon*, à l'année 1697, parlent de ce personnage. Selon les *Memoires du père Berthod* (p. 591), Rubentel ne serait arrivé à Paris qu'après l'assemblée du 24 septembre. Les papiers de Mazarin prouvent que Rubentel y eut un rôle important.

[3] L'évêque de Glandèves fait un grand éloge de la conduite de Bournonville dans une lettre adressée à Mazarin en date du 26 octobre 1652 (Aff. étr., FRANCE, t. CXLIII, pièce 104) : « Je suis obligé de vous dire que, par l'approbation de tous ceux à qui je l'avois adressé, et par les aveux de tous ceux qui ont vu et su tout ce qu'il a fait, il (Bournonville) y a apporté une adresse, une ferveur et une fermeté incomparables. Il ne s'est jamais dégoûté ni rebuté par les grands obstacles qu'il y a rencontrés. Il s'y est toujours appliqué, avec tout le soin possible, depuis un mois et davantage. Il y a

nement général de Paris. Quant à du Pradel, il devint, comme Rubentel, lieutenant général des armées, et conserva jusqu'à sa mort le gouvernement de Saint-Quentin, qui valait quinze mille livres de rente[1]. Ces officiers, et un grand nombre de soldats des gardes, furent introduits dans Paris, et, sous leur direction, le mouvement populaire s'organisa avec activité et discipline. Les colonels de la milice bourgeoise, auxquels la lettre du roi, en date du 17 septembre[2], avait été communiquée, ne se montrèrent pas moins zélés pour la cause monarchique.

L'Hôtel-de-Ville, où présidait toujours le conseiller Broussel, nommé prévôt des marchands par la faction des princes, s'inquiéta. Le 23 septembre, il fit afficher défense aux bourgeois de prendre les armes et de battre le tambour, sans la permission du prévôt et des échevins[3]; mais cette mesure n'était pas capable d'arrêter l'impulsion donnée à la population parisienne. On savait que la cour, qui venait de quitter Compiègne (17 septembre), se rendait à Mantes, afin de profiter de la révolution qui se préparait à Paris. La place forte de Montrond, qu'occupaient les princes, en Berry, avait été contrainte de

pris des peines infatigables; il s'est exposé généreusement à toute sorte de périls, et il a eu le bonheur de faire tout ce qui se pouvoit pour témoigner la passion qu'il a de servir Votre Éminence. »

[1] *Journal de Dangeau*, t. I, p. 232.

[2] Voy. ci-dessus, p. 313.

[3] *Registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, t. III, p. 264.



capituler, comme on l'a vu plus haut[1], et les troupes, qui avaient été occupées à ce siège, s'avançaient pour rejoindre Turenne. Au contraire, l'armée des princes dépérissait[2], et, sans les vivres qu'elle tirait de Paris, elle n'aurait pu subsister. Les princes étaient divisés : Condé et le duc de Lorraine, qui se trouvaient alors au camp de Villeneuve-Saint-Georges, s'entendaient mal. Toutes ces circonstances parurent favorables pour affranchir enfin Paris de la domination d'une faction tyrannique.

Cependant, quelques-uns des partisans dévoués de la royauté auraient voulu attendre que le parti fût plus fortement constitué, afin d'exécuter, à coup sûr, les projets que l'on avait formés, et qui n'allaient à rien de moins qu'à arrêter ou chasser de Paris tous les chefs de la Fronde[3]. Un des hommes qui ont le plus fidèlement servi la cause monarchique, l'avocat Bluet, ne croyait pas que l'on fût encore en mesure de lutter avec succès contre les princes. Le 23 septembre, veille du jour où les chefs du parti voulaient convoquer le peuple au Palais-Royal, il alla trouver le chanoine Prévost et lui déclara, d'après ce qu'il écrivit immédiatement à Mazarin[4], qu'il pensait que l'on se montrait un peu trop pressé, et qu'il vaudrait

[1] Voy. ci-dessus, p. 281. Les *Mémoires de Bussy-Rabutin* (t. I, p. 322 et suiv., édit. de Lalanne) attestent l'importance qu'eut la capitulation de Montrond.

[2] Voy. ci-dessus, p. 237-238.

[3] Voy. ci-dessus, p. 314.

[4] Affaires étrangères, France, t. CXLII, pièce 198.

mieux attendre. « Il me dit, ajoute Bluet, qu'il n'était pas maître de la chaleur des bourgeois, et que, si on refroidissait leur zèle, on n'en pourrait pas une autre fois disposer. »

Les bourgeois, qui témoignaient tant d'ardeur, se réunirent, le 24 septembre 1652, au Palais-Royal[1]. Ils étaient environ quatre mille[2]. Pour se distinguer des frondeurs, dont le signe de ralliement était la paille, ils mirent à leur chapeau un ruban blanc ou une feuille de papier. Le chanoine Prévost prit la parole, les excita à secouer le joug des princes. Ensuite l'assemblée délibéra un peu tumultueusement sur les mesures à prendre ; elle résolut de s'opposer à l'entrée des troupes des princes dans Paris, d'armer les bourgeois et de s'emparer des points les plus importants de la ville. Il fut décidé que l'on se réunirait les jours suivants, afin de se mettre en mesure de lutter contre les partis hostiles.

[1] Il faut comparer, sur les événements de cette journée, les *Mémoires du père Berthod* (p. 590), une lettre écrite à Mazarin par Rubentel, un des chefs du mouvement populaire (Aff. étr., FRANCE, t. CXLII, pièce 191), et la lettre de Bluet qui a été citée plus haut ; on y trouve les relations des défenseurs du parti monarchique. Nous avons également les récits des frondeurs, surtout une lettre de Marigny à Lenet, publiée dans les *Mémoires de Lenet*, p. 577 de l'édit. Michaud et Poujoulat ; les *Mémoires de Mlle de Montpensier* et les *Mémoires de Retz*. Enfin les *Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde* fournissent des renseignements utiles sur les relations de l'assemblée du Palais-Royal avec l'administration municipale.

[2] Tel est le chiffre donné par les *Mémoires du père Berthod*, *ibid.* Retz dit, au contraire, qu'il n'y avait pas plus de quatre à cinq cents bourgeois au Palais-Royal. Mais on ne peut se fier à son récit ;

Cette assemblée du Palais-Royal inquiéta le duc d'Orléans et les magistrats de l'Hôtel-de-Ville. Gaston se montra, comme toujours, indécis. Mlle de Montpensier et le duc de Beaufort auraient voulu qu'il fît disperser les royalistes par la force ; mais le maréchal d'Étampes lui conseilla de traiter avec les meneurs de ce parti et de les apaiser par quelques concessions. Le duc d'Orléans adopta cet avis et envoya le maréchal d'Étampes pour leur demander en vertu de quels ordres ils se réunissaient, et quel était leur but. Les bourgeois montrèrent au maréchal la lettre du roi, qui les exhortait à s'assembler et à s'armer ; ils forcèrent même le maréchal d'Étampes, si l'on en croit l'ambassadeur vénitien, Jean Sagredo[1], à crier *Vive le Roi !* et à mettre à son chapeau le papier, signe de leur parti. Ils envoyèrent une députation au Luxembourg pour déclarer à Gaston qu'ils voulaient absolument la paix et exigeaient qu'on leur donnât des passe-ports pour aller traiter avec le roi. Le duc d'Orléans céda et promit les passe-ports. Pendant qu'il témoignait ainsi sa peur et sa faiblesse, sa fille, Mlle de Montpensier, affectait d'affronter ses adversaires. Elle passa plusieurs fois devant le Palais-Royal en criant : *Vive la paille ! Point de papier*[2] *!* Cette bravade resta sans effet.

comme il n'avait pu se faire le chef du mouvement populaire, il cherche à le tourner en ridicule.

[1] Deuxième lettre de Sagredo, en date du 1er octobre 1652.

[2] Mlle de Montpensier dit, dans ses *Mémoires* (t. II, p. 179 de l'édit. Charpentier) : « Son Altesse Royale ne voulut point me per-

A l'Hôtel-de-Ville, les échevins, apprenant que l'assemblée du Palais-Royal était autorisée par le roi, se montrèrent disposés à traiter avec les bourgeois qui la composaient. La plupart des conseillers de la ville étaient plus favorables à la cause royale qu'à celle des princes. Afin d'écarter les obstacles qui s'opposaient au retour du roi[1], ils pressèrent le prévôt des marchands, Broussel, et les deux échevins, Gervais et Orry, élus illégalement, de donner leur démission[2]. Broussel, cédant à leurs instances, déclara qu'il renonçait à la charge de prévôt des marchands, et les deux échevins, Gervais et Orry, suivirent son exemple[3]. L'autorité municipale se trouva alors régulièrement remise entre les mains des anciens échevins, Le Vieux et Denison, dont la nomination était antérieure à l'émeute du 4 juillet et avait reçu l'approbation royale. On donna aussitôt avis à l'assemblée du Palais-Royal de la démission du prévôt des marchands et des deux échevins, nommés irrégulièrement par les princes, et on en-

mettre d'y aller (au Palais Royal). » Mais les lettres de témoins oculaires démentent son assertion. Rubentel écrivait à Mazarin, le jour même (24 septembre) : « Mademoiselle a passé plusieurs fois devant le Palais-Royal, disant toujours : *Vive la paille ! point de papier !* » Le *Journal de Du Buisson-Aubenay* confirme ce récit : « Mademoiselle, passant, fit ôter le papier, et reprendre la paille. » Enfin le frondeur Marigny fait le même récit à Pierre Lenet (*Mémoires de Lenet*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 578).

[1] On a vu ci-dessus que le roi ne voulait pas rentrer dans Paris, tant que cette ville aurait Broussel pour prévôt des marchands.

[2] *Registres de l'Hôtel-de-Ville*, t. III, p. 267 et suivantes.

[3] *Ibid.*, p. 270-271.

gagea les bourgeois à se séparer. Mais ils voulurent, avant tout, que leur victoire sur les magistrats, dont ils avaient exigé la démission, fût bien constatée. Ils envoyèrent trois députés à l'Hôtel-de-Ville[1] : Michel, lieutenant-colonel ; Loynes[2], président au parlement de Metz, et le marquis de Viantais[3], et demandèrent que l'Hôtel-de-Ville fît connaître officiellement ses résolutions à l'assemblée du Palais-Royal. Le procureur du roi, Germain Piètre, et l'échevin Le Vieux, furent chargés de cette mission[4]. Ils certifièrent à l'assemblée que Broussel, Gervais et Orry avaient donné leur démission, et que le duc d'Orléans l'avait approuvée ; qu'on avait ordonné aux capitaines des milices bourgeoises, chargés de veiller aux portes de la ville, de ne laisser entrer aucun homme de guerre, et enjoint à tous les bourgeois de se tenir prêts à prendre les armes, au premier coup de tambour ; les quarteniers et dizainiers devaient faire tendre, à la première alarme, les chaînes qui fermaient alors les rues. Ils nous prièrent, ajoute Rubentel, « de ne nous point assembler, et qu'eux deux allaient le lendemain

[1] Ces détails sont tirés de la lettre de Rubentel à Mazarin, citée ci-dessus, p. 322, note 1.

[2] Philippe de Loynes avait été reçu, en 1641, président à mortier au parlement de Metz.

[3] Pierre Boursaut, marquis de Viantais, avait été nommé maréchal de camp en 1651.

[4] Nous suivons, pour le récit de ces événements, la lettre de Rubentel à Mazarin. Les *Registres de l'Hôtel-de-Ville* se bornent à dire que l'échevin Le Vieux alla au Palais-Royal.

informer le roi de tout ce qui s'était passé à l'Hôtel-de-Ville, et le supplier de revenir ».

Ainsi l'assemblée du 24 septembre avait eu des résultats importants, quoiqu'elle n'eût pas entièrement satisfait ceux qui auraient voulu qu'on arrêtât ou chassât les princes et leurs partisans. Sans se porter à ces extrémités, on avait forcé Broussel et les deux échevins, irrégulièrement élus, à se démettre du pouvoir; le duc d'Orléans avait sanctionné cette mesure et accordé aux députés des six corps de métiers des passe-ports pour se rendre à Mantes et prier le roi de revenir à Paris. Enfin, l'interdiction de l'entrée des troupes dans cette ville avait été également stipulée et imposée par l'assemblée du Palais-Royal.

Quelle fut, pendant ces mouvements populaires, l'attitude du cardinal de Retz? D'après les correspondances du temps, il aurait voulu se mettre à la tête de la réaction énergique, qui devait ramener le roi dans Paris. Il est loin de s'en vanter dans ses Mémoires; il s'y moque[1], au contraire, de « cette ridicule levée de boucliers », et de cette assemblée dirigée par l'abbé Prévost, « qui fut huée comme on hue les masques ». Mais les récits de Retz, comme nous l'avons déjà dit, sont très suspects, particulièrement pour cette époque; il est nécessaire de les comparer aux autres documents contemporains.

[1] *Mémoires*, t. IV, p. 117, de l'édit. Charpentier.

Nous avons vu, par les lettres de Michel Le Tellier[1] et de la princesse palatine[2], que Retz promettait de seconder vigoureusement les efforts de la population qui voulait rappeler le roi à Paris. Servien avait même cru, en parlant du succès probable de ce mouvement populaire, devoir réfuter l'objection de ceux qui craignaient que Retz ne s'en servît pour accroître son influence[3]. Enfin, dans une lettre du 28 septembre, Bluet, rendant compte de la réunion qui s'était tenue quatre jours auparavant, écrit à Mazarin[4] : « M. le cardinal de Retz, voyant cette assemblée, y envoya des gens pour crier que l'on le fît chef, afin de faire connaître son pouvoir. » L'abbé Fouquet parle de même dans la lettre interceptée : « Le cardinal de Retz, écrivait-il à Le Tellier, a fait dire aux *têtes de papier* (c'est ainsi qu'il les nomme) qu'il fallait qu'ils le prissent pour chef, et qu'il avait tout crédit à la cour[5]. » Ni l'abbé Fouquet, ni le chanoine Prévost, ni l'évêque de Glandèves, ni les autres chefs de la réaction populaire, n'étaient disposés à accepter le patronage de Retz. Il s'en est vengé, dans ses Mémoires, en traitant de mascarade

[1] Ci-dessus, p. 297.
[2] *Ibid.*, p. 300.
[3] *Ibid.*, f° 315.
[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 198.
[5] Voy. ci-dessus, p. 308. Je suis le texte de la pièce manuscrite, en tête de laquelle Mazarin a écrit de sa main : *Copie de la lettre que l'abbé Fouquet escrivoit à M. Le Tellier..... qui a esté interceptée.* Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 20.

ridicule un mouvement qui eut les graves conséquences que nous venons de signaler.

Quant au duc d'Orleans, il ne tarda pas à se repentir des concessions, que la peur lui avait d'abord arrachées. Il reprit courage, lorsque le parlement, séant à Paris, donna un arrêt par lequel il interdisait les assemblées telles que celle du Palais-Royal. Le prince ordonna, le 27 septembre, aux échevins et au corps de ville de se rendre au Luxembourg [1], et il leur reprocha vivement d'avoir souffert la réunion du Palais-Royal, la traita de factieuse, et prétendit que ceux qui la composaient avaient voulu exciter la guerre civile. Il aurait souhaité que Broussel et les échevins, Gervais et Orry, revinssent sur leur démission; mais déjà la députation, qui la portait au roi, était partie pour Pontoise, où se trouvait alors la cour, et les efforts du duc d'Orléans, pour arrêter le mouvement populaire, furent impuissants.

L'échevin Le Vieux, le procureur de l'Hôtel-de-Ville, Germain Piètre, et les députés des six corps de métiers, furent reçus, le 28 septembre, par le roi. Le Vieux et les gardes des metiers de draperie et de mercerie le haranguèrent à genoux et le supplièrent de revenir à Paris. La réponse du roi leur fut remise par écrit le 29 septembre, et, le 30, l'échevin Le Vieux rendit compte à l'Hôtel-de-Ville des résultats de cette députation. Sa relation, que l'on trouve dans

[1] *Registres de l'Hôtel-de-Ville*, t. III, p. 276-279.

es procès-verbaux des registres de l'Hôtel-de-Ville[1], ne nous fait connaître que les actes extérieurs des députés de la ville et des marchands. C'est seulement par une lettre de Servien à Mazarin, en date du 2 octobre, que nous pouvons pénétrer les intentions des ministres et leurs négociations secrètes avec les députés de Paris. Servien expose, dans cette dépêche, les avantages de ce mouvement populaire, qui devait ramener le roi dans Paris, et répond aux objections de ceux qui craignaient les dangers que présentait cette ville.

Le retour du roi, écrivait-il[2], « quoiqu'il ne donne pas présentement la paix dans le royaume, en fait espérer, dans la suite du temps, une plus honorable et plus sûre que les deux autres partis[3], pourvu que les propositions que font les Parisiens soient suivies de l'effet, parce que, rétablissant l'autorité du roi, décréditant et affaiblissant les princes par la perte qu'ils feront de Paris, le reste du royaume suivra l'exemple de la ville capitale, qui a donné le branle jusqu'ici à tous les environs. Le roi sera en état de donner la loi au dedans et sera plus considérable au dehors. Ce qui paraît périlleux, en ce dernier parti, est de mener les personnes de Leurs Majestés dans Paris, où elles peuvent recevoir, à la longue, les mêmes déplaisirs et les mêmes contraintes, qu'elles y ont ci-devant

[1] *Registres de l'Hôtel-de-Ville pendant la Fronde,* t. III, p. 283.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 15.
[3] Ces autres partis étaient les négociations avec Gaston et Condé.

reçues..... Aussi demeure-t-on d'accord que, s'il s'agissait d'entrer dans Paris en la même façon qu'on a fait autrefois[1], il ne faudrait pas y entendre, pour ne s'exposer pas aux maux que l'on a soufferts ci-devant; mais d'y rentrer avec autorité et des forces pour la soutenir, du consentement de tous les habitants, qui reconnaissent clairement aujourd'hui que tous leurs maux ont été causés par l'abaissement de l'autorité royale, et qu'il est nécessaire de la relever par quelque action de justice, il semble que c'est tout ce que l'on peut souhaiter présentement. »

Servien espère que, peu de temps après, Mazarin pourra aussi revenir à Paris, et ajoute qu'on ne négligera rien pour préparer son retour; mais il représente fortement qu'il ne faut pas laisser échapper l'occasion qui rend possible et glorieuse la rentrée immédiate du roi : « On ne sera pas blâmé, ajoute-t-il, d'avoir voulu profiter de la favorable conjoncture, qui se présente, de regagner la ville de Paris, qui pourra se porter à des résolutions extrêmes contre le roi, si elle voit qu'on méprise toutes les avances qu'elle fait. C'est une considération sur laquelle les plus sages et mieux intentionnés d'entre les habitants nous ont prié de faire réflexion, nous ayant représenté qu'il faut nécessairement, dans peu de jours,

[1] La cour était rentrée à Paris, une première fois, en novembre 1648, après la déclaration de Saint-Germain (21 octobre), et une seconde fois, en août 1649, après la paix de Rueil, et chaque fois elle avait été exposée aux émeutes excitées par les frondeurs.



que Paris change l'état où il se trouve, ou en bien, ou en mal.

» Comme en l'exécution de cette proposition, en cas qu'elle réussisse, le roi ne hasarde rien et que tout ce qu'on lui offre est plausible et avantageux..., quand on n'aurait pas eu disposition à l'accepter effectivement, la prudence aurait obligé d'en faire la démonstration pour ne changer pas la bonne assiette des esprits et ne porter pas les Parisiens, par le mépris[1], à quelque résolution dangereuse. . . . . Afin de ne les rebuter pas entièrement et ne s'engager pas aussi trop avant, on a cru devoir prendre un milieu tel que Votre Éminence verra dans la réponse qui a été donnée aux députés des six corps. On leur a fait toucher au doigt, *dans les conférences particulières*, qu'en l'état où sont les armées, les ennemis étant forts en cavalerie, le roi ne pourrait se mettre en chemin pour aller à Paris sans beaucoup de péril; que l'on travaillait à disposer les choses, en sorte que le voyage se puisse faire, sans trop hasarder; que l'offre que font les Parisiens de venir au-devant de Sa Majesté, avec trente mille hommes, n'est pas praticable, et que cependant, pour ne point perdre de temps, il faut préparer les choses dans la ville au retour de Sa Majesté et commencer l'obéissance qu'on lui promet par l'exécution des ordres qu'elle a donnés pour le rétablissement du gouverneur[2] et des magistrats

[1] Que l'on paraîtrait faire de leurs propositions.
[2] L'ancien gouverneur était le maréchal de L'Hôpital.

et pour la continuation du prévôt des marchands[1] et des deux anciens échevins[2]; que, cela étant effectué de bonne grâce, donnera lieu de croire que tout le reste suivra de même.

» Encore que cette condition soit assez importante pour être demandée avant toutes choses, notre principal but, en la proposant, a été d'avoir un prétexte raisonnable, et qui ne donnât point de soupçon, pour différer de quelques jours le retour du roi à Paris, qui ne rebutât point l'esprit des Parisiens et qui nous donnât le temps d'envoyer à Votre Éminence l'état présent des affaires, que M. Seyron[3] (*sic*), lequel nous en avons amplement instruit, lui expliquera encore mieux, de bouche, que nous ne pouvons faire par écrit, afin qu'elle puisse nous envoyer ses ordres, dans une conjoncture de si grande conséquence, [ordres] que nous suivrons toujours, à l'exclusion de nos propres sentiments, avec le respect et la fidélité que nous lui devons. »

On voit par cette lettre que les conditions de la rentrée du roi à Paris étaient, avant tout, le consentement de Mazarin et, subsidiairement, l'éloigne-

[1] Le Fèvre de la Barre, conseiller au parlement de Paris, qui avait donné sa démission de prévôt des marchands après l'émeute du 4 juillet, devait rentrer dans cette charge.

[2] Le Vieux et Denison.

[3] Jean Silhon, qui est souvent appelé, dans les écrits de cette époque, *Siron, Seyron ou Scyron*, devint membre de l'Académie française et mourut en 1667. Il a laissé plusieurs ouvrages, entre autres : *Le ministre d'État avec le veritable usage de la politique moderne* (2 vol. in-4°).



ment des armées et le rétablissement de l'ancien prévôt et de l'ancien gouverneur de Paris. Le consentement de Mazarin ne se fit pas attendre. Dès le 7 octobre, il écrivait, de Bouillon, à Servien : « Vous avez vu, par mes dépêches précédentes, à quel point je juge important d'appuyer les mouvements de Paris pour tendre les mains à ce peuple, qui semble vouloir tout à fait retourner pour le roi[1]. » Et plus loin : « Je serais inconsolable, toute ma vie, si ma considération pouvait retarder d'un seul moment les avantages, que l'on présuppose que Leurs Majestés tireront de ce voyage. »

Mazarin exprime le même avis dans une lettre du 12 octobre, adressée à Le Tellier[2]; il y déclare que, si Louis XIV peut rentrer dans Paris comme souverain à la tête de son armée, il doit le faire, s'établir au Louvre, ancienne demeure des rois[3], y mander les membres du parlement et y tenir son lit de justice. Quant à lui, il aurait regardé comme un grand bonheur d'accompagner Leurs Majestés dans leur entrée à Paris : « Je vous avoue, ajoute-t-il, que cela me toucherait fort au cœur..... Je vous conjure pourtant que cela ne retarde en rien ce qui sera jugé plus utile pour avancer le service du roi. »

Ce n'est pas seulement dans les dépêches officielles que Mazarin fait cette déclaration; il la répète plu-

[1] Aff. étr., FRANCE, t. CXLVI, f° 309.
[2] Bibl. nat. ms., fr. 6891, 153 v°.
[3] Voy. plus loin, p. 350.

sieurs fois dans des lettres qui ont un caractère confidentiel. Il écrivait, le 12 octobre, au procureur général Fouquet[1] : « Sur ce point de mon retour, je vous puis assurer avec sincérité que je n'en ai nulle démangeaison, et que, si je croyais que ma demeure, pour toute ma vie, en ce lieu (à Bouillon), pût, en quelque façon, contribuer au service du roi et au bonheur de ses sujets, je l'y établirais avec plaisir, sans que personne m'en pût empêcher. » Avec Ondedei, son parent et son familier, il tient le même langage : « Tant que mon éloignement, lui écrit-il, pourra servir, en quelque manière que ce soit, pour l'avancement du service du roi, il ne faut pas songer à mon retour[2]. J'en écris positivement, dans les mêmes termes, à MM. Servien et Le Tellier, quoique la conduite des princes ait, d'ailleurs, prouvé évidemment aux esprits les plus grossiers que je n'étais qu'un prétexte pour leur révolte. En effet, depuis mon départ, contrairement à toutes leurs protestations de vouloir désarmer et contribuer de toute manière au repos du royaume, ils ont fait pis que ja-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. XXX des *Lettres de Mazarin*, f° 305.

[2] « Tanto che la mia lontananza potra in qualsivoglia modo servire ad advanzare il servitio del rè, non bisogna pensar al ritorno, et in questi termini ne scrivo positivamente alli SSri di Servien et Tellier, ancor che per altro la condotta di principi facendo assai palpabilmente conoscere a più grossieri che io non era che il pretesto, mentre, dopo la mia partenza, contro le protestationi di voler disarmare e contribuire in ogni modo al riposo del regno, hanno fatto peggio che mai, etc. » *Ibidem*, f° 217.

mais, et donné ainsi un sujet parfaitement justifié à mon retour. » Et plus loin[1] : « Je parle peu de mes sentiments relativement à mon retour, puisque je n'ai, en réalité, qu'un seul désir : avancer le service du roi et assurer le repos du royaume par toute espèce de moyen, quand même je devrais pour cela me sacrifier entièrement. »

Ainsi Mazarin ne mettait aucun obstacle à la rentrée du roi dans Paris pendant son absence. Mais son consentement ne suffisait pas ; il fallait, de plus, éloigner les troupes des princes et du duc de Lorraine, qui occupaient toujours les environs de Paris. Pour y parvenir, l'Hôtel-de-Ville avait ordonné d'intercepter l'envoi de provisions au camp des Lorrains. Charles IV, qui tenait surtout à conserver et à ménager son armée, reconnut bientôt qu'il ne pourrait la sauver qu'en s'éloignant de Paris. Dès le 4 octobre, Le Tellier annonçait à Mazarin[2] que le duc de Lorraine et Condé avaient envoyé à Fuensaldagne un secrétaire de Clinchamp, pour le prévenir qu'ils se préparaient à se retirer vers le nord de la France. Une lettre du duc de Lorraine à Fuensaldagne[3], citée dans la dépêche de Le Tellier, confirmait cette déclaration.

[1] « Vado assai parco in dire miei sentimenti sopra il mio ritorno, poiche, non havendo in effetti altro oggetto che di avanzare il servitio del rè et il riposo del regno per ogni mezzo, quando anche portasse seco il mio intiero sacrificio, etc. » *Ibid.*, f° 297.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 25.

[3] Cette lettre porte la date du 21 septembre 1652.

Le désir qu'avait le duc de Lorraine de sortir de France devint plus vif encore, lorsqu'il apprit les mouvements royalistes qui agitaient Paris, la députation envoyée à la cour par les six corps de métiers et les résolutions prises par les bourgeois d'affamer son armée. L'administration municipale reconstituée refusait formellement d'obéir aux passe-ports donnés par Beaufort pour le transport des vivres[1], et, « de fait, écrit Le Tellier à Mazarin[2], on n'en laisse plus sortir du tout ».

Les habiles manœuvres de Turenne contribuèrent encore à décourager Charles IV, qui craignait que sa petite armée, sa seule ressource, ne pérît de misère. Turenne, qui tirait ses vivres de Corbeil, commençait aussi à éprouver de grandes difficultés pour les faire transporter par des chemins, que les pluies d'automne rendaient presque impraticables. Il résolut de quitter son camp de Villeneuve-Saint-Georges, de franchir la Seine et de se rendre à Corbeil. Avec des ennemis plus vigilants, le passage du fleuve eût été dangereux[3]. Mais Condé était malade, et le duc de Lorraine s'était rendu à Paris. Leurs lieute-

[1] Rubentel écrivait, en effet, à Mazarin : « Il y a eu un chariot à six chevaux de l'armée de M. de Lorraine pillé et rompu. » Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLII, pièce 191.

[2] Lettre de Michel Le Tellier à Mazarin, Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 1.

[3] La Rochefoucauld écrivait à Lenet, le 25 septembre : « Il ne peut pas le faire à la barbe des troupes de M. le Prince, sans être battu. » (*Mémoires de Lenet*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 576.)

nants manquèrent de vigilance, et, pendant la nuit du 4 au 5 octobre, les maréchaux de Turenne et de la Ferté jetèrent un pont sur la Seine et traversèrent le fleuve, sans être inquiétés par les ennemis. Condé, en apprenant le succès de cette opération, s'emporta contre Tavannes et Valon, qui commandaient l'armée des princes. « Il faut donner des brides à Tavannes et à Valon, s'écria-t-il[1]; ce sont des ânes. »

Le duc de Lorraine, qui n'aspirait qu'à effectuer sa retraite en sûreté et s'était déjà adressé à la cour pour obtenir une trêve qui lui permît de sortir du royaume, redoubla ses instances. On le renvoya aux maréchaux de Turenne et de la Ferté, qui, le 8 octobre, avertirent Le Tellier qu'ils avaient conclu une trêve avec ce prince, pendant laquelle il pourrait se retirer sans crainte d'être attaqué[2]. Eux-mêmes se dirigèrent vers la Brie et Meaux, par le chemin, disaient-ils, « qui est le plus beau, et où il y a plus de fourrages qu'à Lagny[3] ».

Le duc de Lorraine et Condé cherchèrent, avant de s'éloigner définitivement de Paris, à refaire leurs troupes en les établissant aux environs de cette ville. Mais les dévastations commises par leur armée redoublèrent la haine et les cris des bourgeois contre ces pillards. On écrivait à Mazarin le 11 oc-

[1] *Mémoires de Mlle de Montpensier*, t. II, p. 189 de l'édit. citée.
[2] Affaires étrangères, France, t. CXLIII, pièce 47.
[3] *Ibidem.*

tobre[1] : « Depuis le décampement de M. le maréchal de Turenne, les troupes des princes ont défilé. Quelques-unes ont passé par Paris; les autres ont pris leurs postes à Plaisance, à Nogent, aux bois de Vincennes, à Montreuil, à Rosny, à Charonne. Il n'y a rien d'égal aux maux qu'ils y ont exercés, et particulièrement à Pantin; il s'y est fait des exécrations[2] épouvantables. Cela n'aide pas peu à faire une conversion d'esprits, qui certainement est extrêmement grande. »

La haine contre les troupes étrangères devint si violente que le duc de Lorraine lui-même courut des dangers dans Paris. Reconnu près de la porte Saint-Martin, le 11 octobre, il fut poursuivi par le peuple qui menaçait de le mettre en pièces, et obligé de se réfugier dans une église. Lorsque le lendemain, 12 octobre, le duc d'Orléans se présenta au parlement, cette assemblée, où avaient si longtemps dominé les partisans des princes, pressa vivement Gaston d'éloigner immédiatement de Paris ces bandes de pillards[3]. Elles partirent, en effet, le 13 octobre. Condé les suivit bientôt avec les débris de son armée.

L'assemblée des bourgeois se réunit, immédiatement après leur départ, à l'Hôtel-de-Ville, et, conformément aux ordres du roi, reconnut pour prévôt des

[1] Aff. étrang., *ibidem*, pièce 51.
[2] Dans le sens *d'excès exécrables*.
[3] Affaires étrangères, *ibidem*, pièce 64.

marchands le conseiller Le Fèvre, qui avait été forcé d'abdiquer cette charge après l'émeute du 4 juillet [1]. Il ne restait plus qu'à obtenir la démission du duc de Beaufort, que les princes avaient nommé gouverneur de Paris. Il se décida enfin à la donner le 14 octobre. On avait craint, parce que Beaufort conservait encore quelque popularité, que sa disgrâce ne donnât lieu à des désordres. L'Hôtel-de-Ville demanda le secours de Rubentel, dont on avait pu apprécier l'énergie au 24 septembre. Il s'empressa d'appuyer le parti royaliste, avec d'autres officiers des gardes et trois cents hommes déterminés, portant ruban blanc à leur chapeau [2]. Mais aucune opposition ne se manifesta, et le maréchal de L'Hôpital, ancien gouverneur de Paris, fut réintégré, sans difficulté, dans ses fonctions.

Les troupes éloignées et l'administration municipale rétablie, on ne fut plus arrêté que par les hésitations du duc d'Orléans, avec lequel une négociation était entamée depuis longtemps. Ce faible prince était soumis à diverses influences : d'un côté, Goulas et le duc d'Amville le pressaient de traiter avec la cour; de l'autre, Châteauneuf et Retz lui conseillaient de résister et exaltaient l'importance du rôle qu'il pourrait jouer encore. Retz allait jusqu'à promettre de faire élever des barricades, comme en 1648, si l'on tentait d'employer la violence contre lui. Il dit le

[1] Voy. ci-dessus, p. 226.
[2] Aff. étr., *ibidem*, pièce 78.

contraire dans ses Mémoires[1]. Il s'y moque agréablement des velléités de résistance du duc d'Orléans, de ses emportements, de ses menaces, auxquels succédait une véritable prostration. Il ne faut voir, dans ces récits ingénieux et amusants, que des inventions de l'imagination de Retz, comme le prouvent les documents authentiques conservés aux Affaires étrangères. Nous en avons déjà cité des preuves[2]. Il faut ajouter que Le Tellier, envoyé à Limours pour entendre les aveux du duc d'Orléans, presque aussitôt après que ce prince eut quitté Paris, écrivait à Mazarin[3] : « M. de Châteauneuf et M. le coadjuteur (le cardinal de Retz) firent ce qu'ils purent, auprès de Son Altesse Royale, pour empêcher qu'elle ne prît la résolution de partir de Paris, ainsi qu'elle l'avait promis par la lettre qu'elle avait écrite au roi, le dernier lui ayant offert de faire prendre les armes et faire des barricades dans Paris..., au cas qu'on la voulût attaquer. »

Sous l'influence de ces avis belliqueux, Gaston déclarait qu'il resterait à Paris; mais lorsqu'il entendait le conseiller d'État d'Aligre, le duc d'Amville et son propre secrétaire Goulas, il changeait d'opinion, annonçait qu'il se retirerait à Blois et renoncerait entièrement aux affaires politiques. Ces tergiversa-

[1] Tome IV, p. 127 et suiv. de l'édit. Charpentier.
[2] Voy. ci-dessus les lettres de Le Tellier et de la Palatine, p. 293 et 299.
[3] Archives des Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 152.

tions du duc d'Orléans se prolongèrent pendant plusieurs jours, et particulièrement du 16 au 21 octobre. Il serait aussi inutile que fastidieux d'insister sur des négociations, qui n'aboutirent pas[1]. Mais, ce qui est important et caractéristique, c'est de voir un prince, qui ne manquait ni d'esprit ni de lumières, subir le joug des hommes, dont il connaissait et signalait lui-même les défauts. D'Aligre transmettait les appréciations de Gaston à Le Tellier, qui, de son côté, se hâtait de les faire connaître à Mazarin. Le secrétaire d'État écrivait au cardinal, le 20 octobre[2] : « Ce qu'il (d'Aligre) m'a dit en confidence, qui peut être de quelque considération, [c'est] que Son Altesse Royale lui avait fait connaître qu'il s'étonnait de ce qu'à la cour on craignait M. le Prince, vu que ce n'était pas un homme capable de conduire une grande affaire, mais bien pour faire une action brusque; qu'il est toujours dans l'emportement et ne propose que des violences; qu'il l'avait obligé de donner les mains à l'action de la Maison-de-Ville[3], après s'en être longtemps défendu[4]; que, par là, M. le Prince avait été, six semaines, le maître dans Paris, et qu'après que l'autorité lui [eût] échappé, il voulait, pour essayer de la reprendre, faire faire une semblable action

[1] On en trouvera le détail dans le t. CXLIII de la série FRANCE, aux Affaires étrangères, pièces 61, 67, 68, 74, 76, 79, 80, etc.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 103.

[3] Au massacre et à l'incendie de l'Hôtel-de-Ville. Voy. ci-dessus, p. 221 et suivantes.

[4] Quoique le duc d'Orléans s'en fût longtemps défendu.

contre ceux qui s'assemblèrent au Palais-Royal[1], mais que pour lui (Son Altesse Royale), il voulait tenir Paris par la déférence que chacun aurait pour sa personne et pour sa bonne conduite ; que, s'il n'y pouvait réussir, il aimait mieux que le roi en fût maître que non pas M. le Prince, duquel, en un mot, il faisait connaître d'être fort las. »

Gaston ne traitait pas mieux Châteauneuf, qui avait voulu l'entraîner à la cour, lorsqu'elle résidait à Poitiers[2]. Le Tellier ajoutait, d'après le récit de d'Aligre, « que le cardinal de Retz, au contraire, voulait, [à la même époque], retenir S. A. R. dans Paris pour lui servir de moyen de s'y faire valoir ; que ce cardinal publiait partout qu'il lui ferait faire tout ce qu'il voudrait ; mais [le prince ajoutait] qu'il n'aurait jamais de pouvoir sur lui. »

Pendant ces négociations avec Gaston, la cour prenait les dernières mesures pour entrer dans Paris. Louis XIV avait quitté Pontoise le 17 octobre, et, le 18, il avait reçu, à Saint-Germain, les colonels et les capitaines de la milice parisienne, que lui présentèrent le maréchal de L'Hôpital et le prévôt des marchands, Le Fèvre de la Barre. L'un des colonels, de Sève-Chatignonville, porta la parole. Il conjura le roi de revenir dans sa bonne ville de Paris et de lui rendre son ancien lustre, en y rappelant toutes les compagnies souveraines et faisant jouir tous les habi-

[1] Le 24 septembre. Voy. ci-dessus, p. 322.
[2] Voy. ci-dessus, p. 71, texte et note 1.

tants de l'amnistie. Il eut soin d'ajouter : « Ce sont des vœux et des souhaits, Sire, que nous présentons à Votre Majesté, et non pas des conditions que nous lui imposons; car nous ne nous réservons que la seule gloire de vous obéir, et je serais désavoué de tous mes concitoyens, si je parlais autrement[1]. » Le roi remercia les chefs de la milice parisienne de ces protestations de dévouement et d'obéissance, et promit de rentrer à Paris le 21 octobre. Les députés furent ensuite conduits dans la salle de la comédie du château de Saint-Germain, où on leur servit un repas. « Le maréchal de L'Hôpital s'y trouva, écrit Le Tellier à Mazarin[2], et beaucoup d'autres gens. Les violons et les trompettes ne manquèrent point durant le dîner, et le roi fit un tour dans la salle, afin qu'ils eussent plus de moyen de le voir à leur aise; ce qui augmenta fort leur satisfaction, et ensuite [ils] se retirèrent à Rueil. »

Le même jour, le corps de Ville eut audience du roi, à cinq heures, et le président Aubry porta la parole. Louis XIV leur confirma la promesse de faire son entrée solennelle à Paris, le 21 octobre. Les députés demandèrent avec instance que le maréchal de L'Hôpital et le prévôt des marchands prissent les devants et retournassent immédiatement à Paris, afin que le peuple ne conservât aucun doute sur le

[1] Ces paroles textuelles nous ont été transmises par une lettre que l'évêque de Glandèves écrivait à Mazarin le 26 octobre (Aff. étr., FRANCE, t. CXLIII, pièce 104).

[2] *Ibidem*, pièce 102.

retour du roi. On accorda cette requête, et le lendemain, 19 octobre, le maréchal de L'Hôpital et le corps de Ville partirent de Saint-Germain, allèrent prendre, à Rueil, les colonels, les capitaines et autres chefs de la milice bourgeoise, et tous ensemble se mirent en marche vers Paris.

Lorsqu'ils furent arrivés au Cours-la-Reine, M. de Sève reçut une lettre du duc d'Orléans, qui lui déclarait que, s'ils ramenaient le maréchal de L'Hôpital et le prévôt des marchands, avant qu'il eût signé son traité avec la cour, il se porterait contre eux aux dernières extrémités[1]. Les députés délibérèrent sur cette menace, et résolurent de passer outre. Ils arrivèrent, en suivant le Cours-la-Reine, jusqu'au jardin Renard[2]. Mlle de Montpensier, qui avait probablement inspiré à son père cette lettre menaçante, se trouvait alors dans ce jardin[3]. Elle put être témoin de l'accueil que fit la population parisienne aux magistrats municipaux et aux chefs de la milice. « Ils furent merveilleusement bien reçus, ajoute Le Tellier dans la même dépêche, et il ne se peut rien ajouter à la chaleur avec laquelle le peuple souhaite le retour du roi. »

[1] Tous ces détails sont tirés de la lettre de Le Tellier à Mazarin en date du 20 octobre. Les mémoires du temps n'en parlent pas.

[2] On a déjà vu que ce jardin, situé à l'extrémité occidentale du jardin des Tuileries, occupait une partie de l'emplacement sur lequel a été ouverte la place de la Concorde.

[3] Elle n'en dit rien dans ses Mémoires. C'est seulement par la lettre de Le Tellier que nous connaissons ce fait.

Ainsi rappelé dans Paris, le jeune Louis XIV pouvait y rentrer avec une entière sécurité. Cependant on ne voulut rien négliger pour empêcher que la Fronde, réduite aux abois, ne cherchât à se venger par quelque coup de désespoir. Les gardes françaises et suisses furent logés dans les bourgs et les villages le plus rapprochés des portes de la Conférence et Saint-Honoré. Le soin de veiller à ces deux portes fut confié à la maison militaire du roi. Les gendarmes et les chevau-légers de la garde devaient prendre possession des palais qu'occuperait la cour : Louis XIV irait s'établir au Louvre, son frère au pavillon des Tuileries qu'habitait Mlle de Montpensier, et la reine d'Angleterre, Henriette de France, au Palais-Royal. Mademoiselle, avertie de ces dispositions par une lettre du roi, se hâta de quitter les Tuileries et de chercher un asile, où elle pût échapper au châtiment qui menaçait les frondeurs [1].

Des lettres patentes, adressées au parlement séant à Pontoise, l'avertirent de se trouver au Louvre, le 22 octobre, au matin, pour assister au lit de justice qu'y tiendrait le roi. Les officiers du même corps, résidant à Paris, furent convoqués, pour cette assem-

[1] *Memoires de Mlle de Montpensier*, t. II, p. 199, édit. Charpentier, Loret constate sa disparition dans sa *Muse historique* du 26 octobre, édit. Ravenel et Livet, t. I, p. 301. Il dit en parlant de cette fille de Gaston :

Mademoiselle, sa fille aînée,
Disparut la même journée ;
Mais où cette princesse alla,
Fort peu de gens savent cela.

blée, par lettres de cachet, à l'exception de dix membres, que leur conduite dans les troubles de la Fronde avait signalés à l'indignation et à la vengeance du roi. On comptait parmi eux deux présidents des enquêtes et huit conseillers, les présidents Viole et de Thou, les conseillers Broussel, Fouquet-Croissy, Coulon, Fleury-Machault, Martineau, Bitaut, Geniers du Coudray et Portail[1]. Tous avaient pris une part active aux derniers troubles : le président Viole s'était surtout signalé pendant la dernière guerre de la Fronde, où il avait été un des principaux conseillers du prince de Condé; il l'avait accompagné à Bordeaux[2], n'avait cessé de correspondre avec Chavigny et avait contribué à ramener le prince à Paris, en avril 1652. Le président de Thou avait, en juillet de la même année, tenu, à l'Hôtel-de-Ville, le scrutin dans l'assemblée illégale, où Pierre Broussel avait été nommé prévôt des marchands[3]. Quant à Broussel, son nom semblait personnifier la Fronde : il avait pris part à toutes les attaques dirigées contre le pouvoir royal, depuis les premières réunions de la chambre Saint-Louis jusqu'au jour où il avait

[1] Les noms des conseillers exilés présentent quelques différences dans les Mémoires du temps On peut comparer les indications données par Le Tellier, dans une lettre du 20 octobre 1652 à Mazarin, (Aff. étr , FRANCE, t. CXLIII, pièce 103) et les *Mémoires d'Omer Talon* (p. 511, édit. Michaud et Poujoulat). Omer Talon omet Geniers du Coudray et Fleury-Machault.

[2] Voy. ci-dessus, p. 32-33, 151-152, etc.

[3] Voy. ci-dessus, p. 227.

accepté, après les scènes sanglantes de l'Hôtel-de-Ville, la dignité de chef de la bourgeoisie, malgré les défenses formelles du roi. Fouquet-Croissy et Coulon avaient aussi figuré parmi les plus violents frondeurs. Bitaut et Geniers du Coudray avaient été chargés d'arrêter Mazarin, en janvier 1652 [1]. Portail était regardé comme l'auteur du *Journal du Parlement*, où le rôle des factieux est exalté ; il avait été un des commissaires chargés de présider à la vente de la bibliothèque de Mazarin [2].

Ces précautions prises, le roi, la reine et la cour se préparèrent à quitter Saint-Germain, le 21 octobre, et à se rendre à Paris. Cependant le roi voulut, avant de se mettre en marche, faire une dernière tentative auprès de son oncle, le duc d'Orléans, pour savoir si ce prince consentirait enfin à s'éloigner de Paris, ou s'il faudrait en venir à l'emploi de la force pour le chasser. Il lui envoya encore une fois le conseiller d'État, Étienne d'Aligre, qui avait été chargé des précédentes négociations, et le fit accompagner par un de ses maîtres d'hôtel, Sanguin de Livry, qui devait venir immédiatement rendre compte du résultat de cette mission.

Le roi partit ensuite de Saint-Germain, sur les midi, et, escorté par une petite armée, que commandait le maréchal de Turenne, il s'avança jusqu'au pont de Saint-Cloud. Ce fut là que Sanguin vint lui annoncer

[1] Voy. ci-dessus, p. 97.
[2] *Ibidem*, p. 102 et suiv.

que le duc d'Orléans avait promis de quitter Paris le lendemain de grand matin. On avait résolu, s'il eût refusé d'obéir, d'employer la violence : dans le cas où il se serait présenté au Louvre, on l'y aurait retenu prisonnier. S'il se fût enfermé au Luxembourg, le roi et Turenne auraient été l'en expulser à la tête des gardes[1]. Comme on connaissait le caractère irrésolu et mobile de Gaston, on exigea de lui une promesse écrite de quitter Paris, le lendemain. On lui envoya le duc d'Amville, qui rapporta la déclaration suivante, dont une copie se trouve dans les papiers de Mazarin[2] :

« MONSEIGNEUR,

» Ayant su de mon cousin, le duc d'Amville, et du sieur d'Aligre, le respect que Votre Majesté désire que je lui rende pour mieux lui faire connaître quelle est la sincérité de mes intentions, je supplie très humblement Votre Majesté d'agréer que je l'assure, par ces lignes, que je ne fais pas état d'être plus longtemps à Paris que jusqu'à demain, que je m'en irai en ma maison de Limours[3], n'ayant point de passion plus forte que celle de témoigner, par mon obéissance parfaite, que je suis, avec toute sorte de

[1] *Mémoires de Turenne*, p. 449, édition Michaud et Poujoulat. Turenne, comme on l'a vu, commandait l'armée royale.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 111.
[3] Ce nom de lieu est écrit *Limoux*, suivant l'usage du temps.

soumission, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur et sujet.

» GASTON.

» Paris, ce 21 octobre 1652. »

Ainsi les velléités de résistance du duc d'Orléans avaient abouti à la plus humble soumission et furent bientôt suivies des aveux les plus humiliants et les plus compromettants pour ses complices[1]. On a vu et on verra encore Gaston reconnaître qu'il avait servi de jouet à des ambitieux et à des intrigants. Quelle différence avec l'attitude du jeune roi ! Louis XIV s'avançait vers Paris, accueilli par les cris de joie de son peuple, qui voyait en lui un symbole d'ordre, de paix et de prospérité. Jamais, disent tous les Mémoires du temps, roi ne fut reçu avec un pareil enthousiasme. Monglat, dont on connaît l'impartialité, nous montre la multitude remplissant le chemin de Saint-Germain à Paris. « A l'entrée du Cours-la-Reine, ajoute-t-il, la foule augmenta tellement qu'on ne pouvait passer, et le maréchal de L'Hôpital, l'ancien prévôt des marchands, et les échevins, rétablis dans leurs charges, eurent grande peine d'aborder le roi pour lui témoigner la joie universelle que causait son retour, et l'assurer de la fidélité de tous les Parisiens. » Quand le roi arriva dans la rue Saint-Honoré, les acclamations redoublèrent : toute la rue était pleine de spectateurs, et les fenêtres si remplies de gens de toutes

[1] On a déjà vu plus haut, p. 341-342, quelques-uns de ces aveux; on en trouvera encore plus loin.

[2] *Memoires*, p. 378, édit. Michaud et Poujoulat.

sortes, que ceux qui n'y pouvaient tenir montaient sur les toits des maisons et sur les gouttières pour participer à la joie publique. Les gardes ne pouvaient empêcher le peuple d'approcher, et même une harengère força leurs rangs et alla embrasser la botte du roi. Ce fut au milieu de cet applaudissement général que Louis XIV arriva au Louvre, « où toutes les chambres étaient pleines de gens de qualité ».

Un des premiers soins du roi fut d'envoyer un exempt au sieur de la Louvière, gouverneur de la Bastille, pour lui ordonner de remettre cette forteresse aux mains du porteur de la lettre, avec menace, s'il n'obéissait pas immédiatement, de le faire pendre aux portes de la forteresse. La Louvière était, comme nous l'avons dit, fils du conseiller Broussel et frondeur obstiné. Il répondit qu'il tenait ce poste du duc d'Orléans et qu'il ne pouvait l'abandonner que par son ordre. Mais l'exempt lui ayant déclaré qu'il allait rendre compte de sa réponse au roi et que bientôt il verrait rouler du canon pour contraindre la Bastille à se rendre, La Louvière changea de langage et remit la forteresse entre les mains de l'exempt; mais il ne donna pas immédiatement sa démission, et on voit, par la correspondance de Mazarin, que le cardinal lui fit payer, en 1653, quatre-vingt-dix mille livres pour qu'il renonçât au gouvernement de la Bastille[1].

[1] C'est ce que prouve une lettre du cardinal en date du 4 avril 1653. Mazarin écrit à l'archevêque d'Embrun (Georges d'Aubus-

Ainsi s'accomplit, sans violences, la révolution qui ruina définitivement la Fronde parisienne et rétablit le pouvoir royal. Ce ne fut pas par l'influence des intrigues et des calculs politiques que s'opéra ce changement. Il fut dû surtout à un mouvement spontané de la population, que de longues et cruelles épreuves avaient ramenée à des idées plus saines. Dès la fin de juin 1652, la réaction royaliste se manifestait avec énergie[1]. Suspendue par le combat douteux de la porte Saint-Antoine et par l'arrivée des auxiliaires étrangers, appelés par le parti des princes, elle avait puisé de nouvelles forces dans la tyrannie de cette faction. Le mouvement populaire fut secondé par Mazarin, qui lui avait envoyé des chefs habiles et déterminés, comme du Pradel, Bournonville, Rubentel, le père Berthod et l'évêque de Glandèves. Ces chefs pouvaient s'attribuer une part considérable dans le triomphe de la royauté, et on ne doit pas s'étonner d'entendre l'évêque de Glandèves se féliciter, dans une lettre adressée à Mazarin, le 20 octobre, la veille de l'entrée du roi, du succès d'une entreprise, que l'on avait jugée d'abord impraticable[2] : « Nous voyons, lui disait-il, Paris totalement changé; la faction des princes y est

son) : « Pour ce qui regarde le sieur de La Louvière, M. Goulas sçait que l'ordonnance de 90 mille livres, qui a esté promise par le traicté [fait avec le duc d'Orléans], a esté expédiée. » Il sera question de ce traité au chapitre suivant.

[1] Voy. ci-dessus, p. 198 et suiv.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 104.

entièrement abattue, les chefs contraints de sortir ou de recourir à la bonté du roi. La haine des peuples [est] toute tournée sur les rebelles, l'amour du roi réchauffé dans les cœurs et la passion de le recevoir, avec toute sa cour, si violente, qu'il n'y a rien qu'ils ne promettent et qu'ils ne soient prêts de faire pour laver toutes les fautes passées. Les sujets ne parlent plus de traiter avec leur souverain : ils disent seulement qu'ils veulent lui obéir. » L'évêque de Glandèves en citait comme preuve la harangue adressée au roi par M. de Sève-Chatignonville [1]. Il ajoutait : « L'on ne parle plus au roi de retrancher son train, de disposer des places de son Conseil ; l'on ne songe plus à lui donner la loi ; on est tout disposé à la recevoir, et à la recevoir telle qu'il lui plaira. Et je puis dire à Votre Éminence que, si le roi voulait, il pourrait exterminer tous les factieux par les mains mêmes de ceux qui les ont soutenus autrefois.... Il est très certain que nous n'avons rien désiré, dans cette affaire..., qui ne soit exécuté ou prêt à [être] exécuté glorieusement ; que tout le monde, dans Paris et dans la cour, en est si surpris qu'ils avouent n'avoir jamais osé croire ce qu'ils voient, et qu'il paraît très visiblement que Dieu se déclare pour la bonne cause contre la mauvaise. Ceux qui avaient pris cette entreprise pour une imagination, et qui l'avaient choquée [2], la croyant ou ridicule, ou péril-

[1] Voy. ci-dessus, p. 343.
[2] Rebutée. Voy. ci-dessus, p. 321.

leuse, ou tout à fait impossible, nous donnent maintenant les mains, et tombent d'accord qu'on n'en pouvait désirer un plus favorable succès. »

On pourrait croire que l'évêque de Glandèves, enivré par la victoire de son parti, a exagéré l'influence du mouvement populaire. Mais un politique froid et pratique, comme Servien, s'exprime de même sur les causes qui assurèrent le triomphe de la royauté. Il écrivait à Mazarin [1] : « Le corps de cette grande ville, où nous sommes arrivés heureusement, est encore un peu malade par la tête et par les pieds, c'est-à-dire qu'il y a encore quelque dérèglement parmi les officiers [2] et parmi la canaille. Le reste est fort sain. Nous travaillons à maintenir la cabale [3], qui a fait entrer le roi dans Paris si glorieusement, pour l'y faire régner avec autorité. L'on a connu, par les effets, que ce n'était pas une chimère, comme quelques-uns le disaient au commencement. Les choses sont en [tel] état, qu'on peut désormais, s'il n'y arrive point de changement, opposer le peuple au parlement pour faire exécuter les volontés du roi. Nous essayons de faire que cette cabale, qui est composée de tous les bons bourgeois, soit à l'avenir plus agissante qu'elle n'a été par le passé pour aller au-devant des séditions et des factions. »

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 130. Cette lettre est du 26 octobre 1652.

[2] Les membres du parlement.

[3] Ce mot est ici pris en bonne part et désigne la puissante association qui avait rappelé le roi.



Parmi ceux qui avaient servi la cause royale, la cour n'oublia pas la princesse palatine (Anne de Gonzague). Nous apprenons par une lettre de Bartet à Mazarin [1], qu'elle obtint un logement au Louvre, et qu'elle était considérée comme la favorite de la reine : « Nous avons Mme la Palatine logée dans le Louvre, entretenant, toutes les nuits, la reine à onze heures, où Son Altesse décide souvent de la fortune des humains. La cour commence d'en murmurer. Le petit coucher [2] s'en fâche, et les vieux essentiels ne peuvent comprendre que, dans le *ciel* [3], on hasarde si légèrement les *séraphins* [4], innocents et bons, aux *anges* [5] artificieux et rusés. »

On voit percer dans cette lettre la jalousie et la haine qui s'attachent toujours à la faveur. Ce qui était plus à redouter, c'était le vieil esprit de la Fronde, qui avait encore, dans Paris, des partisans prompts à saisir toutes les occasions de dénigrer la royauté victorieuse. Les uns, comme Retz et Châteauneuf, dissimulaient leurs sentiments, et affectaient même, en public, un zèle hypocrite pour le

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 125. Lettre autographe du 25 octobre 1652

[2] Ceux qui avaient droit d'assister au petit coucher de la reine.

[3] Le mot *ciel* désigne Mazarin, dans la terminologie dont se sert Bartet. Nous avons déjà dit que M. Ravenel en a donné la clef, à la suite de son recueil des *Lettres de Mazarin*.

[4] Ce mot désigne la reine dans la langue de convention, qu'employait Bartet en écrivant à Mazarin.

[5] Les *anges* sont la Palatine. Bartet, après avoir été son confident, était devenu son ennemi.



parti triomphant. D'autres, plus francs, affichaient hautement leurs pensées; telle était Mlle de Montpensier. Elle raconte, dans ses Mémoires[1], que pour voir l'arrivée du roi, elle s'était rendue chez Mme de Choisy, dont l'hôtel donnait sur le Louvre. Pendant qu'elles assistaient à ce spectacle, un homme, qui vendait des lanternes pour mettre aux fenêtres, comme c'est l'usage les jours de réjouissance, cria : *Lanternes à la royale !* Mlle de Montpensier lui demanda, à haute voix : *N'en avez-vous point à la Fronde ?* « Mme de Choisy me disait : *Seigneur Dieu ! vous voulez me faire assommer.* » Cette opposition, étourdie et romanesque, ne chercha pas à susciter des embarras au pouvoir triomphant. Mlle de Montpensier quitta Paris avant que le roi lui en eût envoyé l'ordre. Après avoir passé une nuit à l'hôtel de Montmort, chez une sœur de Mme de Frontenac, elle partit pour la Champagne. Cette héroïne étrange, franche et loyale dans ses haines comme dans ses amitiés, n'était pas une ennemie dangereuse.

Il n'en était pas de même des politiques qui savaient dissimuler leurs ressentiments et attendre l'occasion. Châteauneuf avait eu l'audace de se présenter à Saint-Germain, le 19 octobre, pour féliciter le roi[2]; il fut froidement reçu, revint à Paris, et y resta comme conseiller intime du duc et de la duchesse

[1] Tome II, p. 195-196, de l'édit. Charpentier.

[2] Nous l'apprenons par une lettre que Bartet écrivait à Mazarin le 21 octobre. (Aff. étr., FRANCE, t. CXLIII, pièce 109.)

d'Orléans. Gaston avait promis de s'éloigner, et il partit, en effet, le lendemain, mais la duchesse, qui était alors en couches, eut permission de demeurer à Paris. Elle fit parvenir au duc les avis de Châteauneuf, qui lui conseillait d'agiter la noblesse du centre de la France, de demander la convocation des États-généraux et de continuer en province la Fronde, qui venait d'être vaincue à Paris [1]. Retz était encore plus dangereux que Châteauneuf. Soutenu par une partie considérable du clergé, il avait conservé, dans la noblesse et dans la bourgeoisie parisienne, quelques amis dévoués. Il affecta, comme Châteauneuf, de saluer avec joie le retour du roi. Il se rendit au Louvre au moment de l'arrivée de Louis XIV, quoiqu'il y courût quelque danger, à en croire ses mémoires [2]. « M. de Turenne, dit-il, me demanda bonnement et avec inquiétude si je me croyais en sûreté. Je lui serrai la main, ajoute-t-il..., et lui répondis :

[1] Ces faits nous sont attestés par les lettres de Le Tellier à Mazarin, lorsqu'il transmit au cardinal les aveux que lui fit Gaston d'Orléans, à Limours : « Sitôt, écrivait Le Tellier à Mazarin le 30 octobre (Aff. étr., FRANCE, t. CXLIII, pièce 152), sitôt qu'il (le duc d'Orléans) fut à Limours, M. de Châteauneuf donna un papier à Mme d'Orléans, qu'elle envoya à Son Altesse Royale, qui contenoit qu'il ne devoit point faire de traité avec le roi ; mais seulement déclarer vouloir jouir du bénéfice de l'amnistie, et ensuite s'en aller à Châteaudun pour fomenter une assemblée de noblesse, qui s'y doit faire, et puis, en vertu de l'écrit qui lui fut donné par ordre de la reine incontinent après que Votre Éminence fut retirée de la cour, au mois de février 1651, assembler la noblesse par tout le royaume sous prétexte de tenir les États (États-Généraux), qui ont été promis tant de fois et toujours différés. »

[2] Tome IV, p. 132 de l'édit. Charpentier.

« *Oui, Monsieur, et en tous sens.* » Retz affectait une confiance qu'il n'avait pas, mais qu'il croyait propre à couvrir ses projets. Les ministres, qui le connaissaient à fond, comme nous l'avons vu par leurs lettres, le surveillaient, ainsi que Châteauneuf, et, après avoir acquis, par les aveux de Gaston, de nouvelles preuves des intrigues de ces anciens chefs de la Fronde, ils en délivrèrent Paris, en faisant exiler l'un et emprisonner l'autre.



CHAPITRE V

DISPERSION ET ARRESTATION
DES PRINCIPAUX FRONDEURS. — RETOUR DE MAZARIN EN FRANCE.
(OCTOBRE 1652. — FÉVRIER 1653)

Le duc d'Orléans quitte Paris (22 octobre). — Parlement convoqué au Louvre (22 octobre); amnistie enregistrée; lit de justice; déclaration royale, qui interdit au parlement de se mêler des affaires d'État. — Lettre du roi à Mazarin pour l'engager à rentrer en France (26 octobre). — Le Tellier se rend à Limours, auprès du duc d'Orléans, conclut un traité avec lui, et reçoit ses déclarations contre Retz et Châteauneuf. — Mademoiselle de Montpensier se retire à Saint-Fargeau. — Déclaration royale contre Condé (13 novembre). — Agitation parlementaire. — Cabale des princes. — Intrigues de Retz. — Proposition d'aller en ambassade à Rome, que lui fait la Palatine au nom de Mazarin. — Retz la refuse. — Mesures prises pour son arrestation, elle a lieu le 19 décembre 1652. — Mazarin résiste encore quelque temps aux instances de la reine et des ministres, qui le rappelaient à la cour, et s'occupe surtout de fortifier l'armée de Champagne (novembre 1652). — Cette armée, commandée par Turenne, reprend Bar-le-Duc, Ligny, Commercy (décembre 1652), et Vervins (janvier 1653) — Mazarin revient à Paris (3 février 1653), et est reçu avec de grands honneurs. — Nomination de deux surintendants des finances, Servien et Nicolas Fouquet (8 février).

Le duc d'Orléans quitta Paris le 22 octobre et fut accompagné, à Limours, par les ducs de Beaufort et de Rohan. La cour avait chargé d'Aumville d'assister à son départ. Il en rendit compte, le jour même, à Mazarin par une lettre autographe : « J'ai vu partir



ce matin, lui écrivait-il[1], Son Altesse Royale, qui a obéi de fort bonne grâce aux ordres du roi. Demain j'aurai l'honneur de l'aller trouver à Limours[2], pour profiter des bonnes dispositions où il est, espérant de faire connaître à Leurs Majestés, en cette rencontre, le zèle que j'ai pour leur service et faire voir aussi à Votre Éminence à quel point je suis son serviteur. »

Un fait d'une tout autre importance se passait au Louvre dans la matinée du 22 octobre. Le parlement, dont les membres, séant à Pontoise et à Paris, avaient été convoqués par lettres du roi[3], se réunit, sous la présidence du chancelier Séguier, dans une des galeries de ce palais[4], et procéda à l'enregistrement de l'amnistie accordée par le roi pour tous les événements arrivés depuis le mois de février 1651. Les arrêts, rendus depuis cette époque, étaient annulés, et, par conséquent, on supprimait ceux qui avaient proscrit Mazarin et sa famille. Tous les Français qui, après avoir pris part aux troubles de la Fronde, voudraient profiter de l'amnistie, devaient, dans un délai de trois jours, en faire la déclaration devant les juges royaux et s'engager formellement à renoncer aux ligues, associations ou traités faits avec des étrangers ou des Français contre

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 115.

[2] Cette petite ville est aujourd'hui chef-lieu de canton du département de Seine-et-Oise, arrondissement de Rambouillet

[3] Voy. ci-dessus, p. 345.

[4] *Mémoires d'Omer Talon*, p. 512 de l'édit. Michaud et Poujoulat.

le service du roi. Ils seraient tenus, même après avoir reçu l'amnistie, de promettre de ne pas venir à Paris ni s'en approcher de plus de dix lieues. Plusieurs objections furent élevées par des membres du parlement contre cette déclaration : les uns trouvaient que le délai accordé était trop court ; d'autres, sans nommer Mazarin, auraient voulu que l'amnistie ne remontât pas aussi haut et n'annulât pas les arrêts qui avaient frappé le cardinal. Enfin on réclama contre l'article qui exilait un certain nombre de conseillers ; mais le chancelier, Séguier, et le garde des sceaux, Mathieu Molé, obtinrent que l'amnistie fût vérifiée purement et simplement, en promettant de demander au roi la grâce des membres du parlement exilés et la prolongation du délai nécessaire pour profiter de l'amnistie.

Cette séance du matin, qui n'avait pas le caractère de lit de justice, fut terminée avant neuf heures. Peu de temps après, on annonça l'approche du roi, qui arriva, accompagné des ducs d'Uzès et de Guise[1], des maréchaux de l'Hôpital, de Villeroi, de la Meilleraye, du Plessis-Praslin, des conseillers d'État et des maîtres des requêtes. Il fut reçu avec le cérémonial ordinaire. Le chancelier et le garde des sceaux prononcèrent les harangues d'usage ; ils insistèrent sur le malheur d'un peuple qui manque à son devoir,

[1] Le duc de Guise, prisonnier en Espagne depuis 1648, avait dû sa délivrance à Condé, en 1652 ; mais il avait presque immédiatement abandonné le parti des princes pour se rallier à celui du roi.

sur la tyrannie et les calamités qu'il subit, et opposèrent à ce tableau, qui rappelait le gouvernement des princes, le bonheur qui était réservé au peuple soumis à l'autorité du souverain légitime.

On donna ensuite lecture de quatre déclarations royales. La première proclamait l'amnistie, sur laquelle le parlement venait de délibérer. La seconde annulait tous les actes du parlement séant à Paris, depuis la translation de cette cour de justice à Pontoise; on n'exceptait que les jugements rendus pour des procès entre particuliers, après plaidoirie contradictoire. La troisième déclaration bannissait de Paris les ducs de Beaufort et de Rohan, les sieurs de la Boulaye et de Fontrailles, le président Pérault, de la Chambre des comptes, et un personnage peu connu, nommé Penis, qui avait pris une part active aux troubles de Paris, enfin de Thou, Viole, Broussel et autres conseillers cités plus haut [1]. Les deux articles suivants de cette troisième déclaration avaient un caractère plus général, et étaient destinés à régler, d'une manière précise et permanente, les attributions du parlement. Il avait voulu se mêler des affaires générales de l'État et des questions de finances, et cette immixtion d'un corps judiciaire dans la politique avait été une des principales causes des troubles de la Fronde. La déclaration du 22 octobre 1652 séparait nettement les pouvoirs et interdisait aux

[1] Voy. ci-dessus, p. 346.

membres du parlement d'intervenir dans les affaires générales de l'État, de se mêler de la direction des finances, et de poursuivre, pour leurs actes publics, ceux qui auraient été chargés de l'administration du royaume.

Cette troisième déclaration supprimait encore un abus qui avait mis trop souvent les membres des cours souveraines dans la dépendance des grandes familles. On avait vu, pour n'en citer qu'un exemple, un président de la Chambre des comptes, Pérault, chargé des affaires de la maison de Condé. Il fut défendu aux officiers du roi (expression qui désignait les membres des cours souveraines et des administrations financières) « d'avoir habitude ni fréquentation avec les princes, d'en recevoir pension, et de prendre soin de leurs affaires[1]. » La quatrième déclaration était beaucoup moins importante. Elle se bornait à établir une chambre des vacations pour le peu de temps qui restait jusqu'à la reprise régulière des travaux du parlement.

Le procureur général, Nicolas Fouquet, requit, au nom du roi, l'enregistrement de ces déclarations; le chancelier prit les voix pour la forme, et les édits furent déclarés reçus et vérifiés. Le même jour, la Cour des aides et la Chambre des comptes furent rétablies à Paris.

Il y avait encore trop d'éléments de troubles, dans

[1] *Memoires d'Omer Talon*, p. 513.



cette ville, pour que l'on y tolérât la présence d'un certain nombre de femmes, dont les petites passions avaient contribué à agiter les esprits et à fomenter les désordres. Les *maréchales de camp* de Mlle de Montpensier, Mmes de Frontenac et de Fiesque, ainsi que Mme de Bonnelles, reçurent ordre de sortir de Paris dans les vingt-quatre heures. Les duchesses de Montbazon et de Châtillon, dont on connaissait les relations avec le duc de Beaufort et le prince de Condé, furent également exilées.

Il semblait équitable, au moment où l'on bannissait les chefs de la Fronde, de rappeler le ministre qui avait été leur victime. Aussi un des premiers actes du roi, après son entrée, fut d'adresser à Mazarin une lettre pour le presser de venir l'aider de ses conseils. Elle était conçue dans les termes les plus honorables pour le cardinal : « Mon cousin, lui écrivait le roi, le 26 octobre, vous avez désiré vous retirer d'auprès de moi pour satisfaire à l'opinion de ceux qui avaient estimé que votre éloignement avancerait le repos de mon État et apaiserait les troubles dont il est agité ; en quoi vous avez, par un zèle tout à fait extraordinaire et louable, préféré l'intérêt de mon service à votre fortune particulière, et dans cette espérance j'y avais donné mon consentement, quoique chacun jugeât, dès lors, que votre absence ne produirait pas ce bon effet-là. Depuis ce temps, il a paru clairement à tout le monde que les auteurs des troubles présents ne vous avaient mêlé dans les

sujets de leurs plaintes que pour couvrir, par ce prétexte, le dessein qu'ils avaient formé auparavant avec les Espagnols de prendre les armes en leur faveur et d'allumer la guerre civile dans mon royaume. Il ne se trouve plus personne qui en puisse douter, après qu'on les a vus manquer à toutes les déclarations et promesses, qu'ils avaient faites publiquement, de poser les armes et de rentrer dans l'obéissance, qu'ils doivent, aussitôt que vous seriez éloigné; mais, au lieu d'accomplir leur parole, ils ont fait venir de nouvelles forces de Flandres; ils ont tâché, par tous moyens, d'assujétir ma bonne ville de Paris; ils ont ravagé toute la campagne, et, au lieu de se porter à des conditions raisonnables d'accommodement, il n'y a point d'engagement qu'ils n'aient pris avec mes ennemis, point d'hostilité qu'ils n'aient exercée, conjointement avec eux, dans mon royaume. Après cela, il ne serait pas raisonnable que, pour plaire à des esprits obstinés dans le dessein de continuer la guerre et qui se sont si ouvertement déclarés ennemis de leur patrie, je me privasse plus longtemps de vos bons conseils et de l'assistance que je puis recevoir de vous dans les occasions importantes qui se présentent chaque jour, où votre longue expérience dans la conduite des grandes affaires, et la passion, que vous avez toujours témoignée pour la grandeur et la prospérité de cette couronne, me peuvent être très nécessaires. C'est ce qui m'a fait prendre la résolution de vous dépêcher ce courrier pour vous faire

savoir qu'aussitôt que vous aurez reçu cette lettre, je désire que vous vous mettiez en chemin pour vous rendre le plus tôt que vous pourrez près de ma personne, et quoique mes affaires aient un extrême besoin de vous, et que j'aie impatience de vous voir arriver, je désire, sur toutes choses, que vous preniez bien garde à la sûreté de votre voyage, et, lorsque vous serez près de moi, vous reconnaîtrez que votre absence n'a point apporté d'altération à l'affection que j'ai toujours eue pour votre personne, ni au ressentiment qui me demeure des grands et signalés services que vous m'avez rendus, priant Dieu cependant qu'il vous ait, mon cousin, en sa très sainte et digne garde.

» LOUIS. »

Écrit à Paris, ce 26 octobre 1652[1]

Et plus bas :

DE GUÉNEGAUD.

Toute la France croyait alors au prochain retour de Mazarin. Colbert et Servien le pressaient vivement de profiter d'une occasion aussi favorable. Nous n'avons pas trouvé de lettre de la reine écrite à cette époque ; mais sa femme de chambre favorite, Mme de

[1] L'original signé de cette lettre de Louis XIV à Mazarin se trouve aux Archives des Affaires étrangères. Les papiers de Le Tellier, pour l'année 1653 (Bibl. nat. mscr. fr. 6892), en contiennent une minute à laquelle on a donné postérieurement une date erronée.

Beauvais, envoya au cardinal le billet suivant par le courrier qui portait la lettre du roi[1] : « Ce 26 octobre, de Paris, où **46** (Mazarin) devrait être, et où **42** (Mme de Beauvais) le souhaite avec une passion la plus forte et véritable qu'elle ait eue de sa vie, et, en vérité, pour le seul intérêt de **46** (Mazarin). Car qu'est-ce que **42** (Mme de Beauvais) vous pourra dire pour vous hâter, mon cher maître ? Elle songe, mais elle a peine[2] à voir rien qui soit plus pressant[3] que P[4] (la reine), qui en meurt d'impatience. Si vous ne partez promptement, elle ne s'en souciera plus. Je crois qu'il vaut mieux vous dire cela et finir par là, en excusant **42** (Mme de Beauvais), qui se trouve fort mal d'une migraine, qui la presse horriblement, laquelle, quoique violente, ne la peut retenir de vous dire, avec le cœur ouvert, mais du plus profond, malgré ses ennemis, que **46** (Mazarin) n'aura jamais personne plus assurément à elle (à Votre Éminence) que je suis. »

Ni les instances du roi, ni les insinuations presque menaçantes de ce billet, ne purent hâter le retour de Mazarin. Il serait puéril de ne voir, dans ce retard,

[1] Affaires étrangères, France, t. CXLIII, p. 127.

[2] On peut lire : *elle se peine* ou *elle a peine ;* le sens est toujours le même : *elle ne peut rien voir*, etc.

[3] Il y a *présent*, dans le texte ; mais, comme l'orthographe est peu respectée par Mme de Beauvais, on doit, à mon avis, lire *pressant*.

[4] On sait, par la clef que M. Ravenel a publiée à la suite des *Lettres de Mazarin*, que la lettre P désignait la reine.

qu'un artifice pour se faire plus vivement désirer. Mazarin devait avoir des motifs plus sérieux; il lui parut nécessaire, avant tout, de mettre l'armée de Champagne en état de résister aux ennemis; peut-être aussi voulait-il, avant de revenir à Paris, apprendre que ses adversaires les plus dangereux, Châteauneuf et Retz, en avaient été éloignés. Il ne tarda pas à avoir cette satisfaction.

Le duc d'Orléans s'était, comme nous l'avons dit, retiré dans son château de Limours. La reine lui envoya le jeune duc d'Amville[1], qui déjà plus d'une fois avait servi de négociateur entre le prince et la cour. Gaston lui fit connaître son intention de prendre l'amnistie et de se réconcilier complètement avec la reine. Le secrétaire d'État, Michel Le Tellier, se rendit alors à Limours, et conclut avec Gaston un traité, où il fut stipulé, entre autres conditions, que le duc d'Orléans rappellerait les troupes qui avaient été levées en son nom et qui servaient encore dans l'armée de Condé. Ce fut dans cette entrevue avec Le Tellier que Gaston fit les aveux dont nous avons parlé ci-dessus, accusa Retz et Châteauneuf de l'avoir sans cesse excité à la guerre civile, et déclara que Châteauneuf continuait, même depuis le départ du prince de Paris, ses perfides menées pour l'engager à soulever la noblesse[2].

[1] François-Christophe de Levis, nommé duc de d'Amville ou Damville en 1648, mort en 1661.

[2] Voy. ci-dessus, p. 356, note 1.

Servien, dont le langage est plus âpre que celui de Le Tellier, insistait sur la nécessité de châtier ces fauteurs de troubles : « Je ne doute point, écrivait-il à Mazarin[1], que M. Le Tellier n'ait rendu compte exactement à Votre Éminence de ce qu'il a appris, en son voyage de Limours, de la propre bouche de Son Altesse Royale, des horribles conseils que M. le cardinal de Retz et M. de Châteauneuf lui ont envoyé donner, par le moyen de Madame, depuis que le roi est dans Paris, pour le divertir (détourner) de s'accommoder avec le roi et pour le porter à faire de nouvelles brouilleries dans le royaume par le moyen de la noblesse, [que l'on][2] prétend de faire assembler à Châteaudun, le 15 du mois prochain. Je suis obligé de dire à Votre Éminence que, s'il ne lui plaît d'écrire fortement à la reine de prévenir l'effet de ces menées par une résolution hardie, avant que Votre Éminence soit de retour ici, il arrivera de deux choses l'une inévitablement : ou qu'il faudra exécuter nécessairement les mêmes résolutions (ce qui sera imputé à Votre Éminence), ou que, dans trois mois, nous serons opprimés par cette faction, qui se forme et se grossit chaque jour. »

Servien se montrait justement indigné de la duplicité de Châteauneuf, qui, en venant à Saint-Germain saluer le roi et en gardant toutes les formes extérieures du respect, ne cessait de lui susciter des ennemis.

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CLXIII, pièce 154.
[2] Le manuscrit porte qu'Aneri prétend, etc.

« Toutes ces considérations, écrivait-il encore à Mazarin, jointes à ce que Votre Éminence a eu agréable d'écrire à ce sujet à M. Le Tellier et à M. Ondedei, nous ont fait prendre résolution à M. le prince Thomas, à M. le maréchal du Plessis, à M. Le Tellier, à M. Ondedei et à moi, de défaire Votre Éminence, avant son retour, d'un ennemi si dangereux, qui tenait les esprits partagés dans l'espérance d'un changement, dont je sais certainement qu'il repaissait ses partisans en particulier. Il ne reste maintenant qu'à achever de détruire cette cabale, qui est épouvantée par cette résolution, approuvée et louée généralement de tous les bien intentionnés. »

Châteauneuf fut, en effet, exilé de Paris, et se retira d'abord dans sa maison de campagne de Leuville[1]. On l'y trouva trop voisin de Gaston : il fut relégué en Berri, et il y mourut l'année suivante (1653), « chargé d'années et d'intrigues », comme le dit Mme de Motteville[2]. C'est la meilleure oraison funèbre de cet homme, qui n'avait employé son expérience et ses rares talents qu'à troubler le royaume. Gaston acheta, par son traité et par ses aveux humiliants, une demi-réconciliation avec la cour. Il put se retirer dans son apanage, à Chambord et à Blois, et y vivre en prince.

Sa fille, Mlle de Montpensier, fit preuve, dans cette ruine de la Fronde, de plus de résolution que son

[1] Aujourd'hui département de Seine-et-Oise, arrondissement de Corbeil.

[2] *Memoires*, t. III, p. 462, édit. Charpentier.



père. Après avoir habité pendant quelque temps, à Pont-sur-Seine[1], le château de Mme Bouthilier, mère du comte de Chavigny, elle chercha un asile dans son domaine de Saint-Fargeau[2]. Elle l'embellit et s'y livra à des travaux littéraires qui charmèrent son exil; elle y écrivit des romans et la première partie de ses mémoires. Sa petite cour fut souvent troublée par des discordes, auxquelles contribua son humeur fantasque et hautaine; mais, du moins, elle resta fidèle à ses anciennes amitiés et ne fit, pour rentrer en grâce, aucune action qui pût porter atteinte à son honneur.

Malgré l'exil et la dispersion de la plupart des chefs de la Fronde, il y avait toujours, à Paris, des mécontents disposés à profiter de toutes les occasions pour renouveler les troubles. Ils avaient soin de propager la nouvelle des succès de Condé, qui s'était emparé de Château-Porcien[3] et de Rethel[4], en Champagne, puis avait pris Sainte-Menehould (13 novembre), et enfin Bar-le-Duc (29 novembre), Ligny[5], Void et Commercy. La cour savait que le parlement, où siégeaient encore beaucoup d'anciens frondeurs, commençait à s'agiter. On résolut de tenir une séance

[1] Aujourd'hui département de l'Aube. Le château où logea Mlle de Montpensier existe encore.

[2] Ville de l'ancien Gâtinais, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Yonne.

[3] Aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Ardennes.

[4] Aujourd'hui chef-lieu d'arrondissement du même département.

[5] Ligny, Void et Commercy sont compris dans le département de la Meuse, dont Bar-le-Duc est le chef-lieu.

royale pour lui imposer. Le jour même de la rentrée du parlement (13 novembre 1652), le roi s'y rendit et fit lire une déclaration contre les princes de Condé et Conti et contre la duchesse de Longueville, qui n'avaient pas accepté l'amnistie dans le délai fixé [1]; ils étaient déclarés criminels de lèse-majesté et leurs biens confisqués [2].

Les enquêtes, qui formaient toujours la partie jeune et turbulente du parlement, restèrent silencieuses en présence du roi; mais ensuite elles demandèrent l'assemblée générale des chambres, sous prétexte de réclamer le retour des conseillers exilés, et afin de protester contre un impôt nouvellement établi sur les vins. Le premier président, Mathieu Molé, qui était en même temps garde des sceaux, résista à leurs instances. Mais ces agitations inquiétaient la cour. Malgré les promesses de Gaston et le traité qu'il avait signé, elle ne pouvait compter que médiocrement sur ce prince. « Pour ce qui regarde Son Altesse Royale, écrivait Le Tellier à Mazarin [3], Votre Éminence aura pu connaître par ce que je lui ai mandé que je ne suis point trop persuadé de ses bonnes intentions. »

Mais c'était surtout Condé et ses partisans que les ministres redoutaient. Ce prince avait toujours, dans

[1] Voyez, sur ce délai, ci-dessus, p. 359.

[2] *Memoires d'Omer Talon*, p. 514.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIV, pièce 109. Cette lettre, qui porte la date du 26 novembre, est placée à tort dans les pièces de décembre 1652.

Paris, des émissaires actifs, qui s'efforçaient d'entretenir l'agitation parlementaire, en s'unissant aux amis de Retz et en excitant les rentiers, qui se plaignaient de n'être pas exactement payés. On trouve la preuve des menées de ces factieux dans les lettres interceptées de Fouquet-Croissy à Condé. Il lui écrivait[1] : « Le parlement a arrêté des remontrances en faveur des exilés. » Et plus loin : « Les *Pontoisiens* (les membres du parlement qui s'étaient rendus à Pontoise) sont fort maltraités. » Dans la même lettre, Fouquet-Croissy parle des négociations entamées entre les partisans de Condé et Paul de Gondi : « La personne qui m'avait informé des dispositions de M. le cardinal de Retz pour un accommodement avec Votre Altesse..... m'a depuis mandé qu'il lui avait fait de nouvelles avances. »

Ces intrigues étaient connues des ministres, qui réussirent à les déjouer. On commença par donner quelque satisfaction aux rentiers, et, quant au parlement, il fut décidé qu'on lui imposerait silence. « L'affaire des rentes, écrivait Le Tellier à Mazarin[2], le 26 novembre 1652, ayant été accommodée par M. le surintendant, il n'y a que le parlement qui, sous prétexte des confrères exilés, ou d'autres [prétextes] qu'on ne peut prévoir, peut remuer, mais le

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIV, pièce 117. Cette lettre n'est pas datée ; mais elle doit être de la fin de novembre 1652.
[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIV, pièce 109.

roi et la reine sont résolus d'employer les plus extrêmes remèdes pour les empêcher. »

Derrière tous les agitateurs, on retrouvait toujours le cardinal de Retz, et les lettres des ministres à Mazarin ne cessent de le représenter comme le principal instigateur des désordres. Dès le 26 octobre, Servien signalait le danger du séjour de ce personnage à Paris : « Le coadjuteur [1], écrivait-il [2], est mortifié et enragé de ce que tout s'est fait [3], sans lui en donner aucune part. Il dissimule, mais non pas si bien qu'on ne connaisse son esprit par ses émissaires... S'il continue, et qu'on puisse avoir preuve de ses desseins, qui certainement sont mauvais, il ne sera pas mal aisé de le chasser de Paris et de passer plus avant [4], si l'on veut. »

Mazarin n'était pas moins persuadé que Servien de la nécessité d'éloigner Retz de Paris. « Je vous conjure, lui écrivait-il [5]...., d'être bien persuadé que le repos et le cardinal de Retz sont incompatibles dans un même lieu. » Mais il aurait voulu éloigner Retz sans avoir recours à des mesures violentes. Il employa, pour y réussir, la princesse palatine, qui avait

[1] Servien, comme Le Tellier, l'appelle tantôt coadjuteur, tantôt cardinal de Retz.

[2] Affaires étrangères, France, t. CXLIII, pièce 130.

[3] Servien veut parler du retour du roi à Paris et des déclarations du lit de justice.

[4] C'est-à-dire de l'arrêter et de l'emprisonner.

[5] Affaires étrangères, t. XXX des *Lettres de Mazarin*, f[os] 343-344. Lettre du 26 octobre.

toujours conservé des relations avec Paul de Gondi. Par son intermédiaire, Mazarin lui fit proposer l'ambassade de Rome[1]. Cette mission eût été un exil honorable et eût placé Gondi sur un théâtre où il eût pu encore jouer un rôle convenable. Il parut d'abord accepter avec empressement cette proposition; il sentait que sa popularité diminuait, quoiqu'il n'en convienne pas dans ses Mémoires. Son confident, Guy Joly, est plus sincère : « La plupart du monde, dit-il[2], et particulièrement les personnes de qualité qui avaient le plus de part aux intrigues, avaient changé en haine l'affection qu'ils avaient eue pour lui. »

Une femme, que son commerce intime avec Retz avait compromise, mais qui avait su, comme la Palatine, rester en relation secrète avec la reine, Anne de Rohan, princesse de Guémené, avouait, comme Guy Joly, que Retz avait perdu son influence et qu'il le sentait. Elle en faisait confidence à Anne d'Autriche, qui s'empressait d'en avertir Mazarin. « La reine, lui écrivait Le Tellier, le 4 novembre[3], la reine m'a commandé de vous faire savoir que la Mme princesse de Guémené lui avait dit en grand secret que

[1] Outre les dépêches que nous citerons, on peut consulter, sur cette négociation, les *Memoires de Guy Joly*, qui était, à cette époque, un des confidents de Retz. Voy. p. 81 et suiv. de ses *Mémoires*, édit. Michaud et Poujoulat.

[2] *Mémoires de Guy Joly, ibidem.*

Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 169.

M. le cardinal de Retz était sans crédit[1], et que lui-même, dans peu de jours, solliciterait la permission d'aller à Rome, ne pouvant plus rester en cette ville.»

Ainsi la négociation pour l'envoi de Retz à Rome parut d'abord réussir parfaitement. Guy Joly appuyait de toutes ses forces les conseils de la Palatine[2]; mais d'autres amis de Retz combattirent ces influences et lui persuadèrent que l'on n'oserait pas toucher à un cardinal, neveu et futur successeur de l'archevêque de Paris. Il devait, en tout cas, ajoutaient-ils, ne pas abandonner ceux qui l'avaient soutenu, et stipuler, en leur faveur, des conditions avantageuses, avant de céder aux exigences de la cour. Retz, qui avait dans le caractère de la générosité et de la hauteur, se crut

[1] Le mot *crédit* peut s'entendre dans un double sens. Retz était criblé de dettes, et ne trouvait plus de crédit auprès des gens d'affaires, en même temps qu'il avait perdu sa popularité. Les créanciers de Retz s'inquiétaient et s'agitaient, comme le prouve la lettre suivante adressée à Mazarin (Aff. étr., *ibidem*, pièce 171) : « J'ai découvert que la plupart de ceux que le cardinal de Retz a pour créanciers sont ceux qui poussent le plus à la roue pour faire de nouveaux troubles, ne voyant pas, dans la paix et le retour de Votre Éminence au ministère, un payement trop assuré de ce que leur doit ce cardinal, qui les a toujours payés d'espérance qu'il entreroit dans le gouvernement des affaires; que pour lors il ne s'acquitteroit pas seulement envers eux, mais leur donneroit de très amples marques de sa générosité et de sa gratitude, et maintenant qu'ils se voient éloignés de ces espérances et dans le hasard de perdre tout, ils jettent leur feu, mais, par bonheur, il ne prend point chez le voisin, et le bourgeois et le peuple sont fort résolus de demeurer dans leur devoir et dans le repos. » Cette lettre est datée du 5 novembre 1652.

[2] *Mémoires*, p. 82.



assez fort pour imposer ses conditions; il demanda trois gouvernements de places importantes pour le duc de Brissac, pour le marquis de Fosseuse et pour le Bacle d'Argenteuil [1]; une abbaye de vingt mille livres de rente pour l'abbé Charier; une charge de secrétaire d'État pour Caumartin; une somme d'argent pour Guy Joly, ou l'emploi de secrétaire des commandements du frère de Louis XIV, qu'on nommait alors le duc d'Anjou. Afin d'intimider la cour et de lui arracher des concessions, il recommença ses intrigues, envoya des émissaires dans les conciliabules séditieux [2], où il évitait de paraître lui-même, excita l'opposition qui se manifestait dans le parlement; en un mot, il se lança de nouveau dans les mille intrigues où il était passé maître.

Mais les temps étaient bien changés: Paris n'était plus disposé à le suivre, et les ministres, qui surveillaient ses menées avec vigilance, n'attendaient qu'une occasion pour l'en punir. La Palatine, bien instruite de l'état des affaires, fit un dernier effort pour décider Retz à accepter l'ambassade de Rome. Elle lui donna rendez-vous dans la maison

[1] *Mémoires de Guy Joly*, p. 82.

[2] Un des correspondants de Mazarin lui parle de ces assemblées séditieuses et des émissaires de Retz : « Tout le feu de ces mal intentionnés, écrivait-il, jusques ici ne s'est évaporé qu'en placards et bruits, qu'ils font courir, de l'esprit de vengeance avec lequel Votre Éminence revient. Le cardinal de Retz se trouve peu dans ces associations séditieuses, mais dans toutes il a de ses émissaires, qui agissent avec grande chaleur. » (Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIII, pièce 101.)

de Guy Joly[1] et lui représenta avec force le danger qui le menaçait, ajoutant qu'il n'était plus temps d'exiger des récompenses pour ses partisans, qu'il devait accepter avec empressement la mission qu'on lui offrait. Comme le cardinal hésitait et lui demandait ce qu'il avait à craindre, elle lui répondit brusquement, en se levant : « Tout, jusqu'à la mort[2]. » Retz parut d'abord frappé de ces paroles; mais bientôt, sous l'influence du duc de Brissac[3], il oublia son péril. « Il était si fort ébloui de son écarlate, écrivait Fouquet-Croissé à Condé, qu'il se croyait à couvert du malheur[4]. »

Pendant ce temps, Servien et Le Tellier pressaient Mazarin d'en finir avec ce séditieux. Le Tellier écrivait à Mazarin[5], le 26 novembre : « La reine m'a commandé de dépêcher exprès ce courrier à Votre Éminence pour lui faire savoir que chacun demeure d'accord ici que la présence de M. le cardinal de Retz en cette ville ne peut être que très préjudiciable au service du roi et au repos de la ville,

[1] *Mémoires de Guy Joly*, p. 81-82.

[2] *Ibidem*, p. 82. Ce sont les paroles mêmes que Guy Joly prête à la Palatine. Il faut se rappeler que l'ordre du roi à Du Pradel portait d'arrêter Retz *mort ou vif*.

[3] C'est surtout le duc Brissac que Guy Joly accuse d'avoir étourdi Retz sur le danger qu'il courait.

[4] Cette lettre interceptée se trouve dans les papiers de Mazarin conservés aux Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIV, pièce 130.

[5] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIV, pièce 109. Cette pièce a été placée, comme je l'ai déjà dit, au milieu des lettres de décembre, mais la date du 26 novembre est indiquée à la fin.

parce que rien n'est capable de changer les inclinations qu'il a pour la faction et le désordre. Dans cette croyance, M. le prince Thomas[1], M. Servien et moi, conseillâmes hier à la reine de le faire arrêter, soit lorsqu'il viendra au Louvre rendre visite au roi, soit aux Chartreux[2], ou au jardin de Rambouillet[3], qui sont les lieux où il va le plus souvent. »

De son côté, Servien insistait vivement pour une prompte résolution : « Je n'aimerais pas l'État, écrivait-il à Mazarin[4], ni le service de Leurs Majestés, et manquerais tout à fait à la passion que j'ai pour les intérêts de Votre Eminence, si je ne lui représentais, en bon Français et en fidèle serviteur, qu'autant de moments qu'on diffère d'arrêter les mauvais desseins du cardinal de Retz, autant on fait de préjudice à la sûreté de l'État et à celle des personnes royales. Le cardinal de Retz a le poignard dans le sein de ce qui s'est passé à l'arrivée du roi en cette ville..... L'on ne peut pas désavouer que, depuis le retour du roi, ayant eu la hardiesse de cabaler

[1] Le prince Thomas de Savoie-Carignan. Voy. ci-dessus, p. 73.

[2] Le couvent des Chartreux occupait un vaste espace de terrain qui s'étendait de la rue d'Enfer à la rue du Luxembourg. L'emplacement de leur petit cloître, où se trouvaient les tableaux d'Eustache Le Sueur, représentant les principales scènes de la vie de saint Bruno, fait maintenant partie du jardin du Luxembourg.

[3] Ce jardin était situé rue de la Planchette, dans le quartier Saint-Antoine, et tirait son nom d'un financier nommé Rambouillet, qui avait bâti, dans ce quartier, une maison de plaisance.

[4] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIV, pièce 50. Cette lettre est datée du dernier novembre.

ouvertement, de s'assurer de nouveau de ses amis, de sonder les esprits du peuple, d'exciter les rentiers à demander tumultueusement satisfaction, d'animer le parlement à poursuivre le retour des exilés, de traiter avec M. le Prince, de rechercher M. de Beaufort....., le cardinal de Retz n'ait fait quelque progrès, et que l'on ne remarque des changements dans les esprits. »

Servien montre ensuite Retz se promenant hardiment par la ville, affectant de ne pas venir au Louvre, et publiant hautement que, si on lui ordonne de sortir de Paris, il n'obéira pas, « et mourra plutôt attaché à l'autel de son église que de la quitter ». Ces discours de bravade et de mépris, comme dit Servien, donnaient courage à d'autres d'en faire autant. Déjà plusieurs, ajoutait Servien, « ont eu l'audace de dire, parlant à moi....., qu'il vaut mieux périr que de souffrir la persécution et vivre dans la servitude ».

La conclusion de Servien était la nécessité urgente « d'ôter au cardinal [de Retz] les moyens de mal faire, puisqu'il est impossible d'espérer du repos dans Paris ni dans le reste du royaume, tant qu'il lui sera permis de continuer de dangereuses cabales qui vont ouvertement à remettre toutes choses en confusion ».

Mazarin, convaincu que Retz ne céderait qu'à la force, se montra aussi ardent que Servien et Le Tellier pour en finir avec ce factieux. « C'est un grand

malheur, écrivait-il à Servien le 8 décembre[1], que, ayant écrit tant de fois sur ce sujet et marqué qu'il ne fallait pas perdre un moment de temps à lui ôter celui [le temps] de mal faire, me servant même de ces termes de façon ou d'autre, je ne me sois pas assez bien expliqué pour être entendu, en une affaire de cette conséquence[2]. »

La reine n'hésita plus, et chargea de l'exécution l'abbé Fouquet, dont elle connaissait la résolution et la haine contre Paul de Gondi[3]. Comme Retz, averti du danger, évitait de se rendre au Louvre, l'abbé Fouquet examina d'abord en quel lieu on pourrait s'emparer de sa personne. L'attaquer dans le cloître de la cathédrale, où il habitait, semblait difficile; il avait fait de sa demeure une forteresse, et au besoin il eût trouvé un asile dans la cathédrale, qui communiquait avec le cloître[4]. L'abbé Fouquet

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLVI, pièce 172, original signé et en partie chiffré.

[2] Le même jour (8 décembre), Mazarin adressait à Le Tellier une longue dépêche sur les mesures à prendre pour l'arrestation de Retz (Bibl. nat., mscr. fr. 6891, f° 353 et suiv.). Il avait recommandé de détruire cette lettre, et Le Tellier, en lui répondant, déclarait avoir obéi à sa volonté : « Le mémoire a été jeté au feu, comme vous l'avez ordonné. » (*Ibid.*, f° 386.)

[3] Lettre de l'abbé Fouquet à Mazarin (Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIV, pièce 112).

[4] Le Tellier écrivait à Mazarin le 18 décembre, en parlant de Retz : « La situation de sa maison, et les précautions qu'il prit l'été passé, lorsqu'il donnoit de l'ombrage à M. le Prince, même ce qu'il a fait faire aux voûtes de l'église Notre-Dame, ayant été soigneusement examiné, on trouve que la chose (l'arrestation dans sa maison) étoit difficile. » (Aff. étr., FRANCE, t. CXLIV, pièce 109.)

prit d'autres mesures; il savait que Retz se rendait chaque jour à l'hôtel de Lesdiguières. Cet hôtel, bâti sous Henri IV par le financier Sébastien Zamet, avait sa principale entrée rue de la Cérisaye. Une porte de l'Arsenal s'ouvrait dans la même rue. L'abbé Fouquet résolut de faire enlever le cardinal de Retz, au moment où il se rendrait à l'hôtel de Lesdiguières. Il fit choix pour le seconder d'officiers d'élite[1]: Du Pradel, qui avait eu un rôle important dans les mouvements populaires de septembre[2], reçut un ordre, signé de la main du roi, pour se saisir de Retz, mort ou vif[3]. Parmi les hommes qui devaient agir sous les ordres de Du Pradel, nous retrouvons Rubentel, qui avait figuré dans la journée du 24 septembre[4], le marquis de Pompadour[5], Magalotti[6] et plusieurs autres officiers des gardes. On devait enfermer Retz à l'Arsenal, où Abel Servien se trouverait, pour ordonner au maréchal de la Meilleraye,

[1] Tous les détails relatifs à ce projet d'arrestation de Retz sont tirés de la lettre de l'abbé Fouquet à Mazarin en date du 19 décembre; il faut y joindre, comme nous le verrons plus loin, une lettre du père Paulin, confesseur du roi, adressée également à Mazarin et datée du 25 décembre 1652.

[2] Voy. ci-dessus, p. 319.

[3] L'ordre de Louis XIV a été publié dans les *Mémoires de Retz*, édit. Charpentier, t. IV, p. 150, note 1.

[4] Voy. ci-dessus, p. 319.

[5] Jean, marquis de Pompadour, maréchal de camp depuis 1649, devint lieutenant général en 1653 et mourut en 1684.

[6] Bardo de Bardi, comte de Magalotti, enseigne au régiment des gardes, fut nommé brigadier en 1670, maréchal de camp en 1672, lieutenant général en 1676; il vécut jusqu'en 1707.

grand maître de l'artillerie, de le recevoir, et de là le faire transférer à la Bastille. Afin de ne pas éveiller les soupçons par les préparatifs indispensables, on avait répandu le bruit que plusieurs des membres du parlement, qui avaient été bannis, revenaient à Paris, et qu'on se proposait de les arrêter. On signalait, entre autres, le conseiller Portail, qui habitait le quartier de l'Arsenal.

Pendant que l'abbé Fouquet prenait toutes les mesures pour l'arrestation de Retz, ce cardinal vint, de lui-même, se livrer entre les mains du roi. Ce fut, si l'on en croit ses mémoires, la duchesse de Lesdiguières, son amie, qui lui conseilla de se rendre au Louvre pour dissiper les soupçons que la cour avait conçus. D'autres attribuent ce conseil à la princesse de Guémené (Anne de Rohan), au duc de Brissac, à l'abbé Charier et au grand prévôt, amis particuliers du cardinal de Retz[1]. Ce qui est certain, c'est que Retz se présenta inopinément au Louvre, dans la matinée du 19 décembre. Il se rendit d'abord à l'appartement de Villeroi, pendant que l'abbé Fouquet prévenait la reine de son arrivée, et, par son ordre, allait avertir le roi[2]. Le jeune Louis XIV

[1] *Mémoires de Guy Joly* (p. 83 et suiv.). Guy Joly donne des renseignements sur l'arrestation de Retz ; mais son récit est loin d'être complet.

[2] Nous suivons le récit de l'abbé Fouquet, qui diffère sur plusieurs points de celui de Guy Joly; mais ce dernier n'était pas présent, tandis que l'abbé Fouquet et le père Paulin, dont les lettres nous servent de guides, ont été témoins oculaires de l'arrestation du cardinal de Retz.



montra, dans cette circonstance, une présence d'esprit et une résolution remarquables. « Sans s'étonner, dit l'abbé Fouquet, ni sans tourner la tête, afin qu'on ne s'aperçût de rien, il dit qu'il fallait *faire aussitôt le roi.* » Il ordonna d'appeler le capitaine des gardes de service, qui était le maréchal d'Aumont. Peu de temps après, on introduisit le cardinal de Retz, que le roi accueillit avec un visage riant ; il sut si bien dissimuler ses projets, que son confesseur, le père Paulin, qui était à ses côtés, écrivait quelques jours après [1] : « Il n'y a jamais eu un politique plus raffiné, qui l'eût pu si bien faire. » La reine adressa à Retz quelques paroles presque ironiques : « Monsieur le cardinal, on m'a dit que vous avez été malade ; on le voit bien à votre visage [2]. » L'abbé Fouquet ajoute qu'en effet Retz avait, à ce moment, la pâleur d'un mort. Cependant le roi cachait sa résolution sous une apparence de frivolité et de gaieté. « J'étais, écrit le père Paulin, auprès dudit seigneur cardinal ; je lui faisais admirer la beauté du roi. Je me conjouissais, de plus, de ce qu'il faisait si bien sa cour. Le roi s'approcha de tous deux et nous parla de comédie, qu'il avait en tête ; en parla tout haut à M. de Villequier [3], puis, comme en riant, s'approcha de son oreille (ce fut le moment de son comman-

[1] Lettre du père Paulin à Mazarin en date du 25 décembre 1652. (Affaires étrangères, France, t. CXLIV, pièce 137.)

[2] *Memoires de Guy Joly*, p. 85.

[3] De Villequier-d'Aumont, capitaine des gardes.

dement), s'en retira tout aussitôt, et, comme s'il l'eût entretenu de comédie : *Surtout*, lui dit-il tout haut, *qu'il n'y ait personne sur le théâtre.* »

Le père Paulin avertit alors le roi qu'il était midi et le pria d'aller à la messe. Le cardinal de Retz se proposait d'y assister, d'après l'abbé Fouquet; il avait même fait apporter son carreau [1]; mais, inquiet des mouvements qu'il avait remarqués dans la chambre du roi, il changea de projet et voulut se retirer. Lorsqu'il fut dans l'antichambre, le capitaine des gardes lui signifia l'ordre du roi. Retz se retourna vers cinq ou six gentilshommes qui l'avaient accompagné, et leur dit qu'il était arrêté; ils firent entendre quelques murmures, mais le capitaine des gardes, les ayant menacés de les faire saisir, ils prirent la fuite.

Le maréchal d'Aumont alla aussitôt rendre compte au roi de ce qui s'était passé. Le jeune prince dit au père Paulin, qui assistait à la messe auprès de lui : « C'est que j'arrête ici le cardinal de Retz. » Le confesseur ne le comprit pas : « Je croyais, écrit-il à Mazarin, que le roi avait peur de le faire trop attendre, sans lui parler. Je répartis : *Sire, Votre Majesté n'a qu'à entendre le reste de la messe; M. le cardinal de Retz patientera bien.* » — « *Ce n'est pas cela*, me dit le roi, *c'est que je l'ai fait arrêter céans prisonnier.* En vérité, Monseigneur, ajoute le père Paulin, je fus bien surpris. Oh ! Dieu, que je fus surpris ! et dis au roi :

[1] Sorte de coussin carré que les personnes de distinction se faisaient porter à l'église.

Sans doute, Sire, il ne s'y attendait pas. Que dit Votre Éminence de cette sagesse? » On peut répondre sans hésitation que Mazarin se réjouit en voyant que son élève avait si bien appris, à son exemple, la laide, mais nécessaire vertu, de la dissimulation[1], et surtout qu'il venait d'en faire un pareil usage.

Le cardinal de Retz avait été enfermé d'abord dans les appartements du capitaine des gardes. Sur le conseil de l'abbé Fouquet, on le fouilla; mais il avait eu la précaution, dit Guy Joly[2], de brûler ses papiers les plus importants, avant de se rendre au Louvre. Il n'avait sur lui qu'une lettre du roi d'Angleterre et la moitié d'un sermon, qu'il devait prêcher à Notre-Dame, le dernier dimanche de l'Avent.

Sur les trois heures, Miossens (César-Phébus d'Albret)[3], qui, en 1650, avait conduit à Vincennes les trois princes arrêtés au Palais-Royal[4], fut chargé de mener Retz dans la même forteresse. Il s'en acquitta avec succès, et, le 19 au soir, il écrivait à Mazarin pour se féliciter, en vrai courtisan, de ce nouveau service. « Je m'assure, lui disait-il[5], que la reine me rendra bien ce témoignage qu'il y a plus de six semaines

[1] On sait que ce sont les expression de Mme de Motteville en parlant de la dissimulation d'Anne d'Autriche.

[2] *Mémoires*, p. 85.

[3] Le comte de Miossens devint, en 1653, maréchal de France, et mourut, en 1676, à soixante-deux ans.

[4] Voy. *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, t. III, p. 374.

[5] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIV, pièce 113.

que je me suis offert à elle pour entreprendre ce qui vient d'être exécuté, lorsqu'on était persuadé que cela ne se pouvait sans beaucoup de peine et de péril. » Retz était persuadé, en effet, que le peuple s'armerait pour le défendre; mais personne ne bougea, et l'on vit alors manifestement combien son crédit et sa popularité étaient déchus.

Cependant Mazarin, qui aurait voulu éviter cet éclat, ne se dissimulait pas que les suites de l'arrestation de Retz pourraient être dangereuses, et parmi ses conseillers, un des plus habiles, Servien, lui écrivait, le jour même de l'arrestation[1], que « ceux qui ont l'honneur d'approcher de la reine ne considèrent pas assez les suites de cette résolution, qui était nécessaire pour l'État, mais mérite d'être soutenue par diverses précautions ».

Il était à craindre, en effet, que le clergé ne prît le parti de son futur archevêque et ne suscitât de graves embarras au gouvernement. L'évêque de Coutances[2], dévoué à Mazarin, lui donnait, le jour même de l'arrestation (19 décembre), des renseignements sur les dispositions des chanoines de Paris: « L'on ne peut encore bien juger l'effet que produira l'emprisonnement de ce prélat; mais, au moins, je puis assurer Votre Éminence que tout est ici fort calme, et que

[1] Aff. étr., *ibidem*, pièce 114.

[2] Claude Auvry, sacré évêque de Coutances en 1647, mourut le 9 juillet 1687, âgé de plus de quatre-vingts ans.

[3] Affaires étrangères, *ibidem*, pièce 111.

les Parisiens et les bons bourgeois ne remuent point pour cela, disant la plupart qu'il faut que le roi soit obéi. Comme je demeure dans le cloître (Notre-Dame), et, par conséquent, environné de tous les chanoines de l'église de Paris, je reconnais par leurs discours qu'ils veulent faire grand bruit, quelques-uns proposant d'aller au Louvre avec Monsieur de Paris, en procession, demander leur futur archevêque. D'autres proposaient d'interdire et fermer l'église cathédrale et toutes les autres de la ville de Paris. Sur quoi, ayant entretenu les principaux et mes amis particuliers, et représenté les inconvénients qui en pouvaient arriver, et que c'était là des moyens plutôt pour aigrir les choses que pour les accommoder, ils ont résolu d'y aller demain (d'aller demain au Louvre), avec mondit sieur l'archevêque, en leur habit ordinaire.

» Il est à craindre que le pape[1] ne fasse bruit de cet emprisonnement, quand ce ne serait que pour faire déplaisir à Votre Éminence; en quoi il ferait bien paraître sa passion, n'ayant pas fait la moindre démarche pour vous[2], nonobstant les instances pressantes du clergé.... La reine a envoyé quérir, dès ce soir, Messieurs les agents du clergé[3], et, leur ayant parlé avec sa prudence ordinaire et beaucoup de dé-

[1] Innocent X était mal disposé pour Mazarin, comme on l'a vu dans l'*Histoire de la minorité de Louis XIV*.

[2] A l'époque de l'exil et de la proscription de Mazarin.

[3] Il y avait, à cette époque, deux agents généraux du clergé, chargés de veiller aux intérêts de cet ordre. Ils étaient nommés pour

férence pour l'Église, elle leur a ordonné d'en parler à tous Messieurs les prélats qui sont en cette ville, et ensuite, ils ont pris la peine de me venir voir avant que de voir aucun d'eux sur ce sujet; ils doivent les voir tous dans un jour ou deux. Ce que je ferai aussi, dans mon particulier, pour découvrir adroitement leurs sentiments, afin de vous en donner avis promptement et savoir ceux (les avis) de Votre Éminence, laquelle peut croire que l'on portera toutes choses avec plus de modération que faire se pourra. »

Un des premiers soins de la cour, après l'arrestation, avait été de faire prévenir, par un des gentilshommes du roi, l'archevêque de Paris, oncle du cardinal de Retz. Ce vieillard pleura de chagrin, de ce que son neveu avait été assez malheureux pour déplaire au roi[1]. On savait que l'archevêque était d'un caractère peu énergique, et que, d'ailleurs, il avait été mécontent de la promotion de son neveu au cardinalat. De ce côté, la cour n'avait à craindre que des remontrances et des plaintes sans efficacité.

On éloigna de Paris le père du cardinal de Retz[2], qui s'était retiré depuis plusieurs années à l'Oratoire[3], on agit de même à l'égard de MM. de Brissac

cinq ans par deux des assemblées provinciales du clergé, qui procédaient à cette élection à tour de rôle.

[1] Lettre de Le Tellier à Mazarin en date du 20 décembre (Aff. étr., *ibid.*, pièce 116).

[2] Philippe-Emmanuel de Gondi, qui mourut à Joigny en 1662.

[3] Il y avait, à Paris, plusieurs maisons de l'Oratoire. Le père du

et de Fosseuse, parents et amis de Paul de Gondi[1]. Deux des curés de Paris, ceux de Saint-Jean-en-Grève et de Saint-Merry, se signalèrent d'abord par leur zèle pour le cardinal de Retz. Ils se proposaient d'aller, avec tous leurs paroissiens, demander au roi sa liberté[2]. Mais Servien écrivait, dès le 20 décembre, que la députation du clergé, dont on avait voulu faire grand bruit, n'avait été « que respect et soumission[3] ». Il ajoutait : « Tout est aussi calme et les esprits aussi apaisés dans Paris, que si M. le cardinal de Retz n'avait [pas] été chef de parti. »

La députation, que l'Université de Paris envoya au roi pour se plaindre, comme le clergé, de l'arrestation du cardinal, ne fut qu'une vaine formalité. A toutes ces doléances il fut répondu que le roi avait dû pourvoir au salut et au repos de l'État. Le cardinal de Retz resta encore quelque temps enfermé à Vincennes sous la garde de ce même du Pradel, qui avait reçu l'ordre de l'arrêter mort ou vif. Un exempt et douze gardes du corps étaient chargés de veiller sur lui. Deux compagnies des gardes françaises et une compagnie des gardes suisses formaient la garnison de la forteresse[4]. Cependant on voit, par les

cardinal de Retz s'était retiré au séminaire Saint-Magloire, tenu par les Oratoriens. Ce séminaire a été remplacé par l'Institut des sourds-muets, rue Saint-Jacques.

[1] Même lettre de Le Tellier à Mazarin.

[2] Aff. étr., *ibidem*.

[3] *Ibidem*, pièce 120.

[4] Lettre de Le Tellier du 20 décembre, *ibid*.

dépêches du secrétaire d'État Le Tellier, qu'on songeait, dès cette époque, à transférer Retz loin de Paris. On n'était arrêté que par la difficulté de trouver un lieu sûr[1]. On avait songé au Havre; mais on se défiait de la duchesse d'Aiguillon, qui avait toujours la principale autorité dans cette ville. Le gouverneur de Sedan, Fabert, était d'une fidélité éprouvée; mais il était difficile de conduire le prisonnier dans une ville éloignée et entourée de troupes étrangères. Les châteaux d'Amboise et de Loches étaient trop voisins des domaines du duc d'Orléans. Le château d'Angers était situé dans une contrée remplie de factions hostiles[2]. Il fut donc décidé de laisser provisoirement Retz à Vincennes.

Après l'arrestation de ce cardinal, rien ne semblait plus devoir retarder le retour de Mazarin. Le roi, la reine et les ministres le rappelaient avec les plus vives instances. Même avant l'arrestation de Retz, Servien lui écrivait[3] : « Votre Éminence me permettra de lui représenter qu'il est de la dernière nécessité qu'elle ne diffère plus son retour, non seulement pour la satisfaction de Leurs Majestés, pour la sienne particulière et pour celle de tous ses serviteurs, mais pour donner ordre à plusieurs affaires

[1] Aff. étr., *ibidem*.

[2] La lettre de Le Tellier examine la possibilité de la translation de Retz dans ces divers châteaux et indique les motifs qui firent abandonner ces projets ; je les ai résumés.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLVI, pièce 164. Cette lettre porte la date du 25 novembre 1652.



d'importance qui demeurent en arrière par son absence. »

Servien passait en revue les questions urgentes qui exigeaient la présence de Mazarin. Il insistait particulièrement sur la politique extérieure de la France, que le cardinal pouvait seul diriger avec autorité, et montrait l'impuissance de ses efforts personnels : « Il n'a pas tenu à moi, écrivait-il, qu'on ait envoyé [1], il y a longtemps, en Angleterre, en Allemagne et en Italie. J'en fais tous les jours de nouvelles instances ; mais, quand il plaira à Son Éminence de se souvenir que, faute d'avoir envoyé ci-devant à M. de Mantoue [2], il s'est fait Espagnol, elle jugera bien que le manquement d'argent pour le voyage, qui l'a empêché [3], subsiste encore, et que je ne suis pas assez puissant pour le surmonter dans les occasions qui se présentent. Tout cela doit convier Son Éminence de revenir bientôt ; car certainement tout va en décadence, sans que ceux qui n'ont la disposition, ni de la plume [4], ni de la bourse [5], y puissent apporter remède. »

[1] Envoyé des représentants de la France.

[2] Charles II de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat depuis 1637, vécut jusqu'en 1665. Il réclamait Casal, capitale du Montferrat. Cette place, où les Français tenaient garnison, s'était rendue aux Espagnols le 10 octobre 1652, et la citadelle le 21. Les Espagnols avaient remis Casal au duc de Mantoue, qui était devenu leur allié.

[3] Qui a empêché d'envoyer un ambassadeur au duc de Mantoue.

[4] Loménie de Brienne était secrétaire d'État pour les affaires étrangères, et c'était lui qui, pour employer les termes de Servien, avait « la disposition de la plume ».

[5] Le surintendant des finances était toujours le duc de La Vieuville.

Mazarin reconnaissait parfaitement la justesse des observations de Servien. Sa correspondance atteste avec quelle vigilance il s'occupait des dangers qui menaçaient la France. Il n'avait rien négligé pour secourir Barcelone [1]. Mais le maréchal de la Mothe, après six mois de lutte contre les Espagnols, avait été obligé de capituler (13 octobre). Dans le même temps, le duc de Mantoue avait abandonné le parti de la France pour se faire Espagnol, suivant l'expression de Servien, et le marquis de Caracène, gouverneur général du Milanais, l'en avait récompensé en lui livrant Casal, qu'il avait enlevé aux Français (10-21 octobre). D'autres dangers inquiétaient le cardinal : Olivier Cromwell, sollicité par les Espagnols et par le parti des princes, menaçait toujours les ports de la France. Mazarin, pour conjurer ce péril, décida Anne d'Autriche, malgré l'opposition d'Henriette de France, reine d'Angleterre, à reconnaître, par un acte solennel, la république anglaise et à envoyer à Londres, comme ambassadeur, M. de Bordeaux [2]. Le cardinal aurait aussi voulu que la France fût représentée à la diète de Francfort, qui allait s'ouvrir et s'occuper

[1] Voy. ci-dessus, p. 114.

[2] Ce fut en décembre 1652 que M. de Bordeaux fut envoyé en Angleterre (Guizot, t. I, p. 263 de l'*Histoire de la République d'Angleterre*, 2e édition). Henriette, reine d'Angleterre, écrivit à cette occasion au duc d'York (15 décembre) : « Mon fils, cette lettre est pour vous faire savoir que l'on a envoyé d'ici en Angleterre pour reconnoître ces infâmes traîtres, nonobstant toutes les raisons que nous ayons pu donner contre, et sur cela, le roi votre frère a résolu de s'en aller, etc. »

des affaires intérieures de l'Allemagne. Les envoyés du roi de France devaient y avoir séance et voix délibérative, comme représentant Louis XIV, devenu souverain de l'Alsace. Aucun des dangers qui menaçaient le royaume n'échappait à l'œil vigilant de Mazarin, et sa correspondance prouve qu'il s'efforçait d'y porter remède. On peut juger de la douleur que la perte de Casal lui causa, en lisant ce qu'il écrivait à Le Tellier, dès le 28 août 1650, à la nouvelle du danger que courait cette ville : « Il n'y a bon Français qui ne contribuât volontiers de son sang pour empêcher la perte de ce qui a tant coûté à conquérir [1]. » Mais il jugeait qu'avant tout il fallait s'opposer aux projets de Condé, qui, maître de plusieurs places fortes de la Champagne, voulait s'établir solidement dans cette province, y passer l'hiver, puis, à l'ouverture de la prochaine campagne, unir ses troupes à celles de Fuensaldagne et du duc de Lorraine, pénétrer dans l'intérieur du royaume, soutenir les rebelles dans le sud et l'ouest de la France, enfin rallumer partout la guerre civile.

Ce fut pour prévenir ces périls que Mazarin resta, encore plusieurs mois, loin de la cour. Il s'était rendu, le 22 octobre, de Bouillon à Sedan. Il appela près de lui toutes les troupes qu'il put détacher des garnisons de Picardie et du corps d'armée du maréchal d'Aumont, qui était chargé de protéger la frontière septen-

[1] *Lettres imprimées de Mazarin*, tome III, p. 752.

trionale de la France. Mazarin employa une partie du mois de novembre à réunir une petite armée et des munitions de toute espèce. Il alla, avec ces renforts, rejoindre Turenne et la Ferté, qui couvraient Saint-Dizier et Châlons. Dès le 26 novembre, il pouvait se féliciter hautement du succès de ses efforts dans une lettre qu'il adressait à son confident Ondedei : « Sans vanité, lui écrivait-il [1], je crois n'avoir pas peu contribué à renforcer l'armée du roi. Persuadé qu'aucune chose n'importe autant à son service que d'empêcher le prince de Condé d'exécuter ses desseins, qui sont de s'établir dans cette province [de Champagne] et de s'en rendre maître, j'ai résolu de retarder mon retour de huit jours [2]. J'estime que je pourrai utilement employer ce temps pour le service de Leurs Majestés. Il est, en effet, indubitable que, si l'on peut porter quelque coup au prince, ou si notre armée le contraint de sortir de cette province et que nous puissions recouvrer les places qu'il a occupées, Leurs Majestés en retireront un notable avantage. »

En répondant à Servien, Mazarin insistait sur les mêmes considérations [3] et déclarait toujours qu'il espérait être bientôt de retour, après avoir mis le

[1] Affaires étrangères, t. XXX des *Lettres de Mazarin*, f° 401 de l'ancienne nomenclature; FRANCE, tome 269, f° 421, de la classification nouvelle des Archives. Le texte de cette lettre est en italien.

[2] « Ho risoluto di ritardare il mio ritorno per otto giorni. » La guerre retint encore Mazarin sur la frontière pendant plus de deux mois.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLVI, pièce 167. Cette lettre est datée du 5 décembre 1652

prince de Condé hors d'état d'exécuter ses projets. Ce fut, en effet, à reprendre les places que ce prince avait occupées en Champagne et en Lorraine pendant les mois d'octobre et de novembre, que Mazarin s'appliqua surtout, en décembre 1652 et en janvier 1653. Condé s'était emparé, comme on l'a vu plus haut[1], de Château-Porcien, Rethel, Sainte-Menehould, Bar-le-Duc, Ligny, Void et Commercy. Turenne et la Ferté avaient été réduits jusqu'alors, par la faiblesse de leurs troupes, à se tenir sur la défensive ; mais avec les renforts que leur amena Mazarin, ils reprirent une partie des places dont Condé s'était rendu maître. Bar-le-Duc ouvrit ses portes à l'armée royale le 17 décembre, et bientôt après Ligny, Void et Commercy se soumirent.

Il semblait qu'après ces succès Mazarin n'avait plus de motif pour différer son retour. Il avait dépassé le terme qu'il avait assigné à Ondedei, et tout le rappelait à Paris. Cependant l'espoir de pousser plus loin ses avantages et d'enlever aux ennemis Rethel et Sainte-Menehould le retint encore à l'armée. La reine, qui avait compté sur un retour plus prompt, se plaignait de ses délais : « Je ne puis m'empêcher de vous dire, lui écrivait-elle[2] en janvier 1653, que je crois que, quand l'on a de l'amitié, la vue de ceux que l'on aime n'est pas désagréable, quand ce ne serait que pour quelques heures. J'ai bien peur que l'ami-

[1] Ci-dessus, p. 370.
[2] Voy. à l'appendice le texte complet des lettres de la reine.

tié de l'armée soit plus grande que toutes les autres. »

A ces plaintes affectueuses, Mazarin répondait par quelques phrases d'une galanterie espagnole[1], dont il use habituellement dans ses lettres à la reine : « Je voudrais bien que 76 (la reine) pût avoir [connaissance de mon cœur][2], et je suis assuré qu'il (qu'elle) verrait des choses qui ne lui seraient pas désagréables, au moins si ⊙ (la reine) a les mêmes sentiments qu'elle a toujours temoignés pour le *ciel* (Mazarin). Je conclus avec ✕[3], puisque c'est tout. »

Après ces protestations d'affect.on, qui sont banales dans les lettres de Mazarin, le cardinal s'occupa d'affaires plus sérieuses et poursuivit la campagne contre Condé. Ce prince, que le roi d'Espagne avait nommé généralissime de ses troupes, avait tenté vainement de venir au secours des villes que l'armée royale avait assiégées et prises ; le départ des régiments du duc d'Orléans[4] avait tellement affaibli son armée, qu'il était hors d'état de lutter contre les troupes royales. On en trouve la preuve dans une lettre de Mazarin à Servien en date du

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXLIX, f° 44 (ancienne nomenclature) ; minute.

[2] Nous traduisons une ligne de chiffres, d'après la phraséologie ordinaire de Mazarin, dans sa correspondance avec Anne d'Autriche.

[3] M. Ravenel et M. V. Cousin ont interprété ce signe, comme indiquant l'amour de Mazarin pour Anne d'Autriche.

[4] On a vu plus haut (p. 367) que ces régiments avaient été rappelés en vertu du traité conclu avec Gaston.

8 janvier 1653 : « Onze mille hommes, écrivait-il[1], qu'avait M. le Prince, tant de ses troupes que de celles d'Espagne et des Lorrains, ont été réduits à trois mille chevaux et deux cents hommes de pied[2], avec lesquels il est allé à la Capelle, et l'on peut dire que la perte d'une bataille n'aurait pas si fort affaibli les ennemis qu'ils le sont à présent. Ce qui est certain, c'est qu'au mois d'octobre, notre armée n'osait paraître devant M. le Prince, et à présent elle l'attend de pied ferme, quoiqu'il soit renforcé de toutes les troupes de Lorraine, et de celles de Fuensaldagne. »

Une des places conquises par Condé, Château-Porcien, fut reprise par les Français le 12 janvier 1653. Les ennemis s'emparèrent à leur tour de Vervins (19 janvier), mais ils en furent chassés, le 28 du même mois[3], par les Français. Mazarin aurait voulu enlever aux Espagnols Rethel et Sainte-Menehould et les expulser complètement de la Champagne ; mais on était arrivé à l'époque où les rigueurs de l'hiver suspen-

[1] Affaires étrangères, FRANCE, tome CXLIX, pièce 7 (ancienne nomenclature).

[2] Le manuscrit porte bien deux cents hommes de pied.

[3] Le *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (mscr. B. Nat. nº 10, 275, p. 332) signale l'importance de ce fait qui termina la campagne : « La petite ville de Vervins, que les ennemis avoient prise en quatre jours de siège, avoit été remise dans l'obéissance du roi en moins de vingt-quatre heures, et M. le Prince obligé de se retirer en Flandres, avec toutes ses troupes, quelque promesse qu'il eût faite à l'archiduc de prendre ses quartiers d'hiver en France. »

daient ordinairement les hostilités. D'ailleurs les plaintes de la reine devenaient de plus en plus vives. Elle écrivait à Mazarin le 26 janvier 1653 [1] : « Je ne sais plus quand je dois attendre votre retour, puisqu'il se présente tous les jours des obstacles pour l'empêcher. Tout ce que je vous puis dire est que je m'en ennuie fort et supporte ce retard avec beaucoup d'impatience, et si **16** (Mazarin) savait tout ce que je souffre sur ce sujet, je suis assuré qu'il en serait touché. » Les billets de la reine en date du 28 et du 29 janvier 1653 sont du même ton [2]. Il suffira de citer un extrait, dans lequel Anne d'Autriche répondait à une lettre du cardinal, qui annonçait sa prochaine arrivée : « Je viens de recevoir une de vos lettres, du 27 (janvier), en quoi vous me donnez espérance de vous revoir ; mais jusqu'à ce que je sache le jour positivement, je n'en croirai rien ; car j'ai été trompée bien des fois. Je le souhaite fort (votre retour), et je vous assure que vous ne le serez jamais [trompé] de ‡[3], puisque c'est la même chose que ✕. »

Mazarin ne manqua pas à sa promesse. Il quitta l'armée à la fin de janvier 1653, et se rendit à Soissons, où le maréchal d'Estrées, qui avait le gouvernement de cette place, le reçut avec magnificence : « Le Mazarin a été traité superbement à Soissons, écrivait

[1] Cette lettre a une date précise ; elle est autographe, comme la précédente.

[2] On en trouvera le texte complet à l'Appendice.

[3] On a interprété ce premier signe comme indiquant l'amour de la reine, et le second l'amour de Mazarin.

avec ironie le vieux et obstiné frondeur Gui Patin[1]....., et en revenant[2], beaucoup de personnes sont allées au-devant de lui, entre autres, M. le chancelier ; le roi même y a été jusqu'à trois lieues d'ici, et l'a amené dans son carrosse[3]. Ils sont entrés dans Paris, lundi 3 février, à deux heures après-midi. Le roi lui a donné, ce même soir, à souper en grand et superbe festin. Dieu sait si ce n'ont point été des viandes bien succulentes pour réparer et restaurer les forces de ce grand capitaine, qui revient de la guerre si harassé et qui rentre au cabinet, où il y a de reste tant de conquêtes à faire. »

Mazarin lui-même reconnaissait que la situation intérieure était compliquée : « Je vois, écrivait-il à la reine, le 1er février 1653[4], que l'on m'a préparé de grandes intrigues et des affaires fâcheuses pour me mettre toutes sortes de gens sur les bras et m'ac-

[1] Lettre du 4 février 1653, dans le tome I, p. 207, des *Lettres choisies de feu Gui Patin* (La Haye, 1715).

[2] Lorsqu'il en est parti pour revenir à Paris.

[3] L'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (Bib. Nat., mscr., *ibid.*, p. 331), quoique peu favorable à Mazarin, fait ressortir le contraste entre sa situation passée et sa grandeur présente : « Ce proscrit, ce perturbateur du repos public et cet obstacle à la paix générale, dont la tête avoit été mise à cinquante mille écus, rentra dans cette grande ville, non seulement sans bruit et sans murmure, mais comme en triomphe et tout couvert de gloire, le roi n'ayant point dédaigné d'aller trois lieues au-devant de Son Éminence, et la plus grande partie de la cour, quinze ou vingt. »

[4] Affaires étrangères, FRANCE, tome 891, f° 66 (nouvelle nomenclature), minute ; et tome XXX des *Lettres de Mazarin* (ancienne classification), copie du temps.

cabler; mais j'espère en Dieu de m'en garantir, pourvu que Leurs Majestés ne m'abandonnent pas, comme j'en suis assuré. »

La première question qu'il fallut résoudre fut la nomination d'un surintendant des finances. Le duc de La Vieuville était mort le 2 janvier 1653, et les prétendants à sa succession étaient nombreux et puissants. On remarquait, entre autres, Servien, ministre d'État, dont l'esprit pénétrant et décisif avait été si utile dans les dernières crises. Ce négociateur de la paix de Westphalie ne s'était pas fait connaître antérieurement comme financier; mais il était aussi capable de démêler les intrigues et les calculs compliqués des traitants que les subtilités des diplomates, et assez ferme pour trancher les difficultés. Sa probité était au-dessus du soupçon, et son âge[1], sans avoir affaibli son intelligence et sa puissance de travail, le mettait à l'abri des passions qui pouvaient entraîner un jeune surintendant. Mais il ne plaisait pas à la reine. Il portait, dans les discussions du Conseil, un ton tranchant, qui avait blessé Anne d'Autriche. On trouve, dans les papiers de Mazarin, une lettre que le cardinal faisait écrire à Servien, par son secrétaire Roussereau, pour l'engager à se montrer plus conciliant et surtout à ménager Anne d'Autriche, lorsqu'il serait forcé de combattre son avis.

Mazarin, qui connaissait et appréciait la valeur de

[1] Servien avait alors soixante ans.

Servien, fit accepter ce choix par la reine, mais il lui adjoignit un collègue, dont l'esprit était plus souple, le caractère plus facile et le génie financier plus fécond. Nicolas Fouquet était procureur général du parlement depuis 1650. Il n'avait pas brillé par l'éloquence, comme les avocats généraux Omer Talon[1] et Bignon ; mais il savait habilement manier les hommes, pénétrer leurs faiblesses, deviner leurs besoins, et les séduire par ses promesses. Il s'était fait une clientèle nombreuse dans le parlement et avait contribué activement à préparer la ruine de la Fronde. Mazarin connaissait la puissance du parlement, et tenait à le ménager et à le gagner. La souplesse de Fouquet convenait mieux, pour ce rôle, que la raideur du premier président, Mathieu Molé, et l'humeur altière de Servien. Fouquet avait, d'ailleurs, un frère aussi ambitieux et plus hardi que lui, l'abbé Fouquet, qui, sans titre officiel, exerçait une grande influence, se mêlait à toutes les intrigues, négociait avec Condé et avec la Palatine, avait contribué à l'arrestation de Retz[2] et était une sorte de ministre occulte de la police. Mazarin, qui connaissait son caractère entreprenant et son esprit d'intrigue, s'en était servi pour lutter, par la plume et par l'action, contre les chefs de la Fronde. L'abbé Fouquet réclamait, pour son frère, la place de surintendant. Mazarin se borna à associer

[1] Omer Talon était mort le 29 décembre 1652. Son fils, Denis Talon, lui avait succédé dans la charge d'avocat général.
[2] Voy. ci-dessus, p. 380-382.

Nicolas Fouquet à Servien, mais en laissant le premier rang à ce dernier.

Comme les nouveaux surintendants ne furent pas longtemps d'accord, le cardinal leur adjoignit un commis à l'enregistrement des fonds, dont il avait éprouvé l'habileté et le dévouement. Ce fut Barthélemy Hervart, ou Herwarth, banquier allemand, qui lui avait fourni, dans plusieurs crises, les fonds nécessaires pour des dépenses urgentes. Ainsi, en 1649, Hervart avait enlevé à Turenne l'armée que ce général voulait amener au secours de la Fronde. Sous le titre modeste de commis, Hervart eut, en réalité, la principale autorité dans l'administration financière, si l'on en croit Nicolas Fouquet[1]. Ce dernier sut plus tard, principalement après la mort de Servien, se délivrer de cette tutelle et s'empara de l'administration des finances, dont il usa et abusa pour satisfaire ses goûts de plaisir et de magnificence.

La question de la surintendance, qui fut réglée le 8 février, était la moindre des difficultés qu'avait à résoudre le cardinal. Il fallait, à l'intérieur, pacifier la Guienne, dominée par la faction des *Ormistes*[2], retirer des mains du comte du Daugnon Brouage et

[1] Voyez les *Défenses* de Fouquet, t. II, p. 62 et suiv. de l'édit. de 1665. Comparez, dans la *Revue historique* de juillet-août 1879, l'article de M. G. Depping intitulé : *Un banquier protestant en France au dix-septième siècle, Barthélemy Herwarth*, etc.

[2] On appelait parti des *Ormistes* la faction bordelaise la plus violente ; elle s'était réunie primitivement dans un lieu planté d'ormes, ou *ormées*, d'où elle avait tiré son nom.

les villes qu'il occupait dans l'Aunis et la Saintonge, affermir le duc de Mercœur en Provence, enlever au comte d'Harcourt l'Alsace et le vieux Brisach, dont il venait de s'emparer, enfin racheter de Manicamp, de Noirmoutiers et d'autres gouverneurs les places fortes qu'ils considéraient comme leurs propriétés. Pacifier le royaume était le premier devoir et la tâche la plus urgente de la royauté rétablie; mais elle avait, en outre, à réparer les pertes que la Fronde avait causées à la France. Au Nord, Gravelines, Mardick, Dunkerque étaient au pouvoir des Espagnols, qui tenaient encore, en Champagne, Rethel et Sainte-Menehould. En Italie, la perte de Casal avait porté un coup funeste à notre influence. En Espagne, la Catalogne nous échappait. En même temps, l'Allemagne s'agitait et commençait à protester contre les traités de Westphalie. Il fallait, après avoir rétabli l'ordre à l'intérieur, reconquérir la prépondérance à l'extérieur. Telle fut l'œuvre poursuivie et accomplie par Mazarin pendant les huit dernières années de son ministère.

APPENDICE

LETTRES D'ANNE D'AUTRICHE A MAZARIN

(JANVIER 1652)

M. V. Cousin a publié, pour la première fois [1], les lettres d'Anne d'Autriche à Mazarin, d'après les manuscrits autographes de la Bibliothèque nationale [2]. Il a insisté principalement sur l'expression des sentiments passionnés de la reine pour le cardinal, et c'est là, en effet, le côté le plus curieux et le plus facile à interpréter de ces lettres. Cependant Anne d'Autriche y parle de questions politiques, qui avaient un vif intérêt pour elle et pour son ministre. M. V. Cousin déclare que cette partie des lettres lui a paru inintelligible, et il n'a pas tenté d'en donner une explication.

Je n'ai pas non plus trouvé la clef des chiffres dont

[1] Dans l'appendice de l'ouvrage intitulé : *Madame de Hautefort*.

[2] Ces lettres se trouvent maintenant dans les Mss. Clairembaut, tome 1144, fos 89 et suiv.

se servaient la reine et le cardinal. La clef, donnée par M. Ravenel[1], est loin de s'appliquer à tous les passages des lettres de 1653. Parfois même elle pourrait induire en erreur. Faut-il cependant renoncer à tenter une explication, même hypothétique, des lettres d'Anne d'Autriche? Ne peut-on pas, en étudiant avec soin les événements qui, en janvier 1653, occupaient la reine et le cardinal, arriver à donner une interprétation, sinon certaine, au moins plausible, de leurs pensées? Je l'ai tenté, et, sans prétendre avoir dissipé toutes les obscurités, je crois avoir réussi à expliquer le sens de quelques-uns des passages.

La reine parle, dans les lettres des 26, 28 et 29 janvier, de faits qui mécontentaient Mazarin, et cherche à justifier sa conduite et celle de personnages qu'elle désigne par des noms de convention, *l'enfant* et *le père*. De quelles affaires s'agit-il? La principale, celle dont la reine parle surtout dans la lettre du 26 janvier, et sur laquelle Mazarin insiste dans une réponse du 1er février, concerne le parlement de Paris. Les deux autres questions, dont il est fait mention, principalement dans les lettres de la reine du 28 et du 29 janvier 1653, sont relatives, si je ne me trompe, à des négociations pour enlever Brouage au comte du Daugnon et la lieutenance de roi de la Fère au comte de Manicamp.

Pour justifier ces explications, qui, en l'absence de

[1] A la suite du volume des *Lettres de Mazarin*, publié pour la *Société de l'Histoire de France*.

la clef des chiffres, restent toujours hypothétiques, il est nécessaire d'insister sur la situation de la France en janvier 1653, et particulièrement sur trois points : la situation du parlement, les négociations avec le comte du Daugnon, et enfin la conduite de Manicamp. Les lettres adressées à Mazarin fournissent des renseignements sur ces diverses questions.

I

QUESTIONS DE POLITIQUE INTÉRIEURE QUI PRÉOCCUPAIENT LA REINE ET MAZARIN EN JANVIER 1653

1° *Parlement de Paris*. — Le parlement de Paris renfermait encore, à cette époque, un grand nombre de mécontents, qui saisissaient toutes les occasions de témoigner leur ressentiment à ceux de leurs collègues qui avaient fait partie du parlement de Pontoise[1]. Le 10 janvier 1653, Bluet écrivait à Mazarin[2]:

« Hier[3], M. Le Camus-Pontcarré et Le Clerc de Courcelles empêchèrent le rapport d'un procès à M. Tambonneau, pour avoir été à Pontoise[4]; c'est le remerciement de les avoir conservés, après avoir fait

[1] Voy. sur le parlement de Pontoise, ci-dessus, p. 241 et suivantes.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CL (ancien), et 892 (nouveau), f° 101 v°; autographe.

[3] D'après cette lettre, la scène eut lieu le 9 janvier 1653. Les *Mémoires d'Omer Talon*, continués par son fils Denis Talon (p. 517), la placent le 8 janvier

[4] C'est-à-dire, *parce qu'il avait fait partie du parlement de Pontoise*.

le plus grand mal dans Paris[1]. » Ces deux conseillers, auxquels il faut ajouter Villemontée et Voisin[2], furent mandés le lendemain au Louvre. Mais le chancelier Séguier, qui devait leur communiquer les ordres du roi, étant tombé malade, ce fut seulement le 14 janvier qu'il leur fut enjoint de se rendre à Saint-Germain, où ils devaient attendre les dernières résolutions de la cour. Il était question, à ce moment, d'envoyer ces magistrats dans des villes éloignées, comme l'indique la *Muse historique* de Loret, qui présente les faits comme déjà accomplis, lorsqu'ils n'étaient encore qu'en projet :

L'un à Châlons l'on a mené,
L'autre à Saumur est confiné,
L'un à Nantes, l'autre à Boulogne.

La faute des quatre conseillers paraissait assez grave pour être sévèrement punie, comme l'attestent plusieurs lettres adressées à Mazarin. Le maréchal du Plessis-Praslin lui écrivait le 13 janvier 1653[3] : « Votre Éminence saura, par de plus amples dépêches, la résolution qu'ont prise Leurs Majestés d'éloigner de Paris quatre conseillers de la seconde chambre des enquêtes, pour avoir insulté de parole

[1] On se rappelle que Camus-Pontcarré avait le premier proposé un arrêt de proscription contre Mazarin. Voy. ci-dessus, p. 83.

[2] On trouve les noms des quatre conseillers dans les *Mémoires d'Omer Talon, ibidem*, et dans la *Muse historique de Loret*, lettre du 18 janvier 1653.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CL (ancienne nomenclature) et 892 (nouvelle), f°s 111 et 112 ; autographe.

un de la même chambre, qui a servi à Pontoise. Je m'assure que Votre Éminence ne sera pas fâchée de cette conduite aussi ferme que juste. »

Enfin, une lettre du secrétaire d'État, Michel Le Tellier, en date du 15 janvier[1], donne des détails plus précis et prouve qu'à cette date on voulait encore exiler au loin les quatre conseillers, qui attendaient, à Saint-Germain, les ordres de la cour : « MM. Le Camus-Pontcarré, Le Clerc-Courcelles, Villemontée et Voisin, conseillers en la seconde chambre des enquêtes du parlement de Paris, ayant refusé d'assister à un procès que M. Tambonneau devait rapporter en ladite seconde chambre[2], à cause qu'il avait servi le roi au parlement transféré à Pontoise, Sa Majesté leur a fait commander de sortir de la ville, de se rendre à Saint-Germain-en-Laye pour y recevoir ses ordres, où M. de Saintot leur est allé commander d'aller, l'un à Nantes, l'autre à Saumur, l'autre à Boulogne et l'autre à Châlon-sur-Saône, et on a commandé [à] un valet de pied du roi de suivre chacun d'eux jusques à ce qu'ils soient arrivés aux lieux qui leur ont été ordonnés. »

Ces mesures de rigueur ne furent pas exécutées ; la *Muse historique* de Loret et la correspondance de Mazarin nous en apprennent la cause. Le premier

[1] Affaires étrangères, t. CL (ancien), et 892 (nouveau), f[os] 121-122 ; original signé.

[2] Le récit de Le Tellier est conforme à celui que l'on trouve dans les *Mémoires d'Omer Talon*, p. 517.

président, Mathieu Molé, qui était en même temps garde des sceaux, fut vivement sollicité d'intervenir en faveur des quatre conseillers menacés d'un lointain exil. Les membres du parlement, qui avaient été à Pontoise, profitèrent de cette occasion pour se réconcilier avec leurs collègues. Mathieu Molé et les *Pontoisiens*[1] obtinrent de la reine le retour des exilés. Loret l'annonce dans sa lettre du 18 janvier[2] :

On m'a dit depuis que la reine
Devenait pour eux plus humaine,
Et que le premier président,
Si bon Français et si prudent,
Leur procurant une indulgence,
Avant que le printemps commence
Ils reviendront de leur exil.

L'abbé Fouquet confirme et complète le récit de Loret, dans une lettre adressée à Mazarin le 18 janvier[3] : « Je vois qu'on est fort résolu de faire revenir les quatre conseillers exilés et de donner cette grâce aux prières du parlement de Pontoise. Pour moi, je crois qu'il eût été plus avantageux de la remettre au retour de Votre Éminence. La maladie de M. Servien m'a empêché de le voir. »

Rappelons encore, pour prouver combien cette affaire préoccupait les esprits, qu'un autre correspondant de Mazarin imputait surtout au premier

[1] C'est ainsi qu'on appelait ironiquement les membres du parlement de Pontoise.

[2] *Muse historique*, ibidem.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CL (ancien) et 892 (nouveau), f° 123; original en partie chiffré.

président cet acte d'indulgence, qu'il traitait de faiblesse. Il écrivait le 20 janvier au cardinal [1] : « Le roi fit, il y a quelques jours, un nouveau coup d'autorité et de justice tout ensemble en la proscription de quatre conseillers, à qui Sa Majesté avait fait trop de grâce la première journée [2]; mais il ne se faudrait pas relâcher, dans les premiers coups, du rétablissement de l'autorité; tant s'en faut. C'est encore les traiter avec trop de modération. Je sais, par la façon d'agir du premier président, qu'il veut montrer à cette compagnie qu'il tient les foudres en une main et les grâces de l'autre, pour les tourner en toutes rencontres, suivant ses fins. Les confrères séditieux ont, disent-ils, l'exil à gloire [3], dans l'espérance que le prince (de Condé) les viendra bientôt délivrer de l'oppression; mais deux ou trois en cage feraient plus que la proscription de cinquante. Ils ne craignent pas de dire tout haut, dans la salle du Palais, que leur compagnie, quoi qu'il arrive, ne regardera jamais ceux qui ont été à Pontoise que comme des excommuniés. »

Dans la même lettre, on remarque encore un autre passage, où Mathieu Molé est attaqué : « Pourquoi les deux plus importantes charges [4]

[1] Aff. étr., FRANCE, t. CXLIX (ancienne nomenclature), pièce 27.
[2] On s'était borné d'abord à les exiler à Saint-Germain, comme nous l'avons dit plus haut, p. 409.
[3] Se font gloire de cet exil.
[4] Mathieu Molé, comme on l'a vu, était premier président du parlement et garde des sceaux.

[sont-elles] entre les mains d'un homme, auxquelles pour parvenir et se rendre nécessaire, au lieu d'agir avec vigueur, il a fait mille tours de souplesse[1]? Je ne saurais oublier les paroles que je lui entendis proférer dans le Palais-Royal, un peu avant la sortie de Votre Éminence[2]: que les pierres, qui enfermaient les princes, se lèveraient[3] contre ceux qui les avaient emprisonnés. »

L'influence de Mathieu Molé, qui excitait de si vives jalousies, était encore très puissante auprès de la reine. Il s'unit aux conseillers de Pontoise[4] pour lui représenter que le meilleur moyen de donner à ceux-ci du crédit, dans le parlement, était de rappeler les quatre exilés. La reine déféra à leur avis, et, le 21 janvier, elle fit grâce aux conseillers, qui avaient été relégués à Saint-Germain.

Ce fut à Mathieu Molé, comme le prouvent la lettre que nous venons de citer et les vers de Loret, que l'on attribua le principal rôle dans cette affaire. Il se trouvait dans une position difficile ; comme garde

[1] La fermeté et le courage, qu'on loue avec raison dans Mathieu Molé, n'excluaient pas l'habileté politique et l'art difficile de conserver à la fois la faveur de la cour et son crédit dans le parlement.

[2] On se rappelle que Mazarin avait quitté Paris le 7 février 1651, et s'était rendu au Havre, d'où il était parti pour son premier exil.

[3] A l'époque de l'emprisonnement des princes (18 août 1650), Mathieu Molé était encore leur partisan zélé et avait exprimé une vive douleur.

[4] On a vu plus haut (p. 411), par la lettre de l'abbé Fouquet, que les conseillers de Pontoise avaient insisté pour les mesures d'indulgence.

des sceaux, il était l'homme du roi et devait soutenir les droits du souverain; comme premier président, il était l'homme du parlement et chargé de défendre ses privilèges. Concilier ce double rôle semblait fort délicat, et Mathieu Molé désirait sortir de cette situation équivoque, en renonçant aux fonctions de premier président; mais il ne voulait quitter cette dignité qu'en obtenant, pour son fils aîné, Champlâtreux, une charge de président au parlement de Paris. Cette affaire occupait la reine et le cardinal. Ils avaient d'abord songé à faire donner la place de Mathieu Molé au président de Novion, « en considération, dit Monglat[1], de ce qu'il avait été le premier à se trouver à Pontoise, lorsque le parlement y fut transféré. Il y eut grande négociation à ce sujet; mais enfin ce président refusa sur ce qu'il fallait qu'il donnât sa charge à Champlâtreux; ce qu'il ne pouvait faire sans ruiner sa famille ».

Ces questions parlementaires reviennent souvent dans la correspondance de la reine et du cardinal. Mazarin se plaignait de la faiblesse d'Anne d'Autriche, qui avait rappelé les quatre exilés, et surtout de ceux qui lui avaient donné ce conseil. Le principal auteur de cette mesure est désigné dans leurs lettres sous le nom de *l'enfant*[2]. Il me semble que ce ne peut être

[1] *Mémoires*, p. 287, édit. Michaud et Poujoulat.
[2] Voy. plus loin, p. 428 et suiv., la lettre de la reine à Mazarin, en date du 28 janvier, et une réponse de Mazarin, en date du 1er février 1653, p. 436-437.

que Mathieu Molé, et on verra, en effet, que tous les passages où se trouve ce mot s'appliquent sans difficulté au premier président.

2° *Négociations avec le comte du Daugnon.* — La seconde affaire, dont il est question dans les lettres de la reine à Mazarin, est relative, je crois, aux négociations avec du Daugnon, gouverneur de Brouage, négociations dirigées, d'un côté, par Servien, et, de l'autre, par l'évêque de Saintes, Louis de Bassompierre, ami de du Daugnon. Il importait à la reine, qui avait le titre de surintendante générale de la navigation, d'enlever à du Daugnon[1] l'autorité à peu près absolue qu'il exerçait dans le port de Brouage. On ne négligea rien pour y parvenir. Le ministre d'État, Servien, traita avec du Daugnon et l'amena, en janvier 1653, à des conditions qui paraissaient satisfaisantes. Telle était, du moins, l'opinion que Servien exprimait à Mazarin, dans une lettre du 26 de ce mois[2]. Il s'autorisait de la conduite de Henri IV envers Villars, un des chefs de la Ligue : « Le roi Henri le Grand, disait-il, pour détacher M. de Villars de M. du Maine (du duc de Mayenne), pendant la Ligue, donna au premier trois cent mille écus d'argent, la charge d'amiral de France, plusieurs abbayes pour ses parents et amis, les gouvernements

[1] Voyez, sur ce comte du Daugnon, ci-dessus, p. 12, 43 et *passim*.
[2] Affaires étrangères, t. CXLIX (ancien), et 891 (nouveau), f[os] 56 à 60.

du Vieux-Palais de Rouen, du Havre de Grace et du Pont de l'Arche, avec promesse que M. de Montpensier, gouverneur de la province [de Normandie], ne viendrait point faire sa charge, dans Rouen, de trois ans. Quoique M. du Daugnon soit dans un poste plus dangereux et plus considérable [que celui qu'occupait Villars], pouvant, par désespoir, quand il sera pressé, donner aux étrangers un million d'or de revenu aux dépens de la France[1], et des établissements très préjudiciables dans des places qu'on aurait peine de retirer de leurs mains, on ne lui donne pour le ramener dans son devoir que les places qu'il tient et quelques honneurs[2], qu'il doit mériter par ses services, dont l'interprétation appartiendra au roi; ce qui mettra l'exécution de la chose promise entièrement en la disposition de Sa Majesté. Outre cela, on l'oblige de vivre dans ses gouvernements, à l'avenir, en lieutenant de la reine. Ce qui donne pouvoir à Sa Majesté de faire, dans lesdits gouvernements, tous les changements qu'elle voudra faire, et, ce que j'estime plus que tout le reste, on le détache de M. le Prince, et on l'oblige d'agir présentement contre lui, si bien, que M. le Prince ne s'accommodant point, on le décrédite, et on ruine son parti dans la Guienne, par la perte de M. du Daugnon, et

[1] Ce revenu provenait des salines d'Aunis et de Saintonge et du commerce que faisaient les ports de ces contrées.

[2] Le comte du Daugnon tenait surtout à être nommé maréchal de France.

[M. le Prince] venant ci-après à s'accommoder, M. du Daugnon ne se trouvera plus dans sa dépendance; ce qu'on devrait acheter bien chèrement aujourd'hui pour éviter que, dans un traité, ils ne demeurent unis ensemble.

» Son Éminence me pardonnera, s'il lui plaît, la liberté que je prends, qui ne procède que du zèle que j'ai pour le service du roi et pour le sien particulier, et ayant employé mon entremise, en cette affaire, en homme de bien et en fidèle serviteur, je supplie très humblement Son Éminence de ne l'avoir pas désagréable, encore qu'elle (mon intervention) n'ait pas été heureuse et qu'elle me laisse un sensible regret de voir échapper une si belle occasion d'affermir le service du roi de ce côté-là. »

Mazarin avait d'autres vues que Servien. Il ne voulait pas, comme lui, laisser au comte du Daugnon la lieutenance du gouvernement de Brouage et des pays qui en dépendaient. Son but était de lui enlever tout pouvoir dans ces contrées et de s'en rendre lui-même le maître sous l'autorité nominale de la reine: Brouage devait devenir, pour Mazarin, ce qu'avait été le Havre pour Richelieu, une place de sûreté. Afin de déterminer le comte du Daugnon à renoncer à son gouvernement, Mazarin lui fit offrir cinq cent trente mille livres et la dignité de maréchal de France. L'évêque de Saintes, Louis de Bassompierre[1], dont

[1] C'était le fils naturel du maréchal de Bassompierre et de Marie de Balzac d'Entragues.

Mazarin appréciait le zèle, fut chargé spécialement de cette négociation. C'était déjà cet évêque, qui, en 1650, avait servi de médiateur entre la reine et le gouverneur de Brouage, lorsqu'on avait voulu décider du Daugnon à fournir les navires nécessaires pour le siége de Bordeaux[1]. Il s'acquitta avec succès de la même mission en 1653. Anne d'Autriche parle plusieurs fois de cette négociation, dans ses lettres à Mazarin[2]. Elle annonce au cardinal l'envoi d'un mémoire de l'évêque de Saintes, et Mazarin répond qu'il l'a reçu[3]. Pour cette seconde affaire, notre explication s'appuie encore sur des textes positifs.

3° *Tentatives pour enlever à Manicamp la lieutenance de roi de la Fère.* — Enfin il est question, dans la correspondance de la reine avec Mazarin, d'un personnage dont elle voulait obtenir la démission. Je pense qu'il s'agit d'Achille de Longueval, comte de Manicamp, qui avait été promu au grade de lieutenant général en 1646. Il avait obtenu, au moins provisoirement, la lieutenance de roi de la Fère[4], dont le gouvernement appartenait à la reine.

[1] Voy. une lettre de Mazarin à Le Tellier en date du 28 août 1650. Le cardinal y disait à Le Tellier : « M. l'évêque de Saintes est employé à cette négociation, parce qu'on a sceu qu'il est fort de ses amis (du comte du Daugnon), et qu'il est d'ailleurs fort zélé pour le roi. » Bibl. nat., mscr. fr., 4208, f[os] 257 à 268.

[2] Voy. la première lettre du 28 janvier 1653, ci-dessous, p. 430.

[3] Voy. ci-dessous, p. 436.

[4] La Fère en Thiérache, au confluent de la Serre et de l'Oise, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aisne.

D'après les lettres de Mazarin, Manicamp s'était engagé à remettre à ce ministre la lieutenance de la Fère, mais une fois établi dans la place, il refusa de tenir sa promesse. Le cardinal écrivait, à cette occasion, au maréchal d'Estrées, le 24 septembre 1652[1] : « Je suis assuré que M. de Manicamp n'a pas pris votre avis ni celui de M. de Senneterre, lorsqu'il m'a écrit dans les termes qu'il a fait en dernier lieu. Il me fait une querelle d'Allemand sur ce qu'il dit que je lui ai promis de lui faire avoir le bâton de maréchal de France, pour s'exempter, par ce moyen, d'exécuter ce que vous savez qu'il a si solennellement promis à l'égard de la Fère. Cela est bien éloigné de ce qu'étant obligé à me remettre la place sans autre récompense[2], je vous ai déclaré que je ne voulais pas laisser de lui en donner une. Croyant que le pis qui m'en pourrait arriver serait de lui faire toucher la même somme qu'en prétendait M. le marquis de Nesle, qui était pourvu du gouvernement en titre. »

Le refus de Manicamp d'exécuter sa promesse excita un si vif mécontentement qu'on songea, en janvier 1653, à lui enlever de force le gouvernement de la Fère. L'abbé Fouquet écrivait à Mazarin[3] : « Je

[1] Affaires étrangères, FRANCE, t. XXX des *Lettres de Mazarin*, et t. 269, FRANCE, de la nouvelle nomenclature, f[os] 232-233.

[2] Ce mot est pris dans le sens de *compensation*.

[3] Affaires étrangères, FRANCE, t. CL (ancien), et 892 (nouveau), f[o] 161. Cette lettre est du 26 janvier 1653.

vois force gens qui sont si fort étonnés du procédé de M. de Manicamp, qu'il y a de ses parents et de ses amis qui s'offrent d'entreprendre contre lui. » Le Tellier paraissait résolu à employer contre Manicamp des mesures violentes et déclarait que les habitants de la Fère étaient disposés à l'arrêter. « Si le roi, écrivait-il, veut leur donner lieu de se saisir de M. de Manicamp, en leur envoyant un ordre secrètement, ils l'arrêteront sans difficulté[1]. »

Les lettres de Mazarin à Le Tellier, conservées à la Bibliothèque nationale (mscr. fr., 6892, f°s 54 et 65 v°) prouvent combien cette affaire inquiétait Mazarin. Il lui écrivait, le 24 janvier 1653 : « M. de Manicamp a parlé avec plus de modération qu'il ne faisait ci-devant. J'ai renvoyé ce matin le sieur Brachet vers lui, pour voir si l'on peut conclure quelque chose de positif pour n'avoir plus d'inquiétude de ce côté-là. Je ne sais ce qui en arrivera, mais Leurs Majestés doivent être assurées que je suis incapable de rien oublier en des affaires de cette nature, qui sont, dans la conjoncture présente, de la dernière importance, et j'espère de leur rendre compte bientôt, de vive voix, de tout ce qui s'y sera passé. Cependant je loue Dieu de ce qu'on aura rompu les desseins des ennemis, et qu'au moins, quant à présent, il n'y aura rien à craindre de ce côté-là[2]. »

[1] Affaires étrang., FRANCE, t. CL (ancien), et t. 892 (nouveau), f° 158. Lettre du 26 janvier 1653. Le passage cité est au f° 159 v°.

[2] Voy. encore une lettre du 27 janvier 1653 (B. N. *ibid.*, f° 65 v°).

La reine employa, dans cette négociation, un personnage qu'elle appelle *le père*. Je suppose que ce nom désigne le maréchal d'Estrées, gouverneur de Soissons[1]. Il devait offrir à Manicamp une compensation en argent pour le décider à renoncer à la lieutenance de roi de la Fère. Nous voyons, en effet, par les lettres de Colbert[2], que Manicamp ne consentit à sortir de cette place que moyennant cinquante mille écus, somme qui fut fixée par le maréchal d'Estrées. L'explication de la partie des lettres de la reine, que je suppose relative au gouvernement de la Fère, est, je le répète, une hypothèse, mais les textes cités la rendent plausible.

[1] On a déjà vu plus haut (p. 419) que Mazarin s'adressait au maréchal d'Estrées, comme au protecteur de Manicamp. Le texte suivant vient encore à l'appui de ma conjecture. Le Tellier écrivait à Mazarin le 10 janvier 1653 (Affaires étrangères, FRANCE, t. CL (ancien) et 892 (nouveau), f° 95) : « La reine a elle-même parlé à M. le maréchal d'Estrées... de l'affaire de M. de Manicamp.... M. le maréchal d'Estrées s'en va sur les lieux pour empêcher que la familiarité qu'a M. de Manicamp avec M. le marquis de Cœuvres (fils du maréchal d'Estrées) lui donne lieu de se saisir de Laon et de Chauny, au cas que M. de Manicamp s'oubliât à ce point de manquer à son devoir. »

[2] *Instructions, Lettres et Mémoires de Colbert*, publiés par M. P. Clément, t. I, p. 206.

II

LETTRES D'ANNE D'AUTRICHE A MAZARIN EN JANVIER 1653.

Après ces explications nécessaires pour l'interprétation des lettres d'Anne d'Autriche, arrivons à ces lettres elles-mêmes. M. V. Cousin en a cité six, comme se rapportant à la fin de l'année 1652 ou au commencement de 1653. Je n'ai pu admettre celle qui occupe le premier rang dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale et dans la publication de M. V. Cousin. Il est question, dans cette lettre, du jeune Louis XIV, désigné sous le nom de *confident*, comme étant à l'armée avec Mazarin. Or, pendant les mois de novembre et décembre 1652, et en janvier 1653, le roi était à Paris, avec Anne d'Autriche. Cette lettre, qui n'est pas datée dans le manuscrit autographe, doit se rapporter à une autre époque, et elle trouvera place dans les volumes suivants, où je continuerai de publier la correspondance de la reine et de Mazarin.

Je n'ai pas reproduit l'orthographe de ces lettres,

qui est très irrégulière. Il suffira d'en donner plus loin un spécimen [1].

La première lettre d'Anne d'Autriche ne porte pas de date précise. On lit seulement en tête : *Ce dimanche, au soir* [2]. Voici le texte même de ce billet qui n'exprime que des sentiments affectueux [3] :

« Ce dimanche, au soir.

» Ce porteur m'ayant assuré qu'il ira fort souvent, je me suis résolue de vous envoyer ces papiers, et vous dire que, pour votre retour, que vous me remettez [4], je n'ai garde de vous rien demander, puisque vous savez bien que le service du roi m'est bien plus cher que ma satisfaction ; mais je ne puis

[1] Voy. p. 430, note 1

[2] On pourrait conjecturer que ce dimanche est celui qui tombait le 19 janvier 1653. En effet, on attendait, à ce moment, Mazarin. L'ambassadeur vénitien, Jean Sagredo, annonçait son retour comme prochain, dans sa seconde lettre du 14 janvier 1653 : « Scrive il cardinale da Reims dando speranze del suo presto ritorno. » Une lettre du secrétaire d'État, Michel Le Tellier, adressée à Mazarin le 15 janvier 1653, le prie, au nom d'Anne d'Autriche, de fixer le jour de son arrivée. « La reine, lui écrivait-il *, m'a aussi commandé de me servir de cette occasion pour vous prier, de sa part, de faire savoir ici le jour que vous pourrez arriver. » Mazarin, dans une réponse à la reine, qui ne nous est pas parvenue, lui exposa probablement les motifs qui le retenaient à l'armée, tout en annonçant qu'il s'en remettait à elle pour fixer l'époque de son retour. C'est à cette lettre que paraît répondre Anne d'Autriche.

[3] Bibl. nat., mss. Clairembault, t. 1144, f° 89.

[4] Dont vous remettez l'époque à ma décision.

* Affaires étrangères, FRANCE, t. CL (ancien), et t. 892 (nouveau), f° 121 : original signé et en partie chiffré.

m'empêcher de vous dire que je crois que, quand l'on a de l'amitié, la vue de ceux que l'on aime n'est pas désagréable, quand ce ne serait que pour quelques heures. J'ai bien peur que l'amitié de l'armée soit plus grande que toutes les autres. Tout cela ne m'empêchera pas de vous prier d'embrasser, de ma part, notre ancien ami[1], et de croire que je serai toujours celle que je dois, quoi qu'il arrive $. »

Malgré cet appel pressant d'Anne d'Autriche, Mazarin resta encore à l'armée jusqu'en février 1653. Il écrivait à la reine le 20 janvier[2] : « Votre dernière lettre m'a été rendue par le fils de M. de Nogent[3], et j'en ai reçu une autre par le courrier de l'*enfant* (Mathieu Molé), qui par l'ordre de **22** (la reine) m'a donné des avis très importants ; mais j'ai été bien aise d'avoir pris les résolutions que vous aurez sues auparavant ; en quoi il me semble que les pensées de **15** (la reine) et de **16** (Mazarin) se rencontrent en ce qui regarde **19**[4].

[1] D'après la clef publiée par M. Ravenel, le mot *ami*, dans la correspondance de la reine, désigne *Mazarin*. M. V. Cousin croit que, par *notre ancien ami*, il faut entendre le jeune Louis XIV ; mais j'ai déjà fait remarquer qu'en janvier 1653 le roi était à Paris avec sa mère. Les mots *notre ancien ami* ne peuvent s'appliquer qu'à Mazarin.

[2] Affaires étrangères, FRANCE, t. CXLIX, f° 44, minute. Dans la nouvelle classification, ce volume est coté 891.

[3] Armand Bautru, fils de Nicolas Bautru, comte de Nogent.

[4] Ce chiffre ne se trouve pas dans la clef de M. Ravenel. Je suppose qu'il s'agit du parlement et des affaires dont j'ai parlé ci-dessus (p. 408 et suivantes). Le 20 janvier, Mazarin ne connaissait pas encore le rappel des quatre conseillers.

» Toute l'armée a marché, et je la rejoindrai, ce soir, au lieu où elle logera, et demain, si les ennemis ne se retirent, il y pourra avoir quelque chose. Le maréchal de la Ferté aura, ce matin, attaqué quelqu'un des leurs, s'il lui aura été possible, les eaux nous favorisant fort pour cet effet. Je prie Dieu qu'il lui plaise de donner un bon succès aux armes du roi et qu'elles puissent contraindre les ennemis de se retirer dans leur pays et déloger les troupes de M. de Lorraine et de M. le Prince, qui avait projeté de leur faire faire bonne chère en France.

» J'ai grand sujet de me plaindre que ○ (la reine)[1] ne m'ait [pas] fait réponse à l'article le plus essentiel de la lettre que lui a rendue le *fidèle* (Le Tellier). Je vous conjure de faire en sorte qu'elle me soit envoyée au plus tôt, et vous savez si j'ai raison de presser là-dessus. Je voudrais bien que **76** (la reine) pût avoir z π θ t p s y ss 11 h θ ed fx θ e f t θ t f[2], et je suis assuré qu'il (elle) verrait des choses qui ne lui seraient pas désagréables, au moins, si ⊙ (la reine) a les mêmes sentiments qu'il (qu'elle) a toujours témoignés pour le *ciel* (Mazarin). Je conclus avec ✱ [3], puisque c'est tout. »

[1] Mazarin a donné lui-même l'interprétation de ce signe dans une autre lettre, au f° 66 du même volume des Affaires étrangères.

[2] Nous n'avons pas la clef de ces chiffres; mais, d'après le style ordinaire des lettres de Mazarin à la reine, on peut conjecturer que le sens est : *Je voudrais bien que la reine pût avoir connaissance de mon cœur.*

[3] Ce signe, d'après M. Ravenel, indique l'amour de Mazarin pour la reine.

Ces protestations de tendresse ne satisfaisaient pas Anne d'Autriche; dans une lettre datée du 26 janvier 1653[1], elle parle surtout du chagrin que lui causent les retards prolongés du cardinal :

« Je ne sais plus quand je dois attendre votre retour, puisqu'il se présente tous les jours des obstacles pour l'empêcher. Tout ce que je vous puis dire est que je m'en ennuie fort et supporte ce retardement avec beaucoup d'impatience, et si **16** (Mazarin) savait tout ce que je souffre sur ce sujet, je suis assuré qu'il en serait touché. Je le suis si fort en ce moment que je n'ai pas la force d'écrire longtemps ni ne sais pas trop bien ce que je dis. J'ai reçu de vos lettres tous les jours[2], et sans cela je ne sais pas ce qui arriverait. Continuez à m'en écrire aussi souvent, puisque vous me donnez du soulagement en l'état où je suis.

» J'ai fait ce que vous m'avez mandé, touchant Ұ∂πCTʊ[3], du côté de *l'enfant* (Mathieu Molé) et **88**[4]. Au pis-aller, vous n'avez qu'à rejeter la faute du

[1] Bibl. nat., mscr. Clairembaut, nº 1144, fº 90.

[2] Je n'ai trouvé que deux lettres de Mazarin à la reine, datées de janvier 1653. Elles sont citées dans cet appendice.

[3] Je reproduis ces six lettres telles qu'elles sont dans le manuscrit. Comme il s'agit d'une question qui intéresse *l'enfant* (Mathieu Molé), on pourrait supposer qu'elles désignent Novion, auquel on songeait pour remplacer le premier président (voy. ci-dessus, p. 414).

[4] Dans une lettre de cette époque, conservée aux Affaires étrangères, le chiffre **88** désigne le procureur général, Nicolas Fouquet.

retardement sur **15** (la reine), qui est un million de fois[1] ‡ jusques au dernier soupir.

» L'*enfant* (Mathieu Molé) vous mandera toutes choses. Adieu, je n'en puis plus. ψ, lui, sait bien de quoi. »

Mazarin s'était plaint, dans une lettre du 24 janvier, que nous n'avons pas retrouvée, du rappel des conseillers exilés. Anne d'Autriche cherche à se disculper dans sa réponse du 28 janvier[2]. Soit qu'elle ait été embarrassée pour expliquer son indulgence blâmée par Mazarin, soit que les signes mystérieux, dont elle enveloppe sa pensée, joints à son orthographe irrégulière, aient contribué à rendre cette lettre particulièrement difficile à comprendre, nous ne pouvons qu'en indiquer le sens général. Il est bien évident que la reine parle des quatre conseillers exilés[3] et rappelés presque immédiatement, grâce à l'intercession de leurs collègues qui avaient été membres du parlement de Pontoise[4]; c'est là le point essentiel, et il est bien établi; mais quelques détails restent difficiles à expliquer.

Voici le texte de cette lettre :

[1] Ce passage est surchargé dans le manuscrit, et M. V. Cousin le déclare illisible; mais en y regardant de près, on reconnaît parfaitement que la reine a écrit *un million de fois*.

[2] Bibl. nat., mscr. Clairembaut, t. 1144, f° 91. Le manuscrit porte simplement, *ce janvier* 1653; mais on voit par la lettre suivante que cette lettre est bien du 28 janvier.

[3] Voy. ci-dessus, p. 409.

[4] *Ibidem*, p. 411.

« Ce [28] janvier 1653[1].

» Votre lettre, que j'ai reçue du 24[2], m'a mise bien en peine, puisque **15** (la reine) a fait une chose que vous ne souhaitiez pas ; mais vous pouvez être assuré que ça n'a pas été à intention de vous déplaire. Je vous dirai, afin que vous en soyez entièrement éclairci, qu'après que les 4[3], qui avaient péché, furent sortis, qu'un[4] [de] ceux qui s'en était excusé[5], ayant fait aussi bien pour **13**[6] que les autres mal, lesquels il méprisait au dernier point, **15** (la reine) crut qu'il fallait leur donner du crédit en leur accordant la grâce de leur retour[7]. Si jamais ils retournaient à pareille faute, il n'y aurait point de pardon en aucune façon. **15** (la reine) apprit de l'*enfant* (Mathieu Molé) que c'était son sentiment ; et[8] celui du *cousin*[9], qui n'était pas

[1] Bibl. nat., mscr. Clairembaut, t. 1144, f° 91.

[2] J'ai fait remarquer que je n'ai pas retrouvé cette lettre du 24.

[3] M. V. Cousin croit que le chiffre 4 indique, comme 15 on 16, un nom particulier ; il désigne ici les quatre conseillers exilés, puis rappelés, dont il a été question ci-dessus, p. 409 et suiv.

[4] Ce mot est écrit *duun* dans le manuscrit. M. V. Cousin donne un texte un peu différent du nôtre.

[5] Probablement qui n'avait pas voulu assister au rapport fait par Tambonneau. Voy. ci-dessus, p. 410.

[6] Ce chiffre n'est pas expliqué. Je pense qu'il désigne la reine, comme **15**, **16**, **70**.

[7] On a vu ci-dessus (p. 413) que la reine voulait donner crédit aux anciens membres du parlement de Pontoise, en leur accordant, par grâce, le retour de leurs collègues.

[8] Le sens de cette phrase est : *et que l'avis du consin...*, *était que l'on attendit*, etc.

[9] Quel est le personnage appelé ici *cousin* ? On a vu plus haut

en état de le venir dire lui-même, que l'on attendît[1] à suivre cette affaire pour les 4 (conseillers), que 16 (Mazarin) fût en même lieu que 15 (la reine)[2], qui fut de contraire avis, et néanmoins ne le voulut pas suivre, sans savoir celui de son parent, qui se trouva de même[3], ne jugeant pas [utile] d'attendre 16 (Mazarin) pour cela, puisqu'il fallait qu'ils reconnussent[4] [n'] avoir obligation de cela qu'à leurs confrères[5], et que, si c'était 16 (Mazarin) qui fît leurs affaires, cela leur donnerait lieu de croire qu'il ferait aussi celles des autres[6], à quoi l'on leur a ôté toute espérance[7].

» Voilà comme l'affaire s'est passée véritablement,

(p. 411) que l'abbé Fouquet aurait voulu que l'on attendît le retour de Mazarin. C'est peut-être lui que désigne le mot *cousin*. On pourrait aussi supposer qu'il s'agit de Servien, qui était malade à cette époque, comme l'écrit l'abbé Fouquet. Voy. ci-dessus, p. 411.

[1] Le texte porte *atandi*. M. V. Cousin a imprimé *attendoit*.

[2] La phrase, pour être intelligible, devrait être coupée ici : *La reine fut de contraire avis à celui du cousin.*

[3] Il semble que la reine a voulu dire qu'elle a ramené, à son avis, le conseiller qu'elle appelle *le cousin*, par les raisons qu'elle développe ensuite.

[4] La reine a écrit au singulier *qu'il reconnut;* mais, dans son orthographe, le singulier et le pluriel se confondent souvent. Il s'agit ici des conseillers, et le pluriel est nécessaire. M. V. Cousin, qui a conservé le singulier du manuscrit, a lu *renonçât*. Le mot est difficile à déchiffrer, mais le sens paraît exiger *reconnussent*.

[5] A leurs confrères, anciens membres du parlement de Pontoise.

[6] Des autres conseillers exilés en octobre 1652; voy. ci-dessus, p. 346.

[7] M. V. Cousin a ajouté la note suivante sur ce passage : « Tout ce commencement sur une affaire où la reine s'excuse de n'avoir pas fait ce qu'aurait désiré Mazarin, nous est à peu près inintelligible. » Sans avoir résolu toutes les difficultés de ce texte, nous

et, si elle vous a déplu, vous pouvez croire que ce n'a pas été nullement à ce dessein-là, puisque **13** (la reine) n'a ni n'est capable d'en avoir d'autres (desseins) que ceux de plaire à **16** (Mazarin), et lui témoigner qu'il n'y a rien au monde pareil à l'amitié que **22** (la reine) a pour **16** (Mazarin), et **15** (la reine)[1] ne sera point en repos qu'il (qu'elle) ne sache que **16** (Mazarin) n'a pas trouvé mauvais ce qu'il (elle) a fait, puisque non seulement, en effet, il (elle) ne voudrait pas lui déplaire, mais seulement de la pensée[2], qui n'est employée guère à autre chose qu'à songer à la chose du monde qui est la plus chère à ⊙[3], qui est ⊡[4].

» Après vous avoir dit comme cette affaire est passée, je vous dirai que M. de CTY⊖✓SC (Saintes)[5]

avons pu cependant constater de quelle affaire il s'agit; on trouvera une nouvelle preuve de la vérité de notre explication dans la lettre écrite par Mazarin à la reine le 1er février 1653. Voy. ci-dessous, p. 436-437.

[1] Nous donnons ici ce passage avec l'orthographe de la reine : « **15** ne sera point en repos quil ne sache que **16** na pas trouvé mauvais ce quil affait puisque non seulement en effet il ne voudroit pas luy deplaire mais seulement de la penssée qui nest enploie guere a autre chose qua songer a la chose du monde qui est la plus chere a ⊙ qui est ⊡ . »

[2] La reine ne voudrait pas seulement lui déplaire de la pensée. Il est impossible de n'être pas frappé de ce langage de la reine, de sa soumission et presque de son abaissement devant son tout-puissant ministre.

[3] Nous avons vu plus haut (p. 425) que ⊙ est la reine.

[4] Ce second signe ne peut désigner que Mazarin.

[5] Louis de Bassompierre (voy. ci-dessus, p. 417) Une lettre de Le Tellier à Mazarin (Affaires étrangères, France, t. CL (ancien) et t. 892 (nouveau), f° 143, prouve qu'il s'agit bien de cet

a envoyé un courrier exprès, avec le mémoire que je vous envoie. Il y en a encore un autre, qu'il m'a envoyé il y a deux ou trois jours; mais l'un ne dit pas grand'chose, et l'autre en dit beaucoup, et vous remarquerez que ledit monsieur désire, à son arrivée, savoir les sentiments de **15** (la reine)[1] et le [la] prie de les tenir prêts; mais néanmoins, comme **15** (la reine) ne voudrait rien faire sans savoir ceux de **16** (Mazarin), je vous prie, dès que vous aurez reçu celle-ci, de me les faire savoir en diligence, et, s'il en est besoin, de dépêcher un courrier tout aussitôt. Je prie celui qui vous porte celle-ci de faire toute celle[2] qu'il pourra. Je vous avoue que je souhaiterais fort que l'affaire réussit, plus pour l'intérêt de **16** (Mazarin) que celui de **15** (la reine), puisque tout ce qui sera jamais à lui et qu'il possédera sera bien plutôt à **16** (Mazarin) qu'à lui même (qu'à la reine elle-même)[3]. Je ne doute pas que vous ayez cette croyance; puisque vous savez à quel point ‡ est. J'en dirais davantage, si je ne craignais de vous

évêque. Le Tellier écrivait à Mazarin le 22 janvier 1653 : « La reine reçut hier le paquet ci-joint de M l'évêque de Saintes, duquel Sa Majesté ayant désiré que Votre Éminence eût connoissance, Sa Majesté m'a commandé de vous l'expédier par ce courrier exprès.» Mazarin répond, dans sa lettre du 1er février, qu'il a reçu le mémoire de l'évêque. Voy. ci-dessous, p 436.

[1] Il s'agissait, comme on l'a vu plus haut (p. 415 et suiv.), de la négociation entamée avec du Daugnon.

[2] Toute la diligence.

[3] On a vu (p. 417) que Brouage devait revenir à la reine, et que Mazarin voulait en avoir le gouvernement.

importuner par une si longue lettre, et, quoique je sois bien aise de vous en écrire, je m'ennuie si fort que cela dure, que je voudrais fort vous entretenir autrement. Je ne dis rien là-dessus; car j'aurais peur de ne parler pas trop raisonnablement sur ce sujet[1]. »

La reine adressa, le même jour, le billet suivant à Mazarin :

« Ce 28 janvier 1653[2].

» Je suis bien aise d'avoir lieu de vous pouvoir encore écrire aujourd'hui par Gadagne[3], qui s'en va vous trouver. Bien que l'autre lettre, que je vous ai écrite, soit assez longue pour ne vous donner pas la peine de lire celle-ci, je suis pourtant persuadée qu'elle ne sera pas trop grande, et que vous ne serez pas fâché de savoir que ‡ est plus que jamais la même chose que ✕.

» Je crois que j'ai oublié de dater mon autre lettre; mais c'est du même jour que celle-ci[4]. »

Le lendemain, Anne d'Autriche écrit encore à Mazarin[5] :

[1] « Ce langage, ajoute M. V. Cousin, nous semble bien fort et très significatif. »

[2] Bibl. nat., mscr. Clairembaut, t. 1144, f° 93.

[3] Charles-Félix de Galéan, comte de Gadagne, était maréchal de camp depuis le mois de décembre 1651.

[4] Ce passage justifie la date du 28, que nous avons ajoutée à la lettre précédente (p. 428).

[5] Bibl. nat., mscr. Clairembaut, t. 1144, f° 95.

« Ce 29 janvier.

» Le Poids[1] m'a rendu une de vos lettres du 21 de ce mois, et si je n'avais peur de fâcher 16 (Mazarin), je me plaindrais de l'opinion qu'il a de 15 (la reine) sur l'affaire qui regarde 22 (la reine), dans laquelle 16 (Mazarin) croit que 15 (la reine) ne se conduit que par *le père* (le maréchal d'Estrées)[2]. Je vous prie de l'en détromper et de lui dire que jamais *le père* (le maréchal d'Estrées) [ne] lui a parlé de

[1] Est-ce un pseudonyme, ou le nom d'un courrier? La question a peu d'importance. Je crois cependant que Le Poids est le nom d'un des émissaires qu'employait Mazarin. Je trouve, dans ses papiers (Aff. étr., FRANCE, t. CXLII (ancien) et t. 884 (nouveau), f° 417), une lettre signée *de Pois*, qui a été écrite par un des partisans dévoués du cardinal. De Pois lui rappelle avec quel zèle il a agi dans l'assemblée du Palais-Royal, dont nous avons parlé ci-dessus (p. 322). « Votre Éminence apprendra de la voix publique, écrit de Pois, de quelle façon je me suis porté à l'assemblée du Palais-Royal, à laquelle j'ay donné un des premiers mouvemens. J'avois creu, Monseigneur, que je n'avois pas besoin d'une telle espreuve pour mériter la gloire d'estre à Vostre Eminence, et que, m'estant donné à elle absolument et sans réserve, je ne devois plus craindre que l'on soupçonnast une fidélité, qu'une prison de quatre années n'avoit peu esbranler; mais, puisque mes ennemis ont fait du venin de mes services pour me perdre auprès de Vostre Éminence, je suis tout prest de m'aller jeter à ses pieds pour me justifier, et luy lever jusqu'au moindre soupçon qu'elle pourroit avoir de mes actions. Elle verra, par le compte exact que je luy rendrey de ma vie, l'intégrité de mes sentiments, et que jamais personne ne fust plus zélé que moy dans la passion glorieuse d'estre, Monseigneur, de Vostre Éminence, le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur, DE POIS. »

[2] On a vu (p. 421) pourquoi nous supposions que *le pere* désignait le maréchal d'Estrées.

cette affaire qu'en suite de la commission que 15 (la reine) lui avait donnée de parler à TΘHΛYϘSVLS[1]. ѱ (la reine) ne lui a jamais dit autre chose, sinon que, quoi qu'il eût pu dire à cette personne, il était opiniâtre à ne vouloir conclure à l'affaire qu'avec[2] 16 (Mazarin), à moins que 13 (la reine)[3] fît ce qu'il (qu'elle) pouvait à cela[4]. J'avoue que 15 (la reine) a cru qu'il valait mieux que les choses se fissent avec satisfaction de tous côtés, et que ce que 22 (la reine) devait avoir[5] fût en paix et en repos. Et ne croyez pas que je die cela pour excuser le *père* (le maréchal d'Estrées); mais que c'est la pure vérité.

» Pour ce qui regarde l'autre affaire[6], de M. US ttΛYVCS[7], Le Brun[8], à ce qu'il m'a dit, vous a mandé du depuis les sentiments où il l'avait trouvé, qui n'étaient pas pour pouvoir donner de la peine; mais [il] les change souvent, et il est assez difficile de s'assurer beaucoup en cette personne ni pour le bien ni pour le mal. Je ne vous en dirai pas davantage sur

[1] Nous n'avons pas la clef de ces chiffres. Je crois, pour les motifs que j'ai exposés, qu'il s'agit de Manicamp. On a vu, ci-dessus (p. 419-421), que ce personnage retenait, malgré la reine et Mazarin, la lieutenance de roi de la Fère.

[2] Le manuscrit porte bien *qu'avec*.

[3] On a vu plus haut que ce chiffre paraissait désigner la reine.

[4] Le sens me paraît être que Manicamp ne voulait point céder à Mazarin le gouvernement de la Fère sans l'intervention de la reine.

[5] La reine avait le gouvernement de la Fère.

[6] La reine revient maintenant, je crois, à l'affaire de Brouage.

[7] Je ne puis expliquer ces chiffres; mais il me paraît probable que la reine parle de du Daugnon, ou Dognon, gouverneur de Brouage.

[8] D'après la clef de M. Ravenel, *Le Brun* serait Bartet; mais

ce sujet, puisque Le Brun vous informe bien particulièrement, si ce n'est que je ne crois pas qu'il y ait grand'chose à craindre du côté de cet homme, de quoi je vous parle[1].

» Je viens de recevoir une de vos lettres du 27[2], en quoi vous me donnez espérance de vous revoir; mais jusqu'à ce que je sache le jour positivement, je n'en croirai rien; car j'ai été trompée bien des fois. Je le souhaite fort [votre retour], et je vous assure que vous ne le serez jamais [trompé] de ✱, puisque ce n'est que la même chose que ✕. »

Mazarin était déjà en route pour revenir, lorsqu'il

nous avons déjà fait remarquer que cette clef ne s'applique pas complètement aux lettres de la reine et de Mazarin en 1653. Il serait difficile d'admettre que Bartet pût, à cette époque, s'occuper de ces négociations. En effet, nous n'avons trouvé qu'une seule lettre de lui en janvier 1653, et elle prouve qu'il était malade. Il écrivait à Mazarin, le 14 janvier 1653 (Aff. étr., t. CL (ancien) et t. 892 (nouveau), f[os] 117 et 118) : « J'ai la fièvre, depuis huit jours, qui me retient au lit. » A la fin de sa lettre, Bartet insistait sur l'état de faiblesse où il était réduit : « En voilà beaucoup pour un malade, à qui la tête tourne, dès que je lis ou que je commence d'écrire. » Un homme aussi affaibli n'avait pu être chargé des voyages dont parle la reine. Il est plus probable que *Le Brun* désigne Marandé, qui avait été mêlé aux négociations relatives à du Daugnon, comme le prouve une lettre qu'il adresse à Mazarin le 27 janvier 1653 (Aff. étr , FRANCE, t. CL (ancien) et t. 892 (nouveau), f° 162). Ce Marandé était un des maîtres d'hôtel du roi; il est cité dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux (t. III, p. 435).

[1] On verra plus loin (p. 436), que la réponse de Mazarin, en date du 1[er] février, confirme le jugement de la reine sur du Daugnon.

[2] M. V. Cousin a lu 21; mais on peut lire 27, qui paraît préférable, puisque la réponse de la reine est datée du 29.

reçut cette lettre. Arrivé à Soissons le 1er février 1653, il écrivit le même jour à la reine [1] :

« J'ai vu ce que l'évêque [2] vous mande, et je prie Dieu de tout mon cœur que l'affaire réussisse, comme il témoigne d'espérer; mais je crains fort la légèreté de l'homme à qui l'on a affaire [3]. Je ne vous dis rien de particulier là-dessus; car je le pourrai faire de vive voix après-demain [4].

» Je n'aurai jamais aucune volonté que la vôtre, et je soumettrai mes pensées à tout ce qu'il vous plaira. Trouvez bon, au contraire [5], comme je ne vous cacherai jamais rien, pour user avec vous, comme j'ai toujours fait, de la dernière franchise, je vous dirai [6] que ceux qui vous ont conseillé, et particulièrement l'*enfant* (Mathieu Molé), à prendre la résolution sur les derniers conseillers [7], sans m'en dire un seul mot, ont eu grand tort, et d'autant plus que,

[1] Affaires étrangères, t. CXLIX (ancien) et t. 889 (nouveau), f° 66; minute. On trouve une copie de cette lettre dans le tome XXX des *Lettres de Mazarin*. L'adresse est à ⊙; mais, dans la minute, on a ajouté *la reine*, comme traduction de ce signe.

[2] Cet évêque était, comme on l'a dit ci-dessus (p. 430, note 5), Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, qui traitait avec du Daugnon.

[3] Mazarin appréciait, comme la reine (voy. ci-dessus, p. 434), le caractère de du Daugnon.

[4] On a vu plus haut, p. 399, qu'en effet Mazarin arriva à Paris le 3 février 1653.

[5] Le sens est : *Mais trouvez bon... que je vous dise*, etc.

[6] Cette phrase irrégulière se comprend : il faudrait grammaticalement *que je vous dise*, au lieu de *je vous dirai*.

[7] Les quatre conseillers exilés en dernier lieu (voy. plus haut, p. 409) et ensuite rappelés (voy. p. 411).

dans les affaires qui attirent de la haine, [ils] savent fort bien dire qu'il faut attendre le cardinal. Je n'en dirai pas davantage, mais je sais fort bien que si **26** (Mazarin) eût proposé de faire venir (revenir) les conseillers, l'*enfant* (Mathieu Molé) eût été le premier à dire que **26** (Mazarin) est trop bon, et que la bonté fait beaucoup de préjudice.

» Je vois aussi que l'on m'a préparé de grandes intrigues et des affaires fâcheuses pour me mettre toutes sortes de gens sur les bras et m'accabler; mais j'espère en Dieu de m'en garantir [1], pourvu que Leurs Majestés ne m'abandonnent pas, comme j'en suis assuré.

» Je ne vous saurais expliquer avec quelle impatience **26** (Mazarin) m'écrit qu'il souhaite entretenir **15** (la reine). »

En résumé, la correspondance de la reine avec le cardinal, en janvier 1653, ne se borne pas, comme on l'a vu, à l'expression de sentiments passionnés d'Anne d'Autriche, auxquels Mazarin répond par des formules d'affection un peu banales. Plusieurs questions politiques y sont traitées : 1° la conduite du garde des sceaux, Mathieu Molé, que blâme Mazarin à cause du rappel des quatre conseillers exilés; 2° la négociation avec du Daugnon, conduite par l'évêque de Saintes ; 3° les tentatives faites pour

[1] J'espère que Dieu m'en garantira.

enlever à Manicamp la lieutenance de roi du gouvernement de la Fère[1]. Ces questions auront leur solution dans le courant de l'année 1653, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage. Mathieu Molé ne tarda pas à donner sa démission de premier président du parlement et fut remplacé par Bellièvre, qui céda à Champlâtreux, fils du garde des sceaux, sa charge de président à mortier. Le comte du Daugnon consentit à renoncer au gouvernement de Brouage, que la reine donna à Mazarin. Enfin Manicamp sortit de la Fère, et, moyennant une indemnité pécuniaire, stipulée par le maréchal d'Estrées, il abandonna la lieutenance de roi de cette ville[2].

[1] Malgré des difficultés de détail que nous n'avons pu expliquer, il y a certitude sur deux points : l'exil et le rappel des quatre exilés, et la négociation de l'évêque de Saintes avec le comte du Daugnon. L'explication relative à Manicamp est hypothétique; mais elle paraît plausible par les raisons indiquées ci-dessus (p. 418-421).

[2] Voy. sur ce dernier fait, outre la lettre de Colbert, que nous avons citée (p. 421), les *Mémoires de Monglat*, p. 291, édit. Michaud et Poujoulat.

FIN DU TOME PREMIER



TABLE DES MATIÈRES



[redacted]

VIOLENCES ET DÉCADENCE DE LA FRONDE PARISIENNE. — SECOND EXIL DE MAZARIN. — PERTE DE DUNKERQUE. — LA BOURGEOISIE PARISIENNE RAPPELLE LE ROI. — ENTRÉE DE LOUIS XIV À PARIS. — FIN DE LA FRONDE PARISIENNE. — RETOUR DÉFINITIF DE MAZARIN (JUIN 1652 — FÉVRIER 1653).



APPENDICE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER

ADDITIONS ET CORRECTIONS

DU PREMIER VOLUME

Les correspondances vénitiennes, qui m'ont fourni des renseignements fort utiles pour l'histoire de la minorité de Louis XIV, sont stériles pour l'année 1652. L'ambassadeur vénitien, Morosini ou Moresini, qui se prépare à quitter la France, ne fait que répéter les nouvelles répandues dans le public. J'ai pu à peine extraire quelques notes de ses dépêches. Son successeur, Jean Sagredo, n'arriva à Paris qu'en juillet 1652. Il lui fallut plusieurs mois pour se mettre au courant des affaires. Ses lettres ne présentent que très peu de détails qui méritent d'être recueillis[1]. Il en est de même du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde*[2]. Ses informations n'ajoutent presque rien à ce que nous apprennent les Mémoires du temps, et ses appréciations ont peu de valeur.

Pages I, ligne 6 : su, *lisez :* sur.
ligne 7 : qu, *lisez :* qui.
IV, ligne 3 : poin, *lisez :* point.
1, au sous-titre du livre premier : ampagne, *lisez :* campagne.
3, titre du chapitre premier, ligne 2 : septembre-octobre 1851, *lisez* : septembre-octobre 1651.
12, ligne 9 : le mot *entretenait* est en partie illisible.
19, ligne 14 : de Conti, *lisez :* de Condé et de Conti.
26, ligne 4 : du coadjuteur de Laigues, *lisez :* du coadjuteur, de Laigues.
31, note 1, ligne 2 : histoire de la guerre par Balthazar, *lisez :* histoire de la guerre de Guienne par Balthazar.
48, ligne 2 : il ne faut pas de signe de note après le mot *poursuivre*.
53, ligne 8 : de Condé ; à l'occasion, *lisez* de Condé à l'occasion.
57, le projet de constitution républicaine, rédigé pour Bordeaux, doit être de la fin de l'année 1651, d'après la place qu'il occupe dans les papiers de Mazarin. Cependant on voit, par les *Mémoires de Lenet* (p. 602-604, de l'édition Michaud et Poujoulat), que la négociation, entamée par Barrière et de Cugnac, n'ayant pas abouti à cette époque, fut reprise en 1653, au moment où la ville de Bordeaux était plus vivement pressée par les troupes royales.

1. Voy. p. 229, note 1, p. 283, etc.
2. Mscr. de la Bib. Nat. f. fr. 10 273.

Pages 58, note 2 : il faut ajouter après mscr. fr. 4209, Bibl. Nat., l'indication des f[os] 257 à 268. Cette lettre est du 25 août 1650.

64, ligne 6. paraissaient, si bien justifiées, lisez : paraissaient si bien justifiées.

86, ligne 20 : il faut rétablir, après la *marquise d'Angues*, le signe de la note 5.

108, ligne 20 : tous le mois, *lisez :* tout le mois.

110, première ligne de la note : édit. Michaud et Poujoulat). Ce furent, *lisez :* édit. Michaud et Poujoulat), ce furent.

122, note 1, ligne 3 : cinquante ans, *lisez :* cinquante-six ans.

123, note 2, ligne 1 : de l'Estouf, *lisez :* de Latouf, et ligne 3 de la même note, p. 81, *lisez :* p. 82

126, note 5 : on L'a vu, *lisez :* on l'a vu.

130, J'ai indiqué, en note, que Paul de Gondi fut nommé cardinal en février 1652. Je n'ai pas insisté sur cette nomination, dont M. de Chantelauze a exposé tous les incidents, dans l'ouvrage intitulé *Le cardinal de Retz et l'affaire du Chapeau.*

141, ligne 17 : ainsi [font], *lisez :* [ainsi font].

164, note 1, ligne 2 : numerent, *lisez* énumèrent.

198, note 3, t. CXLII, *lisez :* t. CXLI.

230, l'analyse du discours de l'avocat général Bignon est plus développée dans le passage suivant du *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Fronde* (Mscr. de la Bib. Nat. f. fr. 10 275, f[os] 179-180) « En voici presque les mêmes termes : Qu'ayant appris, par le récit de M. le duc d'Orléans et par la lecture de l'arrêt du 20 de ce mois, que la cour (de parlement) ne lui ayant point donné la lieutenance générale du roi, mais l'ayant seulement prié de la prendre comme lui étant due par sa naissance, elle a assez fait connoître que son intention n'avoit point été de lui bailler une qualité nouvelle, mais de lui continuer seulement celle qui lui avoit été donnée par le roi même pendant sa minorité, laquelle avoit bien pu recevoir quelque surséance de sa fonction par la majorité civile de Sa Majesté, mais pouvoit néanmoins revivre dans les occurrences nécessaires durant sa majorité; qu'il étoit de la bonté de M. le duc d'Orléans d'user des droits de sa naissance en celle-ci, où l'usurpation de l'autorité royale (par Mazarin) étoit visible, et l'usurpateur étranger et connu de tout le monde, qu'il étoit en son pouvoir de composer un conseil de telles personnes qu'il jugeroit capables de cet emploi, sans que la compagnie s'en mêlât, et que tout ce qu'il y avoit à désirer étoit que l'autorité du roi y fût conservée tout entière ; qu'il avoit donné au public tant de preuves irréprochables de la sincérité de ses intentions qu'elles levoient tous les soupçons, que pourroit faire naître cette qualité de lieutenant général en toute autre personne que lui. »

Pages 257, ligne 18 : si publique ; qu'aujourd'hui, *lisez :* si publique, qu'aujourd'hui.

263, ligne 15 : celles, *lisez :* celle.

270, ligne 15 : ravitailler Là, *lisez :* ravitailler. Là.

271, ligne 6, il faut supprimer le signe de la note 1 ; il doit être placé à la ligne 12, après les mots : *adopté par le Conseil.*

329, ligne 1 : es, *lisez :* les.

333, note 2 : 152, *lisez :* 153.

343, note 1, ligne 2 : le 26 octobre, *lisez :* le 29 octobre.

377, ligne 11 : Fouquet-Croissé, *lisez :* Fouquet-Croissy.

385, note 1, ligne 1 : les expression, *lisez :* les expressions.

402, dernière ligne : Ormee, *lisez :* Ornée.

412, note 1 : t. CXLIX, pièce 27, *lisez :* t. CL, f[os] 141-142.



PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.













